Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13197 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   SAMEDI 4 JUILLET 1987

De la lutte contre le terrorisme à la «guerre des ambassades»

Au pied du mur

A quoi joue-t-on et pour quoi faire ? Sans prendre au pied de la lettre les déclarations du chargé d'affaires iranien en France, force est de constater que les « luttes de tendances » sur lesquelles il s'est abondamment appuyé pour expliquer le fiasco actuel des relations franco-iraniennes sont bien une réalité à Paris. Devant un partenaire dont l'habileté politique n'est plus à démontrer, la France a donné le spectacle de responsables tirant à hue et à dia.

Le Quai d'Orsay cherche depuis des mois à renouer des liens avec un pays dont l'importance, au demeurant, est incontestable. Peut-être a-t-il manifesté, dans le désir d'aboutir, trop de bonne volonté. Le ministère de l'intérieur, quant à lui, est déterminé à mener à terme l'enquête sur le démantèlement d'un réseau terroriste dont l'inspiration pro-iranienne fait de moins en moins de doute. Il juge indispensable d'entendre, dans ce dessein, le numéro deux de l'ambassade d'Iran, M. Wahid Gordji, même si devait échouer, de ce fait, le processus de normalisation pour lequel le Quai d'Orsay s'est donné tant de mal. Et Matignon n'a pas clairement tranché entre les deux lignes.

En toile de fond de toute la politique française à l'égard de Téhéran, depuis deux ans, il y a, bien sûr, la question des otages du Liban. Les Iraniens, qui ont compris depuis le début les avantages qu'ils pouvaient en tirer, en ont joué avec succès auprès d'un gouvernement qui, dans son souci de récupérer ses ressortissants, a témoigné, plus d'une fois, de quelque naïveté.

Car, il faut bien le dire, le « pied de nez » adressé, jeudi, aux autorités françaises par l'ambassade d'Iran constitue le énième épisode d'un feuilleton qui, pour douloureux et dramatique qu'il soit pour les familles, aboutit à tourner en ridicule la politique de Paris.

L'heure du choix est venue pour ceux qui, à l'Elysée et à Matignon, ont la responsabilité des intérêts supérieurs du pays. S'ils détiennent, comme tout permet de le penser, les preuves de l'implication de l'Iran dans les sanglants attentats de septembre dernier, il leur faut d'abord décider s'il y a encore un sens à persister dans la politique de « normalisation » des relations qu'ils ont poursuivie avec persévérance depuis mars 1986.

S'ils concluent qu'au point où en sont arrivées les choses seule une attitude de fermeté est concevable, ils doivent en mesurer toutes les implications, qu'il s'agisse de l'ambassade de France à Téhéran ou du sort des otages, et expliquer clairement aux Français l'ampleur de l'enjeu.

Rien ne serait pis que de laisser un adversaire dont on mesure un peu plus chaque jour à quel point il est redoutable profiter des hésitations et des contradictions du pouvoir pour poursuivre son chantage. Rien donc n'est plus nécessaire que d'arrêter une attitude dont on soit sûr que l'on pourra s'y tenir, parce qu'on aura pris la précaution d'en dire sans ambages à la nation les raisons et les risques.

M. Mitterrand et M. Chirac sont d'accord sur une attitude de fermeté vis-à-vis de l'Iran

Les relations franco-iraniennes sont au bord de la rupture après la provocation organisée jeudi soir à Paris par l'ambassade d'Iran : au cours d'une conférence de presse, M. Hadadi, le chargé d'affaires iranien, avait à ses côtés M. Gordji, le numéro deux de l'ambassade qui refuse d'obtempérer à une convocation du juge Boulouque dans le cadre des enquêtes en cours sur les réseaux terroristes d'inspiration iranienne. M. Gordji n'a pas le statut de diplomate, mais celui d'interprète.

M. Hadadi, dont les propos étaient traduits par M. Gordji, a affirmé que l'homme recherché par le juge Boulouque s'était réfugié à l'ambassade à la suggestion du Quai d'Orsay. Il a mis nommément en cause M. Destremeau, un diplomate français. Le Quai d'Orsay et M. Destremeau ont aussitôt démenti. Plus tard dans la soirée, M. Mitterrand a réuni, à l'Elysée, MM. Chirac, Raimond, Pasqua et Pandraud pour faire le point de la situation. Le ton général était à la fermeté et à l'inquiétude.

Le porte-parole du ministre des affaires étrangères a affirmé vendredi que M. Gordji était « tenu de déférer à la commission rogatoire du juge et ne pouvait être dispensé ».

Fermeté et silence. Tels étaient les deux maîtres mots ce vendredi matin 3 juillet, aussi bien à l'Elysée qu'à Matignon. L'affaire de la « guerre des ambassades », estimait-on des deux côtés de la Seine, a atteint un point tellement crucial qu'il est urgent de ne pas encourager l'adversaire encore un peu plus en étalant des querelles cohabitationnistes, pourtant de saison.

N'est-ce pas d'ailleurs ce que cherchent les dirigeants de Téhéran, toujours extrêmement adroits dans l'art d'utiliser à leur profit la situation politique intérieure des pays qu'ils veulent humilier ? L'ancien président Carter en sait quelque chose, lui qui dut attendre son départ de la Maison Blanche pour voir enfin libérés les diplomates américains qui avaient été pris en otage avec la bénédiction de l'imam Khomeiny.

M. Mitterrand, lui aussi, doit avoir quelques mauvais souvenirs lorsqu'il se remémore la vaine « course au trésor » dans laquelle les dirigeants iraniens l'avaient entraîné à la veille des élections législatives, en 1986.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite et les articles de FRANÇOISE CHIPAUX, ALAIN FRACHON et GEORGES MARION, pages 2 et 3.)



La fin du procès de Klaus Barbie

Le verdict de la mémoire

La cour d'assises du Rhône devait rendre son arrêt dans la soirée du vendredi 3 juillet, au terme du procès de Klaus Barbie commencé à Lyon le 11 mai. Dans la matinée, le président André Cerdini a ordonné que Klaus Barbie *« soit amené par la force dès la fin des plaidoiries de ses défenseurs et jusqu'à la clôture des débats »*. Klaus Barbie est arrivé peu avant 11 heures au petit dépôt du palais de justice, tandis que son avocat, Mᵉ Jacques Vergès, achevait sa plaidoirie.

par Jean-Marc Théolleyre

Au moment où il va s'achever, le procès Barbie, annoncé complaisamment comme celui de tous les dangers, aura finalement atteint le but qui, par le plus grand nombre, lui était assigné. L'intérêt qu'y portaient les Français et qu'avaient montré divers sondages, dont celui qui avait été réalisé pour *le Monde* avant son ouverture le 11 mai, non seulement ne s'est pas démenti, mais s'est accru.

A Lyon même, la foule qui s'y pressait dès les premiers jours et s'y maintint, même en ses périodes les plus mornes, en a donné une illustration éclatante. Pour la première fois depuis les années 50, à travers le cas d'un ancien officier SS, la France contemporaine se voyait proposer l'examen de ces quatre années de l'occupation allemande dont un procureur général avait jadis décrété qu'elles étaient rayées de notre histoire.

C'est vrai qu'elles ne furent pas glorieuses, même si l'honneur fut alors sauvé par quelques-uns. Cela pouvait assurément se savoir car, depuis trente ans, les livres ne manquaient pas dans lesquels se trouvait exposé ce qui fut, alors, ombre et lumière. Mais qui avait lu ces livres, et même, les ayant lus, pouvait y trouver ce qui depuis bientôt deux mois a retenti dans l'enceinte de la cour d'assises du Rhône ? Qui, surtout, avant un tel débat, avait à sa disposition le contrepoids nécessaire pour, au moins, être en mesure d'apprécier à sa juste valeur le chant des sirènes révisionnistes ?

Car le révisionnisme n'est pas seulement ce qui consiste à contester un génocide. C'est aussi une manière de justifier au nom de la sérénité et des droits de l'historien des adhésions à une doctrine sous prétexte que, les doctrinaires devant être les vainqueurs inévitables, mieux valait être avec eux que contre eux.

Le procès de Lyon a montré les effets de la doctrine. En se retirant, dès le troisième jour, au motif que l'on sait, Klaus Barbie a finalement aidé et facilité cette entreprise. Celles et ceux qui, par lui, furent incontestablement arrêtés et torturés se trouvaient privés de la tentation de l'invectiver et, du même coup, d'atténuer les effets de leur déposition. Il ne leur restait, en effet, qu'à raconter, et ils ont raconté.

De l'avis de tous ceux qui ont suivi l'audience, ce furent alors les moments les plus poignants, les plus éprouvants aussi pour ceux qui écoutaient, mais plus encore pour eux-mêmes. Il leur a fallu faire resurgir les images, les cris, les douleurs, les chagrins du temps de cette nuit où ils avaient quitté le monde des vivants. Et parce que d'autres qui n'étaient pas témoins mais eurent à vivre, dans le même camp, la même réalité peuvent attester qu'ils disaient vrai, la preuve est bien là qu'ils méritent cette qualité du témoin qu'on égorge, c'est-à-dire celui que, selon Pascal, on peut croire.

Que le sort qui fut le leur ait eu pour origine une délation, une trahison, que leur arrestation ait été le fait, en plus d'une occasion, de Français miliciens ou membres du PPF, ils ont été les premiers à le dire, parce qu'ils étaient les mieux placés pour le dire.

(Lire la suite page 13.)

Les locataires et la flambée des loyers à Paris

Les déprimés du logement

Permises par la loi Méhaignerie, certaines hausses de loyer font redouter une flambée des baux sur la place de Paris. Pour beaucoup d'observateurs, la rentrée sera chaude.

Suspect, sans doute pour la première fois de sa vie. *« Désécurisé »*, comme il dit. En rogne, en grogne comme tant d'autres, contre Paris, la Ville Lumière qui devait, il en était sûr, lui accorder, de droit, une place de choix.

Ce médecin était sans doute mal préparé à se rebeller, à éprouver un jour un sentiment d'infériorité, de fragilité, dans la capitale, que partagent, en vrac, les paumés, les fauchés, les salariés, les jeunes, les étrangers, etc. Mal préparé à douter, à l'approche d'une quarantaine épargnée, parce qu'entre sa femme, deux enfants, un cabinet remboursé en mensualités ponctuelles, des projets et des rêves aux Bahamas, sa *« vie intra-muros »* lui paraissait être un abri définitif.

Et pourtant. Ce praticien, qui préfère garder l'anonymat, a désormais quelque chose en commun avec des milliers d'insatisfaits parisiens : il entonne l'air du locataire en colère. Un mauvais blues aux relents d'injustice sociale, en tout cas d'anxiété.

Le mois dernier, ce jeune médecin a, en effet, reçu, dans son 100 mètres carrés douillet de Neuilly-sur-Seine, un avis – la loi Méhaignerie préfère le terme pudique de *« proposition »* – d'augmentation de loyer de 100 % sur trois ans. A 12 000 F mensuels, *« sans les charges »*, cela porterait l'éventuelle dépense à 24 000 F, toujours *« sans les charges »*. Même pour un praticien aux honoraires confortables, la pilule est amère et M. X..., en considérant la lettre recommandée de son syndic, commence à se demander s'il n'y a pas quelque chose de pourri en ce bas monde.

Cette triste histoire n'est pas unique. Dans la rumeur grondante des effets de la loi Méhaignerie sur la *« libération des loyers »*, les cas de bourgeois aisés, de cadres supérieurs bien appointés, bref de privilégiés, à se compter désormais parmi les victimes des hausses à venir gonflent de plus en plus.

Ici, des médecins, des informaticiens, des veuves à rentes. Là des héritiers, des dentistes installés depuis vingt ans.

PHILIPPE BOGGIO.

(Lire la suite page 28.)

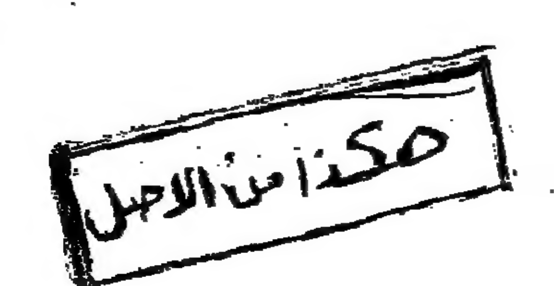


SANS VISA

■ Jours d'été à Long Island. ■ Randonneurs de grands chemins. ■ Une sélection de voyages. ■ Gastronomie : le canard au sang.

Pages 15 à 19

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.



Etranger

La tension entre Paris et Téhéran

M. Wahid Gordji, l'interprète de l'ambassade d'Iran en France, est réapparu spectaculairement jeudi soir 2 juillet, au cours d'une conférence de presse convoquée dans les locaux de la mission diplomatique. Depuis le 3 juin, on le disait à l'étranger, alors que la justice le recherche pour l'entendre comme témoin dans l'enquête menée sur les attentats à Paris, en septembre 1986. Mais au début de la semaine, une rumeur laissait entendre qu'il n'avait jamais quitté la France et pouvait se trouver dans les locaux de l'ambassade.

La police avait alors mis en place un imposant dispositif à la porte de l'ambassade, dans l'espoir de faire sortir M. Gordji. Le chargé d'affaires iranien à Paris, M. Ali Reza Hadadi — dont les propos étaient traduits par M. Gordji, — a assuré, lors de cette conférence de presse, jeudi soir, que si l'interprète était resté dans les locaux de l'ambassade, au lieu de déférer à la convocation du juge d'instruction, c'était sur les conseils du Quai d'Orsay. Le ministère aurait agi ainsi avec le souci, selon M. Hadadi, de ne pas provoquer une crise susceptible de mettre en cause les efforts menés

Quatorze mois de laborieux pourparlers

Dès sa victoire électorale de mars 1986, M. Chirac a eu le souci de normaliser les relations de la France avec l'Iran. L'objectif était de faciliter la libération des otages du Liban qui sont, très vraisemblablement, aux mains d'extrémistes chiites libanais proches de Téhéran. Au départ, M. Chirac bénéficie d'un atout non négligeable : les ravisseurs, tout comme l'Iran, n'ont jamais caché leur hostilité à l'idée de traiter avec un gouvernement socialiste accusé de l'impardonnable péché de « sionisme ».

Au lendemain des élections, le 19 mars 1986, Radio-Téhéran salue *« la défaite des socialistes »* et l'attribue à *« la pression des musulmans contre leur politique de soutien à Israël et à l'Irak »*. C'est clair : à Téhéran, on préfère M. Chirac, en dépit de sa réputation de « pro-irakien », et la politique visant au rapprochement avec l'Iran, timidement esquissée par son prédécesseur, va prendre un rythme plus rapide. Elle va connaître des hauts et des bas, avant d'être bloquée depuis décembre dernier. En voici les principales étapes :

1986

● **9-11 avril.** — Un des premiers gestes du nouveau gouvernement de M. Chirac est de dépêcher une délégation officielle à Téhéran. Le secrétaire général du Quai d'Orsay, M. André Ross, et M. Marc Bonnefous, alors directeur pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord au ministère des affaires étrangères, sont bien accueillis. Entre les deux pays, le climat s'améliore, dit-on à Paris comme à Téhéran

● **8 mai.** — Le premier ministre iranien, M. Mir Hossein Moussavi, souligne que *« l'amélioration des relations franco-iraniennes dépend d'un changement de politique de la France »*.

Il rappelle les trois conditions posées par Téhéran à une normalisation entre les deux pays : l'Iran dénonce les ventes d'armes françaises à l'Irak, entend que soit mis un terme à l'activisme d'opposants réfugiés en France, les Moudjahidin du peuple de M. Massoud Radjavi, et réclame enfin le remboursement d'un prêt de un milliard de dollars consenti par Téhéran, en 1974, au Commissariat à l'énergie atomique, dans le cadre du projet Eurodif.

● **21-23 mai.** — Le vice-premier iranien, M. Ali Reza Moayeri, est reçu en visite officielle à Paris. Il s'entretient avec MM. Mitterrand et Chirac et qualifie ses conversations de *« positives »*, avant de promettre que l'Iran *« userait de son influence »* auprès des ravisseurs des otages. Mais sur le fond, M. Chirac marque très clairement la limite des éventuelles concessions que pourrait faire la France : *« S'agissant du conflit entre l'Iran et l'Irak, la France peut se considérer comme l'alliée et l'amie de l'Irak »*, dit le premier ministre, soulignant que la *« politique française à cet égard n'était susceptible d'aucune espèce de changement et d'évolution »*. En clair, les relations franco-irakiennes ne sont pas négociables.

> **EURODIF**
>
> Créée en 1973, avec la COGEMA comme actionnaire principal et des sociétés belges, espagnoles et italiennes dans son tour de table, la société Eurodif avait pour objet la construction et l'exploitation à Pierrelatte (Drôme), d'une usine d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse. L'usine a atteint en 1982 sa pleine puissance de 10 millions d'UTS.
>
> En 1974 et en 1975, l'Iran du chah était devenu actionnaire indirect à hauteur de 10 % par l'intermédiaire d'une société franco-iranienne, la Sofidif, et avait accordé un prêt de 1 milliard de dollars. Surtout, l'Iran devait enlever 10 % de l'uranium enrichi produit. Ayant abandonné tout programme nucléaire, l'Iran de Khomeiny n'a pas satisfait cette dernière obligation, ce qui a entraîné une saisie conservatoire des sommes versées en remboursement du prêt, placées par le Commissariat à l'énergie atomique sur un compte bloqué.

● **7 juin.** — Paris accède à une des requêtes de Téhéran : M. Massoud Radjavi et ses amis partent s'installer à Bagdad, en Irak. Le 21 juin, M. Moayeri observe que la France *« a rempli une des conditions »* posées par l'Iran avant toute normalisation.

● **20 juin.** — Deux des otages français détenus au Liban, MM. Philippe Rochot et Georges Hansen, sont libérés. M. Chirac remercie l'Iran, la Syrie et l'Algérie.

● **26 juin.** — Une délégation iranienne conduite par le vice-ministre des finances, M. Mehdi Navvab, se rend à Paris pour discuter du prêt Eurodif. La presse iranienne se félicite des changements intervenus dans la politique française à l'égard de la République islamique. Mais quelques semaines plus tard, Radio-Téhéran rappelle que *« le soutien politique et militaire de Paris à l'Irak reste une entrave à la normalisation »*.

Régulièrement, les medias et les officiels iraniens vont le répéter : Paris doit, *« au minimum »*, adopter une attitude de *« neutralité »* dans le conflit irano-irakien, c'est-à-dire soit arrêter les ventes d'armes à Bagdad soit en livrer aussi à Téhéran.

● **28 septembre.** — A l'occasion de la session de l'Assemblée générale de l'ONU, M. Jean-Bernard Raimond, le ministre des affaires étrangères, s'entretient durant plus de sept heures, à New York, avec son homologue iranien, M. Ali Akbar Velayati. Ils tentent, notamment, de relancer la négociation financière qui n'avance guère.

● **6 novembre.** — Déclaration sans ambiguïté du président du Parlement iranien, M. Rafsandjani, à propos des relations avec la France et les Etats-Unis : *« Les deux Etats,* dit-il, *doivent prouver qu'ils ne sont pas en guerre contre l'Iran et ne nous trompent pas (...). La France ne doit pas confisquer notre argent (...) les demandes des musulmans opprimés du Liban doivent être satisfaites, notamment la libération des prisonniers détenus en Israël, en France, au Koweït et ailleurs. L'Iran fera connaître son point de vue à ses amis au Liban; ceux-ci sont libres mais s'ils nous écoutent, les otages seront libérés. »*

C'est la première allusion nette à l'une des revendications des ravisseurs. Ils veulent, notamment, obtenir la libération de M. Anis Naccache. Ce Libanais a été condamné à la prison à vie pour avoir tenté, à la tête d'un commando, d'assassiner en 1980 à Paris l'ancien premier ministre iranien Chapour Bakthiar. Au cours de l'opération, un policier et une voisine de M. Bakthiar ont été tués par le commando.

● **11 novembre.** — Libération de deux autres otages français, MM. Marcel Coudari et Camille Sontag. Le mouvement qui les détenait, l'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR), souligne que *« ces libérations sont intervenues à la suite des engagements du gouvernement français »*.

● **12 novembre.** — Radio-Téhéran évoque *« la politique intelligente »* menée par M. Chirac au Proche-Orient. Le premier ministre souligne le commentateur, *« a amélioré ses relations avec Téhéran et Damas »*.

● **19 novembre.** — Français et Iraniens signent un accord partiel sur le règlement du contentieux financier. La France verse à l'Iran 330 millions de dollars au titre d'un premier remboursement du prêt Eurodif.

● **24 décembre.** — La libération d'un cinquième otage, M. Aurel Cornéa. La France s'attendait à ce que soit aussi libéré son collègue d'Antenne 2, Jean-Louis Normandin — voire certains des premiers otages, MM. Marcel Fontaine et Marcel Carton (enlevés en mars 1985) ou le journaliste Jean-Paul Kauffmann (détenu depuis mai 1985).

1987

● **9 janvier.** — A l'Assemblée nationale, M. Raimond ne cache pas sa déception : *« Lorsqu'il y a eu la libération de M. Cornéa,* dit le ministre des affaires étrangères, *nous attendions mieux. J'ai écrit à mon collègue iranien, M. Ali Akbar Velayati, pour lui dire que nous attendions mieux et que la politique de confiance que nous menons avec l'Iran sur un plan général devrait permettre d'aboutir plus vite sur cette affaire des Français détenus au Liban. »*

Les négociations financières marquent le pas : l'Iran refuse de « globaliser » la négociation, c'est-à-dire de discuter aussi, comme le demande Paris, des dédommagements dus à des sociétés françaises dont les contrats ont été unilatéralement rompus en 1979, au moment de la révolution en Iran. Les Français, de leur côté, laissent clairement entendre que ce dossier n'aboutira pas faute de progrès dans l'affaire des otages.

● **19-21 janvier.** — Visite à Paris d'un haut fonctionnaire iranien, M. Ali Ahani. Il est reçu par M. Chirac (M. Gordji servant d'interprète) et à l'issue de son entretien fait part de son *« optimisme »*. Pourtant, M. Ahani rappelle avec force tous les *« préalables »* iraniens à une éventuelle normalisation et laisse entendre qu'on n'a guère progressé sur l'ensemble des dossiers. L'Iran, dit-il, veut toujours une attitude de *« neutralité »* de la part de la France dans le conflit du Golfe et entend obtenir le remboursement *« inconditionnel »* de la totalité du prêt Eurodif.

En dépit des difficultés, M. Raimond réaffirme, à la mi-mars, sa volonté de *« poursuivre le processus de normalisation engagé il y a onze mois »*. Mais quelques jours plus tard, un nouvel élément intervient, qui va peser lourd dans les relations franco-iraniennes : la police démantèle un réseau terroriste d'inspiration pro-iranienne. Le réseau pourrait avoir été à l'origine de certains des attentats meurtriers commis à Paris en septembre 1986.

● **7 avril.** — Un grand quotidien de Téhéran, *République islamique*, s'interroge sur la nécessité de continuer le dialogue entamé il y a un an avec la France : *« Le peuple iranien,* dit le journal, *considérera la France comme complice du régime de Bagdad (...) tant que le gouvernement et le chef de l'Etat français continueront à faire chacun ce qu'il veut et à mener une politique ambiguë en persistant à soutenir le régime irakien. »*

● **3 juin.** — Nouvelle série d'interpellations dans les milieux intégristes musulmans à Paris. Le juge Boulouque demande à entendre M. Wahid Gordji comme témoin.

Après les attentats de 1986

Le juge et le « diplomate »

A l'origine de la tension à propos de M. Wahid Gordji, il y a l'enquête menée par la DST, sous la conduite du juge d'instruction Gilles Boulouque, qui a permis de démanteler un réseau terroriste réputé pro-hezbollah. Plusieurs arrestations effectuées en mars et avril 1987 avaient abouti à la saisie de douze litres d'un explosif liquide extrêmement puissant. Quelques semaines plus tard, les enquêteurs mettaient au jour d'autres explosifs, qu'accompagnaient plusieurs kilos de drogue dissimulés dans une poubelle enterrée en forêt de Fontainebleau.

Les confidences de deux Marocains arrêtés ainsi que l'analyse des explosifs donnent à penser que le réseau a servi de base logistique aux auteurs de plusieurs des attentats commis en mars et en septembre 1986 à Paris, revendiqués par le Comité de soutien aux prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient.

Parmi les inculpés du réseau figure Mohamed Mouhadjer, intégriste musulman de nationalité française, considéré par les enquêteurs comme l'un des responsables du groupe. C'est sa présence qui justifie l'audition de M. Gordji. Les deux hommes, en effet, se connaissent : Mouhadjer, étroitement surveillé par la DST et les renseignements généraux, a même acheté au représentant d'Amal en Allemagne fédérale une BMW grise, qu'il a ensuite cédée à M. Gordji. C'est au volant de cette voiture, immatriculée 844 Z 301 — une immatriculation allemande provisoire, — que, le 14 septembre 1986, Mohamed Mouhadjer a été contrôlé pour une ceinture de sécurité non attachée. Les renseignements généraux ont été immédiatement prévenus et ont alors tenté, apparemment sans succès, de le « retourner » :

Dans les milieux de la lutte antiterroriste, on tient Mohamed Mouhadjer pour l'un des hommes de confiance de M. Wahid Gordji, lui-même considéré comme l'un des principaux agents iraniens en Europe occidentale. D'après ces mêmes sources, Mohamed Mouhadjer se serait infiltré dans le réseau pro-hezbollah afin de renseigner l'ambassade d'Iran sur ce qui s'y tramait et, éventuellement, afin de le manipuler à son profit. Les accusations portées par le chargé d'affaires iranien contre M. Didier Destréméau n'ont étonné ni les magistrats ni les policiers. Dès l'origine, ils étaient en effet persuadés — ils le demeurent — que le numéro deux de l'ambassade d'Iran à Paris avait été prévenu qu'il allait, le 3 juin dernier être interpellé.

Cent cinquante policiers et gendarmes

C'est partiellement ce qui explique l'acharnement mis aujourd'hui par le juge d'instruction — qui a annoncé qu'il irait *« jusqu'au bout »* — et les policiers à vouloir entendre M. Gordji, retranché dans son ambassade autour de laquelle cent cinquante policiers et gendarmes font les trois huit pour l'intercepter.

Contre M. Gordji, il n'y aurait, dit-on, que quelques points à vérifier, mais apparemment ces points-là sont suffisamment importants pour que le magistrat instructeur veuille en avoir le cœur net. Il est fermement soutenu par le ministère de l'intérieur, ce qui n'améliore pas les rapports de ce ministère avec le Quai d'Orsay.

La « disparition » de M. Gordji a mis tout le monde dans une situation paradoxale. Rien n'indique que, s'il avait pu être entendu le 3 juin, il aurait été inculpé. Mais, en tentant de prendre le large il a alourdi les présomptions qui pesaient sur lui, mettant le magistrat instructeur dans la quasi-obligation de prononcer une inculpation. Or M. Gordji n'est prêt à se rendre que si on lui donne l'assurance qu'il n'en sera rien. Assurance difficile à donner maintenant que l'affaire est sur la place publique et que l'Iran menace de représailles.

GEORGES MARION.

Immunité et extraterritorialité

La *« convention de Vienne et autres documents »* auxquels s'est référé le chargé d'affaires de Téhéran sont divers accords, tous signés dans la capitale autrichienne, régissent le statut des diplomates. Le premier fut un « règlement » adopté le 19 mars 1815, et qui fut annexé à l'acte final du Congrès de Vienne la même année. Il définissait les diverses catégories de diplomates (ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires) et précisait leur statut. Mais celui-ci n'a réellement été codifié qu'avec la convention internationale sur les relations diplomatiques (18 avril 1961) et la convention internationale sur les relations consulaires (24 avril 1963).

Comme l'indique le préambule de ces conventions, les privilèges et immunités diplomatiques ont pour objet non pas d'avantager les personnes qui en bénéficient, mais de permettre à la mission d'accomplir ses tâches efficacement. L'inviolabilité de la personne du diplomate entraîne l'immunité de juridiction (pour les personnes bénéficiant du passeport diplomatique) et l'extraterritorialité des locaux. Sur ce dernier point la convention consulaire de 1963 précise par exemple que les autorités de l'État de résidence ne peuvent pénétrer dans les locaux diplomatiques, *« sauf avec le consentement du chef de poste »*. Notons tout de même que ce consentement *« peut être présumé acquis en cas d'incendie ou autre sinistre exigeant des mesures de protection immédiates »*.

La même convention contraint l'Etat de résidence à *« prendre toutes mesures appropriées pour empêcher que les locaux consulaires ne soient envahis ou endommagés et pour empêcher que la paix du poste ne soit troublée ou sa dignité amoindrie »*. Une disposition que les responsables iraniens, si soucieux de protocole aujourd'hui, ont totalement foulée aux pieds en séquestrant pendant plus d'un an, jusqu'en janvier 1981, les quelques cinquante membres de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran : un des premiers « hauts faits » du khomeinisme.

M. T.

L'option zéro sur les euromissiles

Moscou dément qu'il y ait eu un progrès dans la négociation

MOSCOU
de notre correspondant

La dernière étape avant la conclusion d'un accord soviéto-américain sur l'élimination des missiles à moyenne portée en Europe pourrait être plus mouvementée que prévu. Un porte-parole soviétique a en effet déclaré, jeudi 2 juillet, que, contrairement à ce qui a été annoncé de source américaine dans la presse occidentale, une solution de compromis n'a nullement été proposée par un haut responsable de l'état-major soviétique, le général Tchervov, au négociateur américain à Genève, M. Maynard Glitman.

Selon la version américaine, le général Tchervov aurait levé un des derniers obstacles sur la voie d'un accord en acceptant, il y a deux semaines à Genève, le démantèlement de tous les missiles soviétiques à moyenne portée, qu'ils soient stationnés en Europe ou en Asie (*le Monde* du 2 juillet).

« Il n'y a eu aucune entente entre le général Tchervov et le représentant américain. Le général Tchervov n'a fait aucune proposition, et il n'est d'ailleurs pas habilité à le faire », a affirmé jeudi M. Boris Piadychev, porte-parole du ministère des affaires étrangères. Le général Tchervov est un habitué des conférences de presse moscovites, mais ses fonctions restent quelque peu mystérieuses. Il est officiellement « chef d'un département de l'état-major », en fait l'un des principaux responsables des négociations de désarmement du côté militaire.

M. Piadychev a démenti une autre information de source américaine, selon laquelle le prochain voyage de M. Chevardnadze à Washington était fixé aux 11 et 12 juillet. Ce n'est pas le cas, a affirmé le porte-parole. *« S'il n'y a pas de progrès dans les négociations, pourquoi le ministre soviétique irait-il à Washington et qu'y apporterait-il ? »*, a ajouté M. Piadychev.

Ultimes marchandages

Recevant jeudi l'ancien président Carter, M. Gromyko a également soufflé le froid. *« Je dois noter avec regret que la position de nos partenaires crée toujours des difficultés sur la voie menant à un accord concernant les armes à moyenne portée en Europe »*, a déclaré le chef de l'Etat soviétique. L'ancien président américain est, pour sa part, optimiste. *« Les négociateurs sont suffisamment proches d'un accord pour que celui-ci puisse être ratifié à temps avant la fin du mandat du président Reagan »*, a indiqué M. Carter au cours d'une conférence de presse. Il avait été reçu mercredi pendant une heure et demie par M. Gorbatchev.

Ces péripéties apparaissent surtout comme le signe d'ultimes marchandages avant la mise au point du document final. Les Soviétiques, voulant annoncer eux-mêmes la bonne nouvelle, n'apprécient pas les « fuites » américaines. L'activité diplomatique reste en tout cas intense, ce qui n'accrédite guère la thèse d'un blocage des négociations. M. Piadychev a en effet indiqué que l'ambassadeur des Etats-Unis à Moscou, M. Jack Matlock, avait été reçu mardi par M. Chevardnadze, et lui avait remis une lettre du président Reagan pour M. Gorbatchev.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● **Les Pays-Bas prêts à participer au projet de brigade franco-allemande.** — Les Pays-Bas seraient prêts à participer à une unité militaire européenne si le projet d'une brigade franco-allemande, lancé par Bonn, voyait le jour, a annoncé, jeudi 2 juillet, le ministère de la défense.

Bonn a proposé qu'une brigade franco-allemande soit envisagée comme un premier pas vers la création d'une force de combat ouest-européenne. Le ministre néerlandais de la défense, M. Wim Van Eekelen, a accueilli cette idée *« très favorablement »*, a indiqué à Reuter son porte-parole, M. Cent Van Vliet. *« Il est dans son intention de participer à cette brigade. Il a dit* [au Parlement] *qu'il y aurait beaucoup de questions techniques* [à aborder], *mais que l'essentiel était de montrer une volonté politique »*, a déclaré M. Van Vliet.

● **M. Rajiv Gandhi reçoit le meilleur accueil à Moscou.** — Le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, arrivé jeudi 2 juillet à Moscou en visite *« officielle et d'amitié »*, a eu le jour même au Kremlin un premier entretien de plus de deux heures avec le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev. Ce premier entretien a été *« empreint de compréhension mutuelle et d'amitié, caractéristiques des relations qui se sont instaurées entre les deux dirigeants »*, écrit l'agence. Dans un article en première page, la *Pravda* de jeudi fait figurer le mot *« bienvenue »* au-dessus de la photo de M. Gandhi.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
TéL : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
TéL : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



Diplomatie

après la réapparition de M. Gordji

depuis plus d'un an pour normaliser les relations entre la France et l'Iran.

Le Quai d'Orsay a immédiatement démenti ces « *allégations* ». Dans un communiqué, le ministère des affaires étrangères a affirmé qu'il avait au contraire « *clairement indiqué à plusieurs reprises à l'ambassade d'Iran que M. Gordji faisait l'objet d'une commission rogatoire à laquelle il devait déférer sans délai* ». Peu après la réapparition de M. Gordji, M. Mitterrand tenait à l'Elysée, de 22 heures à minuit, une réunion de crise en compagnie de M. Chirac, du ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, de M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et de M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité. Aucune déclaration n'a été faite à l'issue de cette réunion.

M. Hadadi avait conclu sa conférence de presse en affirmant que M. Gordji resterait à l'ambassade jusqu'à nouvel ordre. Il a émis l'espoir que la crise trouverait rapidement une solution.

A l'ambassade d'Iran

L'impromptu de l'interprète

Coup de théâtre, le jeudi 2 juillet peu après 20 h 30, à l'ambassade d'Iran à Paris. Convoqués à 20 heures, une vingtaine de journalistes se pressaient dans la bibliothèque Empire – tapis persans et boiseries – de la chancellerie iranienne. Une demi-heure plus tard, M. Wahid Gordji, *souriant*, veste et chemise grises, visiblement satisfait de la surprise ainsi créée, s'asseyait au côté de M. Ali Reza Hadadi, le chargé d'affaires, pour traduire ses propos. Comme d'habitude. L'affaire avait été visiblement bien préparée et les nombreux fonctionnaires de l'ambassade présents dans la salle dissimulaient mal des sourires complices et satisfaits.

Devant un portrait illuminé de l'imam Khomeiny, entre deux drapeaux de la République islamique, M. Hadadi, qui, lui, affichait un air grave et fatigué, a présenté sa version de l'« affaire Gordji ». Il est resté calme et impassible, comme si la présence à ses côtés d'un homme recherché depuis le 3 juin par la justice française était tout à fait naturelle. Sa thèse a tenu en deux mots : M. Gordji est resté à l'ambassade d'Iran sur les conseils du Quai d'Orsay, qui voulait éviter ainsi, selon lui, une rupture dans le processus de normalisation des relations franco-iraniennes engagé depuis plus d'un an ; M. Gordji est victime d'un conflit à l'intérieur du gouvernement français sur l'attitude à adopter à l'égard de l'Iran.

La scène avait toutes les allures d'une provocation à l'égard des autorités françaises – et notamment des nombreux policiers entourant l'ambassade, mitraillette au poing. Toutefois, M. Hadadi a pris soin, à plusieurs reprises de dire sa confiance dans le Quai d'Orsay et d'affirmer que l'Iran n'entendait aucunement abandonner les efforts en cours pour normaliser ses relations avec la France. Aucune ironie apparente dans le ton du chargé d'affaires qui, en dépit du coup de théâtre, a paru vouloir calmer le jeu.

Il a rappelé, en préambule, les « *réussites spectaculaires* » obtenues, selon lui, l'an dernier, dans le processus de normalisation des relations bilatérales. Une allusion sans doute aux premiers résultats des pourparlers engagés par les deux parties depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de M. Chirac en mars 1986 : cinq otages français du Liban ont été libérés, après que M. Radjavi, le chef des Moudjahidins du peuple (opposants iraniens) et ses amis eurent été « expulsés » de France et qu'un premier versement de 330 millions de dollars eut été effectué au titre du remboursement partiel du prêt Eurodif (*voir notre chronologie*).

Il a ensuite donné en détail sa version des événements intervenus depuis le 3 juin. C'est à cette date que le juge Gilles Boulouque, chargé de plusieurs dossiers de terrorisme, a convoqué M. Gordji pour l'entendre comme témoin dans l'affaire du démantèlement d'un réseau d'inspiration pro-iranienne. Sur commission rogatoire, les policiers s'étaient présentés au domicile parisien de M. Gordji, qui ne s'y trouvait pas.

M. Hadadi – dont M. Gordji, impavide, traduisait les propos, – a affirmé : « *Le jour où l'appartement de M. Gordji a été attaqué, il était à l'ambassade. (...) Quelques heures plus tard, un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay, M. Didier Destrémeau, a été reçu sur sa demande à l'ambassade. M. Destrémeau nous a dit qu'un certain nombre de personnalités non politiques françaises cherchaient à nuire aux relations franco-iraniennes. Il a expliqué que le Quai d'Orsay ne voulait pas que M. Gordji soit arrêté et qu'il serait mieux qu'il reste là où il était jusqu'à ce que les choses se calment.* »

« *M. Destrémeau*, poursuit M. Hadadi, *nous a promis que le ministère des affaires étrangères ferait le nécessaire pour régler le malentendu ; nous lui avons répondu que M. Gordji était à son lieu de travail et qu'il travaillait.* »



Selon le chargé d'affaires, il y a eu une deuxième rencontre avec M. Destrémeau (à une date non précisée), au cours de laquelle ce dernier aurait à nouveau conseillé que M. Gordji reste à l'ambassade jusqu'à ce que le Quai d'Orsay se manifeste. « *Donc*, a dit M. Hadadi, *à la suite de cette demande officielle de la France, M. Gordji a continué son travail.* » A en croire M. Hadadi, les autorités françaises savaient ainsi depuis le 3 juin où se trouvait M. Gordji.

Démenti du Quai d'Orsay

Le Quai d'Orsay a immédiatement démenti ces affirmations. Dans un communiqué, il a déclaré : « *Le ministère dément catégoriquement les allégations de l'ambassade d'Iran concernant M. Didier Destrémeau. Celui-ci n'a jamais transmis de communications des autorités françaises à M. Gordji. Le ministère a, au contraire, clairement indiqué, à plusieurs reprises, à l'ambassade d'Iran que M. Gordji faisait l'objet d'une commission rogatoire à laquelle il devait déférer sans délai.* »

M. Hadadi a indiqué que, outre ses deux rencontres avec M. Destrémeau, il s'était entretenu le 25 juin avec le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond : « *Je lui ai dit : faites signe à M. Gordji pour qu'il puisse rentrer chez lui dès que vous aurez résolu vos problèmes et que les opposants à la normalisation seront calmés.* » Le chargé d'affaires n'a fait aucune mention d'une éventuelle réponse de M. Raimond.

Confirmant mardi dernier cet entretien, le Quai d'Orsay soulignait – lui – que M. Raimond avait rappelé au chargé d'affaires iranien que M. Gordji faisait toujours l'objet d'une commission rogatoire de la part du juge Boulouque. L'ambassade d'Iran, à qui avait été présentée la requête, avait, selon le Quai, refusé de donner tout renseignement sur M. Gordji.

Le 29 juin, la police française place un important dispositif autour de l'ambassade d'Iran, contrôlant strictement les entrées et les sorties.

A ce moment, le gouvernement ne s'est pas véritablement expliqué sur les raisons de sa démarche, laissant toutefois entendre que M. Gordji – que certains disaient à l'étranger depuis le 3 juin – pourrait être à l'ambassade.

Pour protester contre ce déploiement qu'il juge contraire à la convention de Vienne sur les missions diplomatiques, M. Hadadi assure qu'il s'est adressé le lendemain (mardi 30 juin) à M. Alain Dejamet, directeur pour l'Afrique du Nord et le Proche-Orient au Quai d'Orsay. Ce dernier, selon le chargé d'affaires, aurait affirmé que le dispositif policier avait pour but de protéger l'ambassade. Une affirmation qui ne semble pas tout à fait correspondre aux préoccupations du ministère de l'intérieur.

« Une lutte de tendances »

Pour M. Hadadi, l'« affaire Gordji » est le résultat d'une « *lutte de tendances* » à Paris entre ceux qui souhaitent la « *normalisation* » franco-iranienne et ceux que celle-ci « *inquiète* ». A aucun moment, il n'a mentionné les préoccupations de la justice et de la police françaises à la suite du démantèlement en mars dernier d'un réseau terroriste d'inspiration pro-iranienne. Il ne parlera jamais de la commission rogatoire du juge Boulouque. Pour le diplomate, l'affaire est politique. M. Hadadi se permettra même le luxe de « *remercier* » le Quai d'Orsay pour son comportement durant cette crise, tout en soulignant qu'il considérait le ministère des affaires étrangères comme seul « *responsable* » et, donc, comme son seul interlocuteur.

Il a fait valoir que M. Gordji (qui ne dispose pas du statut diplomatique) était en possession « *d'un passeport et d'un visa de service* » (1). Brandissant complaisamment ce dernier devant les nombreux photographes, M. Hadadi a dit : « *Ce visa délivré par le ministère des affaires étrangères français porte le numéro 1 et est valable jusqu'au 1er janvier 1988.* »

M. Gordji, a poursuivi le chargé d'affaires, « *était parfaitement connu des hauts responsables français, puisqu'il a été un des membres les plus actifs de cette ambassade à œuvrer à la normalisation* ». M. Hadadi n'en a dénoncé que plus vivement la façon dont la police française a agi, selon lui, au matin du 3 juin. « *Les policiers*, a-t-il dit, *ont attaqué l'appartement d'une manière inhumaine : les portes ont été cassées ; la femme et les enfants de M. Gordji ont été maltraités, et finalement Mme Gordji a été conduite à la police menottes aux poignets après que les policiers lui eurent dit qu'ils s'inquiétaient des efforts menés par son mari pour la normalisation.* »

Le 1er et le 2 juillet, la police a poursuivi ses contrôles à l'entrée de l'ambassade. A Téhéran, au nom de la « *réciprocité* » mentionnée par M. Hadadi, les autorités iraniennes ont organisé un *quasi-blocus* de l'ambassade de France. Elles n'ont cependant appelé à aucune manifestation d'hostilité autour des locaux de la mission diplomatique et se sont abstenues de commentaires trop incisifs.

L'intervention de M. Baudouin

Les propos tenus le jeudi 2 juillet à la mi-journée par M. Denis Baudouin, porte-parole de M. Chirac, sont-ils à l'origine du coup de théâtre monté quelques heures plus tard à l'ambassade d'Iran ? Peut-être. M. Baudouin avait indiqué que l'interprète de l'ambassade d'Iran serait un personnage « *beaucoup plus considérable qu'il n'y paraît officiellement* » et laissé entendre que, « *déjà recherché par la DST* », M. Gordji pourrait être à la tête des services iraniens en Europe ? Il avait, cependant, tenu à préciser que le gouvernement « *ne savait pas dans quelle mesure M. Gordji est impliqué dans l'affaire des attentats de septembre à Paris* ».

M. Baudouin avait encore déclaré que Téhéran avait demandé que M. Gordji puisse bénéficier du statut diplomatique après que la commission rogatoire du 3 juin eut été délivrée, précisant qu'il n'était pas possible, dans ces circonstances, de satisfaire à cette demande.

Le porte-parole avait tenu – à dessein ? – des propos parfaitement ambigus, sinon contradictoires, sur ce qu'avait fait M. Gordji depuis le 3 juin : « *M. Gordji s'est trouvé un moment à l'ambassade, mais nous ne sommes pas certains qu'il s'y trouve toujours (...). Nous avions toutes les raisons de penser depuis quelques jours déjà qu'il était à l'ambassade.* » « *Nous espérons*, avait-il poursuivi, *que la raison l'emportera et que M. Gordji finira par se rendre à la convocation du juge d'instruction.* »

Quelques heures plus tard, à la fin de sa « conférence de presse », M. Hadadi lui répliquait : « *Jusqu'à une nouvelle déclaration officielle du gouvernement français qui doit être en accord avec ses positions antérieures* [c'est-à-dire avoir le souci de préserver la normalisation], *M. Gordji continuera à travailler à l'intérieur de l'ambassade ; nous espérons que le problème trouvera une solution rapide.* »

La « conférence de presse » du chargé d'affaires et la « prestation » de son interprète ont duré à peu près une heure. A la sortie, les policiers en faction devant l'ambassade, évidemment au courant de la « réapparition » de M. Gordji, ont soigneusement contrôlé l'identité des journalistes. Comme si de rien n'était...

FRANÇOISE CHIPAUX et ALAIN FRACHON.

(1) Le visa de service est accordé aux fonctionnaires d'une ambassade ne jouissant pas du statut diplomatique qui seul assure l'immunité diplomatique.

Un homme en vue

Grand, bâti en force, le visage sérieux d'un étudiant appliqué, M. Wahid Gordji, qui ne doit pas être âgé de plus d'une trentaine d'années, est décidément un fonctionnaire très spécial. M. Denis Baudouin, le porte-parole de M. Chirac, le soupçonne d'être un des chefs des services de renseignements iraniens en Europe ; on sait plus sûrement, que, en dépit de son titre de simple interprète de l'ambassade, il était en quelque sorte le numéro deux de la mission diplomatique, un homme en vue, présent à de nombreuses cérémonies officielles.

M. Gordji a fait toutes ses études en France, où vit également son père. Ce dernier fut à Neauphle-le-Château (Yvelines) le médecin personnel de l'imam Khomeiny, pendant l'exil du chef de la révolution iranienne en France. Lors du retour de l'imam à Téhéran au début de l'année 1979, Wahid Gordji reste en France : c'est une époque où on le voit souvent à la tête des étudiants pro-khomeinistes dans les batailles opposant à la Cité universitaire de Paris partisans et adversaires de l'imam.

C'est clair, Wahid Gordji est un « politique », un militant. Il n'a pas le statut de diplomate et ne fait d'ailleurs pas partie du ministère iranien des affaires étrangères. A l'ambassade à Paris, il serait en fait le représentant des instances révolutionnaires, celles qui contrôlent l'appareil d'Etat.

En tant qu'interprète, il a participé à de nombreux entretiens franco-iraniens à Paris, au Quai d'Orsay comme à Matignon, durant tout le processus de normalisation des relations entre les deux pays. Un poste idéal pour juger à la fois ses interlocuteurs français et ses collègues iraniens.

A Téhéran

Le blocus de l'ambassade de France

Le blocus de l'ambassade de France à Téhéran était maintenu ce vendredi 3 juillet. Il a été mis en place trois jours plus tôt en représaille des contrôles d'identité effectués à l'extérieur de la mission diplomatique iranienne à Paris. Seul le chargé d'affaires, M. Pierre Lafrance, a pu se rendre jeudi soir au ministère iranien des affaires étrangères.

Le Quai d'Orsay a dénoncé cette « *situation inadmissible et sans fondement* ». « *La France*, a-t-il dit, *a protesté vigoureusement auprès des autorités iraniennes pour ces mesures injustifiées qui apparaissent comme des représailles politiques.* »

En plein centre de la ville, l'ambassade et la résidence de l'ambassadeur sont situées dans un parc entouré de hauts murs. La rue où se trouvent les deux entrées principales a été barrée par la police iranienne, qui ne laisse passer que le strict nécessaire : approvisionnement alimentaire et médicaments.

M. Lafrance est assisté de trois autres diplomates. L'épouse du consul et son enfant de quelques mois sont parmi les personnes vivant dans les locaux de l'ambassade.

MM. Mitterrand et Chirac d'accord sur une attitude de fermeté

(Suite de la première page.)

Les dirigeants iraniens avaient fait miroiter la possibilité d'une libération de certains Français pris en otage au Liban.

Manifestement, c'est maintenant au tour de M. Chirac de subir une épreuve que le Quai d'Orsay croyait pouvoir lui éviter en jouant avec une étonnante obstination la carte de la normalisation des relations franco-iraniennes. L'Iran, malheureusement, n'est pas la Suisse, et il n'est toujours pas démontré que le but des négociateurs de Téhéran soit de parvenir à un compromis. Il serait plutôt d'exploiter et de faire durer une situation qu'ils estiment leur être favorable.

La réunion convoquée jeudi soir à l'Elysée par M. Mitterrand, et à laquelle ont participé, outre le premier ministre, M. Jean-Bernard Raimond, M. Pasqua et M. Pandraud, n'était pas destinée, affirme-t-on aussi bien à l'Elysée qu'à Matignon, à gêner en quoi que ce soit M. Chirac ou à dramatiser l'événement à des fins de politique intérieure. Elle était simplement indispensable, dit-on, en raison des circonstances : le vendredi 3 juillet, comme tous les vendredis, est jour de prière à Téhéran, et personne ne peut exclure des développements désagréables pour la trentaine de Français enfermés depuis plusieurs jours dans les bâtiments de l'ambassade (1). D'autant que l'ambassade ne se trouve qu'à quelques centaines de mètres du campus universitaire où a lieu traditionnellement la grande prière.

C'est cette question et celle des suites judiciaires à donner à l'affaire Gordji qui ont occupé l'essentiel de la réunion de l'Elysée. M. Mitterrand en avait retenu le principe un peu plus tôt dans l'après-midi, avant de quitter Helsinki, où il venait d'effectuer une brève visite officielle en compagnie du ministre des affaires étrangères.

Respect de l'extraterritorialité

Au même moment, M. Chirac quittait Berlin-Ouest – où il était allé donner le départ du Tour de France – pour Paris. C'est à son arrivée que le premier ministre a été mis au courant du désir du président de la République, et c'est à sa demande que la réunion de l'Elysée n'a eu lieu qu'un peu avant 23 heures : M. Chirac avait en effet inscrit à son calendrier un dîner en l'honneur du maire de Pékin, actuellement en visite à Paris.

Qu'a décidé le « conseil de guerre » de l'Elysée ? Il est impossible bien sûr de le dire avec précision en raison des consignes de discrétion observées, mais il est clair d'ores et déjà que le numéro deux de l'ambassade d'Iran, M. Gordji, ne fera l'objet d'aucune opération policière pour le contraindre à répondre à la convocation du juge Bouloque. L'extraterritorialité de l'ambassade d'Iran à Paris sera donc respectée. Il est peu probable, d'autre part, qu'une demande iranienne d'immunité pour M. Gordji – qui n'a pas le statut de diplomate – soit accordée.

On se dirige donc vers une situation très difficile à contrôler et qui pourrait se traduire par une longue guerre des nerfs aussi bien à Téhéran, pour les Français y résidant, qu'autour de l'ambassade d'Iran à Paris. D'ores et déjà, fait-on remarquer, la situation est inégale puisque les Français de Téhéran ne peuvent pas quitter l'ambassade, alors que les diplomates iraniens à Paris peuvent sortir après avoir subi un contrôle policier.

Si c'est bien la voie de la fermeté qui est choisie, la politique de la normalisation franco-iranienne prendra officiellement fin. Officiellement seulement, car en fait elle est gelée depuis le mois de mars, depuis que M. Chirac a donné le feu vert à M. Pasqua et à M. Pandraud pour qu'ils mènent jusqu'au bout les enquêtes sur les réseaux terroristes d'inspiration iranienne.

L'officialisation de la fermeté lèverait les ambiguïtés de la politique française, mais elle exigerait un réel consensus aussi bien entre Matignon et l'Elysée qu'entre M. Chirac et M. Raimond.

Il faudrait donc, par une déclaraison et un geste solennels, signifier très clairement à l'opinion publique française, mais aussi aux dirigeants iraniens, que les affaires de prise d'otages et de terrorisme sont définitivement placées en dehors de la politique politicienne. Certains y songent déjà. D'autres hésitent. Pourquoi attendre ?

JACQUES AMALRIC.

(1) Il s'agit de quatre diplomates, de deux chiffreurs, de plusieurs gardes de sécurité et de leur famille.

● **Tass critique la présence de M. Genscher à Berlin lors du départ du Tour de France.** – Le fait que le premier ministre français ait été accompagné à Berlin-Ouest par le vice-chancelier et ministre des affaires étrangères de RFA, M. Hans Dietrich Genscher, constitue *« une violation d'une des principales dispositions de l'accord quadripartite sur Berlin »*, a écrit, jeudi 2 juillet, l'agence Tass. L'agence souligne que, *« conformément à l'accord (quadripartite), Berlin-Ouest ne fait pas partie de la RFA et ne peut non plus être administrée par elle dans le futur. Par conséquent, le fait que le premier ministre ait été accompagné par un représentant officiel de la République fédérale d'Allemagne a constitué une violation délibérée de ce traité international »*.

Cet accord, qui définit le statut de Berlin, a été signé le 3 juin 1972 par l'URSS, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne.



Asie

CORÉE DU SUD : la personnalité mystérieuse de l'artisan de la libéralisation

M. Roh Tae Woo, « faucon » devenu « colombe » ?

M. Roh Tae Woo, dauphin désigné du président Chun Doo Hwan, fait aujourd'hui figure de héros sur la scène politique sud-coréenne pour avoir annoncé un ambitieux programme de démocratisation du régime à la suite des violentes manifestations du mois dernier à travers le pays.

SÉOUL
de notre envoyé spécial

M. Roh Tae Woo a joué avec succès les pompiers, éteignant inopinément un incendie qui risquait de s'étendre. En annonçant un programme de démocratisation qui va au-delà des espoirs que pouvaient nourrir les plus optimistes, il a calmé une agitation populaire de plus en plus menaçante. Alors que la personnalité du président Chun Doo Hwan, qui a dû donner son aval à une politique de libéralisation dont il n'est pas l'initiateur, tend à s'estomper, M. Roh apparaît comme l'homme du jour. Il a fait un coup de maître. Mais sera-t-il à la hauteur de la situation qu'il a créée.

Dans une grande partie de quitte ou double avec les opposants, il a misé le maximum, coupant l'herbe sous le pied de l'adversaire et rendant l'initiative à la majorité parlementaire et au pouvoir. Le président Chun perdait visiblement pied, et il a repris les rênes et multiplié les gestes de conciliation. Comme par exemple, le jeudi 2 juillet, lorsqu'il se rendit lui-même au siège du parti pour la réunification et la démocratie, principale formation d'opposition, pour y rencontrer son président, M. Kim Young Sam, un homme qu'il qualifiait il y a deux mois encore d'*« extrémiste »* avec lequel il était *« hors de question de traiter »*.

M. Roh a certes gagné la première manche, prenant de court une opposition traditionnellement divisée, tiraillée par les ambitions personnelles et les rivalités de clans. Mais il mise si gros que certains se demandent s'il n'est pas en train d'ouvrir une boîte de Pandore.

Dans ce pays fortement contrôlé, qui a passé dix-huit ans sous la chape du régime Park puis a connu pendant sept ans la férule du président Chun, soulever soudain le couvercle de la répression risque de créer un appel d'air engendrant une explosion de demandes de libéralisation de la part des secteurs les plus divers de la société. M. Roh devra alors abattre ses cartes, dévoiler un jeu dont on ne connaît encore que les intentions avouées, mais non les dessous. Ce moment de vérité arrivera tôt ou tard, lorsque M. Roh commencera à ramener ses filets.

Qui est ce M. Roh qui paraît soudain investi d'un *« mandat du ciel »* dans la veine confucianiste, *« colombe »* et *« héros populaire »* d'aujourd'hui mais *« rapace »* d'hier ? Les Coréens n'oublient pas qu'il est cet ex-général, qui la nuit du 12 décembre 1979, au lendemain de l'assassinat Park Chung Hee, fit mouvement sur Séoul avec la 9e division d'infanterie pour permettre à un autre général, Chun Doo Hwan, de prendre le pouvoir. N'est-il que la *« perruque »* de Chun, comme disent irrévérencieusement les étudiants, faisant allusion à la calvitie du président et au fait que M. Roh a toujours agi jusqu'à présent dans l'ombre de ce dernier ? Ou sera-t-il, comme il l'affirme lui-même, l'*« accoucheur »* de la démocratie en Corée du Sud ?

Ce que l'on sait de M. Roh ne permet guère encore de prédire son attitude future. Lorsque au lendemain du putsch de 1979, il nous recevait dans les bureaux du commandement des services de sécurité de l'armée, où il veillait à prévenir tout contre-coup de la part de militaires opposés au nouveau pouvoir, il donnait l'impression d'un homme suave, cordial et ouvert, en cela très différent du nouveau maître du pays. Des traits de caractère que M. Roh a confirmés dans la vie civile. La personnalité de cet homme de cinquante-quatre ans, né dans une famille de paysans de la région de Taegu, ami d'enfance de Chun Doo Hwan, qui sortit dans la même promotion que ce dernier de l'académie militaire et fut son compagnon d'armes au Vietnam, est difficile à cerner.

Il n'y a, en fait, que deux ans que M. Roh est devenu une figure publique. Avant de prendre la tête du Parti pour la justice et la démocratie (PJD), il assuma brièvement des fonctions ministérielles (portefeuille de l'intérieur puis des sports, initiant à ce titre les négociations pour la tenue des Jeux olympiques à Séoul en été 1988). La rumeur veut que, la nuit du 12 décembre 1979, M. Chun ait promis de lui *« léguer »* le pouvoir. Toujours est-il que le président, en parachutant son fidèle ami à la tête du PJD en 1985, sembla effectivement ne pas oublier sa dette. Il en fit d'ailleurs officiellement son « dauphin » le 10 juin dernier. Une décision qui, pour attendue qu'elle ait pu être, n'en provoqua pas moins une nouvelle poussée de fièvre antigouvernementale et fut à l'origine des grandes manifestations de ces deux dernières semaines.

Un homme intègre

A la tête du PJD, M. Roh mit quelque temps à s'imposer. Son arrivée marqua en fait la prise en main du parti gouvernemental par d'anciens militaires, ce qui engendra une certaine irritation parmi les politiciens professionnels. Une « troïka » d'ex-généraux (Roh Tae Woo, Chun Sun Dok, Park Joon Byong) tranchait sur tout, en petit comité, et mettait l'exécutif du parti devant des décisions qu'il n'avait plus qu'à suivre. Cet autoritarisme provoque une volonté de plus en plus affirmée des « civils » du PJD de démocratiser le parti.

M. Roh tenta aussi de se construire une image dans le pays. On dit que si le président s'entêta si longtemps à exiger que le chef de l'Etat soit désigné par un collège électoral, c'est qu'il avait conscience que M. Roh ne ferait pas le poids dans une élection au suffrage direct, mettant donc en danger la pérennité du régime. Sans grand charisme, M. Roh n'avait jamais réussi, jusqu'à ces derniers jours, à être populaire. Il était desservi par un autre facteur : en bons confucéens, les Coréens estiment que les hommes désignés pour assumer le pouvoir sont les lettrés — aujourd'hui des hommes sortis des grandes universités — et non pas des militaires, qui n'ont pour eux que leur tradition martiale.

M. Roh avait cependant une qualité aux yeux du petit peuple : il a la réputation d'être un homme intègre. Son nom n'a jamais été mêlé à aucun scandale — ce qui n'est pas le cas de la femme du président et de sa famille. M. Roh vit dans une modeste maison à l'ouest de Séoul. Il est marié à la fille d'un général qui fut responsable de l'académie militaire (et joua aussi un rôle dans le putsch du 12 décembre 1979). Ce sont ses enfants, dont l'un est à l'université, qui, selon la presse, incitèrent leur père à s'orienter sur la voie de la libéralisation.

M. Roh est en train de forger une image d'homme d'Etat. Dans un geste calculé et chargé de symbole, juste après sa déclaration explosive de lundi dernier, il alla se recueillir au temple Hyun Chung Sa, où est vénéré l'amiral Lee Sun Shin, qui repoussa une invasion japonaise, figure s'il en fut d'homme dévoué à la nation. Artisan d'un changement potentiellement radical dans la vie de la Corée, mais qui s'accomplirait dans la continuité, M. Roh paraît au point de jonction de deux types d'aspirations : celles des militaires, qui sont avant tout soucieux d'ordre, et celles de la population, lasse de la répression. Le passé de M. Roh devrait lui garantir la neutralité de l'armée. Il lui reste à gagner la confiance d'un peuple qui a été trop souvent trompé et malmené pour croire facilement aux promesses, sinon aux miracles.

PHILIPPE PONS.

Amériques

HAITI : pour tenter de désamorcer la crise

Le gouvernement annonce l'abrogation du décret électoral contesté

Port-au-Prince. — Le Conseil national de gouvernement haïtien (CNG) a annoncé, jeudi 2 juillet, l'abrogation du décret électoral destiné à régir les prochaines élections dans le pays et la démission du ministre de l'information, M. Jacques Lorthe. Ces décisions surviennent après plusieurs jours de grèves organisées par la plupart des syndicats et partis politiques haïtiens qui protestaient contre la publication de ce décret. Ce texte faisait, selon eux, peu de cas de la commission électoral indépendante et était de ce fait inconstitutionnel. Les manifestations, violemment réprimées depuis lundi par l'armée et les forces de l'ordre, ont provoqué la mort d'une douzaine de personnes et fait plus de soixante blessés.

Après une courte trêve, décidée mercredi par le comité de grève, afin de permettre à la population de se réapprovisionner, les manifestations avaient repris jeudi dans la capitale et la plupart des villes de province. Des milliers d'Haïtiens réclamaient la démissin du CNG, De multiples barricades étaient élevées dans les rues. L'armée a investi la cité Soleil à Port-au-Prince, centre de la contestation dans la capitale, et à Gonaïves (au nord du pays) un face-à-face a opposé soldats et manifestants pendant plusieurs heures.

Selon de nombreux observateurs, le recul du CNG face à cette opposition et l'« autocritique » du ministre de l'information — qui, après avoir déclaré que l'inconstitutionnalité du décret national *« ne le préoccupait pas »*, a annoncé sa démission en expliquant qu'il voulait *« faciliter une solution à la crise »* — ne suffiront pas à court terme à désamorcer la plus grave crise qu'ait connue le pays depuis le départ de l'ancien « président à vie » Jean-Claude Duvalier, en février 1986. Le dirigeant du comité national des forces démocratiques (coalition d'étudiants, de paysans et de syndicats), M. Jean-Claude Bajeux, a estimé pour sa part que *« le Conseil doit démissionner »*. Avant l'annonce des mesures gouvernementales, le comité de grève avait déclaré ce jeudi « jour de deuil » à la mémoire des grévistes tués dans les affrontements. — *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

ÉTATS-UNIS

Le département d'Etat critique les « lenteurs » de la justice chilienne

Washington. *(AFP)*. — Le gouvernement américain a accusé, jeudi 2 juillet, le Chili de ne rien faire pour accélérer les enquêtes sur deux affaires de meurtre d'opposants, et a critiqué son peu d'empressement à réprimer les abus de la part des forces de l'ordre.

Mme Phyllis Oakley, porte-parole du département d'Etat, a regretté qu'aucun progrès n'ait apparemment été accompli pour punir les responsables de la mort, il y a un an, de M. Ricardo Rojas, un jeune Chilien résidant aux Etats-Unis. Ce dernier avait été grièvement brûlé au cours d'une manifestation à Santiago et était mort quelques jours plus tard. La famille et des témoins ont accusé les forces de l'ordre d'être responsables de la mort du jeune homme.

Le principal inculpé, dans cette affaire, le lieutenant Fernandez Dittus, qui avait déjà bénéficié d'une mesure de mise en liberté provisoire contre paiement d'une caution de 25 dollars, vient d'être promu capitaine.

Accusant la justice chilienne d'avancer avec une *« lenteur de tortue »*, Mme Oakley a noté, d'autre part, que les autorités chiliennes n'avaient pris aucune mesure contre deux anciens officiers de la police secrète, accusés aux Etats-Unis d'être impliqués dans l'assassinat en septembre 1976 à Washington d'un exilé chilien, l'ancien ministre des affaires étrangères Orlando Letelier, et d'une Américaine, Ronni Moffitt. Le gouvernement chilien a refusé d'expulser les deux hommes vers les Etats-Unis pour qu'ils y soient jugés, comme le demandait Washington.

Le sénateur Kennedy dénonce la vision « néanderthalienne » de la justice du juge Bork

Washington *(AFP)*. — L'opposition démocrate, avec à sa tête le sénateur Kennedy, et la plupart des organisations libérales américaines sont parties en guerre, jeudi 2 juillet, contre la nomination du juge Robert Bork à la Cour suprême (*le Monde* du 3 juillet). Ces protestations laissent présager une rude bataille au Sénat pour la confirmation de cette décision du président Reagan.

La réaction la plus violente est venue de M. Edward Kennedy, membre de la commission de la justice du Sénat, qui a dénoncé la vision *« néanderthalienne »* des droits et des libetés civiques propre au juge Bork. M. Kennedy, sénateur du Massachusetts, a déclaré : *« L'Amérique de M. Bork est un pays dans lequel les femmes seraient contraintes de se faire avorter dans les arrière-cours, où les Noirs connaîtraient à nouveau la ségrégation dans les restaurants, où des policiers pourraient faire irruption chez les citoyens en pleine nuit, où les écrivains et les artistes pourraient être censurés selon les caprices du gouvernement. »*

Les démocrates craignent, en particulier, que le droit à l'avortement, instauré par la Cour suprême en 1973, soit remis en cause. Pour M. Bork, cette décision est *« un cas typique »* dans lequel la Cour suprême a imposé à tort sa morale à des tribunaux inférieurs.

Chez les conservateurs, au contraire, l'enthousiasme se donne libre cours.

Dix-huit immigrants clandestins périssent à la frontière mexicaine

Train de la mort

Sierra-Blanca, Texas *(AFP, Reuter)*. — Le rêve de dix-huit immigrants illégaux — vraisemblablement mexicains — s'est achevé dans l'horreur, jeudi 2 juillet : ils ont été retrouvés morts de déshydratation, à la frontière mexicano-américaine, enfermés dans un wagon de marchandises. Un seul passager clandestin du wagon a survécu : il avait réussi à percer un trou dans le plancher et à aspirer un filet d'air.

« La température à l'intérieur du wagon a probablement dû dépasser les 50 °C et les victimes sont apparemment mortes de chaleur », a déclaré un porte-parole de la police des frontières. Les dix-neuf immigrants étaient montés dans le train, mercredi en fin d'après-midi, à El Paso, à 145 kilomètres de Sierra-Blanca (Texas), où leurs cadavres ont été découverts. Le convoi avait passé la nuit sur une voie de garage, son départ ayant été retardé pour des raisons mécaniques.

« Certains hommes, âgés de vingt à trente ans, semblent avoir été pris de convulsions, rendues visibles par des saignements de nez. D'autres se sont violemment mordus et déchiqueté la langue et les lèvres. Il y avait du sang partout. C'était une vision macabre », a déclaré un garde-frontière.

Il est fréquent que des immigrés clandestins empruntent la voie ferroviaire à El Paso pour quitter la zone frontalière. En avril 1984, treize Salvadoriens avaient péri dans des conditions similaires.

A TRAVERS LE MONDE

Irlande du Nord

Les protestants prêts à renouer le dialogue avec Mme Thatcher

Les protestants d'Irlande du Nord se sont déclarés prêts, jeudi 2 juillet, à renouer le dialogue avec le gouvernement de Mme Margaret Thatcher sur l'avenir de la province britannique, après avoir combattu sans succès pendant vingt mois l'accord anglo-irlandais sur l'Ulster.

Un rapport présenté par des responsables des deux principaux partis unionistes (protestants) a recommandé l'ouverture de discussions préliminaires avec Londres, avec l'espoir de négocier ultérieurement une alternative à l'accord anglo-irlandais.

Signé le 15 novembre 1985, cet accord donne pour la première fois un droit de regard à Dublin sur les affaires de la province britannique. Il a déclenché la colère des protestants qui y voient le premier pas vers une réunification de l'Irlande. — *(AFP.)*

La guerre du Golfe

Les entretiens de M. Vernon Walters à Moscou

L'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, M. Vernon Walters, a annoncé, jeudi 2 juillet, qu'il avait eu des discussions *« spécifiques et détaillées »* à Moscou sur la guerre Iran-Irak et qu'il se rendrait *« très prochainement »* à Pékin dans le même but *« sur instruction du président Ronald Reagan »*. Un projet de résolution adopté par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies — et actuellement examiné par les membres non permanents — a été au centre de ces entretiens de Moscou.

Depuis quarante-huit heures, M. Taher Yassin Ramadan, premier vice-premier ministre irakien, se trouve également à Moscou, où a été reçu en début de semaine le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar.

D'autre part, en visite à Washington, le ministre israélien de la défense, M. Itzhak Rabin, a assuré que l'URSS avait récemment proposé la tenue à Moscou d'une conférence de paix en vue de mettre fin à la guerre entre l'Irak et l'Iran. Mais, a-t-il dit, les Iraniens ont rejeté cette proposition. M. Rabin a précisé que l'offre de l'URSS avait été présentée au gouvernement iranien lors d'une récente visite à Téhéran du vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Youli Vorontsov. — *(AFP.)*

Jordanie

M. Waldheim observe les kibboutzim israéliens

Pour la seconde journée de sa visite officielle en Jordanie, le président autrichien, M. Kurt Waldheim, s'est rendu jeudi 2 juillet, à bord d'un hélicoptère militaire piloté par le roi Hussein, sur la colline stratégique d'Oum Kayss (130 km au nord-ouest d'Amman), qui surplombe les kibboutzim israéliens de la Haute-Galilée, qu'il a regardés à la jumelle.

Cette colline est une importante position militaire située à la jonction des frontières de la Jordanie, d'Israël et du plateau du Golan syrien (annexé par Israël). M. Waldheim avait effectué jeudi matin une visite protocolaire au monument aux martyrs à Amman, où la police jordanienne avait interpellé peu auparavant la militante anti-nazi, Mme Beate Klarsfeld. Celle-ci a indiqué qu'elle avait été conduite à un poste de police puis ramenée sous bonne garde à son hôtel. — *(AFP.)*

● **TAIWAN : levée de la loi martiale.** — Le gouvernement de Taiwan a décidé, le vendredi 3 juillet, la levée de la loi martiale, en vigueur depuis 1949 lors du repli sur l'île des troupes nationalistes chinoises du Kuomintang battues par les forces communistes, conformément à une décision prise l'an dernier par le président Chiang Ching-kuo. La loi martiale doit être remplacée par une loi sur la sécurité nationale, qui a été approuvée le 24 juin par le Parlement de Taipeh. Il reste à ce dernier à ratifier la décision mettant un terme à la loi martiale. La nouvelle législation, dont le président pourrait annoncer la semaine prochaine l'entrée en vigueur, élargit les libertés individuelles et celles de la presse, et réduit le pouvoir des militaires. — *(Reuter, AFP.)*

Afrique

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : Les Noirs associés à la gestion de services locaux

L'« apartheid rénové »

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Huit nouvelles structures administratives, les conseils régionaux (Regional Services Councils, RSC), sont devenues opérationneles à compter du 1er juillet. Elles sont le point de départ d'un nouveau découpage de tout le pays qui suscite critiques et controverses. Officiellement, les RSC ont pour but d'élargir le pouvoir de décision au niveau local à tous les groupes raciaux, dans un objectif de meilleure répartition des richesses. L'intention est louable mais, selon leurs détracteurs, les RSC souffrent de nombreux vices. A commencer par le coût astronomique de cette réforme, et surtout le risque d'accentuer le contrôle de l'Etat à travers des structures qui, d'après les mouvements d'opposition, *« renforcent la domination blanche et mettent en place un apartheid rénové »*.

De quoi s'agit-il ? Non pas de remplacer les anciens conseils provinciaux blancs élus, supprimés l'an dernier, mais d'élargir la participation politique aux Noirs tout en rationalisant les services publics. Les RSC seront, en effet, multiraciaux et auront pour tâche principale de gérer vingt-deux prestations de services telles que l'eau, l'électricité, les transports, etc. Leurs représentants seront choisis au sein des conseils municipaux existants, en fonction d'un schéma racial. Un système de cooptation qui repose donc sur des institutions décriées car leurs membres ont été élus par une minorité et la plupart ont disparu dans la tourmente de ces deux dernières années.

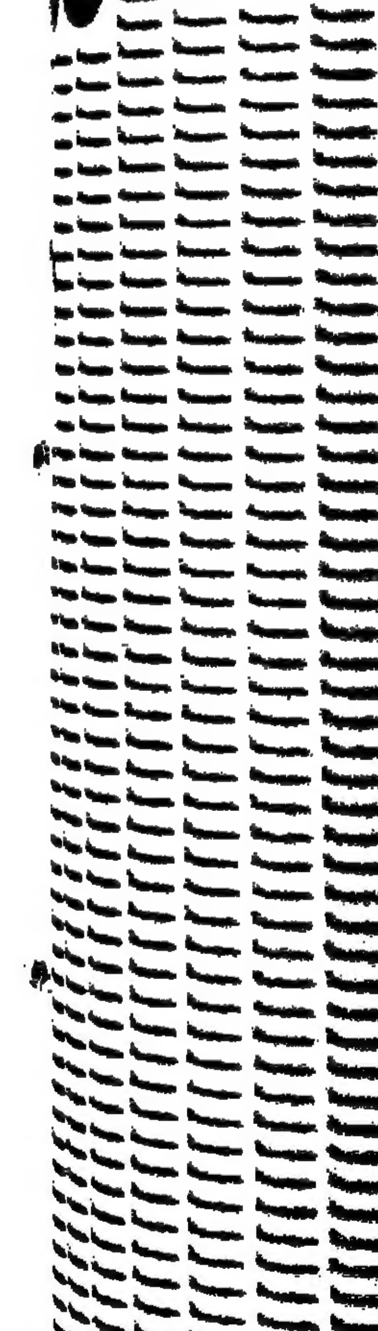
A la tête de ces conseils régionaux figurera un administrateur désigné par l'Etat, qui disposera de pouvoirs exorbitants. Selon un amendement qui vient d'être proposé par le gouvernement, il aura même la possibilité de fixer le quorum si besoin est. En fait, le système reviendra à une centralisation des pouvoirs de décision et à un contrôle accentué de l'Etat, qui, par la même occasion, se déchargera de certaines responsabilités.

Les milieux d'affaires voient d'un très mauvais œil ces RSC, car ils devront les financer. Deux taxes, l'une de 0,1 % sur le chiffre d'affaires et l'autre de 0,25 % sur la masse salariale, doivent permettre d'alimenter cette machine. La chambre de commerce sud-africaine affirme que la réforme aura des conséquences dommageables sur l'économie en augmentant le chômage et en réduisant la croissance.

La principale critique vient des milieux de l'opposition, qui estiment que ce nouveau modèle est *« une perpétuation de l'apartheid politique et économique »*, car il est inspiré de la notion d'*« affaires générales »* et d'*« affaires propres »* (à chaque communauté), qui s'appuie sur le concept de race. Ils y voient une prolongation du système tricaméral et une application du principe de la résidence séparée selon la couleur de la peau. Enfin, ils constatent que ces RSC correspondent à peu près au découpage des subdivisions des JMC (Joint Management Centres), une toile d'araignée mise en place par le Conseil de sécurité pour *« contrôler et surveiller »* à tous les niveaux ce qui se passe dans les townships.

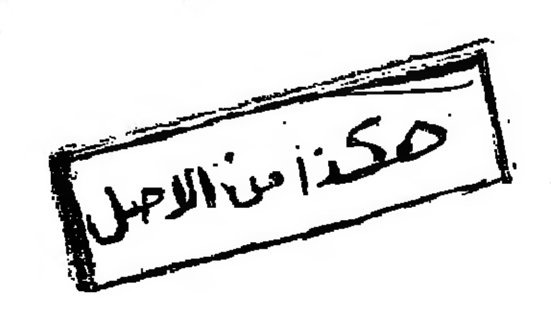
Le débat est loin d'être tranché. *« Elargissement de la démocratie »* à l'échelle locale, premier pas vers un partage du pouvoir, comme le proclame le régime, ou *« néo-apartheid »* ? Chacun se demande si cette nouvelle structure controversée va fonctionner et si elle n'alourdit pas inutilement un appareil administratif déjà passablement compliqué, sans résoudre le problème véritable de la participation de la majorité noire à l'exercice réel du pouvoir.

MICHEL BOLE-RICHARD.








هكذا من الاصل

Europe

TURQUIE : la nomination d'un nouveau chef d'état-major

M. Turgut Ozal réaffirme la prééminence du pouvoir civil

ISTANBUL
de notre correspondant

« Un coup d'Etat civil » : c'est ainsi que les commentateurs ont accueilli la décision du premier ministre, M. Turgut Ozal, de rompre avec la tradition en nommant à la tête de l'état-major un général autre que le successeur désigné par le sortant démissionnaire, le général Necdet Urug. En *« faisant usage de son droit constitutionnel d'appréciation »* pour désigner à ce poste le général Necip Torumtay et non le candidat attendu, le général Necdet Oztorun, le pouvoir civil a montré, pour la première fois avec succès dans l'histoire de la République, qu'il n'entendait pas limiter son rôle dans ce domaine à l'enregistrement des décisions des militaires. Le coup de force a d'autant plus surpris que le coup d'État militaire du 12 septembre 1980, puis l'accession à la présidence de la République de son instigateur, le général Kenan Evren, semblaient avoir éloigné pour longtemps la possibilité d'une telle affirmation de la souveraineté des civils, dans un domaine resté tabou malgré le retour d'un gouvernement civil en 1983.

M. Ozal s'est souvenu du best-seller de l'année, objet de la fureur des militaires : *A vos ordres, mon commandant !* du journaliste Mehmed Ali Birand, qui montrait la coupure de l'armée du reste de la société, son fonctionnement en circuit fermé, et rendait compte de ses interventions *« salvatrices »* décennales contre les civils. Reprenant les termes du livre, le premier ministre, selon le quotidien *Cumhuriyet*, a dénoncé en conseil des ministres *« le plan élaboré par l'état-major fixant en dehors du gouvernement les promotions jusqu'à l'an 2000 »*.

Le massacre de trente et un villageois par des séparatistes du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) la semaine dernière lui a donné l'occasion, par l'ouverture d'une commission d'enquête et par la réponse tardive des militaires, de jeter le discrédit sur le candidat du chef d'état-major sortant. La presse s'accorde toutefois à ne voir dans les événements du Sud-Est qu'un prétexte. Elle évoque, en revanche, une différence de point de vue entre les militaires et le premier ministre sur les dangers que le renouveau de l'islam peut représenter pour la laïcité dont l'armée se veut le garant. La réputation d'« atatürkiste » du nouveau chef d'état-major apaise cependant les craintes exprimées.

Surtout, la proximité des élections présidentielles de 1989 a dû jouer un rôle déterminant dans la décision de M. Ozal. Il veut *« effacer la présidence de la République de la tête des militaires »* dont l'accession une fois de plus à cette fonction compromettrait le succès de la demande récemment déposée par la Turquie d'adhésion à la CEE.

L'opinion dans son ensemble a accueilli favorablement la décision de M. Ozal. Sans être hostile à l'armée, elle aspire fortement à la fin des interventions des militaires dans la vie politique.

MICHEL FARRÈRE.

ITALIE : la rentrée parlementaire

M. Giovanni Spadolini devient président du Sénat

ROME
de notre correspondant

Réunies le jeudi 2 juillet pour leur rentrée après les élections législatives des 14 et 15 juin, les deux chambres italiennes ont élu leurs présidents. M. Giovanni Spadolini (républicain), ancien premier ministre (1981-1982), devient président du Sénat, et, à la Chambre des députés, Mme Nilde Iotti, communiste, déjà désignée comme présidente en 1979 puis en 1983, est renouvelée dans ses fonctions. Ces résultats ont été acquis au premier tour en raison essentiellement d'un accord intervenu la veille entre démocrates-chrétiens et socialistes.

M. Spadolini accède à un poste occupé de façon quasi ininterrompue depuis des lustres par le démocrate-chrétien Amintore Fanfani. Celui-ci est depuis un peu moins de deux mois à la tête d'un gouvernement, au demeurant minoritaire, qui, outre la tenue du sommet des sept grands pays industrialisés à Venise, a eu pour principale fonction d'organiser les élections et qui devrait démissionner d'ici à la fin de cette semaine.

Le président du Sénat est le deuxième personnage de la République, et il est arrivé fréquemment par le passé en Italie qu'il soit chargé de former des cabinets de transition, dans des situations politiques difficiles. Or c'est bien ainsi que se présente la dixième législature avec, comme caractéristique, une âpre lutte pour le pouvoir entre socialistes et démocrates-chrétiens. Les lois de l'arithmétique parlementaire condamnent ces deux adversaires à s'entendre s'ils veulent l'un et l'autre éviter de faire entrer le PCI dans un jeu majoritaire. La DC et le PSI pourraient d'ailleurs, pour la première fois, constituer un gouvernement sans l'aide d'un autre partenaire car ils ont à eux deux la majorité absolue.

Pas d'accord global

En première analyse, la démocratie chrétienne a cédé beaucoup aux socialistes : tout d'abord en abandonnant la présidence d'une chambre ; en second lieu, le secrétaire du parti, M. Ciriaco De Mita, n'a pas obtenu de son partenaire-adversaire, M. Bettino Craxi, l'acceptation publique du principe d'un accord global portant également sur la présidence du conseil.

Les socialistes, pourtant, ne sont pas hostiles par principe à la désignation d'un démocrate-chrétien à la tête du gouvernement. Mais ils entendent que cela n'apparaisse pas comme une réédition de l'alliance à cinq dite « pentapartito » (1), c'est-à-dire comme une victoire de M. De Mita. M. Craxi doit cependant tenir compte des chiffres (34,3 % des suffrages à la DC contre 14,5 au PSI le 15 juin), surtout après avoir lui-même dirigé la coalition durant trois ans et demi avec moins de 11,5 % des voix. Il ne s'en montre pas moins intraitable sur les apparences.

L'hypothèse dès lors la plus plausible est que la constitution du gouvernement prenne plusieurs semaines. Rappelons que la crise a été ouverte le 2 mars.

La première désignation d'une personnalité communiste à la présidence de la Chambre des députés remonte à 1976, à l'époque du fameux « compromis historique » avec la démocratie chrétienne. Cette reconnaissance officielle donnée au PCI de sa condition de deuxième parti italien pour l'importance de son électorat est depuis lors devenue une sorte de tradition.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Outre la DC et le PS, le « pentapartito » comprenait les républicains, les sociaux-démocrates et les libéraux.

URSS : les suites de l'affaire du Cessna

Le général Tretiak a pris le commandement des forces antiaériennes

Le général d'armée Ivan Tretiak, qui dirigeait depuis un peu moins d'un an les services de l'inspection générale des forces armées, a pris en juin le commandement des forces de défense antiaérienne, à la place du maréchal Koldounov. Ce dernier avait été destitué publiquement par le Politburo, le 30 mai dernier, deux jours après que l'avion Cessna du jeune Allemand Mathias Rust se soit posé sur la place Rouge. Comme à l'ordinaire, cette nomination n'a pas été annoncée, mais elle ressort du compte rendu d'une réunion militaire publié jeudi 2 juillet par *l'Etoile rouge*, organe de l'armée, qui présente le général Tretiak dans ses nouvelles fonctions.

Né en 1923 dans une famille ukrainienne, entré dans l'armée en 1939, le général Tretiak a fait une guerre brillante sur les fronts de l'Ouest et de la Baltique, ce qui lui a valu le titre de « héros de l'Union soviétique » en 1945. Après avoir poursuivi ses études à l'académie militaire Frounze, puis à celle de l'état-major général, dont il est sorti en 1959, il a commandé pendant dix ans, de 1967 à 1976, la région militaire de Biélorussie, puis celle d'Extrême-Orient pendant huit ans.

Le général Tretiak a-t-il été impliqué, dans cette dernière fonction, dans l'affaire du Boeing civil sud-coréen abattu le 31 août 1983 au-dessus de Sakhaline ? Si oui, ce n'était pas pour en porter le blâme, puisqu'il avait été promu en juin 1984 au poste de commandant en chef de l'ensemble des forces de d'Extrême-Orient soviétique, ce que l'on appelle le *« théâtre d'opérations militaires »* (TVD) de l'Est. Il était devenu par là le supérieur hiérarchique du général Iazov, aujourd'hui ministre de la défense, qui avait pris sa suite en 1984 à la tête de la région militaire d'Extrême-Orient. Ajoutons que le commandant du TVD de l'Est au moment de l'affaire du Boeing, le général Govorov, avait été également promu un an plus tard au poste de vice-ministre de la défense et d'inspecteur général... Qui a donc payé la mort des deux cent soixante-neuf passagers ?

Le général Tretiak conservera selon toute vraisemblance son titre de vice-ministre, qui lui avait été donné en août 1986 en même temps que la direction de l'inspection générale. Il est depuis 1976 membre du comité central du Parti.

M. T.

EN BREF

● **Espagne : Mutinerie dans une prison.** — Une mutinerie qui avait commencé le jeudi 2 juillet en fin de matinée à la prison de Badajoz, dans le sud-ouest de l'Espagne, s'est achevée peu après minuit, après intervention de la garde civile, par la reddition des quatre prisonniers mutins, dont l'un s'est donné la mort. Les mutins avaient, vraisemblablement lors d'une tentative de fuite, pris en otage des membres du personnel et ouvert le feu sur des gardiens, bénéficiant de la sympathie active de l'ensemble des autres détenus. — *(AFP.)*

● **PANAMA. — Nouvelle manifestation et mise en garde de Washington.** — Plusieurs centaines d'étudiants ont manifesté dans les rues de Panama le mercredi 1er juillet contre l'homme fort du régime panaméen, le général Manuel Antonio Noriéga. Cette manifestation, la première de l'opposition depuis le 11 juin, fait suite à celle organisée mardi par les secteurs proches du pouvoir devant l'ambassade américaine. L'attaque de l'ambassade à coups de pierres a été dénoncée avec *« la plus grande fermeté »* par Washington. M. Charles Redman, porte-parole du département d'Etat, a estimé que *« le gouvernement de Panama a clairement violé intentionnellement ses obligations de protéger la mission américaine et son personnel »*. Le porte-parole a également qualifié *« d'inacceptable »* la participation de ministres à cette manifestation.

Le département d'Etat a en conséquence décidé de fermer la section consulaire de l'ambassade jusqu'à ce que les autorités garantissent *« une protection appropriée »*. — *(AFP.)*

● **CHILI : Rodolfo Seguel démissionne du Commandement national des travailleurs.** — Le dirigeant syndical Rodolfo Seguel a annoncé, jeudi 2 juillet, sa démission de la présidence du Commandement national des travailleurs (CNT), la principale centrale syndicale du pays, et son départ, pour raisons personnelles, vers l'Australie où il séjournera provisoirement. Agé de trente-trois ans et membre du Parti démocrate chrétien, Rodolfo Seguel avait été, en 1983, avec le CNT, à l'origine des manifestations populaires organisées contre le régime militaire du général Pinochet. Il a précisé qu'il quittait le Chili avec sa femme et ses enfants uniquement pour des raisons familiales. — *(AFP.)*

RFA : M. Kiechle interdit de parole au congrès des agriculteurs

Les malheurs du ministre-paysan

BONN
de notre correspondant

Le compromis arraché à Bruxelles par les ministres de l'agriculture de la Communauté européenne a fait éclater une crise ouverte entre le gouvernement et les agriculteurs ouest-allemands. En décidant, jeudi 2 juillet, d'interdire de parole le ministre fédéral de l'agriculture, M. Ignaz Kiechle, à son congrès, qui se déroule à Aix-la-Chapelle, la Fédération des agriculteurs ouest-allemands a provoqué, pour la première fois, une réaction très vive à son encontre du gouvernement unanime.

Partagé entre l'abattement et la colère, M. Kiechle, qui s'était rendu jeudi à Aix-la-Chapelle à l'invitation de l'organisation des femmes d'agriculteurs, a réagi avec une brutalité qui ne lui est pas coutumière. Ce robuste paysan bavarois qui, depuis cinq ans maintenant, est en butte aux manifestations régulières de mauvaise humeur des agriculteurs ouest-allemands fait généralement preuve d'équanimité. Traité d'empêcheur de tourner en rond par ses collègues européens, il avait accepté sans broncher de voir son effigie brûlée sur la place publique par ses anciens collègues en colère et de servir régulièrement de bouc émissaire à ses amis politiques.

Que le congrès de la Fédération des agriculteurs ne s'annonçât pas pour lui de tout repos ne faisait pas de doute. Ce congrès tombant malencontreusement au lendemain du conseil européen et du dernier round de la négociation sur les prix agricoles, M. Kiechle devait s'attendre que le compromis arraché *in extremis* à Bruxelles lui fut une nouvelle fois reproché. Le président de la Fédération, M. Konstantin Freiherr von Heereman, député chrétien-démocrate, lui-même accusé par ses troupes de n'en pas faire assez, n'avait pu faire autrement que de prendre une nouvelle fois ses distances. Estimant d'emblée, mercredi, que le compromis n'était pas satisfaisant et qu'il en coûterait encore 800 millions de deutschemarks de manque à gagner pour les agriculteurs, il en était néanmoins resté à une critique acceptable. C'était sans compter cependant sur l'état d'esprit des délégués, venus là bien décidés à en découdre et à réclamer leur dû. Leur décision d'interdire M. Kiechle de parole vendredi au cours de leur meeting de clôture a été adoptée jeudi en assemblée générale à une très large majorité.

Les limites sont dépassées

Le grand perdant de l'affaire pourrait bien être M. von Heereman lui-même, que le secrétaire général du Parti démocrate-chrétien, M. Heiner Geissler, a sommé de s'expliquer. Accusée elle-même de ne pas assez défendre la profession, la direction du Syndicat de l'agriculture tente de naviguer au plus près depuis des années pour défendre les intérêts de tous ses membres, des gros agriculteurs du Nord aux petits du Sud, des agriculteurs à plein temps et de ceux dont l'essentiel du revenu provient d'un travail extérieur — à savoir 60 % des exploitants.

La réaction des collègues de M. Kiechle à l'affront subi par le ministre de l'agriculture a été unanime, les ministres des affaires sociales et de la santé, M. Norbert Blüm et Mme Rita Süssmuth, ont refusé de prendre la parole si l'exclusion de M. Kiechle était maintenue. M. Theo Waigel, chef du groupe parlementaire de la CSU bavaroise, qui a toujours pris ces derniers mois des positions en flèche en faveur des agricultures, a lui-même estimé que les limites étaient dépassées.

Cette unanimité semble indiquer que les responsables des deux grands partis conservateurs ouest-allemands ont compris le danger qu'il y aurait à reculer davantage devant la pression des agriculteurs. Inquiets des pertes enregistrées lors des dernières élections locales et régionales, ces partis n'avaient cessé au cours des derniers mois de donner des gages de leur bonne volonté à l'égard d'une clientèle électorale traditionnellement fidèle. Cette attitude, qui a obligé le ministre des finances, M. Stoltenberg, à ouvrir tout grand son tiroir-caisse pour financer les aides à l'agriculture, n'a pas eu les résultats escomptés. Elle n'a fait qu'aiguiser les appétits, sans apaiser les rancœurs.

Les prochaines élections régionales auront lieu en septembre dans le Schleswig-Holstein, Land hautement agricole. Des deux côtés, on se prépare déjà à l'affrontement. Le chancelier Kohl, qui avait personnellement ouvert la voie au compromis de Bruxelles en parvenant avec M. Mitterrand à un accord sur le démantèlement des montants compensatoires, sera cette fois en première ligne. Après la victoire de son parti en avril dernier en Hesse, qui lui a assuré pour la prochaine législature de conserver, quoi qu'il arrive, la majorité au Bundesrat (le Parlement des régions), le chancelier devra faire de gros efforts pour faire admettre le bien-fondé de sa politique agricole.

HENRI DE BRESSON.

Accroissement du déficit public en 1988

La réforme fiscale pèse sur le budget allemand

Le projet de budget ouest-allemand pour l'année 1988, présenté officiellement jeudi 2 juillet à Bonn par le ministre des finances, M. Gerhard Stoltenberg, s'élève à 275 milliards de marks. Pour la première fois depuis l'arrivée des chrétiens-démocrates au pouvoir, en 1982, il prévoit un nouvel accroissement du déficit public, qui, après avoir été ramené à 1,9 % du PNB en 1987, sera de 2,4 % en 1988. Il passe de 26,28 milliards de deutschemarks en 1987 à 29,32 milliards de deutschemarks (1 DM vaut 3,33 F environ).

BONN
de notre correspondant

La mise en œuvre de la réforme fiscale, qui doit aboutir d'ici à 1990 à faire économiser aux contribuables 50 milliards de deutschemarks, n'a pas fini de faire passer des heures difficiles aux dirigeants du gouvernement. Après une première étape début 1986, qui a porté sur 11 milliards de deutschemarks, une nouvelle réduction de 14 milliards est prévue pour 1988. Le dernier volet de la réforme est attendu pour 1990. Il est également le plus important. Il portera sur un peu moins de 40 milliards, dont la moitié devra être financée par l'Etat fédéral, les Laender et les communes, l'autre moitié par une diminution draconienne des subventions (aides financières directes ou abattements d'impôts).

Les efforts du ministère des finances pour contenir l'augmentation des dépenses ont forcément leur limite. La croissance du budget, qui était prévue dans le plan de financement à moyen terme de l'année dernière pour être de 2,9 %, a été fixée à 2,4 %, contre 2,7 % en 1987. C'est déjà deux points de plus que l'inflation, qui sera cette année encore à peine supérieure à zéro, après avoir été négative l'année dernière.

Priorité aux affaires sociales

Le premier poste budgétaire sera, comme cette année, celui du ministère du travail et des affaires sociales, dont les autorisations de dépenses s'élèvent à 60,2 milliards (+ 2,2 %). Il est suivi de la défense, avec 51,6 milliards pour le moment (+ 2,1 %), et en troisième position du service de la dette, avec 36 milliards, dont l'augmentation (+ 5,4 %) reflète en partie l'accroissement du déficit. Suivent ensuite les transports, avec 25,7 milliards (+ 0,6 %), et la jeunesse, la famille et la santé, avec 19,1 milliards (+ 0,9 %).

L'augmentation de 15 % du budget du ministère de l'économie (6,4 milliards) et de 7,4 % du budget de l'agriculture (8,4 milliards) sont là pour témoigner de la difficulté à faire des économies supplémentaires. Dans le premier cas, il a fallu tenir compte des engagements pris pour le financement du programme Airbus, mais aussi de l'obligation de poursuivre les aides aux charbonnages, à la sidérurgie et aux chantiers navals. Dans le second cas, le gouvernement est tenu par les engagements pris en faveur de ses agriculteurs pour compenser les effets de la réforme de la politique agricole commune.

Les arbitrages ont pourtant été difficiles. En outre, le projet de budget pour 1988 comporte un certain nombre de zones d'ombre, dues en grande partie aux engagements internationaux et européens de la RFA. En matière de défense, les militaires ont ainsi obtenu que leur budget soit rediscuté à l'automne en fonction de l'évolution de la situation internationale. L'accroissement de la contribution promise dans le cadre de la réforme du financement de la Communauté européenne est impossible à calculer pour le moment. Il est prévu qu'elle sera au moins en partie financée par une augmentation des impôts indirects, notamment sur l'alcool et le tabac.

A cela risque de s'ajouter les demandes sans cesse croissantes des agriculteurs qui estiment que le dernier compromis de Bruxelles leur coûtera 800 millions de pertes supplémentaires. Autre chapitre encore en suspens : celui de la participation allemande au programme spatial européen, qui ne doit être décidé lui aussi définitivement qu'à l'automne.

Faible augmentation des recettes

Le gros problème risque pourtant d'être celui des recettes. Compte tenu des réductions d'impôts, le gouvernement a prévu qu'elles augmenteraient de 2,7 % en 1988. L'incertitude pesant sur le taux de croissance et la faiblesse de l'inflation risquent cependant de causer des difficultés au gouvernement, qui a été obligé, en mai dernier, de réviser ses prévisions pour 1987 à la baisse (— 4 milliards de DM). En outre, les gains de la Bundesbank, qui étaient encore d'environ 12 milliards en 1986, et de 7 milliards en 1987, ne devraient plus entrer en ligne de compte que pour 6 milliards en 1988. Les ressources tirées des privatisations, estimées à 3,3 milliards pour 1987, ne sont plus estimées pour leur part qu'à 1,80 milliard pour 1988.

Accusé par l'opposition d'avoir vu trop grand avec sa réforme fiscale, M. Stoltenberg a estimé jeudi que l'accroissement du déficit budgétaire n'était qu'un phénomène passager qui prendrait fin dès 1991. Son plan de financement à moyen terme prévoit à cette date un important renversement de la situation. Il a, en revanche, affirmé son intention de poursuivre une politique restrictive en matière de dépenses, invitant les Laender et les communes, dont dépendent également le succès de la réforme fiscale, à suivre son exemple.

H. de B.

MAIRIES DE FRANCE

N°3 MAIRIES DE FRANCE est réalisé sous la responsabilité de MAIRIE-EXPO 87 sur quatre pages achetées au quotidien LE MONDE. SAMEDI 4 JUILLET 1987

HÔTELS DE VILLE

Hubert MOULY, Maire de Narbonne, vient de célébrer le Bi-centenaire de la « Robine », une des branches Sud de l'Aude.

Robert PINI, Maire d'Orange, est satisfait du premier bilan de son Ecole Nationale de Police Municipale.

Depuis janvier, 20 villes ont fait former à Orange leurs policiers municipaux.

Jacques PUIG, Maire de Blagnac, alignera deux voitures aux couleurs de sa ville au départ du 10e Paris-Dakar.

Le jumelage de Blagnac avec plusieurs villages du Sénégal est également prévu.



Le Couturier Christian LACROIX qui vient de s'installer Rue du Faubourg Saint-Honoré, présente dans quelques jours sa première collection. Evénement très attendu dans le Monde de la Haute Couture Internationale.

A quelques jours du 14 juillet, il réserve son premier dessin à MARIANNE, il la voit : « très cancan et ne se prenant surtout pas au sérieux ».

Bienvenue dans le Faubourg Monsieur LACROIX !

René-Georges LAURIN, Sénateur-Maire de Saint-Raphaël, a fait de l'année 87 l'année de tous les progrès pour sa ville.

Après l'arrivée du TGV et l'inauguration d'un golf avec Francis BOUYGUES, il termine actuellement un Palais des Congrès.

Six communes du Var : SAINTE-MAXIME, CAVALAIRE, SAINT-MAXIMIN, BRIGNOLES, TRANS et TARADEAU signent ce week-end la Charte Welcome U.S. Navy, Charte d'amitié régie par la loi de 1901 ayant pour but de faire inviter les équipages de la 6e Flotte Américaine dans ces communes et à passer une journée avec des familles françaises.

L'Amiral commandant la 6e Flotte est ravi de cette initiative prise par un employé de la Caisse du Crédit Agricole de Draguignan.

Plusieurs municipalités vont adhérer à cette Charte dans les mois à venir.

Renseignements : Gilbert TEYCHENE, tél. 94.68.80.46.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Au moment où l'on parle du grand Marché Européen de 92, je peux affirmer que le patriotisme français est bien vivant.

La preuve en est qu'il est impossible de trouver, avant le 14 juillet, un fabricant de drapeaux tricolores qui ne soit pas en rupture de stock.

Plus que jamais, à deux ans de la célébration du bi-centenaire de la Révolution, le 14 juillet sera Jour de Fête. Du Président de la République au Maire de la plus petite commune de France, tous célèbreront par une réception ou un vin d'honneur, après un défilé ou un dépôt de gerbes, cette date historique qui a fait de nous des citoyens fiers de la devise nationale « Liberté, Egalité, Fraternité ».

A cette Fête du 14 Juillet, associons au premier chef tous les Elus Locaux qui, 365 jours par an et bénévolement, administrent et gèrent les 36 508 communes de France.

Ces milliers de Maisons communales réparties sur l'hexagone et en Outre-Mer sont une des chances de notre démocratie et représentent le plus dense réseau communal du Monde.

Quelques chiffres pour rappeler que nous restons avant tout un pays rural qui a su, au cours des 20 dernières années, relever tous les défis technologiques modernes :

– 97 % des communes françaises ont moins de 10 000 habitants
– 95 % ont moins de 5 000 habitants et
– une commune sur deux a moins de 350 habitants.

Rien d'étonnant donc que 36 % des Maires soient des ruraux, contre 14 % de salariés du secteur privé et 11 % de chefs d'entreprises (voir notre enquête page 3). Tous sont animés par le désir de faire gagner leur ville ou leur village et faire gagner la France.

Associons à la Fête du 14 juillet, dans cet éditorial cocardier, l'Administration française, interlocuteur quotidien de l'Administration communale : Préfets, Sous-Préfets, Directeur des Services départementaux, sans oublier le Personnel communal.

Il n'existe pas de jour anniversaire pour célébrer la vie associative qui est aussi un des moteurs de la vie culturelle et sociale de la commune.

En France, aux yeux de ses concitoyens, le Maire est capable de tout faire et de tout résoudre. Toujours disponible, il est bien souvent le premier interlocuteur de nos joies et de nos peines mais, au Top 50 de la popularité, les pompiers arrivent largement en tête, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, cela n'est que justice.

C'est en étant attentif à la vie de nos villes et de nos villages et au rôle que jouent tous les acteurs de nos communes que j'ai, en quelques années, peaufiné MAIRIE-EXPO qui sera cette année, plus que jamais, le véritable Salon de la vie des Communes de France.

Alain TRAMPOGLIERI

L'INVITÉ

PIERRE MERLI, SÉNATEUR-MAIRE D'ANTIBES

« Je gère Antibes en bon père de famille et en chef d'entreprise »

Pierre MERLI fait partie de ces hommes publics qui sont toujours accessibles, toujours disponibles et toujours volontaires.

A 67 ans c'est un Maire chaleureux, un réformateur qui réforme. Depuis son arrivée à la mairie d'Antibes en 1971, il a peaufiné le visage et le rivage d'une des plus belles villes de la Côte d'Azur, située entre les deux super-stars Cannes et Nice.

Antibes, c'est la joie de vivre comme l'a peint Picasso. C'est aussi un grand port de plaisance, la Foire aux Antiquaires et le Festival International de Jazz que Christian PELLERIN, P.D.G. de la SARI, parraine cette année.

Antibes c'est aussi une communes des quatre saisons, avec 75 000 habitants sédentaires.

Pierre MERLI, Maire passionné par la vie publique, répond aux questions de MAIRIES DE FRANCE.

COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE ROLE DE MAIRE ?

Pour moi un Maire est essentiellement un gestionnaire et un bon père de famille, attentif à tous les besoins de la population, jeunes et moins jeunes.

Ma commune est la première entreprise de la ville. Elle emploie 1 300 agents pour 75 000 habitants sédentaires, allant jusqu'à 190 000 en haute saison.

COMMENT AFFRONTEZ-VOUS LES PROBLEMES SAISONNIERS ?

C'est vrai que le budget doit prendre en charge les équipements lourds et prévoir les équipements pour la haute saison mais, pour mes concitoyens, la fiscalité doit être supportable. A Antibes, les impôts sont bas, le pouvoir d'emprunt important pour une ville qui bouge et qui vient de résoudre ses problèmes de liaison avec l'autoroute, d'assainissement, d'émissaires en mer et qui a un programme social ambitieux.

J'attache aussi une grande importance au sport à l'école. Les services sportifs municipaux comptent 150 agents.

QUELLE EST VOTRE POLITIQUE TOURISTIQUE ?

Je fais à Antibes des choses à notre mesure. C'est la ville qui, en 15 ans, a le plus « explosé » sur le plan de l'animation.

Le Musée Picasso est un élément majeur de notre politique, avec le port de plaisance qui attire les plus beaux bateaux du monde.

C'est aussi la ville de la joie de vivre. Notre Festival de Jazz est de renommée mondiale, avec des retombées importantes aux Etats-Unis, en Europe... et même en Israël.

Le plateau de ce festival coûte plusieurs millions de francs et je me réjouis d'avoir comme partenaire, dans le cadre du mécénat d'entreprise, la SARI que préside Christian PELLERIN qui réalise actuellement, avec la SEERI, les résidences du Port Vauban sur le Port d'Antibes.



Pierre MERLI : « Une passion pour sa ville ».

JAZZ A JUAN - GROUPE SARI/SEERI

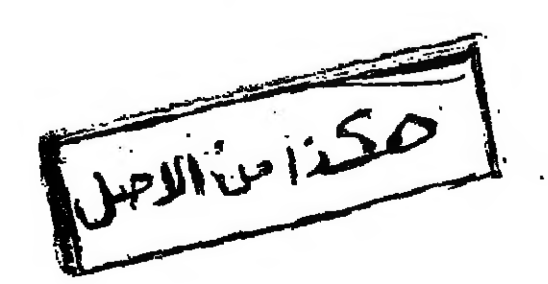
Le groupe SARI-SEERI et la ville d'ANTIBES-JUAN LES PINS sont partenaires de longue date : on se souvient de « ORSAY avant ORSAY » au musée Picasso voici deux ans.

Aujourd'hui, le groupe SARI-SEERI a choisi « JAZZ à JUAN », connu depuis 27 ans comme le plus authentique des festivals de jazz et filmé pour la télévision par Jean-Christophe AVERTY, pour prendre part à la vie de la cité et à son développement.

Bâtisseur, concepteur et aménageur, associé par vocation aux collectivités, acteur de la vie dans la ville, le groupe SARI-SEERI se désignait plus que tout autre contre pour contribuer à la vitalité culturelle antiboise. « JAZZ à JUAN » est une manifestation particulièrement brillante au sein d'une animation artistique locale de plus en plus féconde : le musée Picasso, le Fort Carré, l'été musical, les Melpoménées (théâtre), la Finale des « chiffres et des lettres », la soirée de la danse avec Patrick DUPONT, le festival pyromélodique, etc...

SARI et SEERI s'engagent à participer durant trois années consécutives, avec l'Office du Tourisme et le Sénateur-Maire Pierre MERLI, au soutien de l'étonnant voyage musical sur la pinède qu'est le FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ d'ANTIBES-JUAN LES PINS.

Christian PELLERIN
Président-Directeur Général du Groupe SARI-SEERI



هكذا من الأصل

MAIRIES DE FRANCE

TETES D'AFFICHE

A Rosny-sous-Bois... pas de bouchon !

ROSNY-SOUS-BOIS et son PC autoroutier de la Gendarmerie, tout le monde connaît !

Mais, qui est capable de situer correctement sur une carte de France, cette ville moyenne de 40 000 habitants de la banlieue Est de Paris. Certains parleront de ROSNY Ville-dortoir, comme il en existe beaucoup dans ce département de Seine-Saint-Denis.

Claude PERNES, Maire de ROSNY, Conseiller Général et Président Départemental de l'U.D.F., sait que sa ville a une notoriété, mais la notoriété à laquelle il voudrait que sa commune soit rattachée serait plutôt celle d'une commune dynamique et exemplaire. Depuis 1983 il s'y emploie avec des atouts non négligeables :

– une situation privilégiée, à 5 minutes de Paris (Porte de Bagnolet) par l'autoroute,

– un emplacement stratégique, à l'exact carrefour entre Roissy/Orly, depuis la construction d'un tout nouvel échangeur reliant l'A 1 à l'A 86,

– deux gares SNCF sur son territoire, le RER à proximité et un centre commercial d'intérêt régional ROSNY 2, et surtout de vastes terrains vagues : vestiges de l'exploitation de carrières de gypse, hier, et futures richesses de demain ; car le terrain est rare en Seine-Saint-Denis.

Claude PERNES, Maire de Rosny-sous-Bois, aux côtés de Robert PANDRAUD, Ministre délégué à la Sécurité publique, toujours très attentif à tous les dossiers de la Seine-Saint-Denis.

Claude PERNES est un Maire, avec des idées et le pragmatisme de cette nouvelle génération d'Elus, qui arrive directement du secteur privé. Il a su insuffler à sa ville le dynamisme indispensable pour lui permettre de bien figurer dans une compétition désormais impitoyable.

En 4 ans, la ville de ROSNY a déjà changé de visage : elle est passée du stade de « banlieue » au stade de communauté de vie.

Pour Claude PERNES « Une ville doit s'enrichir, donc attirer des entreprises, source indispensable de fiscalité nouvelle et de création d'emplois ».

Il ajoute : « C'est un objectif heureusement partagé avec toutes les autres villes. Il faut donc se démarquer en se donnant les moyens de ses ambitions. La compétition est rude entre l'Est et l'Ouest de Paris, et généralement au désavantage de l'Est ».

« Il faut assurer aux habitants de ces banlieues plus qu'un cadre de vie, *un mode de vie* qui réponde aux aspirations et non plus seulement aux stricts besoins de la population existante ou attendue. »

Comment rendre ROSNY-SOUS-BOIS attractif pour les entreprises, quand on n'a pas le décor prestigieux de SOPHIA ANTIPOLIS ?

Comment penser à la haute technologie quand on n'a pas les richesses des montagnes entourant la ZIRST de MEYLAN ?

A cela Claude PERNES répond : « A ROSNY, c'est le Golf qui jouera ce rôle de locomotive et de décor naturel à l'accueil des entreprises du 21e siècle. »

« Toute une stratégie s'articule autour de ce golf. Il tient bien sûr son rôle essentiel d'équipement sportif et d'espace vert, en permettant à ce sport de continuer sa progression constante, et en donnant aux habitants un lieu de promenade apprécié. »

« Il est aussi un instrument de redressement de l'image de marque de la ville (et de la région, ce Golf fait l'objet d'un contrat régional). Il est enfin, et c'est là la marque de son originalité, la courroie qui entraîne les deux facteurs de la réussite du ROSNY de demain : une reprise de l'urbanisation et la création d'activités économiques (2 000 emplois en 3 ans) ».

« Un golf au pied des immeubles, à 5 minutes de Paris, bordé par une zone d'activités de qualité (hôtellerie, bureaux et activités de loisirs : Océade, tennis, équitation, etc.). Tout cela à la sortie du nouvel échangeur de ROSNY, point d'articulation entre le Nord et l'Est de Paris, voilà le ROSNY d'aujourd'hui, à vocation régionale ».

Claude PERNES ajoute : « Ce qui n'était au départ qu'un rêve devient aujourd'hui réalité : la première partie du golf est terminée, les permis de construire se signent et les premières entreprises s'installeront en 88. »

A côté de ces grands projets (ROSNY réhabilite aussi son centre ville), Claude PERNES, en procédant par petites touches, a changé le climat... et les habitudes.

Gestionnaire de formation, (ancien élève de l'ICG) il ne laisse rien passer. Comme en entreprise, c'est le prix de revient qui commande.

La gestion des restaurants scolaires a été rationalisée. Les repas sont toujours préparés par le personnel communal, mais la GENERALE DE RESTAURATION a été choisie pour en améliorer la gestion. Résultat : une économie très importante facilement réalisée.

Autre domaine de prédilection du Maire de ROSNY, homme de marketing avant tout : la communication.

Claude PERNES vient d'être élu cette semaine à la Présidence de « SEINE-SAINT-DENIS CABLE » qui regroupe onze communes du département, avec la Compagnie Générale des Eaux comme opérateur.

Son bulletin, « ROSNY MAGAZINE », fait maintenant « autorité » dans la commune et sert de référence en matière de communication municipale.

La vidéo a fait aussi une entrée fracassante dans la ville, depuis plusieurs années, par le biais d'une cassette trimestrielle entièrement réalisée par le personnel communal : « ROSNY VIDEO MAGAZINE ».

A ROSNY, les événements s'accélèrent et... comme promis, Claude PERNES a réussi à baisser chaque année la pression fiscale dans sa ville ; ce n'est pas la performance dont il est le moins fier.

MARC-N. VIGIER

LA MAIRIE S'ABONNE AU MONITEUR

Entre les Collectivités Locales, Elus et Fonctionnaires, et les Publications du Moniteur, il existe depuis longtemps un véritable contrat de confiance.

A travers plusieurs de ses titres – au premier rang desquels « Le Moniteur » – cet important Groupe de Presse a pris la première place dans le secteur de la communication professionnelle, et en particulier des Collectivités Locales. Cette volonté d'être l'outil des décideurs dans ce secteur est due à Marc-N. VIGIER, P.D.G. des Publications du Moniteur. Cet homme de presse a un atout maître : il connaît bien les industriels et chefs d'entreprise, mais aussi les hommes politiques et les décideurs locaux.

Pendant plusieurs décennies, les Communes et les Départements ont fonctionné presque exclusivement comme des relais de l'Administration Centrale, aux côtés des Services Extérieurs de l'Etat. Déjà, « Le Moniteur » était présent : outil de travail, de documentation et de référence, non seulement pour les professionnels du bâtiment et des travaux publics mais pour tous les intervenants techniques du cadre de vie, notamment dans les villes.

Quand a commencé, il y a une douzaine d'années, le mouvement de décentralisation des compétences et le renforcement des responsabilités des Elus Locaux, le Groupe s'est adapté au nouveau paysage territorial. D'abord, en accordant dans « Le Moniteur » une place importante à l'actualité des régions, à l'urbanisation, à l'équipement des villes. Puis en intégrant un bi-mensuel – La *Gazette des Communes* – dont la spécificité est largement reconnue dans les Collectivités Locales.

Après la mise en œuvre des réformes de 1982, l'intérêt s'est porté sur les nouvelles méthodes de travail, les initiatives prises par les Elus dans tous les domaines : technique, financier, social, culturel et sur l'introduction des technologies nouvelles. Cette diversification s'est poursuivie en se rapprochant des réalités locales. Les journées « Informatique et Collectivités Locales » qui se déroulent chaque année sont prolongées par une lettre bi-mensuelle et une publication hebdomadaire « La Lettre des Elus Locaux » qui est spécialement destinée aux décideurs politiques.



Marc-N. VIGIER aux côtés de Pierre MEHAIGNERIE, Ministre de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, mais aussi Maire de Vitré.

La dernière née, dans ce domaine, est la lettre « Cité-Com » axée sur les problèmes de communication que les Collectivités ne peuvent plus ignorer. Le département éditions, de son côté, publie régulièrement des ouvrages spécialisés. Aujourd'hui, les responsables locaux recherchent avant tout l'efficacité : l'information utile, service qui porte en soi une solution, une ouverture sur un savoir-faire innovant. La priorité est donnée à la modernisation de la gestion ; la référence à l'entreprise est de plus en plus fréquente. L'Elu manager communique, rencontre d'autres Elus, fréquente les colloques et les expositions, attentif au service plus économique, à l'équipement plus performant.

C'est pourquoi les Publications du Moniteur, par la volonté de Marc-N. VIGIER, continuent à mener une stratégie multimédia qui va se concrétiser dans les prochains jours par une participation à la Fondation de la Communication Locale.

L'évolution du lectorat, son professionnalisme de plus en plus affirmé, le niveau de responsabilité auquel il est parvenu conduisent les Publications du Moniteur à un seul objectif pour l'ensemble de leurs activités : miser sur la qualité.

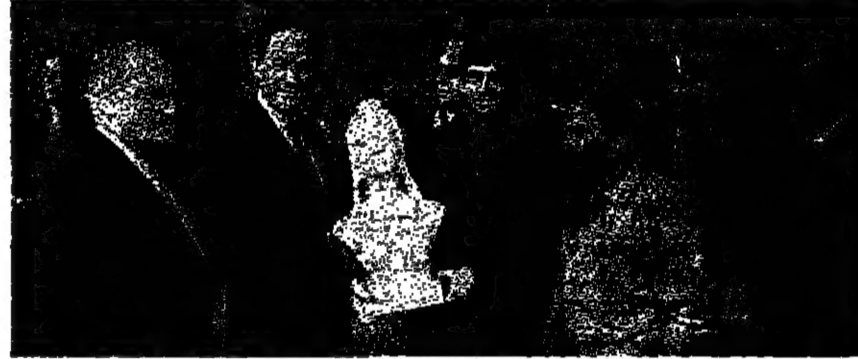
FÊTES ET CÉRÉMONIES



Le buste original de MARIANNE à l'effigie de Brigitte BARDOT, sculpté par ASLAN en 1970, restera en France. Convoité par des Japonais, lors de la vente aux enchères au profit de la Fondation pour les Animaux, Alain TRAMPOGLIERI, Commissaire général de MAIRIE-EXPO mais aussi Conseiller municipal de Saint-Tropez, a enlevé l'enchère sous l'autorité de Maître Jacques TAJAN, Commissaire-Priseur, à la plus grande joie de Brigitte BARDOT. Ce buste sera exposé tout l'été chez SENEQUIER à Saint-Tropez avant de poursuivre, au cours d'une exposition, un tour de France qui s'achèvera à MAIRIE-EXPO à Toulouse le 18 octobre prochain.



A l'occasion du 10e anniversaire du Puy-du-Fou, M. André COUTAND, Maire des Epesses et « MARIANNE D'OR 85 », s'est fait un plaisir d'accueillir Philippe TESSON, Directeur du Quotidien de Paris et Fondateur du Quotidien du Maire, ici aux côtés d'Alain TRAMPOGLIERI, Commissaire général de MAIRIE-EXPO et Editeur de MAIRIES DE FRANCE, et d'Alain CHASTAGNOL, Député-Maire de SOUILLAC.



Le buste original de Brigitte BARDOT a commencé un véritable tour de France des Mairies. Sa première sortie a été pour Pouilly-sur-Loire à l'occasion du cinquantenaire de l'homologation de l'Appellation d'Origine Contrôlée. Elle fut accueillie par M. Pierre LEMEUTHE, Maire de Pouilly-sur-Loire et « MARIANNE D'OR 86 », ici en compagnie d'Hervé de CHARETTE, Ministre délégué chargé de la Fonction publique et du Plan et du sculpteur CESAR, membre du Jury des « MARIANNE D'OR ».



Sophia LOREN sera-t-elle cette année le modèle d'une « MARIANNE » européenne ? Il en est fortement question. Lors d'un grand dîner chez MAXIM'S plusieurs amis de l'actrice, dont Simone VEIL et Mireille MATHIEU, ont évoqué ce projet. Sophia LOREN est rentrée en Italie avec une « MARIANNE » qui lui a été offerte par Alain TRAMPOGLIERI au cours de la soirée.



La Section cyclisme de l'UNION SPORTIVE TROPEZIENNE que parraine MAIRIE-EXPO, collectionne depuis le début de la saison les places d'honneur. Un des espoirs de ce club présidé par Alain JOBIC est ce collégien de 13 ans, David JUDICQ, qui vient de finir 5e du Tour du Var 1987. Une équipe MAIRIE-EXPO devrait prendre le départ du prochain Tour de France 1988.

MAIRIES DE FRANCE
Rédaction, réalisation : Christian HOYOS
RELATIONS PUBLIQUES DE FRANCE
Place Beauvau - 94, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 PARIS
Tél. (1) 42.66.26.16
Prochaine parution : 28 août 1987

RÉMONIES











MAIRIES DE FRANCE

PARCOURS

BERNARD CHEVRY

IL DONNE DES AILES AUX VILLES DE FRANCE

Connaissez-vous le nouveau compagnon de voyage des 12 millions de passagers annuels de la Compagnie AIR-INTER ?

C'est le magazine mensuel « PARCOURS » que vient de créer, à la demande de Pierre EELSEN, P.D.G. d'AIR-INTER, Bernard CHEVRY « l'homme de toutes les communications ».

Cet ancien employé de librairie, devenu l'homme du MIDEM, du MICAB, du VITCOM et, depuis l'année dernière, du SPONCOM, *premier Marché International du Sponsoring et du Mécénat* (le prochain du 1er au 4 mars 1988), est en train de réussir avec ce média comme avec ses Salons « branchés ».

A Cannes, Bernard CHEVRY qui y organise presque toutes ses manifestations, a su répondre à la demande des professionnels de la Communication, du Monde Musical et de la Télévision qui ont besoin de trouver « au même lieu, au même moment, toutes les nouveautés qui comptent » pour des négociations et des contacts indispensables.

Avec le mensuel « PARCOURS », Bernard CHEVRY et son équipe mettent à la disposition de la France dynamique, et donc pressée, un magazine d'information destiné à des gens pour qui l'avion d'AIR-INTER est le plus court chemin d'un projet à un contrat, mais aussi à des passagers pour qui l'avion est la ligne la plus droite du travail aux vacances.

Avec « PARCOURS » il invente aujourd'hui en France un nouveau support et sait vendre, en quelques pages, aussi bien des hommes que des entreprises ou des villes qui font la richesse de notre patrimoine ou qui relèvent les défis technologiques.



En professionnel de la communication il sait ce que le Tourisme avec un grand T veut dire. Il a donc voulu avec « PARCOURS » *expérimenter le mariage* de la modernité et de la tradition.

Bordeaux et son Maire, Jacques CHABAN-DELMAS, ont eu les honneurs du premier numéro, suivis par Lorient, Montpellier, Mulhouse et Marseille.

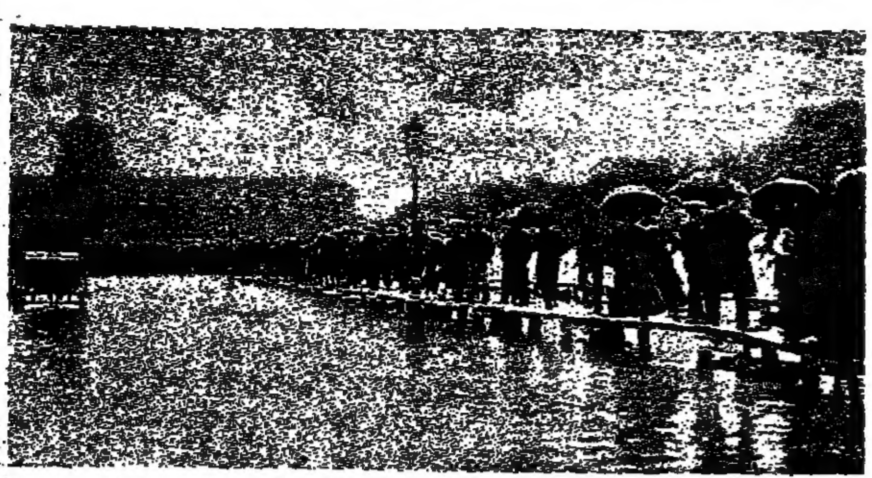
« Les Français connaissent mal leur pays » constate-t-il, « et les villes ne savent pas se vendre ». CHEVRY va s'employer à convaincre ses lecteurs qui sont cadres à 71 %.

Députés-Maires qui rentrez dans votre commune, Sénateurs-Maires qui rentrez dans votre département, Maires agriculteurs, Maires avocats, Maires des villes ou Maires des champs, votre ville n'a pas encore eu les honneurs de « PARCOURS » ? Votre village, pourtant haut lieu touristique, n'a fait l'objet d'aucune mention dans ce Magazine ? Patientez... un avion d'AIR-INTER atterrit toujours à proximité de votre commune. Les équipages de la Compagnie la survolent parfois ? Soyez attentifs, Bernard CHEVRY n'hésitera pas à parachuter chez vous un reporter-photographe !

Bernard CHEVRY

IDEE

LA FONDATION NATIONALE POUR LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS



Les Invalides - Inondations Paris 1910

La Caisse centrale de réassurance que préside Jacques BONNOT a créé la Fondation nationale pour la prévention des risques naturels, sous l'égide de la Fondation de France.

Sous la présidence d'honneur de M. Haroun TAZIEFF, la Fondation a pour but de favoriser d'une manière générale l'organisation de la prévention des catastrophes naturelles et notamment de décerner chaque année un prix à une collectivité locale ayant fait preuve d'initiative en la matière.

Les objectifs poursuivis par la Caisse centrale de réassurance à travers le lancement de cette Fondation et de ce concours visent à :

– associer les élus et le grand public à l'effort de prévention mené par les Pouvoirs publics et les entreprises d'assurance,

– faire connaître les initiatives locales et récompenser celles qui peuvent aider la collectivité au *travers d'une action générale* de sensibilisation,

– participer à la collecte et à la diffusion de l'information, sensibiliser les média, dresser un inventaire des initiatives prises dans l'ensemble du pays et faire un point des diverses expériences de prévention en cours.

Ce concours, ouvert cette année aux collectivités locales, dont le premier prix sera décerné à l'occasion de l'Année de l'Environnement, dans le cadre de MAIRIE-EXPO 87, est placé sous le haut patronage de M. Alain CARIGNON, Ministre délégué chargé de l'Environnement.

UNE PRIORITE ESSENTIELLE : LA PREVENTION

L'amélioration de la prévention *des risques naturels* dépend d'initiatives qui sont par nature décentralisées. Il convient d'y associer les Maires, mais aussi les Préfets et les Présidents des Conseils généraux.

On estime à plus de 10 000 le nombre de communes directement menacées et parmi elles on trouve essentiellement des communes rurales.

Souvent isolées, manquant de personnel, ayant peu de ressources tarifaires et fiscales – le problème de l'assurance y est souvent aigu – *quelquefois excessivement* endettées, les petites communes rurales sont bien évidemment les plus proches des réalités du risque naturel et sont celles qui *font pourtant* preuve du plus grand nombre d'initiatives en la matière.

Jacques BONNOT, P.D.G. de la Caisse centrale de réassurance, souligne que « les risques de voir s'étendre la désertification rurale et se multiplier les terres en friches *posent une des questions* les plus brûlantes de l'aménagement du territoire et de la prévention des catastrophes naturelles. »

En France, on estime que 7 500 *communes* sont directement menacées par les inondations, 3 000 par les mouvements de terrains, 1 400 par les séismes, 400 par les avalanches.

Sur la zone *méditerranéenne*, les secteurs naturels sensibles à l'incendie représentent 4,2 millions d'hectares.

UN CONCOURS CETTE ANNEE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

La Fondation nationale pour la prévention des risques naturels a décidé de sensibiliser les élus locaux en créant un concours qui récompensera toutes les initiatives prises par les communes et visant *à prévenir les catastrophes naturelles.*

Chaque commune concurrente présentera un dossier indiquant le risque naturel auquel elle est exposée, *son nombre d'habitants* ainsi qu'une note décrivant la réalisation ou le projet de réalisation déjà engagé en matière de prévention des risques naturels.

La Fondation ne prime que les investissements *déjà réalisés* ou engagés. Sont exclues du concours de la Fondation, les dépenses ordinaires de fonctionnement des organismes demandeurs.

Les dossiers de participation à ce concours pourront être remis par les Maires de communes concernées :

– *aux organismes* départementaux ou régionaux des Assurances Mutuelles Agricoles,

– aux Agents généraux d'assurance ou à leurs Chambres régionales,

– aux bureaux régionaux de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires,

avant le 10 *octobre* 1987. Ils pourront être adressés directement au secrétariat de la Fondation 31, rue Henri-Rochefort, 75017 PARIS. Tél. (1) 42.67.97.42.

Un jury de spécialistes désignés par le Haut Comité de la Fondation procèdera à une sélection des *dossiers susceptibles* d'être primés.



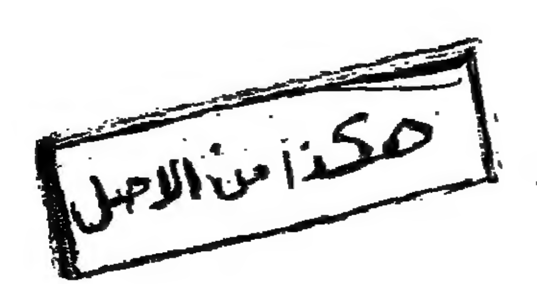
DEMOCRATIE LOCALE

LES MAIRES RURAUX SONT MAJORITAIRES

Au moment où l'on parle de plus en plus de Maires, véritables chefs d'entreprises et que de nombreux Elus sont à la recherche de temps disponible pour exercer leur mandat, « MAIRIES DE FRANCE », grâce au Ministère de l'Intérieur, dresse le profil professionnel des 36 508 Maires de France. Les Elus Locaux se répartissent en 69 catégories socio-professionnelles allant du salarié agricole au ministre du Culte.

	NOMBRE TOTAL	POURCENTAGE DES ELUS
I - Agriculteurs et salariés agricoles		
agriculteurs (propriétaires exploitants)	12 930	
agriculteurs (métayers et fermiers)	404	
salariés agricoles	58	
marins (patrons)	15	
marins salariés	6	
	13 413	36,7
II - Chefs d'entreprises		
industriels, chefs d'entreprises industrielles	864	
administrateurs de société	348	
agents d'affaires	60	
agents immobiliers	51	
gérants d'immeubles	7	
commerçants grossistes	59	
commerçants	1 110	
artisans	1 388	
entrepreneurs de bâtiments	403	
propriétaires (sans autre précision)	25	
	4 315	11,8
III - Salariés du secteur privé		
ingénieurs	484	
agents techniques, techniciens	790	
contremaîtres	283	
représentants de commerce	192	
agents d'assurance	178	
cadres supérieurs des entreprises privées	419	
autres cadres des entreprises privées	909	
employés (secteur privé)	1 006	
ouvriers (secteur privé)	720	
assistantes sociales	19	
salariés du secteur médical	160	
	5 160	14,1
IV - Professions libérales		
médecins	590	
chirurgiens	25	
dentistes	64	
vétérinaires	152	
pharmaciens	199	
sages-femmes	6	
avocats	140	
notaires	150	
avoués	3	
huissiers	27	
greffiers	8	
conseils juridiques	39	
agents généraux d'assurance	96	

	NOMBRE TOTAL	POURCENTAGE DES ELUS
experts comptables	103	
ingénieurs conseils	27	
architectes	75	
journalistes	58	
hommes de lettres et artistes	5	
autres professions libérales	223	
	1 990	5,4
V - Enseignants		
étudiants	5	
professeurs de faculté	113	
professeurs de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique — en activité ou en retraite	1 242	
maîtres de l'enseignement du premier degré et directeurs d'école — en activité ou en retraite	1 213	
membres des professions rattachées à l'enseignement (1)	264	
	2 837	7,8
VI - Fonctionnaires		
magistrats	19	
fonctionnaires des grands corps de l'Etat (2)	116	
fonctionnaires de catégorie A (3)	365	
fonctionnaires de catégorie B (3)	370	
fonctionnaires de catégorie C (3)	314	
fonctionnaires de catégorie D (4)	71	
	1 255	3,4
VII - Salariés des entreprises publiques		
cadres de la S.N.C.F.	35	
employés de la S.N.C.F.	140	
autres agents de la S.N.C.F.	18	
Cadres supérieurs des autres entreprises publiques	37	
cadres des autres entreprises publiques	89	
employés des autres entreprises publiques	163	
autres agents des autres entreprises publiques	22	
	504	1,4
VIII - Divers		
pensionnés et retraités civils (4)	5 707	
militaires retraités	208	
ménagères	32	
ministres du culte	4	
autres professions	566	
sans profession	517	
	7 034	19,3
TOTAL......	36 508	





Finances Locales

LA CAECL, BANQUIER DES COLLECTIVITÉS LOCALES

En 1986, la CAECL a prêté près de 28 milliards de francs pour financer les interventions du secteur public local. On peut rappeler que les concours de l'Établissement ont atteint 21 milliards de francs en 1985 et que l'objectif fixé pour 1987 est de l'ordre de 32 milliards de francs.

L'accroissement des compétences des collectivités locales issu des lois de décentralisation, la réorientation de l'épargne vers les marchés financiers ont directement contribué au développement de l'activité de prêteur de la CAECL.

PREMIER PRÊTEUR AUX COLLECTIVITÉS LOCALES AUX CÔTÉS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Aujourd'hui, grâce à ce dynamisme exceptionnel dont fait preuve l'Établissement, ses principaux clients que sont les collectivités locales, les Chambres de commerce et d'industrie, les ports autonomes, les établissements publics gestionnaires d'aéroports... peuvent maintenir leur capacité d'emprunt et trouver, malgré une évolution défavorable de l'épargne sur livrets, les moyens de financement nécessaires à la réalisation de leurs programmes d'investissement.

Relayant ainsi la Caisse des dépôts et les Caisses d'épargne, la CAECL a confirmé en 1986 sa place de premier prêteur auprès des collectivités locales puisqu'elle a assuré à elle seule 44 % de leurs besoins d'emprunt contre 35 % en 1985 et 19 % en 1981.

Cette forte progression de l'activité de la CAECL, particulièrement sensible au cours des cinq dernières années, a été facilitée en 1986 par la très bonne tenue du marché financier. Cette conjoncture favorable a permis à la CAECL d'une part de collecter sans problème les ressources longues nécessaires au financement de ses concours et d'autre part, de simplifier leurs conditions financières : ainsi depuis juillet 1986, l'ensemble des taux de prêts ont été uniformisés en fonction de leur seule durée.

Profitant de cette évolution du marché obligataire, la CAECL a répercuté sur ses emprunteurs la baisse des taux nominaux. Conséquence importante pour les collectivités locales, le taux moyen des prêts de la CAECL s'est élevé pour l'exercice 1986 à 9,4 % contre 11,5 % en 1985.

Il convient ainsi de souligner qu'au cours des cinq dernières années, le taux moyen des prêts de la CAECL a été ramené de 14,6 % à moins de 10 %.

Enfin et toujours dans le cadre de son activité de crédit, l'Établissement a poursuivi en 1986 ses efforts en faveur des collectivités locales qui avaient contracté auprès d'elle des emprunts à taux élevé (13 % et plus) pendant les années 1980 à 1982. C'est ainsi que près de 6 milliards de francs d'encours de prêts ont donné lieu à des décisions de réaménagement en 1986 auprès des collectivités locales.

Sur le plan de la collecte des ressources, l'année 1986 a également été marquée par une forte progression des emprunts obligataires. La CAECL a collecté sur le marché financier domestique 20,9 milliards de francs (contre 16,1 milliards en 1985) dont 10 milliards au titre de deux émissions ponctuelles lancées en mars et septembre et 10,9 milliards de francs au titre des ses émissions permanentes "CAECL - Régions de France".

La CAECL conforte ainsi son rôle de premier émetteur après l'État, avec 6,5 % de l'ensemble des émissions obligataires françaises.

INSTITUTION FINANCIÈRE DE TOUT PREMIER PLAN

La modernisation du marché financier (création du MATIF, cotation en continu des emprunts d'État...), l'évolution globalement favorable des taux d'intérêt ont largement contribué à cet accroissement des ressources obligataires de la CAECL. Elle a, dans ce contexte, lancé, en septembre 1986, pour la première fois, une offre publique d'échanges destinée à restructurer une partie de sa dette. Cette opération a connu un réel succès auprès des souscripteurs, puisque 2,1 milliards de francs ont été échangés pour 4,2 milliards proposés à l'échange.

L'ensemble des ces éléments, extraits du rapport d'activité 1986 de la CAECL, disponibles sur simple demande, traduisent la mutation profonde de l'Établissement – tant dans son rôle de prêteur que d'émetteur.

Ainsi la CAECL, créée en 1966 pour apporter aux collectivités des ressources financières complémentaires à celles que pouvaient déjà mettre à leur disposition la Caisse des dépôts et les Caisses d'épargne, s'est largement acquittée de cette mission.

Constituée actuellement sous forme d'établissement public à caractère administratif géré par la Caisse des dépôts, la CAECL est dotée d'un Conseil d'administration présidé par un élu local, Jean-Pierre ROUX, Député-Maire d'Avignon.

Pierre RICHARD, Directeur général-adjoint de la Caisse des dépôts, chargé de la Direction du développement local, assure la direction de la CAECL.

Le changement de statut de l'Établissement récemment décidé par les pouvoirs publics doit lui permettre d'améliorer encore ses conditions d'intervention, pour être, dans un univers de concurrence bancaire, un Établissement de référence dans le domaine du crédit aux collectivités locales.

ÉVOLUTION DES CONCOURS DE LA CAECL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

(en millions de francs)

1982	1983	1984	1985	1986
9.878	12.989	16.138	21.465	27.972

Échelle : 0 – 5.000 – 10.000 – 15.000 – 20.000 – 25.000 – 30.000

Comités Régionaux de Prêts

LA TROISIÈME CONFÉRENCE SE RÉUNIT A AVIGNON

Pour la troisième année, la Caisse des dépôts et la CAECL réunissent à Avignon la conférence des Présidents des Comités Régionaux de Prêts.

Cette journée de réflexion sera consacrée à la conjoncture des finances locales pour l'année 1987, à l'évolution du marché financier et à la réforme de la CAECL.

Les Comités Régionaux de Prêts, créés par les lois de décentralisation de 1982, inspirent dans chaque région les stratégies d'emprunts des collectivités locales auprès du groupe financier de la Caisse des dépôts.

Ces organismes consultatifs composés principalement d'élus locaux et présidés par l'un d'entre eux sont les interlocuteurs privilégiés des Directions régionales du groupe de la Caisse des dépôts et consignations sur le terrain.

Cette conférence bi-annuelle se tient désormais une fois sur deux à Avignon à l'invitation de Monsieur Jean-Pierre ROUX, dans le cadre du Festival parrainé par la CAECL depuis 1984.

En effet, la CAECL a décidé d'aider la création théâtrale du Festival d'Avignon par une contribution volontaire ; elle en a fait désormais un des axes principaux de son action de mécénat.

Comme le Festival d'Avignon, la CAECL a une forte implantation locale ; comme le Festival d'Avignon, elle a une présence nationale et comme le premier Festival mondial de théâtre, elle bénéficie sur le plan international d'une réputation justifiée dans sa spécialité : le service aux collectivités locales et le financement du développement.

Europe

40 MILLIONS DE FRANCS POUR LA LORRAINE

La CAECL en liaison avec la BEI, a prêté 40 millions de francs français (5,7 millions d'écus) au district urbain de Nancy.

Il va servir à financer une partie des travaux d'infrastructure que Nancy veut faire pour aider au développement économique de sa région.

Nancy a décidé, en effet, d'aménager la Meurthe pour permettre entre autres, l'extension de sites industriels, l'implantation d'activités nouvelles ainsi que de zones industrielles et de loisirs.

Il est également prévu la construction d'une voie routière à l'est de la ville, grâce à un nouveau pont sur la Meurthe, qui permettra de résorber les encombrements actuels, facilitera l'implantation d'entreprises sur la rive droite et améliorera le trafic vers les autoroutes en direction de Metz et Dijon.

Autres grands projets de travaux, l'assainissement et l'approvisionnement en eau de l'agglomération.

Produits et services

DU PRÊT A PORTER AU SUR MESURE

La CAECL, avec le concours de la Caisse des dépôts, s'est attachée au fil des années à développer au profit de ses clients une gamme complète, aussi variée que possible, de produits et services.

La création récente d'EDIL, la possibilité offerte aux collectivités de contracter auprès de la CAECL des prêts en devises, la diversification des produits de gestion, répondent à cette préoccupation.

EDIL

Service télématique d'information, d'aide à la gestion et à la décision, disponible sur le réseau télétel, "EDIL" met à la disposition des collectivités des informations sur les produits et les conditions d'octroi des prêts consentis par le groupe financier CDC-CAECL. Il permet en outre d'effectuer diverses simulations financières correspondant aux marges de manœuvre des communes.

Mode de connexion : 36.14 EDIL + EDIL numéro du département.

DES PRÊTS EN DEVISES

La CAECL offre aux collectivités locales des prêts en devises : ECU, Mark Allemand, Livre Sterling...

Les taux d'intérêt sont en général plus faibles que ceux constatés sur le franc français mais les collectivités locales supportent en contrepartie un risque de change.

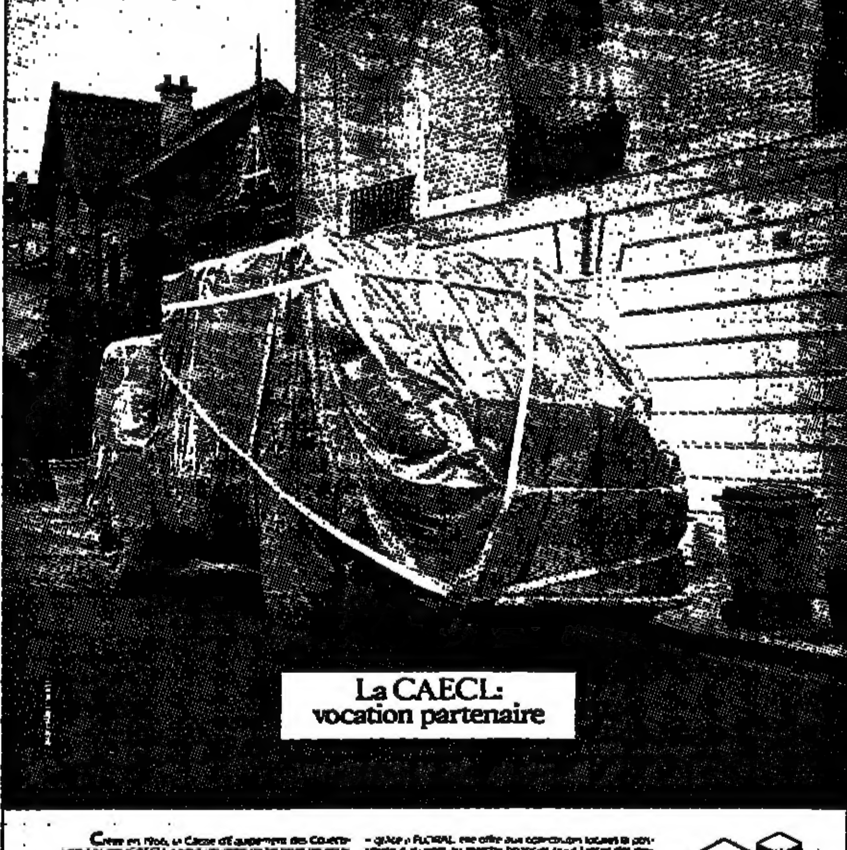
Pour minorer ce risque, la CAECL propose à ses emprunteurs des prêts révisables dont ils peuvent se dégager chaque année sans indemnité. Elle leur offre également des prêts à taux fixe à long terme.

DES PRÊTS ET SERVICES DE TRÉSORERIE

La CAECL met à la disposition des collectivités les moyens de gérer de façon optimale leur trésorerie, et donc de réduire leurs frais financiers :
– le logiciel MAGOT permet d'établir un plan prévisionnel de trésorerie et de faire des simulations,
– des avances de trésorerie – au taux indexé sur celui du marché monétaire – offrent aux collectivités, la possibilité de faire face à des dépenses urgentes.
– des ouvertures de crédit qui, moyennant une commission de réservation, sont disponibles dans les 48 heures sans aucune formalité ; elles permettent aux collectivités un pilotage pointu du fonds de roulement évitant l'immobilisation inutile de ressources improductives.

La CAECL offre aux collectivités locales encore bien d'autres produits et services sur mesure pour répondre à tous leurs problèmes de financement.

Pour connaître l'ensemble de la gamme une brochure est à disposition sur simple demande à la CAECL.





Pour recevoir le rapport d'activité de la CAECL pour 1986 ou la brochure sur les produits et services, envoyez simplement votre carte de visite ou ce bon à découper dûment rempli à la CAECL - service information - 98, rue de l'Université 75007 PARIS.

Nom ____________ Prénom ____________

Adresse ____________

Organisme ou collectivité locale ____________

Programme "interclasses"

UN COUP DE POUCE AUX JEUNES DES LYCÉES ET COLLÈGES

Ils n'ont pas d'argent mais ils ont des idées. Et si les élèves des collèges et lycées trouvent des financements pour réaliser leurs projets, alors naissent des initiatives intéressantes.

Au lycée d'enseignement professionnel de Pézenas, un groupe d'élèves, appuyé de quelques professeurs, a une drôle d'obsession : construire, dans la cour du lycée, une coupole, faite de modules en polyester, formant deux demi-hémisphères pivotants. Cette coupole, de 10 mètres de diamètre, doit être à la fois un planétarium et l'espace de manifestations et d'expositions qui manquent au LEP Jean Moulin. La voûte de la coupole sera céleste par la représentation du ciel nocturne avec positionnement des constellations, petites ampoules électriques commandées par le pupitre central. Et, en modèle réduit, les élèves découvriront le mouvement rotatif des planètes du système solaire, les phases de la lune, l'enchaînement des saisons, les équinoxes, les solstices et les éclipses...

Même avec une centaine d'élèves prêts à s'engager dans l'opération, même si le LEP voisin apporte son aide pour réaliser les éléments plastiques de la coupole, la complexité du projet et sa qualité nécessitaient de trouver un financement extérieur.

UNE INITIATIVE DE LA FONDATION DE FRANCE

C'est pour primer ce genre d'initiative que la Fondation de France et la CAECL ont créé, en automne 1986, le programme Interclasses. Car l'école n'est pas seulement un lieu d'études et de travail, mais aussi un lieu de vie et de loisirs.

Aux groupes d'élèves, qui présentent des projets d'aménagements de lieux qui leur soient propres et qui sont destinés à leurs activités de temps libre dans le lycée ou le collège, la Fondation de France et la CAECL peuvent apporter un soutien financier. C'est dans le cadre de ce programme Interclasses que le lycée Jean Moulin de Pezenas a obtenu une subvention de 10.000 francs qui va lui permettre de réaliser sa coupole.

Le LEP Jean Moulin était l'un des trois cent seize établissements à faire parvenir un dossier de participation pour l'année 1986/1987. Après sélection par le Comité pour le Développement de l'Espace pour le Jeu et décision du jury, composé d'experts et de représentants de la Fondation de France et de la CAECL, soixante-trois projets ont été primés.

La diversité des initiatives est grande. Certains projets retenus sont des aménagements astucieux de lieux existants, d'autres, plus d'une dizaine, sont des projets d'aménagements d'espaces extérieurs qui nécessitent des moyens non négligeables.

Mais tous ces projets, comme celui du LEP de Pézenas, représentent un intéressant travail de réflexion préalable mené par des élèves sur leurs besoins d'espaces de communication, de rencontres et de loisirs, au sein de leur établissement. Et tous ont eu un effet mobilisateur, forgeant une communauté d'élèves autour d'un but commun.

Soixante-trois bourses pour l'aménagement de lieux de temps libres dans un lycée ou un collège ont été distribuées dans le cadre du programme Interclasses pour l'année scolaire 1986/1987, représentant un montant de près de 740.000 francs. Vingt des vingt et une régions de métropole comptent au moins un établissement lauréat, l'Île-de-France, le Nord/Pas-de-Calais et la Bretagne s'étant particulièrement distinguées.

La sélection des dossiers a fait apparaître l'esprit de ce programme Interclasses, né d'une initiative conjointe de la Fondation de France et de la CAECL. Les projets présentés directement par l'établissement et ceux représentant des aménagements lourds ou de réfection de bâtiments n'ont pas été retenus. Aucune initiative n'a reçu une bourse d'un montant supérieur à 15.000 francs.

Politique

Le vote Le Pen au ras des cantons

A Marseille : « Parce que rien ne va ! »

Crédité de 9 % à 14 % d'intentions de vote pour l'élection présidentielle, M. Jean-Marie Le Pen paraît bénéficier aujourd'hui d'un réel ancrage électoral. Deux exemples sur des cantons totalement différents. Aujourd'hui un canton urbain à forte présence immigrée à Marseille. Demain un canton rural sans immigration à Samoëns (Haute-Savoie).

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

« Le Front national ? Eh, té, j'y suis ! » Ils papotaient, bien tranquilles. Tous les deux pareils, petits, l'air gentils, plus très jeunes, plantés sur un trottoir à l'ombre d'une de ces bâtisses brunâtres qui ont pris la place du quartier populeux rasé par les nazis en 1943. En contrebas, l'hôtel de ville, le vieux port, le soleil qui brille, la Méditerranée toute bleue. Plus haut, les pents du vieux quartier du Panier. Entre les deux, cette rue banale, qui forme à peu près la limite du premier canton. Un tout petit canton, pour une grande ville (7 781 inscrits). Et le plus marseillais de tous : la moitié du vieux port, l'hôtel de ville, une frange du quartier du Panier, la rive nord de la Canebière, Noailles (une enclave sur la rive sud), Belsunce, la Bourse. Canton du port, canton du centre ville, canton des immigrés, canton qui contient, dans son histoire politique récente, toute celle de la cité phocéenne.

Le FN y a raflé 28,57 % des voix (1) aux élections législatives de 1986. Pour cinq voix – 1 % des suffrages – il a battu les socialistes et, du même coup, est devenu le premier parti politique du canton. Ici même, dans le secteur qui vote au bureau 203, la liste du FN a bondi jusqu'à 30,92 %. *« Parce que rien ne va ! »*

Au début, c'est un peu dur à expliquer. Et puis ça vient, dans le désordre : tous ces immigrés maghrébins, et les quartiers d'où *« il faut partir »* ; le chômage : *« alors moi, je trouve que dire « les Français d'abord », comme Le Pen, c'est normal »* ; l'insécurité, les juges qui ne condamnent plus, *« Badinter qui a mis la merde et qui est parti »*, les cités où les policiers *« n'entrent plus »*, les policiers, encore, qu'on envoie, dit-il, désarmés, avec interdiction de tirer, *« et quand ils se font tuer, personne n'en parle, mais quand un Maghrébin se fait tuer, pour la juste cause, quoi, à la télévision, on en entend parler pendant une semaine »*...

Le petit monsieur s'arrête. Comme si tout ce déferlement l'effrayait lui-même. Il reprend : *« Vous savez, je ne suis pas un sauvage. Tout ce que je veux, c'est vivre tranquillement, avoir mon petit morceau de pain... »* Jusqu'en 1981, il a voté socialiste. Après, il n'a rien vu changer. Il a trouvé que M. Le Pen avait *« de bonnes idées »*. Maintenant, *« les autres, je n'en veux plus »*. Ni la droite ni la gauche. Si son candidat n'est pas au deuxième tour, il ne choisira pas. Son copain, qui tient en laisse un petit chien noir, est moins prolixe. Mais il pense *« tout comme lui »*. Voilà. Dix ans de l'histoire électorale d'un canton résumés sur ce bout de trottoir.

Après la guerre, Marseille devient defferriste. Le premier canton aussi : depuis 1963, il envoie au conseil général M. Fortuné Sportiello, et avant lui il élisait un autre socialiste. Aux cantonales de 1976, M. Sportiello est encore élu au premier tour, avec 61,18 % des voix.

Pour les échéances nationales, néanmoins, le panorama est bien différent. En 1978, le canton est à cheval sur les première et troisième circonscriptions. Au second tour, les candidats socialistes ne totalisent... qu'une voix d'avance sur les candidats de droite. Dans ce canton séparé en deux parties bien distinctes par la grande artère que constitue la rue de la République, la droite l'emporte entre la Canebière et la rue de la République, la gauche domine autour de l'hôtel de ville, là où le maire se présente.

Un glissement continu

La physionomie de ces élections donne raison à Gaston Defferre, qui aimait à répéter que le phénomène créé autour de sa propre personne masquait le fait que Marseille n'est pas une ville de gauche. Les élections de 1981 vérifient encore ce point de vue : le premier canton vote plus à droite que l'ensemble de la France. Au second tour, M. Mitterrand n'y obtient que 50,4 % des voix, et M. Giscard d'Estaing le devance dans le secteur Belsunce-République-Canebière. La « vague rose » déferle ensuite sur Marseille.

1984, c'est l'année des élections européennes, celle où tout bascule dans le premier canton. M. Jean-Marie Le Pen a pris la tête de liste nationale du FN. D'un seul coup, il fait passer son parti de presque rien à un quart de l'électorat. Et ce n'est pas fini. Aux élections législatives de 1986, M. Le Pen continue à monter en prenant des voix à tout le monde (2).

Tout se passe donc comme si on assistait à un glissement continu du canton : le vote defferriste se désagrège, et même le « noyau dur » de la gauche est atteint. Le PC perd ses électeurs, puis le PS. Ils ne font que transiter par la droite classique, impuissante à retenir ses propres partisans. C'est d'ailleurs dans la partie traditionnellement la plus à droite du canton que M. Le Pen fait – avec une faible différence – ses meilleurs scores. Comme partout à Marseille, ses principales victimes sont le PC et le RPR, tandis que la perte sèche du PS, entre 1978 et 1986, est de 4,4 points.

Comme pour une catastrophe naturelle, ce glissement électoral résulte de la conjonction de deux facteurs ; un terrain propice, des conditions météorologiques qui, un jour, déclenchent le phénomène. Le premier canton a glissé, parce qu'il avait toutes les raisons de glisser.

La population du premier canton est une population vieillissante de gens modestes et de petits commerçants. Les taux d'abstention, élevés, montrent qu'elle se sent assez faiblement impliquée – et donc représentée – dans la vie politique. En outre, le système « clientéliste » méridional n'est pas le meilleur moyen de forger une identité politique résistant aux turbulences. La brutalité de l'apparition du phénomène Le Pen peut difficilement être interprétée, de la part de cet électorat sans grande défense, autrement que comme l'explosion d'un « ras le bol » qui couvait et ne trouvait pas à s'exprimer dans un choix politique classique.

L'image de M. Le Pen a probablement joué un rôle déterminant dans ce phénomène de cristallisation autour d'un homme plus que d'une idée ou d'un parti : en 1981, le FN présentait des candidats (dont M. Ronald Perdomo, maintenant élu) dans le canton : ils n'ont pas fait 2 % des voix. En 1983, alors même que la gauche n'est déjà plus majoritaire, la liste Marseille-Sécurité (qui défend des thèmes sécuritaires proches de l'extrême-droite) ne « mord » toujours pas sur l'électorat du canton : 4,8 % des voix *pour M. Manovelli.*

Mais voilà, Marseille aime l'idée de se livrer à un homme fort. Gaston Defferre s'imposait par ses formules à l'emporte-pièce – *« je ne suis pas très intelligent, mais je suis courageux »*, – prenait la ville dans une poigne brutale : *« Avant tout, dans cette mairie,* lançait-il, *il faut savoir dire non ! »* M. Le Pen a eu la chance d'exploser dans les médias au moment où le vieux lion cessait de rugir.

Les causes de ce mécontentement accumulé ? Elles sont multiples, mais elles se ramènent à une, qui porte les péchés de toutes les autres : l'immigration. Le nombre d'étrangers dans le premier arrondissement, qui couvre une bonne partie du territoire du premier canton, a augmenté de près de 30 % de 1968 à 1975. Il atteignait récemment 27,8 % de la population de l'arrondissement (3). Le chiffre était de 17,9 % dans le deuxième arrondissement, qui englobe l'autre secteur du canton (4).

Le phénomène de bouc émissaire et d'amalgame que crée une telle concentration a été largement étudié. Ici, il est inextricablement mêlé au problème du cadre de vie : plus l'habitat est dégradé, plus on y met d'immigrés (d'autant que le port est à deux pas). Et plus on entasse d'immigrés qui, pour certains, se sentent toujours en transit, plus l'habitat se dégrade, au grand dam des Marseillais de souche qui n'ont pas les moyens d'aller vivre ailleurs (5). *« Dès 1971,* dit M. Joseph Comiti, ancien ministre, ancien député RPR du centre ville, *on a senti une montée du rejet des Arabes. Cette montée du rejet était d'autant plus importante qu'on descendait dans l'échelle sociale. »*

Une ville pauvre, une identité menacée

Marseille est une ville pauvre, où la crise persistante frappe de plein fouet les petites gens. Si le nombre de bacheliers et de diplômés de l'enseignement supérieur y est comparable à la moyenne nationale, le nombre de Marseillais qui se déclarent sans aucun diplôme était, en 1982 (derniers chiffres connus), de 47,3 % contre 39,4 % pour l'ensemble de la France (6). Cette singularité-là n'est probablement pas étrangère à l'ampleur des mouvements passionnels qui peuvent se produire dans *« une population paupérisée, à l'écoute de propositions démagogiques »*, comme le dit le maire de Marseille, M. Robert Vigouroux.

Le bureau de vote 101 du premier canton est à Belsunce. Les fenêtres des habitants donnent sur le quartier arabe. C'est pourtant là que M. Le Pen fait son score le plus bas de tout le canton. Explication probable : trois grands immeubles, trois « barres » hideuses, mais qui regroupent une population d'un niveau social plus élevé que la moyenne du quartier et souvent originaire d'ailleurs. Le vote Le Pen est, en fait, le plus fort sur les franges, là où certains habitants craignent d'être « envahis ». Ce phénomène est particulièrement net dans le bureau de vote qui couvre le secteur de Noailles, une enclave du canton de l'autre côté de la Canebière.

Les immigrés ont commencé à traverser la frontière symbolique de la Canebière pour arriver ici. Le commerce de détail maghrébin s'implante. Les commerçants français voient s'éloigner toute possibilité de valoriser leurs fonds. Score de M. Le Pen en 1986 : 31,75 %. Un autre bureau de vote, du côté du vieux port, qui subit ainsi la pression réelle ou supposée de la population immigrée maghrébine, donne un score comparable à M. Le Pen. En fait, le vote Le Pen, dans le Vieux Marseille que représente le premier canton, est largement perçu par ceux qui l'émettent comme un geste de défense de l'identité marseillaise.

Pourtant, un vent nouveau souffle sur la Canebière. La municipalité a pris à bras-le-corps le problème du centre-ville, dont la physionomie a spectaculairement changé depuis quelques mois. Les opérations de rénovation urbaine vont bon train. A la mission centre ville, on ne se dit *« plus inquiet »* pour le secteur Belsunce. Et certains commerçants européens commencent à se plaindre de la baisse de leur chiffre d'affaires due à la diminution du tourisme maghrébin...

La sécurité ? Une opération d'îlotage fondée sur une coopération inédite police nationale-police municipale-services administratifs a eu, d'après ses responsables, des effets impressionnants. Les marchands à la sauvette ont disparu et, avec eux, les concentrations de foules colorées qui créaient une certaine angoisse chez de vieux Marseillais et favorisaient les pickpockets.

Le changement d'aspect du centre ville incitera peut-être les habitants à prêter une oreille plus attentive aux propos raisonnables que tient un responsable policier du secteur : *« Ce qu'on appelle insécurité au centre-ville, cela se réduit à pas grand chose. Le centre-ville de Marseille est probablement l'un des plus sûrs de France. On s'y promène aussi tranquillement qu'ailleurs. Il y a très peu de vols avec violences. Un par vingt-quatre heures en moyenne. Pour un centre-ville, cela me semble un minimum incompressible. »*

Le Maghreb intérieur

Revenue au gouvernement, la droite locale – qui, en son temps, n'avait pas lésiné sur la dramatisation – a changé de discours. M. Jean Roatta, député UDF, qui a ce canton dans sa future circonscription, est le premier à sortir les statistiques qui montrent une baisse de la délinquance : *« On parle de moins en moins de sécurité, on parle de moins en moins d'immigration. »* Et il juge que ses amis politiques seraient bien inspirés de parler plutôt chômage et formation. Tel n'est pas l'avis du FN, qui, par la voix de M. Jean Roussel, député, continue de dresser un tableau sinistre de la sécurité dans le quartier.

M. Jean-Philippe Vignoli, socialiste, est un adjoint au maire très présent sur le terrain du centre-ville. Il remarque que *« les Marseillais reviennent dans ce quartier »*. *« On peut vivre ensemble,* dit-il, *à condition qu'il y ait le cadre. Et on vivait de plus en plus mal parce que le quartier s'était complètement dégradé. »*

Aujourd'hui, M. Vignoli cite une association de jeu de boules, trois rues plus haut, qui regroupe *« quatorze nationalités »*, un centre social, à Belsunce, où les femmes de toutes les communautés viennent apprendre la cuisine : *« C'est la preuve que l'intégration se fait. »*

Mais, de son côté, M. Comiti continue de s'affirmer *« assez pessimiste »* sur l'évolution de la cité. *« Si nous permettons,* dit-il, *qu'il y ait une civilisation musulmane, ça va se terminer comme au Liban. Je suis contre la France multiculturelle. Ceux qui la souhaitent sont des criminels sans le savoir. Il faut une intégration totale, totale. »* Le premier canton n'a pas fini d'avoir les yeux tournés vers son Maghreb intérieur.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(1) Tous les pourcentages de voix cités le sont par rapport au nombre de suffrages exprimés.

(2) La droite classique descend à 32,84 %, alors qu'au plus fort de la « vague rose », au premier tour des élections législatives de 1981, elle faisait encore 39,4 % des suffrages. Ce qui conduit l'ensemble droite plus extrême-droite à 61,4 %, score que la gauche n'a jamais réussi dans des élections nationales. Quant à la gauche, la chute est évidemment catastrophique, puisque socialistes et communistes frôlaient, en 1981, les 57 % de suffrages au premier tour, contre 34,4 % en 1986. Même par rapport à 1978 – comparaison plus raisonnable, de ce côté-ci de l'échiquier, compte tenu de l'euphorie de 1981, – la baisse est très importante, sans qu'elle aboutisse à un gonflement de l'abstention.

(3) Source INSEE. Recensement de 1982.

(4) Source INSEE. Recensement de 1982.

(5) Sur tous ces points, lire les articles de Philippe Boggio, Guy Porte et Henri Tincq dans le supplément « Villes au futur » consacré à Marseille dans nos éditions du 20 février 1987.

(6) Source INSEE. Recensement de 1982.

JOURNAL D'UN AMATEUR *par Philippe Boucher*

Rideau

VOILA. Le rideau se baisse. L'acte de la cohabitation est clos. Chacun des deux héros de cette saynète va retrouver son véritable rôle, qui est d'incarner un camp et non l'impossible réunion de leurs antagonismes. M. Mitterrand lui-même ne pourra plus prétendre qu'il a également un pied dans chaque camp. A moins de souhaiter être assis entre deux chaises.

Avant que le théâtre ne se vide pour la relâche de l'été, faute de spectateurs plutôt que d'acteurs, M. Chirac a lancé les dernières pointes contre son partenaire, auxquelles, personnellement, M. Mitterrand a répondu par le silence, réplique de théâtre entre toutes.

Lorsqu'il le rompra, pour l'exercice obligé de la causerie du 14-Juillet, ce ne sera pas pour rétorquer tardivement à son premier ministre, mais pour marquer que l'illusion des seize mois écoulés se dissipe et que l'acte suivant ne se jouera pas au fleuret mais au sabre et que le duel ne s'interrompra pas au premier sang.

Septembre ronflera de pronostics et de discours, de manœuvres et de menaces, qui auront vite fait d'étouffer l'enfant mal né de la coexistence, pour diriger l'Etat, de deux partis qui en ont une conception contraire.

⁂

POUR autant, il est vrai, nulle autre solution ne pouvait être envisagée. Les faits commandaient : pour le président, de s'incliner devant le résultat des urnes, ce qui n'aurait pas été le cas s'il s'était démis ; pour le premier ministre, de s'accommoder d'une situation pas commode. Mais ce n'était certainement pas plus difficile pour lui que lorsqu'il avait affaire, entre 1974 et 1976, à un autre président. Point n'est besoin d'y insister.

La seule question qui vaille maintenant est de savoir si durant ces seize mois la France, pour son rayonnement international, ceux qui l'habitent, pour leur vie quotidienne et leur activité, en ont ou non pâti.

Sans même épouser le point de vue de Sirius, mais en oubliant un instant les clivages partisans, la réponse est non. Le plus souvent, il y a eu davantage à se plaindre des intentions que des actions.

Des textes ont été votés, des décisions prises, dont il eût été opportun, sinon juste, de faire l'économie. Mais ils n'ont pas plus représenté une révolution libérale – depuis 1986 – que ceux des années 81 ne bâtissaient une révolution socialiste.

N'est-il pas clair d'ailleurs que la société française est maintenant une nation trop complexe, parce qu'ancienne et neuve à la fois, trop riche aussi, pour connaître une authentique révolution qui ne la ferait pas mourir ? Les grands moulinets politiques ont souvent ressemblé à ceux de Don Quichotte. Droite et gauche n'ont apporté avec elles ni les changements qu'appelaient leurs partisans les plus radicaux ni les fractures que redoutaient leurs adversaires.

Les socialistes (et leurs provisoires alliés communistes) ont par trop sacrifié, au gré même de M. Mitterrand, à leur goût de la réglementation. Ils ont eu à se repentir de ce mirage. Les libéraux (appellation tout aussi mensongère que celle de socialistes) doivent déjà en rabattre de leur foi, réelle ou feinte, dans les lois du marché. Lorsque l'économie est languide, avec eux aussi c'est l'Etat qui dresse les tentes à oxygène, lui encore qui veille à la santé de la Sécurité sociale, et ses agents qui s'emploient à guérir la Bourse de son asthénie.

C'est dire que le sceau « libéral » du gouvernement est difficile à voir. Le fameux taux des prélèvements obligatoires n'a pas significativement été modifié, les ponctions à caractère social reprenant bien vite ce qui était lâché du côté de l'impôt. Les privatisations n'ont pas plus troublé ou réjoui employés et clients que les nationalisations ne l'avaient fait en sens contraire.

⁂

IL ressort de ces seize mois une impression de flou, d'absence d'élan, de projet, en un mot d'idée politique immanente sur l'action à conduire. Comme si ces gouvernants étaient revenus au pouvoir déjà usés.

Certes, la droite retrouvait ses meubles, mais paraissait douter qu'elle y demeurerait longtemps, craignant que ne se renouvelle cette invasion des Tuileries par le peuple que représentait, près de deux cents ans après le 10 août 1792, le 10 mai 1981 pour l'Elysée.

La faiblesse de son bilan ne saurait être imputée, fût-ce pour partie, à la malice de M. Mitterrand. Même s'il n'a pas fait de cadeaux à « son » gouvernement, il l'a plus agacé qu'il n'a annihilé ses volontés. Quel est le texte dont M. Chirac souhaitait l'adoption et que M. Mitterrand a empêché ? Il n'en est pas.

Le terrain de la politique étrangère s'est révélé plus accidenté. M. Chirac ne pouvait bouger d'un iota sans se faire donner sur les doigts. Mais ne pouvait-il prévoir, ou s'apercevoir, qu'il avait tort de vouloir investir la Cité interdite et qu'il lui fallait prendre son mal en patience ? Au lieu de cela, il s'est lancé dans des querelles de tabourets qui ne lui ont pas fait de bien, si ce n'est à son pays.

Les seules censures dont ait eu à souffrir le conglomérat chiraquien sont venues du Conseil constitutionnel (qui est là pour cela), de la rue (parce qu'elle l'a voulu ainsi, indépendamment des incitations socialistes)... et de ses propres contradictions. La droite a presque autant ferraillé contre elle-même que contre la gauche, et avec plus de dommages, comme il se doit. Les gouvernements monolithiques ne sont pas drôles, mais les gouvernements divisés sont risibles. Ce n'est pas mieux.

⁂

APRÈS avoir tant accusé la gauche d'être incompétente, de manquer de rigueur, de se comporter en amateur (!), la droite ne peut soutenir qu'elle a fait meilleure figure. Comme, de surcroît, elle n'avait pas à mettre sous la dent des Français, ni même de ses partisans, des actes suscitant leur enthousiasme, elle n'a pas tardé à décevoir.

Plus vite que la gauche, dont, d'abord, le succès si longtemps attendu était, en soi, un motif de joie (« on a-ga-gné ! »). Ensuite parce qu'un certain nombre de textes ont été approuvés qui correspondaient à un vœu profond de l'électorat : les trente-neuf heures, la retraite à soixante ans, les lois Auroux, la décentralisation, sans oublier l'abolition de la peine de mort et l'abrogation des procédures pénales d'exception.

Peu importe, politiquement, que la retraite à soixante ans, ou les trente-neuf heures, ou la décentralisation, soient aujourd'hui économiquement regardées d'un autre œil. En leur temps, ces textes furent un motif de satisfaction, voire d'allégresse, à gauche. Et, mine de rien, il n'y a pas qu'à gauche qu'on a applaudi à la retraite à soixante ans ou aux trente-neuf heures, pas qu'à gauche que l'on vilipende la loi Méhaignerie sur les loyers, tant s'en faut. Oui, quels textes, et même quel texte ?

La suppression de l'autorisation administrative de licenciement ? La flexibilité de l'emploi ? Le travail de nuit des femmes ? Pourquoi pas les privatisations pendant qu'on y est ! La nouvelle réglementation de l'emploi a plus mécontenté les salariés que réjoui les patrons.

Combien d'électeurs de droite ne sont pas fondés à se dire que la victoire n'a pas apporté grand-chose et que, avec la gauche, il était au moins permis de se plaindre ? Mais comment se plaindre du gouvernement qu'on a élu sans risquer de se faire rire au nez ? A moins d'aller se faire consoler par le Front national ?

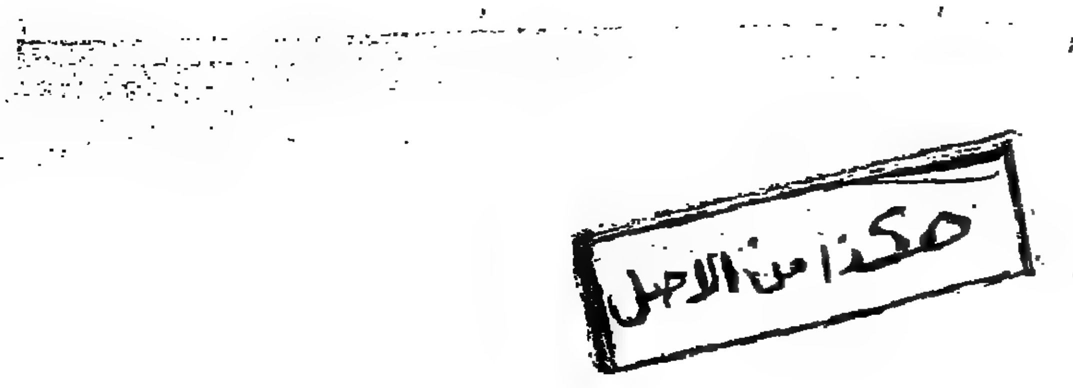
M. Chirac a trop l'expérience de la vie publique pour ne pas se rendre compte que, pour lui-même, le bilan est mitigé, et c'est rester dans le domaine de l'euphémisme. Or il n'a apparemment pas la possibilité de monter une « sortie » comme il l'avait fait en 1976. Si, sur le modèle de cette année-là, il s'en expliquait aujourd'hui en grognant qu'on ne le laisse pas gouverner, qui ne poufferait en lui disant : « fallait pas y aller » ?

⁂

DE cet intermède M. Mitterrand aura ainsi plus profité que son premier ministre. Il en aura aussi été changé, ou rendu à lui-même. Mais ce sont les fonctions qui le veulent, plus que les circonstances. Elles ont bien servi M. Mitterrand.

L'existence, autour de lui, d'un gouvernement de droite lui aura donné l'occasion de s'affranchir de sa gauche, en montrant que, élu de ce côté-là, il arpentait sans crainte l'autre versant de la vie publique française. Le 16 mars 1986, ce revers de la gauche a joué, aussi par le talent de l'intéressé, au profit de M. Mitterrand : de son image assurément, de sa réélection pas moins ; qu'il se décide à la tenter ou choisisse l'issue triomphante mais mortelle que lui donnerait sa retraite.

P.S. – Le général Jouhaud a été amnistié. Il était peut-être nécessaire que l'Etat pardonne. Mais il était franchement superflu de se rouler à ses pieds comme l'a fait M. Chirac à Nice.



Politique

Le comité directeur du PS

MM. Rocard et Jospin obéissent à des logiques divergentes

Le Parti socialiste réunit son comité directeur le samedi 4 juillet à Paris. Au menu de cette réunion du « parlement » du PS : l'examen d'une situation politique qui lui apparaît plutôt favorable ; le point sur les travaux de la commission qui prépare les propositions socialistes.

On en est encore, dans cette commission, aux exposés qui défrichent les problèmes. C'est sur les questions économiques que les choix apparaissent les plus lourds et les plus difficiles.

Pour la première fois depuis les débats de 1982-1984, le dogme du « franc fort », jusque-là tabou, est remis en cause dans plusieurs courants du PS, même si les amis de M. Jean-Pierre Chevènement sont les seuls, aujourd'hui, à poser le problème d'une éventuelle sortie du SME.

Mais, au seuil du dernier été avant l'élection présidentielle, c'est toujours le cas Rocard qui nourrit supputations et commentaires.

Jeudi 2 juillet : le groupe socialiste de l'Assemblée nationale offre une réception de fin de session parlementaire aux journalistes. De groupe en groupe, au milieu du tintement des verres, un sujet domine : Rocard. Un chiffre circule : 5 % pour les plus sévères ; 5 % à 10 % pour les plus généreux. C'est le score que prêtent au député des Yvelines les socialistes des autres courants du PS, si l'ancien ministre, en 1988, se présentait contre M. Mitterrand.

Depuis qu'il a quitté le gouvernement de M. Fabius, en 1985, la ligne de conduite de M. Rocard, à propos de sa candidature à l'Elysée, a paru subir plusieurs inflexions qui ne traduisent, en fait, que les phases successives d'une même volonté : *« marcher sur ses deux jambes »*, c'est-à-dire à la fois dans le PS et dans l'opinion. Aujourd'hui, M. Rocard est engagé dans une nouvelle phase de consolidation de son image dans l'opinion. Cela suppose – sans volonté d'*« agression »* – une certaine prise de distance à l'égard du parti : le principe suivi est en effet que la légitimité socialiste est, en termes d'opinions, réductrice.

Réputé faire pression sur M. Mitterrand pour l'amener à ne pas être candidat, M. Rocard cherche en fait, plus simplement, à se préparer pour le cas où...

La mise en œuvre de cette double logique se traduit par la multiplication de signes de détermination et d'indépendance qui finissent par agacer M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, pourtant disposé à laisser au maire de Conflans-Sainte-Honorine une certaine marge de manœuvre. Soucieux, toutefois, de ne pas faire à la droite le cadeau de divisions internes, M. Jospin s'abstient de manifester publiquement une irritation et une incompréhension croissantes.

Malheureusement, M. Rocard dépasse les limites implicites tracées par M. Jospin, lorsqu'il affirme, au micro de la radio *98,8 FM*, qu'il ne remettrait pas en cause les privatisations déjà effectuées et qu'il continuerait les autres sous des formes différentes. Après de vigoureux propos, tenus en privé, M. Jospin rappelle publiquement que les socialistes stopperont le programme de privatisations et observe au passage : *« Lorsque vous hésitez sur la position socialiste, écoutez ce que je dis. C'est là que vous aurez la position socialiste »* (*le Monde* du 3 juillet). A l'occasion de la discussion sur les propositions socialistes, pendant le comité directeur, M. Jospin pourrait finalement, d'après l'un de ses proches, faire un *« rappel à l'ordre »* sans, toutefois, mettre de l'huile sur le feu, d'autant que M. Rocard, en voyage dans l'océan Indien, sera absent.

Un meilleur écho à l'Elysée

Du côté de l'ancien ministre de l'agriculture, on observe que les contacts que M. Rocard continue d'entretenir avec l'Elysée renvoient un écho moins critique que celui qui vient du PS. Surtout, on conteste le postulat – communément admis par tous les autres socialistes – de la quasi-certitude d'une nouvelle candidature de M. Mitterrand.

Néanmoins, dans les rangs mêmes des amis de l'ancien ministre, le débat sur l'opportunité d'une candidature *« jusqu'au bout »* bat son plein. Comme le vent semble souffler en faveur des « durs », les « modérés » s'inquiètent. L'un de ceux-ci précise : *« La question est de savoir si le fait de dire tous les matins en se levant « je suis candidat » crédibilise ou décrédibilise la candidature Rocard. »*

Dans les autres courants, le débat est tranché : il s'agit d'une nouvelle erreur de M. Rocard. Il est vrai qu'en irritant les socialistes non rocardiens, M. Rocard fait le jeu de MM. Jean-Pierre Chevènement et Laurent Fabius. Alors qu'il était sorti du congrès de Lille pratiquement intronisé *« vice-candidat »*, M. Rocard est en train de détruire cet avantage. Il fournit à ses deux challengers éventuels à la fois des raisons de se présenter contre lui à l'intérieur du PS – s'opposer à une « dérive » du parti – et des partisans plus nombreux, tous les socialistes qui désapprouvent le comportement de M. Rocard.

Ce qui semblait écarté il y a quelques mois (au cas où M. Mitterrand ne se représenterait pas) est désormais envisageable : une primaire opposant au sein du PS deux candidats, voire trois ou quatre. M. Chevènement est dès maintenant candidat virtuel. M. Jospin ne peut pas le contraindre à renoncer, et il n'est pas sûr du tout, compte tenu de la tournure que prennent les choses, qu'il en ait envie. M. Fabius peut, lui aussi, avoir envie de se présenter, d'autant que nombre de mitterrandistes voudront que leur courant soit représenté dans cette primaire. Sans oublier M. Charles Hernu...

Si M. Mitterrand se représente, alors que M. Rocard persiste, c'est la scission du PS qui se profile à l'horizon, même si M. Rocard n'est pas suivi par tous ses partisans. En somme, que M. Mitterrand se représente ou non, le PS risque d'entrer dans la zone des tempêtes.

J.-L. A.

BIBLIOGRAPHIE

« Les Français sont formidables », de Jean-François Kahn
« La Drôle d'Année », de Serge July

L'air du temps

Deux « stars » qui se vivent *comme telles* ; *deux patrons* de presse, qui incarnent la réussite et la capacité d'innovation d'une génération ; deux auteurs qu'il est agréable de consulter avant la trêve estivale, comme pour jeter un dernier regard sur cette expérience inédite qu'est la cohabitation, *« drôle d'année »* selon l'un, signe que, décidément, *« les Français sont formidables »*, pour l'autre ; moment-clé de la vie nationale pour deux hommes qui ont plus d'un point commun, même si un premier paradoxe les sépare et incite, *a priori*, à la prudence.

En effet, l'un – Jean-François Kahn – est plus éloquent que l'autre ; l'autre – Serge July – écrit mieux que l'un. Or la seconde partie du livre de Jean-François Kahn n'est jamais que le recueil de ses chroniques... écrites de *l'Evénement du jeudi* ; tandis que l'essentiel de l'ouvrage de Serge July rassemble ses chroniques... parlées d'Europe 1 ! Qu'à cela ne tienne : ils s'y révèlent tels qu'en eux-mêmes, ou plutôt tels qu'ils sont devenus.

Le patron de *l'Evénement*, constamment marqué par l'histoire, est souvent plus brillant ; celui de *Libération*, plus original, s'imprègne de sociologie.

Ainsi Jean-François Kahn livre-t-il, dans son ouvrage, avant d'autres, sa vision du déclin de la pensée, qu'il nomme *« béance »*. *« Nous sommes dans le trou*, écrit-il ; *ne nous donne-t-on pas à choisir, ici et maintenant, entre une idéologie qui s'est affirmée en 1848 et une autre qui a explosé en 1830 ? »* C'est pourtant dans cette *« médiocrité ambiante »* dénoncée par Jean-François Kahn qu'émerge, selon Serge July, *« l'homo cohabitus »*, qui est *« l'un des maillons essentiels de notre histoire démocratique moderne : la cohabitation, ou la gestation confuse et comme au ralenti d'une vraie mutation de la société politique »*.

Mais l'un et l'autre, pourtant, se rejoignent dans le même recentrage. Venus tous deux de l'ultra-gauche, ils se veulent aujourd'hui au centre du débat, sinon centristes. Le centrisme de Jean-François Kahn est, d'abord, politique, et prend un tour obsessionnel (je continue, écrit-il, à *« mouliner imperturbablement mon petit discours dépolarisant à usage domestique »* ; on ne saurait mieux dire. Celui de Serge July est d'ordre culturel, et lui a permis – un temps – d'être à la mode, c'est-à-dire en avance.

Et si Jean-François Kahn cultive les paradoxes, son esprit de système – gauche et droite renvoyées systématiquement dos à dos – le rend prévisible ; tandis que Serge July, plus soucieux de l'air du temps, reste malgré tout imprévisible.

L'un ou l'autre : il est décidément difficile de les départager. Le mieux est donc de lire l'un et l'autre.

J.-M. C.

★ *La Drôle d'Année*, de Serge July, 236 p., Grasset, 92 F.

★ *Les Français sont formidables*, de Jean-François Kahn, 310 p., Belfond, 89 F.

PROPOS ET DÉBATS

M. Peyrefitte : Inéluctable ?

Dans son éditorial du *Figaro*, publié le 3 juillet, M. Alain Peyrefitte évoque l'élection présidentielle à la lumière des derniers sondages accordant à M. Mitterrand une confortable avance. Il écrit : *« L'inévitabilité de la réélection de François Mitterrand pénètre dans l'opinion comme une pluie fine. A droite, cette conviction ne compte pas pour peu dans la « sinistrose » croissante. A gauche, elle réveille les ardeurs. De fait, François Mitterrand parcourt les provinces comme un candidat bonhomme, que nul ne songe à critiquer. (...) Cette euphorie unanimiste se maintiendra-t-elle jusqu'au bout ? Dès l'instant où il ferait acte de candidature, cette légitimité lui échapperait. (...) Non, à dix mois de l'élection, rien n'est inéluctable. Les Français n'ont pas changé d'avis sur le socialisme, qu'ils continuent de rejeter avec autant de vigueur. »*

M. Baudouin : Jusqu'au bout

M. Denis Baudouin, porte-parole de M. Jacques Chirac a commenté au cours de son point de presse la suggestion de M. Roland Dumas d'une élection présidentielle anticipée en disant : *« Pour le premier ministre les choses doivent aller normalement jusqu'au bout. Toutefois le président peut seul prendre l'initiative de décider de démissionner. S'il démissionne il quitte l'Elysée, ce qui suppose un intérim du président du Sénat. Ce n'est pas forcément gênant pour M. Mitterrand, mais à partir du moment où il y a démission, il se met dans le cas de rompre la cohabitation, et il devient celui qui casse le jeu. »* M. Baudouin a ajouté : *« On voit bien ce que veut M. Dumas : c'est un divorce à l'amiable, par consentement mutuel. »* A propos des déclarations de M. Jack Lang à « L'heure de vérité », M. Baudouin a estimé : *« M. Lang nous présente un président aseptisé, pasteurisé. Cela peut être une tactique. Je pense que dans la vie politique les rapports peuvent être parfaitement courtois, mais la démocratie, c'est la confrontation des idées et des systèmes. »*

M. Le Pen : Défense européenne

Le Front national *« prendra »* des voix à M. Mitterrand, parce qu'une *« grande partie de nos votes viennent des partis de gauche, le PS et le PCF »*, a déclaré, jeudi 2 juillet, M. Jean-Marie Le Pen. Le président du Front national, qui participait à une réunion du groupe des droites du Parlement européen, a affirmé également que *« les quatorze députés européens participant à cette réunion sont convenus que l'Europe devait se doter d'une défense renforcée dans le cadre de l'OTAN et devait augmenter les budgets concernant la défense »*. *« Avec la possible sortie progressive des Etats-Unis, il faut que l'Europe assume sa propre défense »*.

La plaidoirie de Me Vergès devant les assises du Rhône

« Ce procès vise à blesser la France »

LYON
de notre envoyé spécial

« Pour nous, la défense, ce procès offense le droit, porte atteinte à la vérité et vise à blesser la France. » Voilà Me Vergès au cœur de son sujet. Voilà venu le moment où *« il s'agit de s'expliquer sur le dossier »*. Le défenseur de Klaus Barbie sait bien que l'essentiel est là, que les propos livrés la veille sur les crimes impunis commis dans le monde contre les colonisés par les colonisateurs et apparentés à autant de crimes contre l'humanité ne sauraient suffire, l'impunité des uns ne pouvant faire échapper les autres lorsqu'ils sont pris.

Il faut donc bien défendre Klaus Barbie. Il faut convaincre de son innocence, surtout lorsqu'on a proclamé qu'on en était soi-même convaincu. Mais défendre c'est aussi, quand on s'appelle Me Vergès, accuser. Et dans le rôle d'accusateur, il est assurément le plus à l'aise. Alors, nous y voilà, et l'avocat va montrer une fois encore qu'il excelle dans un tel exercice.

L'offense au droit que constituerait l'affaire Barbie, il faut la chercher évidemment dans les conditions de la remise à la France par la Bolivie de l'ancien SS, le 5 février 1983. Peu importe à Me Vergès l'arrêt de la Cour de cassation qui se fondait sur les déclarations alliées de 1943 et sur le statut du tribunal militaire international de Nüremberg, selon lesquels les criminels nazis pouvaient être à bon droit recherchés *« jusqu'aux extrémités de la terre »* pour être remis aux pays dans lesquels ils ont sévi et pour y être jugés conformément aux lois en vigueur dans ces pays.

Ce qui l'intéresse, c'est la reconstitution à sa manière de ce qu'il tient pour une conspiration préméditée. Ce qu'il a voulu faire apparaître, c'est qu'après le rejet par la Cour suprême bolivienne de la demande française d'extradition de Klaus Barbie transmise en 1972, on a décidé d'enlever celui qui s'appelait, là-bas, Klaus Altman.

« Un enlèvement sans risque »

« Car, dit-il, cet homme n'est pas arrivé ici sur les ailes d'une hirondelle. En 1979, M. Klarsfeld a rencontré M. Régis Debray et il a raconté comment ils examinèrent les moyens de travailler ensemble, comment ils s'adressèrent à un groupe chargé d'attirer Barbie au Chili à l'époque du gouvernement Allende. Ce groupe avait un chef, le senor Gustavo Arturo Sanchez, celui qui est venu déposer. Il vint alors à Paris, empocha un paquet de dollars et s'en revint en Bolivie attendre des circonstances favorables. Hélas ! Allende renversé, il fallait trouver autre chose. »

Pour Me Vergès, l'arrivée au pouvoir de la gauche en France en 1981 faisant de M. Régis Debray *« un conseiller très spécial de l'Elysée »* permettait *« de réaliser cet enlèvement sans risque dès qu'en Bolivie intervint aussi un changement de régime »*.

« L'imagination, messieurs, arrivait enfin au pouvoir. Il suffisait, la prescription étant acquise, de faire jouer la loi du 26 décembre 1964 constatant l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, en lui donnant un effet de rétroactivité. Mais il ne pouvait être question d'une nouvelle demande d'extradition. La Cour suprême bolivienne n'allait pas se déjuger parce que Gustavo Arturo Sanchez était devenu ministre de l'intérieur. Alors, comment ramener Barbie ? Evidemment, on pouvait l'acheter. C'était cher, mais contre 300 millions de francs, 300 tonnes de farine et un avion chargé de mitraillettes, le gouvernement bolivien allait accepter de livrer l'homme auquel il avait accordé sa protection par la naturalisation. »

Pour Me Vergès, présenter Barbie comme ayant été en Bolivie un tortionnaire est *« une plaisanterie »*, car, une fois renversée la dictature du général Banzer, les successeurs pouvaient parfaitement arrêter Barbie et le juger pour de telles activités. La version du défenseur est donc la suivante. On va arrêter Barbie pour une dette qui, en réalité n'existe pas. Il la paie pourtant, mais ne sort pas de prison, car on lui réclame alors les intérêts de la somme due.

Ces intérêts, ce seraient deux personnes qui les auraient payés, permettant ainsi la libération du détenu et, du même coup, son interpellation immédiate par Arturo Sanchez qui l'embarque dans l'avion préparé à destination de Cayenne en Guyane française. *« Interpellation,* ajoutera Me Vergès *à laquelle furent mêlés des agents français dont l'un, je peux vous le dire, est aujourd'hui dans cette salle... »* L'effet, pour autant, ne fut pas celui qu'il espérait. On chercha bien un peu dans la direction qu'il semblait désigner mais on n'y repéra vraiment personne pouvant correspondre à l'homme ainsi dénoncé.

Mais Me Vergès pourra, dans la foulée, conclure : *« Vous le voyez, ce procès n'a pas grand-chose à faire avec la loi ordinaire. Alors, vous avez parfaitement le droit de répondre non à la culpabilité si vous estimez que le coupable qu'on vous propose vous a été amené par la fraude. »*

Accusateur, Me Vergès le sera encore, quand il en arrivera à l'examen des conditions de la rafle opérée le 9 février 1943 au siège de l'Union générale des israélites de France, rue Sainte-Catherine à Lyon, et reprochée à son client.

« Qu'un piège, ce jour-là, ait été tendu aux juifs qui se présentaient à l'UGIF, cela est démontré. Mais il faut aussi que vous sachiez ce qu'était l'UGIF, même si la collaboration des juifs avec l'occupant est un sujet difficile à aborder. Ce n'est pas une organisation de résistance. Elle a pignon sur rue. Elle a été créée par le gouvernement de Vichy sur proposition d'un représentant d'Eichmann. C'était le 29 décembre 1941. Le décret est signé Philippe Pétain, contresigné par l'amiral Darlan, le ministre de l'intérieur Pierre Pucheu que le général de Gaulle fera condamner à mort l'année suivante en Algérie, Joseph Barthélémy, garde des sceaux. A son propre procès, en 1943, Xavier Vallat, commissaire aux questions juives à Vichy, pouvait présenter l'UGIF comme sa fille. La résistance juive ne s'y est d'ailleurs pas trompée. »

> « Il eût été de votre part plus loyal finalement d'abattre celui que vous voulez faire aujourd'hui condamner. La haine se conçoit, mais sans l'imposture », a lancé Me Vergès aux avocats de la partie civile.

Me Vergès cite alors un certain nombre de témoignages dont celui d'une femme juive qui, cherchant du travail, fut finalement embauchée à l'UGIF le 14 juillet 1942. Elle eut alors à remplir des étiquettes, à porter des noms. Elle mesura après coup que ces étiquettes avaient été demandées en vue de la grande rafle du vélodrome d'hiver.

Une simple signature

« Cela, dit Me Vergès, *il fallait que vous le sachiez. Les dirigeants de l'UGIF ont pu, eux aussi, se tromper de bonne foi. Comme d'autres, ils pouvaient peut-être se dire qu'en acceptant certaines choses ils en éviteraient d'autres. Arrêtés par la résistance juive, ils ne furent pourtant jamais jugés. Un jury d'honneur du CRIF se contenta de leur infliger un blâme. Je n'insiste pas davantage. Mais puisque ce procès a lieu, puisqu'on a voulu y retenir l'affaire de l'UGIF, j'avais le devoir de parler. »*

Il n'en reste pas moins que la question principale est de savoir si Barbie fut à l'origine de la rafle, s'il y participa personnellement. Me Vergès avait la tâche relativement facile sur le second point. Aucun des témoins de cette rafle entendus à l'audience ou à l'instruction sauf l'un d'eux, M. Thomas, n'a pu dire que Barbie était présent. M. Thomas est donc le seul, mais ce qu'il affirme est apparu déjà fort suspect à l'accusation. Le procureur général, sur ce chapitre, avait exprimé sans équivoque sa position. Mais pour Me Vergès, il fallait bien insister sur la faiblesse de cette déposition, *« avec laquelle on pouvait frôler l'erreur judiciaire »*.

Restaient les documents, c'est-à-dire le télex et les rapports qui furent établis par les services allemands pour rendre compte de cette rafle.

Me Vergès : *« Ces documents viennent tous du Centre de documentation juive contemporaine. C'est lui qui a fait le choix. Mais pour moi, ces documents montrent, de toute évidence, que ce qui est relaté relevait de la compétence du seul Kommandeur du SIPO-SD de Lyon et non de Barbie. Ils se rapportent en effet à une série d'actions menées pour la protection de l'armée allemande, parmi lesquelles cette opération à l'UGIF qui avait pour objet de démanteler un réseau d'évasion des juifs vers la Suisse, ce qui était sans rapport avec les activités de la section antijuive dont Barbie était responsable. »*

Me Vergès ne peut toutefois contester que ce rapport porte la signature de son client. Il l'admet, mais pour ajouter aussitôt : *« Klaus Barbie n'a été là que pour signer, en l'absence du Kommandeur, un message de victoire destiné à Paris, mais dont le mérite ne lui revenait en rien. »*

Il en arrive alors à l'affaire du convoi du 11 août 1944. Il n'y a là pour accuser Barbie qu'un document. Tout repose donc sur les témoins. Me Vergès va donc mettre en évidence les divergences. Elles sont, en effet, nombreuses et bien réelles. Certains rescapés disent qu'ils ont été amenés de Montluc vers la gare d'embarquement dans des camions bâchés. D'autres ont le souvenir d'avoir été transportés en autocars. Les uns déclarent qu'ils furent entassés. D'autres, au contraire, ont dit qu'ils étaient à l'aise. Le lieu d'embarquement reste, lui aussi, incertain. Gare de la Guillotière, disent les uns. Gare de Gerland, pensent les autres. Gare de Perrache, pour un autre encore. Quant à savoir qui gardait le train, on est aussi dans la même incertitude. Les uns ont parlé de SS, les autres de soldats des troupes allemandes.

– *« Voilà ce qu'il en coûte,* lance Me Vergès, *d'inventer un procès après quarante ans. La mémoire défaillante ne se tient pas au garde-à-vous devant l'accusation ! »*

Il ajoute : *« Comment peut-on soutenir que Barbie connaissait la destination de ce convoi alors que, de toute évidence, l'itinéraire emprunté montre que ce train devait aller vers Paris et que c'est seulement en raison des sabotages de voies ferrées qu'il prit finalement la direction de l'est, avec des arrêts incessants durant plus d'une semaine. »*

Me Vergès relève, bien sûr, ce qu'ont dit beaucoup de rescapés qui eurent le sentiment qu'on ne les attendait dans aucun des camps où ils furent conduits. Il insiste sur les divergences des deux principaux témoins qui affirment avoir vu, l'un et l'autre, Barbie veiller à l'appel des prisonniers dans la cour de Montluc au matin du 11 août 1944.

Finalement, il lance aux jurés cette interrogation : *« Ne croyez-vous pas qu'on s'est moqué de vous en vous présentant ce salmigondis de contradictions ? On a pris cet homme pour l'accuser de tout et l'on ne sait quoi puisque l'on commence par lui mettre à charge seulement trois cents des six cent cinquante déportés avant de décider qu'il est coupable du sort de tous. »*

Ce n'est pas fini, car Me Vergès entend montrer aussi qu'en août 1944, après l'attentat manqué contre Hitler, le 20 juillet, et organisé par certains officiers supérieurs de la Wehrmacht, celle-ci prit alors le pas sur les SS.

« C'est, dit-il, *la Wehrmacht qui, alors, eut la responsabilité des prisons et des convois de déportation. C'est à elle d'ailleurs que s'adresse le cardinal Gerlier pour tenter d'obtenir des libérations et non à Barbie qui, pourtant, est pour lui une vieille connaissance. En août 1944, la Gestapo ne vit pas, comme vous l'a dit le procureur général, dans un huis clos de l'horreur. Il y a alors, à Lyon, un quartier général de la Wehrmacht. Les Allemands organisent des concerts, des conférences. Les SS ont, en réalité, perdu tout pouvoir et, si ce train est parti, c'est sur une décision des militaires. »* Sur quoi vient l'apostrophe finale pour cette journée du 2 juillet : *« Ce procès ne vise qu'à ranimer des passions prêtes à s'assouvir. Croit-on honorer les ombres des disparus en les mêlant ainsi à l'arbitraire ? N'osez pas prétendre, messieurs de la partie civile, que ce sont leurs fins que vous poursuivez, ce sont les vôtres ! Il eût été de votre part plus loyal finalement d'abattre celui que vous voulez faire aujourd'hui condamner. La haine se conçoit, mais sans imposture. »*

La salle surpeuplée, surchauffée, se vide lentement. Me Vergès y reprend la parole en cette matinée du 3 juillet en évoquant longuement la rafle des enfants juifs de la colonie d'Izieu, le 6 avril 1944. L'avocat de la défense a examiné le télex rapportant les conditions des arrestations.

Contestant l'authenticité de ce document – dit « télex Klarsfeld » – pourtant certifié exact au cours des débats par deux magistrats allemands, Me Vergès s'est livré à une comparaison entre ce document et la photocopie du télex dit « de Prague » portant sur la même opération, mais que les parties civiles n'avaient pas utilisée. *« Le télex d'Izieu,* a indiqué l'avocat, *est un corps vivant qui évolue et qui devient parfois le montage d'un montage... »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Des jurés sans reproche

LYON
de notre envoyé spécial

Ils sont neuf, parfaits, toujours ponctuels. Pas un n'a flanché. Depuis le 11 mai, premier jour du procès Barbie, les jurés de la cour d'assises du Rhône ont accompli silencieusement un « sans-faute ».

Les avocats leur ont cent fois rappelé qu'ils allaient juger au nom du *« peuple de France »*. Me Vergès leur a dit : *« L'univers vous regarde. »* On comprendrait qu'ils courbent le dos, effrayés par la tâche qui les attend. Mais non ! Ils se tiennent bien droits, prennent des notes consciencieusement, studieusement. Il n'y en a pas un qui ne dispose devant lui d'un carnet ou d'un cahier. Trois d'entre eux auraient même de quoi écrire, tous les soirs, des comptes rendus fort détaillés...

Ils sont jeunes. L'aîné a cinquante et un ans. Agé de huit ans en 1944, c'est le seul qui puisse avoir quelques souvenirs de l'Occupation. Il y a quatre femmes, dont deux sans profession, et cinq hommes. C'est un jury de cadres moyens, entre autres une animatrice de stages, un chef de service comptable, un employé de banque, un agent commercial, un technicien, un agent de maîtrise et une employée de bureau. Fait rare aux assises du Rhône, il n'y a donc, parmi eux, ni commerçant ni agriculteur. Le tirage au sort en a voulu ainsi.

Depuis deux mois, leurs journées se ressemblent. Tenus d'arriver vers 13 heures au palais de justice, ils déjeunent tôt – vers 11 heures pour ceux qui habitent hors de Lyon. Pas question, dans ces conditions, de travailler le matin. Ces salariés sont devenus des juges populaires à plein temps, indemnisés 255,36 F par jour, auxquels s'ajoutent divers petits remboursements.

La durée exceptionnelle du procès a créé entre eux un climat inédit. Ils ont appris à se connaître, se sont progressivement appelés par leur prénom et se tutoient. Lors des suspensions d'audience, certains ont pu observer qu'ils échangeaient avec plaisir leurs impressions. Les six jurés suppléants, qui ont suivi tout aussi attentivement les débats, se joignent à eux.

Mais eux seuls savent ce qu'ils pensent de l'accusé Klaus Barbie et des crimes qui lui sont imputés. Face au public, sagement assis autour du président André Cerdini et de ses deux assesseurs, MM. Gérard Becquet et André Picherit, leurs visages sont impassibles. Ils écoutent et se préparent à répondre aux trois cent quarante et une questions que leur posera le président de la cour, dans la salle des délibérations, simplement meublée d'une longue table recouverte de feutrine verte, de douze chaises et de deux distributeurs de boissons.

LAURENT GREILSAMER.

● RECTIFICATIF. – Dans sa plaidoirie (*le Monde* daté 28-29 juin), Me Roland Dumas a évoqué un dépôt de gerbe sur des tombes d'officiers SS *« au cimetière de Bitburg »* (et non de Pittsburg, comme nous l'avons écrit par erreur).

Le verdict de la mémoire

(Suite de la première page.)

Ce n'était pas à eux non plus qu'on pouvait faire le coup de soutenir que la France officielle d'alors fut à leur endroit aussi coupable que Barbie. Ils le savaient, bien avant que d'autres ne le découvrent.

Si, du côté des avocats des parties civiles qui étaient le plus souvent les leurs, on a pu ressentir une division entre les tenants d'une notion de crime contre l'humanité, restreinte aux seuls actes perpétrés contre les juifs et ceux pour qui la déportation des résistants méritait aussi cette qualification, il n'y eut rien de tel dans leur bouche : Simone Kadosbe et Geneviève de Gaulle, celle d'Auschwitz et celle de Ravensbrück, pour être – par cette chance qui les étonne encore – revenues de l'inimaginable, sont sœurs.

La vision des SS et de leurs chiens

A ce stade, la question n'était plus de savoir si la Résistance avait sa place au procès Barbie. Quarante-cinq ans après, pour un rescapé juif et un rescapé résistant, la vision reste la même des SS et de leurs chiens attendant sur la rampe de Birkenau ou aux portes de Buchenwald ou de Dachau la cargaison ordinaire des vivants et des morts. L'un et l'autre ont montré, en cet instant inoubliable, qu'ils étaient bien devenus ces *« untermenschen »*, ces sous-hommes de la doctrine nazie. A-t-on, par la décision de la Cour de cassation du 20 décembre 1985, *« banalisé le génocide des juifs »* ? Ceux qui auront assisté à ce procès ne le penseront pas pour avoir pu mesurer pleinement ce qu'il fut, en quoi il se distingue de la déportation des résistants. Comme l'a dit le procureur général, M. Pierre Truche, pour les juifs, le seul fait de leur naissance les condamnait, sans qu'ils puissent trouver une échappatoire. Les enfants d'Izieu sont là pour le rappeler à jamais, et, de tous les actes reprochés à Barbie, c'est bien celui-là que tout le monde considère comme le pire, y compris son défenseur, même s'il entend plaider que son client en fut innocent.

Les degrés dans l'horreur

Les degrés dans l'horreur, comme on l'a dit, existent bel et bien. Mais puisqu'il s'agissait de dire le nazisme, ne convenait-il pas de le dire complètement et de montrer dans toute son étendue ce que fut cette *« politique d'hégémonie idéologique »* du IIIe Reich, élément constitutif, selon la chambre criminelle de la Cour de cassation, du crime contre l'humanité ?

Il reste pourtant une grave question. Est-ce vraiment cela qui intéressait, en cette occasion, les représentants au procès de la presse étrangère et même de la presse française ? La déception du prétoire qui fut constatée dès lors que Barbie se retira permet d'en douter. Comme le permet aussi un retour en masse pour la plaidoirie de Me Vergès.

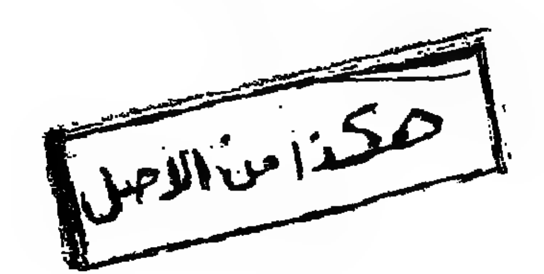
C'est que le plus grand nombre attendait le scandale. Il lui avait été tellement annoncé. Ne devait-on pas apprendre lequel des siens avait trahi Jean Moulin ? Ne devait-on pas dire ce que fut la collaboration, sans laquelle Barbie et ses auxiliaires nazis se seraient trouvés fort démunis ? Et cela, de qui pouvait-on l'attendre, sinon de Barbie lui-même, ce Barbie qui, dès 1972, répondait à Ladislas de Hoyos que son extradition serait *« une bien mauvaise chose pour la France »* ?

Dès lors que Barbie se retirait sous sa tente, invoquant un prétexte juridique qui lui interdisait tout retour sauf à se déjuger, il n'y avait plus grand-chose à espérer. Il ne restait qu'à admirer l'aplomb de Me Vergès annonçant qu'il n'avait désormais plus rien à dire sur l'affaire de Caluire, puisque ses adversaires lui donnaient toute satisfaction en annonçant qu'ils avaient déposé une plainte contre Barbie pour la déportation de deux compagnons de Jean Moulin, qu'une information était ouverte et que son client venait d'être inculpé.

Mais sait-on jamais ? Alors, on se presse pour entendre celui qui a si bien réussi à distiller le sous-entendu, sachant qu'aujourd'hui on ne sème jamais en vain dès lors que le grain est vénéneux.

Mais si la presse étrangère a déserté, elle a laissé ses places à tout un jeune public qui, lui, venait pour écouter ce que ses manuels ne lui ont jamais dit et en toute hypothèse ne pourraient jamais lui apprendre. Pour ce public-là, ce qui s'est dit au procès Barbie ne pourra plus jamais être tenu pour vieilleries.

J.-M. Th.



Justice

La faillite de la joaillerie Chaumet

Le tribunal de commerce se prononcerait le 9 juillet

Le tribunal de commerce de Paris se prononcera, en principe le jeudi 9 juillet, sur l'avenir de la joaillerie Chaumet, aujourd'hui en faillite, après la découverte d'un passif évalué par certains à 3 milliards de francs pour l'ensemble des établissements lui appartenant. La maison mère, place Vendôme à Paris, a été contrainte de déposer son bilan le 11 juin. Ses dirigeants, MM. Jacques et Pierre Chaumet, ont été écroués deux jours plus tard après avoir été inculpés de *« banqueroute, abus de confiance et escroquerie »*.

Jeudi 2 juillet, deux des candidats à la reprise, le joaillier français Alexandre Reza et le groupe Invest Corp, propriétaire de la joaillerie américaine Tiffany's, ont présenté leur plan de redressement au tribunal de commerce.

De son côté, le juge d'instruction parisien chargé de l'affaire, M. François Chaunut, cherche à compléter son dossier en Suisse et en Belgique, deux des pays où Chaumet possède une succursale.

La filiale belge de la joaillerie a été déclarée en faillite par le tribunal de commerce de Bruxelles le 30 juin, précise l'agence Reuter. Selon elle, le passif de cette société anonyme de droit belge serait de 72 millions de francs français.

De son côté, le quotidien *l'Humanité* publie dans son édition du 3 juillet un fac-similé d'une lettre à en-tête de la joaillerie Chaumet datée du 30 avril 1985. Cette lettre demande à l'Européenne de banque, dont Chaumet est le client, de procéder à un virement de 1 million de francs au profit de Mme Albin Chalandon, l'épouse de l'actuel garde des sceaux.

Interrogé par *le Monde* fin mai, M. Albin Chalandon avait expliqué avoir demandé à Chaumet de vendre, à partir de la fin de 1985, des bijoux et des pierres précieuses confiés en dépôt par sa femme et lui au joaillier. Le garde des sceaux assurait n'avoir touché jusqu'ici qu'une faible part de ce qui lui était dû, sous forme de chèques versés irrégulièrement de juin à décembre 1986, d'un montant mensuel proche de 500 000 F.

La lettre publiée par *l'Humanité* montre que Mme Chalandon a bénéficié d'un virement de 100 000 F dès avril 1985. Mais cette lettre ne permet pas de savoir à quelle transaction ou opération ce virement correspond. M. Chalandon s'est jusqu'ici refusé à préciser quelle somme il a perdu en confiant des bijoux et des pierres précieuses à Chaumet.

Les commissaires aux comptes s'expliquent

Pour M. René Ricol, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, l'affaire Chaumet est la parfaite illustration des effets pervers du passage d'une économie de production vers un capitalisme financier sans frein. *« On va trouver d'autres illustrations du même genre »*, a ajouté M. Ricol, à l'occasion d'une conférence de presse, donnée jeudi 2 juillet. Selon lui, l'affaire Chaumet est une affaire collective qui engage la responsabilité des dirigeants, des clients, des banquiers et, bien sûr, a-t-il ajouté, des commissaires aux comptes.

Tout le monde a concouru à la catastrophe. M. Ricol a précisé que le commissaire aux comptes avait refusé de certifier les comptes de la société Chaumet arrêtés au 31 décembre 1986. En revanche, il avait certifié, sous réserve, les comptes arrêtés au 31 décembre 1985. Mais M. Ricol a précisé que la société Chaumet n'était soumise au contrôle d'un commissaire aux comptes que depuis mars 1985, à la suite d'une loi qui avait supprimé l'exemption de contrôle pour les sociétés de commandite.

Le commissaire aux comptes, a encore dit M. Ricol, n'avait aucun moyen, à la fin de l'année 1985, de s'apercevoir des irrégularités commises. Cependant, la compagnie va examiner de près si le commissaire aux comptes avait tiré toutes les conclusions de ce qu'il avait pu apprendre à cette occasion. Ce sera sans complaisance que le cas de ce commissaire aux comptes sera examiné, a conclu M. Ricol.

A la prison de Fresnes

Un détenu meurt après une grève de la faim

Un détenu français d'origine ceylanaise (Sri Lanka), Selliah Chandrabose, quarante ans, arrêté au mois d'août 1986 dans le cadre d'une affaire de stupéfiants et incarcéré à la prison de Fresnes, est mort le 19 juin dernier, à l'hôpital Saint-Antoine à Paris, des suites d'une grève de la faim intermittente commencée le 15 décembre 1986.

Le ministère de la justice indique qu'il a ordonné une enquête administrative dont la direction a été confiée à un haut magistrat, M. Pierre Mérand, et dont les conclusions doivent être connues très prochainement. *« L'objet de cette enquête est de déterminer si Selliah Chandrabose a bénéficié de tout le suivi médical et administratif que nécessitait son état*, indique-t-on à la chancellerie. *S'il y a eu des dysfonctionnements ou des fautes commises, cela ne restera pas sans suites. »*

Selliah Chandrabose, ouvrier tôlier à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), naturalisé français en 1984, avait, depuis son arrestation, affirmé son innocence dans l'affaire de trafic de stupéfiants qui est à l'origine de sa mise en détention en 1986. Au mois de décembre de la même année, il avait décidé d'interrompre son alimentation. Mais c'est seulement le 13 juin dernier que Selliah Chandrabose, dans un état de faiblesse critique, a été admis à l'hôpital de la prison de Fresnes, qui l'a immédiatement dirigé vers le service de réanimation de l'hôpital Saint-Antoine à Paris. Le détenu devait y mourir six jours plus tard.

Le décès d'un détenu des suites d'une grève de la faim est très rare en France. Trois précédents sont connus : en 1983, un détenu iranien, Mousavi Arabali, vingt-cinq ans, condamné pour viol, est mort après deux ans de grève de la faim intermittente ; en 1977, un autre prisonnier, Jean-Pierre Riga, vingt-deux ans, meurt dans des conditions analogues à Fresnes ; enfin, l'année précédente, en 1976, Auguste Grandvillemin, trente-quatre ans, décède pour les mêmes raisons.

Un étudiant danois tué en Corse

Un jeune touriste danois a été tué de deux décharges de chevrotines, pendant la nuit du mercredi 1er au jeudi 2 juillet à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud).

Le jeune homme, Christian Bundgaard, vingt-trois ans, étudiant, domicilié à Copenhague, arrivé depuis quelques jours dans la cité balnéaire, s'était installé dans un camping pour y passer ses vacances. Selon les premiers éléments de l'enquête, le meurtre a eu lieu sans témoin et s'est produit peu après deux heures. Christian Bundgaard et un camarade, danois comme lui, qui se promenaient en ville, ont décidé d'emprunter deux chaises sur la terrasse d'un bar fermé à cette heure tardive. Selon le camarade de la victime, des automobilistes seraient arrivés à ce moment-là sur les lieux, provoquant la fuite du jeune Danois.

Quelques instants plus tard, le corps de Christian Bundgaard était découvert devant un hôtel voisin : il avait été atteint en pleine poitrine.

Education

Les inscriptions dans les universités parisiennes

Tous les bacheliers devraient être accueillis mais ils ne seront pas logés à la même enseigne

Sitôt connus les résultats du baccalauréat, à partir du 7 juillet, les nouveaux bacheliers pourront aller s'inscrire à l'université. Reverra-t-on cette année les files d'attente et les bousculades qui, traditionnellement, perturbent cette opération dans les universités parisiennes ? C'est vraisemblable, malgré le recours à la télématique inauguré cette année par l'administration.

Cette confusion est pourtant d'autant plus regrettable que, après la cohue des premières heures, il apparaît chaque année que la quasi-totalité des bacheliers trouvent une place dans l'une des treize universités de la région parisienne, dans la discipline qu'ils avaient envisagée ou dans une discipline proche.

Ce constat, qui explique les appels au calme lancés par les présidents d'université et le rectorat, est confirmé cette année par les résultats de l'opération RAVEL (*le Monde* des 21 mai et 16 juin). Les élèves de classes terminales de la région parisienne ont, en effet, dans le courant du mois de mai, indiqué par minitel les dix filières et établissements d'enseignement supérieur où ils désiraient s'inscrire s'ils réussissaient leur baccalauréat. Sur les quelque 80 000 candidats au bac, 52 000 ont répondu et un peu plus de 31 000 ont cité au moins une fois l'université. Or la capacité d'accueil globale des treize universités parisiennes en première année est de l'ordre de 32 000 places *(voir tableau)*.

Ces chiffres sont à manipuler avec précaution. Deux jeunes seulement sur trois ont utilisé le minitel pour faire connaître leurs vœux. Les responsables du système RAVEL soulignent, toutefois, que cette lacune ne modifie pas l'équilibre global entre l'offre et la demande de places à l'université, puisqu'elle est compensée par le taux d'échec au baccalauréat (de 30 % à 35 %, selon les années). Par ailleurs, les capacités d'accueil en première année, dans chaque université, sont indicatives : des quotas variables de places sont réservés aux bacheliers des années antérieures, aux candidats admis par équivalence ou aux étudiants étrangers boursiers.

Dates d'ouverture des inscriptions

POUR LES BACHELIERS 1987	
PARIS I	Mercredi 8 juillet, 8 heures
PARIS II	Mercredi 8 juillet, 9 heures
PARIS III	Mardi 7 juillet, 14 heures
PARIS IV	Histoire : mardi 7 juillet Géographie/philo : Mercredi 8 juillet (LEA = préinscription en mai) Lettres et arts : jeudi 9 juillet LCE : vendredi 10 juillet
PARIS V	Droit + AES : mardi 7 juillet, 14 heures Sciences humaines : mardi 7 juillet, 14 heures
PARIS VI	Mardi 7 juillet, 14 heures
PARIS VII	Mardi 7 juillet, 9 heures
PARIS VIII	Mardi 7 juillet, 14 heures
PARIS IX	Mardi 7 juillet, 9 heures
PARIS X	Lettres, sciences humaines, langues : mardi 7 juillet Droit, économie, AES, MASS : mercredi 8 juillet
PARIS XI	Sciences : mardi 7 juillet, 9 heures Droit : mardi 7 juillet, 14 heures
PARIS XII	Mardi 7 juillet, 14 heures (LEA : préinscription en mai ou juin)
PARIS XIII	Mardi 7 juillet, 14 heures

Les plus prestigieuses

Si, globalement, le nombre de places est suffisant pour accueillir tous les candidats à l'université, comment s'explique la pagaille des inscriptions ? Tout simplement parce qu'un grand nombre de bacheliers sont attirés par des filières réputées pour leurs finalités professionnelles – administration économique et sociale (AES), langues étrangères appliquées (LEA) ou mathématiques appliquées aux sciences sociales (MASS) – et surtout par les universités les plus prestigieuses du centre de Paris. Assas (Paris-II) pour le droit, Panthéon (Paris-I) pour l'économie, Dauphine (Paris-IX) pour la gestion, la Sorbonne (Paris IV) pour l'histoire ou encore René-Descartes (Paris-V) pour la psychologie apparaissent à bien des bacheliers, à leurs familles... mais aussi aux futurs employeurs, comme autant de labels de qualité qu'il faut tout faire pour décrocher.

Ces réputations ont indéniablement des *« effets pervers »* comme le déplore M. François Balle, vice-recteur de Paris : *« Les universités les plus demandées sont chaque année plus demandées et cela conforte des préjugés. Il est indispensable de clarifier progressivement les règles du jeu afin que les jeunes, les parents et les entreprises n'évaluent plus seulement les universités à partir de la demande. »* Mais l'on n'en est manifestement pas là. Malgré la création par le ministère de 1 150 nouvelles places de premier cycle décentralisé en banlieue parisienne dans les disciplines les plus encombrées (AES, droit, sciences économiques et sciences), on a toutes chances d'assister aux rushes habituels, et de voir fonctionner les systèmes d'écrémage ou de sélection mis en place de manière plus ou moins officieuse. (*Voir le dossier très détaillé du* Monde de l'éducation *juillet-août 1987*). Ainsi Dauphine, comme d'habitude, ne retiendra les candidats qu'en fonction de leur série de baccalauréat et de leurs notes (douze au moins pour les bacs C et D, treize pour le B).

De son côté, le président Imbert, de Paris-II, annonce qu'il est inutile de venir s'inscrire en droit à Assas la semaine prochaine, si l'on ne s'est pas déjà fait connaître auprès de l'administration. *« Je comprends les parents qui sont frustrés, mais je n'ai que 800 places pour près de 2 000 demandes. Et ce n'est pas au moment des épreuves du bac qu'il faut se préoccuper de l'avenir immédiat de ses enfants. »* Quant à Paris-VI, son système d'enregistrement par ordinateur des candidats lui permettra de les convoquer individuellement (*le Monde* du 21 mai).

La plupart des autres universités continueront d'appliquer, comme par le passé, la règle dite de « l'autobus » : les premiers arrivés, les plus rapides, les plus tenaces ou les plus débrouillards seront les premiers servis.

Cet inévitable bricolage et la mise en place, ici ou là, en dépit des principes réaffirmés constamment par le rectorat, de mécanismes de préinscription voire de sélection discrète, explique l'inquiétude de l'UNEF-ID, qui y voit *« une application par petits bouts de ce que proposait la loi Devaquet, alors que, aux termes de la loi, la sélecton à l'entrée à l'université est illégale »*. Et ce qui fait dire à une mère d'élève qui s'est vu refuser l'inscription de son fils à Paris-II : *« Il est aberrant que l'on traite les jeunes de façon aussi stupide. On se moque de nous. »*

GÉRARD COURTOIS.

L'offre et la demande s'équilibrent

	Recens. Ravel : 1er vœu universitaire	Capacité d'accueil
Paris I Panthéon-Sorbonne	4 500	4 500
Paris II Assas	2 700	3 500
Paris III Sorbonne-Nouvelle	1 400	1 500
Paris IV Sorbonne	2 300	2 300
Paris V René-Descartes	2 900	2 000
Paris VI Pierre-et-Marie-Curie	3 900	2 200
Paris VII Jussieu	1 700	2 400
Paris VIII Saint-Denis	800	1 900
Paris IX Dauphine	1 900	800
Paris X Nanterre	3 900	4 200
Paris XI Orsay	2 800	2 400
Paris XII Créteil	1 900	3 000
Paris XIII Villetaneuse	1 000	2 600
TOTAL	31 500	32 300

★ Les chiffres de la première colonne indiquent le nombre de fois où une université est demandée en premier choix, éventuellement après d'autres types d'établissements : classes préparatoires, IUT ou STS. Le chiffre réel de candidats dans les universités devrait donc être inférieur.

RELIGIONS

CORRESPONDANCE

Séminaristes sans clichés

A propos de l'article de Henri Tincq sur les séminaristes de Caen, le Père Hippolyte Simon, supérieur du séminaire interdiocésain de Basse-Normandie, nous écrit :

Le ton général de votre article, condescendant – pour le moins – à l'égard des séminaristes, me paraît injuste. Il est de nature à conforter bien des clichés qui circulent en ce moment sur les mille deux cents jeunes qui, en France, se préparent au sacerdoce.

Témoin depuis plus de dix ans, de ce que vivent ces jeunes, témoin aussi de leur évolution sur la totalité d'une formation qui dure huit années, je crois pouvoir dire que les efforts qu'ils déploient dans les paroisses, les mouvements, auprès des jeunes, méritaient mieux qu'un tel portrait. Puisque vous les comparez à leurs aînés, accordez-leur qu'il y a peut-être plus de courage à s'engager quand on est une poignée que lorsqu'on est une cohorte.

Je récuse totalement la boutade attribuée à l'un de mes collègues de Caen, affirmant : *« Si on les laissait faire, ils iraient rechercher l'encens et le chapelet. »* De là à laisser croire à vos lecteurs que les professeurs interdisaient ces formes de prière ! Je ne pensais pas devoir un jour m'en justifier : je ne les refuse ni pour moi-même ni pour les séminaristes dont j'ai la responsabilité. Est-il besoin de préciser que toutes deux sont en usage à Caen ? Régulièrement et discrètement, comme il se doit, et comme j'ai toujours vu faire dans les séminaires où je suis passé.

EN BREF

● **Mme Renée Leroux, ancienne présidente-directrice du Palais de la Méditerranée relaxée.** – L'ancienne présidente-directrice générale du Palais de la Méditerranée de Nice, Mme Renée Leroux, qui était poursuivie pour banqueroute, abus de biens sociaux et faux en écritures, a été relaxée vendredi 3 juillet par le tribunal correctionnel de Nice (Alpes-Maritimes). Le tribunal a relaxé aussi l'ancien directeur général du casino, M. Jules Briault. Le ministère public, lors du procès qui s'était déroulé du 12 au 14 mai dernier, avait requis une peine de huit mois à un an de prison avec sursis et 500 000 F d'amende contre les deux accusés.

● **Appel à l'aide internationale contre l'invasion des criquets en Afrique.** – Le président sénégalais, M. Abdou Diouf, a lancé, le 2 juillet, un appel à l'aide internationale contre le danger que représentent les criquets pèlerins. Ces redoutables insectes, qui ont commencé à pulluler dans la corne de l'Afrique, risquent de se répandre en essaims ravageurs dans l'Afrique sahélienne et tropicale au cours de la saison des pluies de cet été. M. Abdou Diouf demande que soit mis en place *« un plan de lutte pour barrer la route aux essaims qui chercheront à envahir notre sous-région »*. – (AFP).

MÉDECINE

Au Royaume-Uni

Des tests de dépistage du SIDA sans consentement des patients ?

Réunis au cours de la conférence annuelle de l'Association britannique (BMA), les médecins britanniques ont décidé par 183 voix contre 140 et après un débat houleux que *« les tests de dépistage du SIDA devraient être effectués à la discrétion du médecin sans nécessairement requérir le consentement du patient »*.

Cette motion a été adoptée contre l'avis de la direction de la BMA, qui l'estime contraire à l'éthique médicale. Les partisans de cette mesure ont souligné qu'elle pourrait éviter d'alarmer les patients et permettrait aux médecins de se protéger contre l'infection : *« J'estime que ma vie et celle de mes collègues est plus importante que le contrat d'assurance ou le futur emploi d'une personne infectée*, a déclaré le docteur Laurien Allan, une anesthésiste londonienne. *C'est notre devoir de nous protéger ainsi que nos familles. »*

Pour sa part, le ministère de la santé britannique a émis des doutes sur la validité juridique de cette motion, estimant que la prescription d'une prise de sang nécessaire au dépistage de la maladie sans consultation préalable du patient pouvait être assimilée juridiquement *« à une tentative de voie de fait »*. La prise de position des médecins britanniques a par ailleurs soulevé de vives protestations lors d'un débat à la Chambre des communes.

Le Monde
SANS VISA

Jours d'été à Long Island



par Jean-Claude Charles

ON avait commencé cette balade d'une manière qui me plaisait bien : en contemplant les mythes de loin. Au sud du pont de Brooklyn, un tel regard est possible. A quoi sert d'escalader en ascenseur les cent dix étages des tours jumelles du World Trade Center si on ne peut pas, une fois là-haut, passer de l'une à l'autre comme le Français Philippe Petit, à ciel ouvert, sur une corde raide, balancier en mains ? Autant se contenter de cette rive de l'East River, d'où Manhattan apparaît ordonné et calme. Ainsi le voyait, vers la *fin du siècle dernier*, le photographe Joshua H. Beal, qui vécut non loin d'ici, sur l'avenue Saint-Mark.

Vous l'avez compris, si vous partez à New-York, soyez résolument snob. Ayez le courage de résister, ne serait-ce que deux ou trois jours, à l'attraction du damier numéroté du Midtown. Traînez vos guêtres dans des *quartiers* comme Brooklyn Heights. Où les lieux ont des noms chantants : sur Montague Street, un café s'appelle Capulets. Où les platanes dits de Londres se dressent devant des maisons de pierre ocre et terre de Sienne (un siècle et demi d'âge, c'est-à-dire vieilles en Amérique) de style néogothique. Tout ce que vous risquez, c'est de croiser Norman Mailer en personne dans une boutique de fleurs et fruits sur Henry Street. Ou les fantômes errants des anciens habitants du quartier, Walt Whitman, Gregory Peck, Truman Capote, Marilyn Monroe... n'en jetons plus. Cela vaut bien *le* grégarisme *branché* de Greenwich Village et de Soho.

Vers l'est commencent le social et les *mélanges*, l'*obsession* immobilière, bref l'infernale chimie de la cité tendre et violente. Voici le New-York noir-blanc-jaune. Manne des socio- logues et désespoir *des laissés-pour-compte*. On retape les immeubles délabrés. Les prix flambent. La composition humaine du district (le deuxième de Brooklyn) se transforme. *Le phénomène va moins* vite qu'à Harlem aujourd'hui, mais le mouvement est le même. *D'où les mots les plus* courants dans les dîners en ville : *real estate, gentryfication...* Le quartier de Fort Greene semble être un bon exemple. Cherchons en passant la maison de M. Underwood, de la machine à écrire du même nom, angle Washington Avenue et La Fayette : elle est devenue un terrain de jeux pour les gosses.

Par Clinton Hill, la transition s'effectue en douceur. Vers l'explosion de Bedford-Stuyvesant. Au cœur du troisième district, l'archipel des Caraïbes. Se laisser porter par les flots. La mêlée des langues où dominent *souvent les Haïtiens*. D'avoir beaucoup arpenté ces rues ne m'empêche pas de m'émerveiller, une fois de plus. On peut vivre dans « Bed-Stuy » sans parler un traître mot d'américain. Faire des courses pas forcément catholiques à la Botanique de Saint-Jacques-Majeur sur Flatbush. Commander son déjeuner en espagnol dans un restaurant sur Nostrand. Demander en créole à un chauffeur de taxi de vous conduire au Restoration Center, 1368 Fulton Street. Vous y découvrirez, derrière une grande façade de brique rouge, le symbole de l'intérêt du sénateur Robert Kennedy vers 1966 pour la vie de cette communauté, qui compte aujourd'hui trois cent mille âmes, la plus importante population noire (à *plus de 85 %*) de New-York. Un complexe commercial et de loisirs. Désert ce samedi. Deux flâneurs sifflent un air de salsa.

Eastern Parkway, vers le sud. Traverser Park Slope. S'arrêter si l'on veut dans les magasins de la 5e Rue, il paraît qu'on y fait d'excellentes affaires, je n'ai pas vérifié. En revanche, je peux vous assurer que le cimetière de Greenwood, plus loin, 25e Rue, n'a rien d'un cimetière. Je n'y ai pas vu de cyprès. C'est pimpant comme un parc. Il faut se pincer pour se convaincre que Lola Montès y repose. On m'apprend *que c'est* la nouvelle tendance : planquer joyeusement la mort sous le décorum *de la vie. J'achète.* On m'apprend aussi que la célèbre soprano, Dame Joan Sutherland, qui vit à l'*ouest de Prospect Park*, à l'angle de Carroll Street, certains jours ouvre toutes grandes les fenêtres de sa maison et enchante les passants. Tout cela pour dire que sillonner Brooklyn, en regardant en l'air, en écoutant les *gens*, en musardant ici et là, est une expérience instructive et amusante.

Long Island Expressway, toujours plus à l'est sur cette *« île mince et turbulente »* évoquée par le narrateur de *Gatsby le Magnifique*. Je n'y avais jamais mis les pieds, me contentant de rêver des images à la Scott Fitzgerald. Des créatures pâles et fragiles au bord de piscines profondes. Le vent qui fait onduler doucement les rideaux *derrière* des persiennes mystérieuses, gonfle les robes sur Fire Island. On a le droit de scruter l'horizon à la recherche du sous-marin allemand entrevu par le petit garçon de *Radio Days*, le film de Woody Allen. Plus prosaïquement, cette langue de sable blanc qui s'étire interminablement dans l'Atlantique donne un aperçu des plages de la grande île. Faut-il *répéter* en passant que les Américains sont assez stricts en matière de bronzage ? A part ça, tout le reste est volupté. La lumière, l'air et l'eau. Et Prince dans les oreilles : *« Peut-être j'en veux trop.../ Peut-être je suis comme mon père/ Trop vieux... Peut-être je suis comme ma mère/ Elle est jamais contente... »*

« la pelouse [qui] *naissait sur la plage même et courait, pendant un quart de mille, vers la porte d'entrée, sautant par-dessus cadrans solaires, sentiers pavés de briques et jardins flamboyants pour se briser enfin contre le mur en éclatantes gerbes de vigne vierge, comme emportée par son élan ».*

Pour être franc, je soupçonnais vaguement Fitzgerald d'avoir un peu *forcé* sur le whisky *en écrivant* cela. Ce qui peut être bon pour l'histoire du roman, mais quand il faut choisir la destination d'un voyage, prudence. On ne se *méfie jamais* assez des écrivains. Ils sont capables de transformer un Deauville ringard, découvert *quelque part* au nord du Middle-West, en paradis des Mille et Une Nuits. Grossière erreur. Sans compter que, à relire *Gatsby*, je découvre avoir gardé en mémoire la partie pour le tout : East Egg n'est pas Long Island.

Le soleil tape. Conseil pour se rafraîchir : quitter l'autoroute 27 à la sortie 53 sud. Se débrouiller pour arriver à l'embarcadère de Bay Shore. Destination du ferry : 17 heures. Catastrophe. Le soleil a cédé la place à une grosse averse. Le genre tropical. Je sors du bateau en courant. Juste avant d'atteindre le débarcadère, mes lunettes noires volent, tombent à la mer. Je me penche. Une onde huileuse me nargue. Je croyais que des lunettes, ça flottait, eh bien ! non. *Le capitaine, un* grand rouquin sec, se rapproche, se penche aussi, l'œil perplexe. *« Mes lunettes »*, je lui dis. Comme s'il s'agissait d'un manuscrit original de Steinbeck. Il se redresse. Balaie la pluie d'un large geste de la main : *« Forget it! »* Conseil réaliste, mais ennuyeux pour le look.

Filer aux... Hampton. Petit exercice : *aspirer la lettre H d'un* souffle sec et déplacer sottement l'accent tonique. Gymnastique mille fois entendue. Cause possible d'une ancienne résistance à venir ici. Les clichés ont la vie dure. Dommage. West Hampton, South Hampton, East Hampton, sont des endroits où il est interdit de confondre charme cossu et luxe clinquant. Les charmes discrets d'une Nouvelle-Angleterre en modèle réduit. A ne pas étudier la *géographie, on s'y croirait.*

Hélas ! je suis dans la posture du père de Gatsby pour lequel, avec les années, *« une photo du château, fendue aux coins et souillée par des mains nombreuses »*, avait fini par acquérir plus de réalité que l'objet lui-même. Les cartes, les journaux et les livres pèsent plus lourd dans ma tête que n'importe quelle envie de flâner. Et je me surprends à *établir* un emploi du temps comparable à celui de Gatsby jeune. Au chapitre des résolutions générales : *« Ne pas perdre mon temps »*...

A l'heure du jus d'orange et des œufs brouillés, *rencontre* avec M. David Lee, patron du tourisme à Long Island. Visage long et anguleux sous une crinière grise, barbe de neige et tatouage sur l'avant-bras, ce pionnier de la promotion de l'île, par ailleurs bijoutier, semble sortir tout droit d'une fiction de Melville. Encore un peu, on s'attendrait à le voir entonner une chanson de baleinier : *« O, le vieux cachalot solitaire entouré d'orage et de vent... Et le roi de la mer sans limite. »* Il explique des choses à savoir. Que la vocation touristique de Long Island date seulement de dix-sept ans. Que la chasse à la baleine, c'est terminé. En revanche, on peut en voir, des baleines. A partir du port de Montauk. Je *note quelques informations* pittoresques : *« Les plus vieux camions de pompiers sont à Sag Harbor. »* Ou pratiques : *« La saison débute ce samedi 4 juillet, jour de l'indépendance, et va durer jusqu'à fin octobre, on a toujours 10 degrés Fahrenheit de moins qu'à New-York. »*

Phare de Montauk. J'aurais aimé entendre rugir la corne de *brume* au *petit matin. Plus facile* que de voir des éléphants roses. Mais il est midi, le temps est magnifique. J'aurais aimé attirer les navires des contrebandiers avec des *feux sournois* et piller leur cargaison. Il est des lieux qui incitent à la rêverie solitaire. Avec l'autre Suisse, Max Frisch, auteur de *Montauk*, fabuleux journal intime et de voyage *« j'essaie des histoires comme des vêtements »*, page 127.

(Lire la suite page 16.)



On ne chasse plus la baleine au large de Long Island mais on peut encore en voir à partir du port de Montauk. Melville pas mort.

ESCALES

Musique en Flandre

Chaque mélomane sait où vont ses préférences : musique symphonique, musique de chambre, orchestres, chefs. Le choix est donc facile parmi les vingt-huit suggestions de séjours musicaux proposés, à l'occasion du Festival de Flandre, par l'Office belge de tourisme (21, boulevard des Capucines, 75002 Paris, tél. : 47-42-41-18). Une brochure présente les concerts et les formules en présence.

Il est cependant des réputations qui ne sont plus à établir. Nous avons donc retenu, à Bruxelles (au Palais des beaux-arts), l'Orchestre philharmonique d'Israël, qui jouera, sous la baguette de Zubin Mehta, la 8e symphonie de Bruckner, le 5 septembre prochain. Ou, le 27, le Concertgebouw d'Amsterdam dirigé par Eugen Jochum, qui interprétera, du même Bruckner, la 9e symphonie. Le forfait comprend la place de concert, la nuit d'hôtel, le petit déjeuner, l'entrée à six expositions Europalia (consacrées cette année à l'Autriche) et une carte de réduction pour plusieurs magasins et services. Pour le concert du 5 : de 411 F à 608 F environ en chambre double ; pour celui du 27 : de 450 F à 685 F. La catégorie de l'hôtel justifie les différences de prix.

A Gand, du 3 au 7 septembre, un ensemble particulièrement riche : le Ballet du XXe siècle de Maurice Béjart au palais des sports de Gand ; le concert de l'Orchestre philharmonique d'Israël du 5, à Bruxelles ; *Judas Maccabée*, un oratorio de Haendel donné à la cathédrale de Gand, et un concert dans un château : de 988 F à 1 438 F environ pour le ballet, les trois concerts, les quatre nuits d'hôtel et les petits déjeuners.

Avec un « pro » du Brésil

Le Brésil n'étant pas seulement un immense terrain de football, il vaut mieux s'adresser à des spécialistes pour le découvrir. Atout Brésil (9, rue d'Odessa, 75014 Paris. Tél. : 43-20-78-78 et 43-20-69-69), dont l'équipe vit en partie là-bas, propose ses quatorze ans d'expérience. Pour un premier séjour, le voyagiste conseille la visite du Brésil baroque, de Recife à Rio, en passant par Salvador-de-Bahia, Brasilia, Ouro-Preto et Belo-Horizonte. Quatorze jours Paris-Paris, en demi-pension et chambre double dans des hôtels de luxe : 14 830 F par personne.


AGNÈS COURAULT

Si l'on est plus aventureux, on peut être tenté par l'Amazonie, en choisissant le circuit qui mène notamment à Belem et à Manaus. Dix-sept jours Paris-Paris, dans des conditions identiques : 18 500 F par personne. Ces deux prix comprennent, sur la base de deux personnes, tous les trajets aériens, les transferts aéroport-hôtel, l'hébergement en demi-pension, les excursions (avec un guide parlant français), l'assurance et les taxes. Restent à acquitter un repas par jour et les frais de visa.

Atout Brésil assure au moins deux voyages en groupe par mois (jusqu'en novembre) et organise aussi des périples individuels. Le voyagiste vend à cet effet des « Brésil pass », c'est-à-dire des coupons vol sur les lignes intérieures d'une même compagnie : 250 ou 330 dollars selon la formule choisie.

Made in Bretagne

La « Bretagne version originale », de Kerlann Tourisme (Botmeur, 29218 Huelgoat, tél. : 98-99-67-67), est, dans le fond, très traditionnelle par son accueil chez l'habitant et ses activités : promenade ou pêche en mer, randonnée équestre, art et histoire, musiques, chants et contes bretons, crêpes et confitures, affût nocturne.

La journée commence par un solide petit déjeuner chez l'hôte (œuf frais, pâté maison, miel de pays, fruits du jardin). Chaque adulte dispose d'une bicyclette, d'une paire de jumelles et d'un plan commenté pour partir « en expédition ». Déjeuner dans les meilleurs restaurants, cuisine traditionnelle le soir. Enfants et adolescents font bande à part avec des moniteurs qualifiés. Kerlann peut aussi satisfaire les amateurs de planche à voile, de tennis ou de promenade aérienne, et connaît les bonnes adresses pour aller au concert, au cinéma, ou écouter du jazz. Six jours en pension complète, logement chez l'habitant, à partir de 2 990 F pour les adultes, 1 250 F pour les enfants et adolescents.

XAVIER ZIMBARDO


Croisière avec un baroque

L'architecte baroque Balthasar Neumann est né en 1687 en Bohême. Fränkische Personen-Schiffahrt (Kranenkai 1, D-8700 Würzburg, tél. : (931) 55356) marque ce tricentenaire en organisant une croisière en Franconie (partie nord-ouest de la Bavière). Barbara Nitschke, spécialiste de l'histoire de l'art baroque, sera du voyage.

Point de ralliement des voyageurs : Aschaffenburg, sur le Main, au sud-est de Francfort, pour douze jours de croisière entrecoupés d'excursions en autocar. Le château de Bruchsal et, sur le Rhin, la ville de Worms avec sa cathédrale sont les premières étapes. Principales escales des croisiéristes : Wertheim puis, surtout, Würzburg. Neumann est d'abord connu pour la résidence de Würzburg, dont il dirigea la construction pendant trente ans. On passe cinq nuits dans cette ville baroque.

On reprend le bateau pour Volkach et Bamberg, une autre ville baroque, où l'on passe trois nuits. Excursions au château de Werneck, à l'église Maria Limbach, près de Zeil, à Vierzehnheiligen — l'église est un autre monument célèbre de Neumann, — à Pommersfelden (château Weissenstein) et à Neresheim : l'abbaye bénédictine est la dernière construction de l'architecte. Nuremberg, terme de la croisière.

Du 20 juillet au 1er août, 8 200 F environ, prix qui comprend l'hébergement en chambre double, la pension complète, les excursions, les visites de musées et de monuments, les cartes et les documents sur la région.

Or et pierres de Russie

Pour les amateurs d'art, un voyage axé sur les trésors de l'ancienne Russie au cours duquel ils pourront visiter trois musées exceptionnels. Ils sont situés dans l'enceinte même du Kremlin, et leur ouverture est soumise à autorisation. En neuf jours (voyage non compris), à travers deux villes — Moscou et Leningrad, — la Russie déploie ses trésors, de ceux des Scythes aux créations de Fabergé, joaillier à la cour de Russie.

Quatre jours sont consacrés à Moscou, cinq à Leningrad. On pourra, à Moscou, voir le fond diamantaire de l'URSS, qui renferme notamment les bijoux de la famille impériale, le palais des armures, qui présente depuis le quatorzième siècle les trésors des tsars, le palais d'Ostankino, propriété des comtes Chérémétiev (une construction de bois à laquelle les stucs moulés donnent l'apparence de la pierre) et le palais de Kouskovo, qui fut leur résidence d'été. Excursion à Zagorsk, à 75 km de Moscou, célèbre pour son monastère de la Trinité-Saint-Serge et ses églises à bulbes bleu et or.

L'Ermitage et la forteresse Pierre-et-Paul à Leningrad, les résidences impériales de Pavlovsk et de Pouchkine, le parc aux cent trente fontaines de Petrodvoretz complètent ce remarquable voyage.

Onze jours, 8 700 F tout compris (vols, transferts, hôtels, pension complète, visites et excursions).

Marly, Saint-Germain et Louis XIV

De Louis XIV, on sait Versailles, l'autorité inscrite dans la grande géométrie des pierres et de l'eau. On connaît moins Marly, où le parc garde la trace des fêtes intimes qui s'y déroulaient à l'écart du palais et de la cour. On ignore généralement que le fils de Louis XIII naquit à Saint-Germain, dans le château Neuf — aujourd'hui disparu — et non dans celui qui abrite le musée des Antiquités nationales.

Le circuit Louis XIV mis au point par l'office de tourisme de Saint-Germain-en-Laye (1 *bis*, rue de la République. Tél. : 34-51-05-12) permet en une journée, de 10 heures à 17 h 30, pour la somme de 280 francs comprenant un déjeuner et les déplacements en autocar, de visiter les lieux méconnus ou de pousser des portes secrètes. A Saint-Germain, on visite ce qui est, aujourd'hui, le pavillon Henri-IV, la pièce où l'enfant royal fut ondoyé, puis le Prieuré, rue Maurice-Denis, ancien hôpital construit par la Montespan. A Marly-le-Roi, le musée-promenade aide l'imagination à recréer l'ensemble architectural extrêmement raffiné qui fut démoli après la Révolution et vendu, pierre par pierre. A Versailles, on vous ouvre les portes du potager du Roy, du jardin Bailly et du couvent des Récollets ; la cathédrale Saint-Louis et son quartier sont aussi au programme.

Prochaines visites : 8 et 25 juillet, 5 et 8 août, 17 septembre.


D.R.

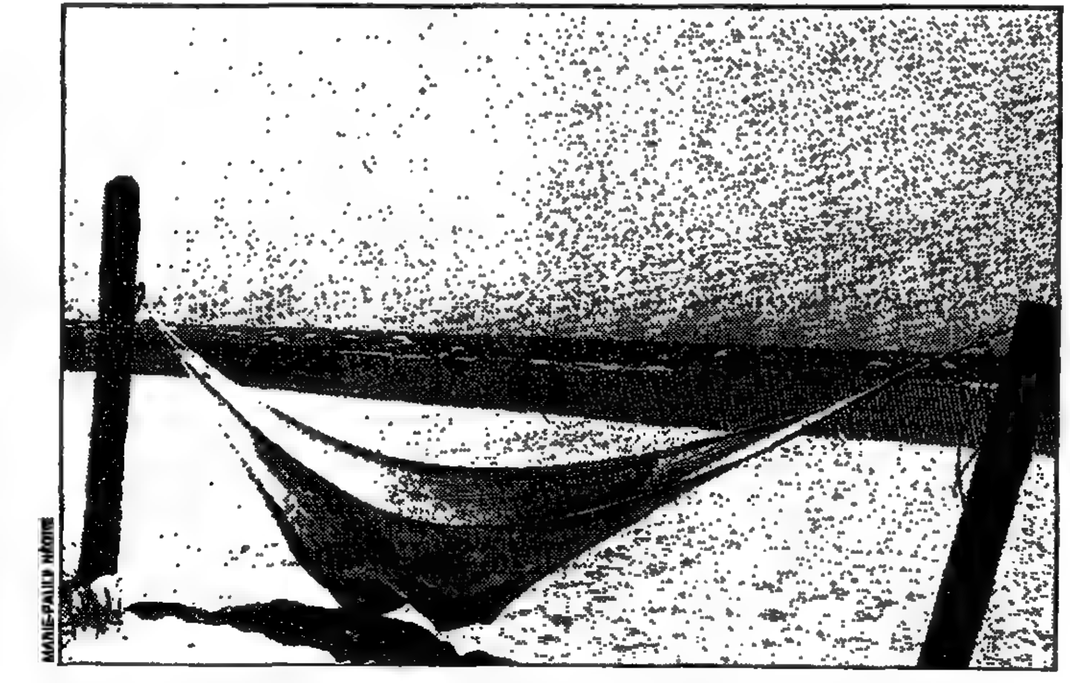
JOURS D'ÉTÉ A LONG ISLAND

(Suite de la page 15.)

Port de Montauk. Un inconnu nous interpelle en français. Il s'appelle Marcel Chailloi — je lui demande d'épeler. Dirige *« l'une des dernières fanfares existant à New-York »*, dit-il amèrement. *« Les gens maintenant remarquent les fanfares quand ils vont promener leur chien, tiens v'là une fanfare. »* Les Cadets La Fayette. Américain d'origine française, il parle avec un fort accent. Il est vice-président d'un club : l'American Scandinavian Social Club.

Ils ont une maison de neuf pièces à Hampton Bays où ils hébergent des gens. Pour pas cher : 15 dollars par jour en semaine, 50 dollars en week-end. C'est lui qui fait la cuisine. Pour une quarantaine de personnes parfois. D'ailleurs les Cadets La Fayette, c'est une fanfare composée de chefs cuisiniers. Marcel Chailloi est ingénieur à ABC News, il montre sa carte professionnelle. Dans les locaux d'ABC, il a fait une chute, a eu un arrêt maladie. Non, il ne connaît pas par cœur le numéro de téléphone où il faut appeler pour la maison.

Port de Montauk, encore. Debout devant un bateau, je recopie dans mon carnet de notes des informations utiles. Pour aller voir les baleines, cela coûte 25 dollars pour les adultes, 15 dollars pour les enfants. La croisière dure quatre heures et demie. Prière d'emporter des chaussures en caoutchouc, une lotion pour les personnes fragiles de peau, d'avaler des médicaments une heure avant s'il y a risque de mal de mer. Tout dépend des conditions météorologiques, une annulation n'est pas exclue, remboursement ou report du voyage.


MARIE-PAULE NÈGRE

Sag Harbor. Le musée des baleines, ex-temple maçonnique, lieu habité par la mémoire de Melville. Grande demeure blanche où l'on trouve un assemblage hétéroclite d'objets liés à la grande époque des baleiniers. Et même des choses qui n'ont rien à voir. Je rate la maison de Melville. J'avais onze ou douze ans quand j'ai lu *Moby Dick* pour la première fois. Depuis, il m'est arrivé de le relire. *« Car le fabuleux naît du corps même de tout événement surprenant et terrible (comme l'arbre abattu donne naissance au champignon) et dans la vie maritime, les rumeurs folles sont nombreuses partout où il y a une réalité suffisante pour qu'elles puissent prendre racine. En cela, la mer dépasse la terre... »* Mettons que je sois une baleine et que je passe ma vie à chanter.

Jeudi matin. Je débarque dans un Paris gris. Quelques heures après, il pleut des cordes. J'aimerais retourner au jardin botanique de Brooklyn. Tendre mon hamac entre les poutres rouges de la petite pagode sur pilotis au milieu de l'étang. Hélas ! à supposer que les autorités du parc soient d'accord, rien ne m'assure que les pigeons déjà domiciliés en ce lieu me respecteraient davantage que la statue du général Philip Henry Sheridan (1831-1888) à Manhattan. Autant rêver d'un bonheur plus simple. Revoir tout Long Island, de Brooklyn à Montauk Point.

JEAN-CLAUDE CHARLES.

Carnet de route

● **FORMALITÉS**

Visa réclamé pour entrer aux Etats-Unis. S'adresser aux consulats américains. Se munir d'un passeport en cours de validité et d'une photo d'identité. A Paris : 2, rue Saint-Florentin, 8e, du lundi au vendredi, entre 9 heures et 12 heures.

● **INFORMATIONS**

Office du tourisme des Etats-Unis, 23, place Vendôme, 75001 Paris.

● **HÉBERGEMENT**

Classique : hôtels. Pratique : chez l'habitant (« bed and breakfast »). Pour Long Island, écrire à Reasonable Alternative Inc., 117 Spring Street, Port-Jefferson, N.Y. 11777, tél. : 516-928-4034. Possibilité de location via les chambers of commerce (syndicats d'initiative locaux).

● **DÉPENSES**

Se munir de dollars (billets ou chèques de voyage) avant le départ. Le change sur place des francs français n'est guère favorable. Les cartes de crédit, pour le shopping ou les retraits d'espèces dans les banques, sont pratiques.

● **BROOKLYN**

Pour voir de très haut : le World Trade Center à Manhattan (tél. 466-73-77). Excellent restaurant au 107e étage : Windows on the World, tenu par Serge Michel Baret (tél. : 212-938-1111). Pour se balader dans Brooklyn-Heights, métro Clark Street. Lieux à Brooklyn valant le détour : la Brooklyn Academy of Music (danse, musique et art dramatique dans quatre salles, tél. : 718-636-4100) ; Prospect Park (qui est à Brooklyn ce que Central Park est à Manhattan) ; le Brooklyn Botanic Garden (jardins japonais et collection de bonsaïs, tél. : 718-622-4433) ; le Brooklyn Museum (art égyptien, art primitif et peintures américaines, exposition en cours d'artistes contemporains travaillant à Brooklyn, tél. : 718-638-5000).

● **LONG ISLAND**

Deux cents miles de plages de sable blanc valent bien un costume de bain (bronzage intégral interdit). Pour aller voir les baleines, dauphins, oiseaux de mer, dans leur environnement naturel, appeler Okeanos, une fondation sans but lucratif : 516-728-4522. Pour le Musée des baleines, le phare de Montauk, les plans de pêche, etc., se renseigner sur place. Vie nocturne. Voiture indispensable.

● **ADRESSE-CLÉ**

D'une manière générale, pour tous les aspects méconnus de New-York et de sa région proche, y compris un tour à dos d'éléphant, s'adresser au New-York Visitors Bureau, 2 Columbus Circle, New-York, N.Y. 10019, tél. : 212-397-8222.

Randonneurs de grands chemins

LES randonneurs célèbrent cette année en France le quarantième anniversaire des sentiers de grande randonnée, nés en 1947 avec la création du Comité national du même nom (CNSGR). Toute une série de manifestations, closes les 3 et 4 octobre prochain à Najac (Aveyron) par des *« rencontres fédérales »* sur le devenir de ce mouvement associatif, a été programmée, et, du Mont-Saint-Michel à Chamonix en passant par les pelouses de Saint-Cloud, des milliers de participants ont fêté, le dimanche 21 juin, la « journée de la randonnée pédestre », inscrite comme telle au calendrier de l'Année européenne de l'environnement.

Cet événement n'a pas mobilisé les médias : la marche à pied, sauf à être « préférée » par Henri Salvador, n'est pas télégénique et les grands sponsors du tourisme ignorent, par définition, ceux qui profitent de leurs loisirs pour fuir la civilisation de l'automobile et des marinas.

Huit à neuf millions de Français se disent pourtant *« intéressés »* par la randonnée pédestre, selon des enquêtes réalisées en 1981 et 1982 par la SOFRES et BVA pour le compte de la SNCF – le train étant le moyen de transport le plus souvent utilisé pour gagner le point de départ d'un circuit. Parmi eux, trois millions dépassent le stade de la balade familiale en forêt de Fontainebleau pour faire, deux ou trois fois par an, de vraies excursions de plusieurs jours. Parmi eux encore, un million sont d'authentiques randonneurs, *« gros mollets, gros sac »*, pour reprendre la vieillote expression qui les désigne, et consacrent une grande partie de leurs week-ends et de leurs vacances à la découverte *pedibus* (à raison de 20 à 30 kilomètres par jour) de sites français et étrangers. Parmi eux, enfin, 280 000 (seulement) adhèrent, par le biais de quelque cinq cent cinquante associations, à la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), qui a pris en 1977 le relais du CNSGR (1).



CHRISTIAN RAUSCH

Marchons. On peut aller aujourd'hui, par les seuls sentiers de grande randonnée, d'Ostende à Menton, de la pointe du Raz à Venise...

40 000 kilomètres en quarante ans

Ce n'est certainement pas le coût de la cotisation – de 50 F à 200 F par an, selon la taille du club et l'importance de ses prestations – qui décourage le randonneur indépendant : plus simplement, regrette Henri Viaux, président de la FFRP, *« un certain nombre de gens n'éprouvent pas le besoin de s'affilier à une organisation pour pratiquer une activité comme la nôtre ». « A tort,* ajoute-t-il, *car, entre autres avantages, la cotisation comprend une assurance tous risques, qui couvre jusqu'aux frais de recherches en montagne. Et il y a toujours des imprudents. »*

On peut faire le tour de la Terre en parcourant les sentiers balisés de France. En distance, s'entend : 40 000 kilomètres, piquetés de flèches de signalisation et jalonnés de marques (déposées au titre de la propriété industrielle) blanc et rouge ou jaune et rouge, tracées à la peinture sur les arbres, les rochers, les murs, les poteaux. 40 000 kilomètres entretenus par plusieurs milliers de bénévoles – *« sans lesquels nous n'existerions pas »*, assure Henri Viaux – et reliés aux réseaux des pays limitrophes : par exemple, on peut aller à pied, par les sentiers de grande randonnée, de la mer du Nord (Ostende) à la mer Méditerranée (Menton), ou de la pointe du Raz à Venise...

40 000 kilomètres disséqués, itinéraire par itinéraire, dans les quelque cent soixante-dix topos-guides édités jusqu'à présent par la FFRP, qui recense aussi les 2 500 gîtes-étapes existants. Bref, une immense toile d'araignée, dont chaque fil est numéroté : ainsi le *GR 65* conduit de Cahors (Lot) à Eauze (Gers), l'un des chemins menant à Saint-Jacques-de-Compostelle.

40 000 kilomètres en quarante ans : avant-guerre, la randonnée organisée se limitait à peu près à l'activité du Club vosgien, aujourd'hui centenaire, aux tracés de Dennecourt dans la forêt de Fontainebleau et à quelques balisages en montagne pour accéder à un « point de vue » ou à un refuge. A l'initiative du Touring Club de France, qui a longtemps assuré le financement des opérations, les défricheurs de 1947 se sont recrutés dans des associations comme le Club alpin français, le Camping Club de France, la Fédération du scoutisme français, l'Union française des auberges de jeunesse. La FFRP poursuit leur œuvre car il y a encore, c'est le mot, du chemin à faire, en particulier sur les 3 500 kilomètres de côtes (sur 5 500, Corse comprise) utilisables pour la randonnée pédestre : *« Nous sommes aussi des aménageurs du territoire »*, dit son président. Ce que les propriétaires riverains, malgré les règlements, ne reconnaissent pas toujours...

Chaussure à son pied

Les routes des pèlerinages, les itinéraires longeant les fleuves – le GR 3 remonte le cours de la Loire de Guérande (Loire-Atlantique) au mont Gerbier-de-Jonc, – les côtes ou les frontières sont autant de parcours linéaires proposés aux randonneurs. Mais il existe aussi de nombreux circuits « fermés » – tours de la Saintonge romane, de l'Oisans, des lacs d'Auvergne, des volcans du Cantal, etc., – dont le plus prestigieux est sans conteste le tour du mont Blanc. Au départ du village des Houches, proche d'une gare SNCF, il faut, selon le tracé de la FFRP, une soixantaine d'heures pour le boucler.

Escalader sept ou huit cols, ce n'est pas dans les possibilités de n'importe quel promeneur, même en cent heures : certes, il n'y a, dans cette activité de loisir, aucune notion de performance ou de compétition, sinon vis-à-vis de soi-même, mais le grand randonneur, qu'il aille par monts ou par vaux, se doit d'être sportif. Du reste, la FFRP a le statut de fédération sportive (loi de 1984), même si elle dépend aussi de deux autres ministères (agriculture et environnement) : une triple tutelle qui, soit dit en passant, fournit aux pouvoirs publics un prétexte pour se renvoyer la balle des subventions.

La nature et le sport, *« facteurs d'équilibre et de santé »*, sont, selon les enquêtes, les deux premières motivations des grands randonneurs, juste avant les contacts avec autrui et l'intérêt culturel ou touristique. *« Un jour de sentier, huit jours de santé »* est le slogan officiel de la FFRP, et, dit par exemple François, trente-sept ans, universitaire parisien, amateur de moyenne montagne et de grands espaces (traversée du Tyrol, parcours en Laponie, etc.) : *« Pour beaucoup, comme moi, l'attrait de la randonnée est d'abord une réaction contre le milieu urbain. »* Ce n'est pas un hasard, indique Michel Maillet, permanent de la délégation Ile-de-France (2), si plus de la moitié des adhérents de la FFRP – 160 000 sur 280 000 – habitent Paris et sa région.

« Jamais je n'ai tant pensé, tant vécu, tant été moi que dans les voyages que j'ai faits seul et à pied », écrit Jean-Jacques Rousseau dans ses *Confessions*. Les grands randonneurs partagent avec le philosophe son amour de la nature et sa prédilection pour les voyages à pied, mais certainement pas son goût pour la solitude : sans avoir pour autant l'instinct grégaire – ils s'écartent généralement des itinéraires trop fréquentés par les excursionnistes d'un jour, – ils recherchent volontiers le contact, notamment avec le monde rural. Rompre le pain avec un berger pyrénéen face au pic du Ger fait partie de ces plaisirs simples et indicibles...

Par ailleurs, le fait même de s'inscrire auprès d'une association implique l'idée de rencontre et, phénomène notable, les clubs de randonnée d'Ile-de-France, indique Michel Maillet, comprennent, globalement, 90 % de célibataires et 70 % de femmes.

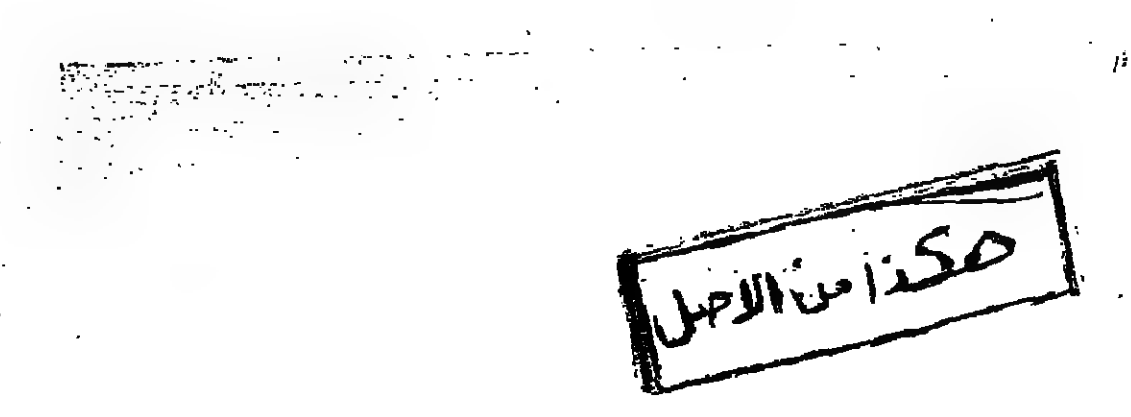
Mais trouver chaussure à son pied s'entend d'abord, pour le randonneur, au sens propre : certes, l'équipement n'est ni compliqué ni onéreux, encore faut-il savoir le choisir. *« Beaucoup de randonneurs sont mal chaussés »*, constate Henri Viaux. Des chaussures à tige, imperméables et légères, avec des semelles crantées, voilà le « secret ». Des knickers en velours, un sac à dos de qualité – les modèles d'aujourd'hui ne sont plus des instruments de torture, – un bâton ferré, une boussole, des cartes (qu'il convient tout de même d'apprendre à lire), et l'on est prêt à suivre la recommandation du poète : *« Il faut savoir s'en aller à pied, si l'on veut mettre en soi le paysage. »* Prêt à s'engager sur les sentiers de la paix.

MICHEL CASTAING.

---

(1) Fédération française de randonnée pédestre, 8, avenue Marceau, 75008 Paris. Tél. : 47-23-62-32. En plus des topos-guides, la FFRP publie une revue, *Randonnée* (cinq numéros par an). Renseignements sur minitel : 3615, code FAR.

(2) La délégation régionale de l'Ile-de-France et le Centre d'information de la randonnée pédestre sont situés dans les mêmes locaux, 64, rue de Gergovie, 75014 Paris. Tél. : 45-45-31-02.



JEUX

échecs

N° 1235

UN CHAMP TACTIQUE

(Memorial Elekes, Budapest, 1987)

Blancs : J. Horvath

Noirs : I. Farago

Défense française.

ÉCHECS N° 1235

1. é4	é6	17. g4	Ch6
2. d4	d5	18. é×f6	T×i4
3. Cç3	Fb4	19. T×g4	C×g4 (i)
4. é5	Cé7	20. f7!! (j)	é5 (k)
5. a3	F×ç3+	21. Fg2 (l)	Fé6
6. b×ç3	ç5	22. h3	Cf6 (m)
7. Dg4 (a)	Dç7	23. f×é5	Cd5 (n)
8. D×g7	Tg8	24. F×d5!	Da5+ (o)
9. D×h7	ç×d4	25. Cç3!! (p)	F×d5 (q)
10. Cé2 (b)	Cb-ç6		
11. F4	Fd7	26. Th5!! (r)	Fé4 (s)
12. Dd3 (ç)	d×ç3	27. T×a5	F×d3
13. D×ç3 (d)	Cf5	28. Td5!	Tf8
14. Tb1! (é)	000 (f)	29. é6!	Fç4
15. Tg1! (g)	d4	30. Fh6	F×d5
16. Dd3	f6 (h)	31. C×d5	abandon

NOTES

a) Une autre grande variante consiste en 7. Cf3, Da5 ; 8. Fd2, Cç6 ; 9. a4, Fd7 ; 10. Fé2.

b) 10. Rd1 n'est pas très clair mais demeure jouable ; par exemple, 10..., Cd7 ; 11. Cf3, C×é5 ; 12. Ff4, D×ç3 ; 13. C×é5, D×a1+ ; 14. Fç1, Tf8 ; 15. Fd3, Fd7 ; 16. Té1, Cç6 ; 17. C×f7, T×f7 ; 18. Fg6, 0-0-0 ; 19. D×f7, é5 ; 20. Ré2, é4 ; 21. Rf1, Dç3.

ç) Et non 12. ç×d4 ?, C×d4 !

d) 13. Fé3 est insuffisant à cause de 13..., d4 ! (Spassky-Korchnoï, Belgrade, 1977). Parmi d'autres possibilités, citons 13. C×ç3 ; 13. Cg3, 13. Tb1 et le coup du texte 13. D×ç3.

é) La suite la plus énergique.

f) Keres proposa la suite 14..., Tç8 ; 15. Fd2, a6 ; 16. Cg3, Cç-é7 tandis qu'Uhlmann préféra 14..., d4. Après 15. Dç4, Da5+ ; 16. Fd2, D×a3 ; 17. T×b7!, Cé3 (et non 17..., Da1+ ; 18. Rf2, Tç8 ; 19. Dd3, Cç-é7 ; 20. ç4! avec avantage aux Blancs comme dans la partie Portisch-Uhlmann 1968) ; 18. F×é3, d×é3 ; 19. Dç3, D×ç3 ; 20. C×ç3, Cé7 ; 21. Cé4, Fç6 ; 22. Cd6+, Rd8 avec égalité.

g) Une idée très intéressante qui complète harmonieusement la sortie de la T-D. Les blancs veulent chasser au plus vite le Cf5 qui exerce une trop grande pression au centre et suivent une recommandation de Balachov.

h) Le minage du centre semble être une bonne idée qui permet d'exploiter le maintien du R blanc au centre. Balachov cite la continuation 16..., Da5+ ; 17. Fd2, Dd5 ; 18. g4, Ch4 ; 19. Tg3 qui laisse, cependant, un jeu difficile pour les Noirs.

i) Les ouvertures de lignes vont-elles bénéficier aux Noirs ?

j) Le petit pion f ne doit pas être sous-estimé.

k) Tout à fait dans la logique de l'explosion du centre décidée par les Noirs, cette avance du pion é, qui a également le mérite d'activer le Fd7, présente cependant quelques inconvénients pour le moment imperceptibles. Selon l'analyse *post mortem*, 20..., Tf8 est plus sage ou aussi 20..., Da5+ ; 21. Fd2, Dh5 et, dans les deux cas, le pion f7 reste sous surveillance.

l) Ce simple coup de développement démontre l'innocuité du pion é noir qui ne peut ni avancer ni s'échanger (après 21..., é×f4 ; 22. Ff4, Da5+ ; 23. Rf1, Cg-é5 ? ; 24. F×é6!, F×ç6 (ou 24..., C×d3 ; 25. F×b7 mat) ; 25. Df5+ !

m) Si 23..., Ch6 ? ; 24. Dg6.

n) Soudainement les Noirs aperçoivent la pointe (fatale à Kosten contre Balachov à Minsk en 1986) : 23..., C×é5 ; 24. D×d4! et maintenant apparaît la puissance du pion avancé en f7. Fd5 ; 25. F×d5, Da5+ ; 26. Dç3+!, abandon. Le coup du texte ne vaut pas mieux et sera aussi sévèrement réfuté. La seule défense consiste encore en 23..., Cd7!

o) Si 24..., F×d5 ? ; 25. Df5+. Les Noirs pensent se tirer d'affaire après 25. Fd2, D×d5.

p) Une belle trouvaille que ce clouage volontaire du C!

q) S'attendant à la suite 26. Df5+, Fé6! ; 27. D×é6+, Rb8 ; 28. Fd2, d×ç3 ; 29. Fh6, Dç5 menaçant 30..., Dg1+.

r) Cet enchaînement tactique (24. F×d5 ; 25. Cç3 ; 26. Th5) est de toute beauté.

s) Si 26..., D×ç3+ ; 27. D×ç3, b×ç3 ; 28. T×d5 et la T ne peut être prise en raison du leitmotiv f8=D+.

Solution de l'étude n° 1234.
V. Kovalenko, 1976.

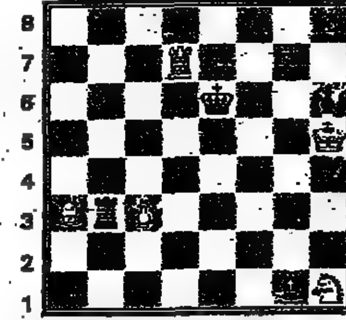
(Blancs : Rd2, Pa6, b3, ç5, f4, h2, h7. Noirs : Rb2, Pa2, ç2, b4, b5, d5, d7, f5, h3.)

1. h8=D+, Rb1 ; 2. Da1+ !, R×a1 ; 3. Rç1!, d4 ; 4. a7, d3 ; 5. a8=D, d2+ ; 6. R×d2! (et non 6. R×ç2 ?, d1=D+ ; 7. R×d1, Rb1 nulle), Rb2! ; 7. Dh8+, Rb1 ; 8. Da1+ !, R×a1 ; 9. Rç1 et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE
N° 1235

S. BIRNOV
(1952)



a b c d e f g h

BLANCS (5) : Rh5, Td7, Fa3, Ch1, Pç3.
NOIRS (4) : Ré6, Tb3, Fg1, Ph6.

Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

N° 1233

POUR GARDER LE CONTROLE

Quand on a l'As d'atout il y a un moyen simple de conserver le contrôle des atouts comme le prouve cette donne d'un match entre une équipe new-yorkaise et les Chinois de Taïpeh.

	♠ A 5 4 3 ♡ A R V 10 ♢ V ♣ A V 10 3	
♠ R V ♡ D 9 4 ♢ R D 9 8 5 ♣ R 6 5	N O E S	♠ D 9 6 ♡ 8 7 5 3 2 ♢ 10 4 ♣ D 4 2
	♠ 10 8 7 2 ♡ 6 ♢ A 7 6 3 2 ♣ 9 8 7	

Ann. : O. don. N-S vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
1 SA	contre	2 ♢	contre
2 ♡	contre	passe	2 ♠
passe	4 ♠	passe	passe...

(1 SA : 13-14 ; 2 Carreaux : Texas.)

Ouest a entamé le Roi de Carreau pris par l'As de Sud qui a joué le 9 de Trèfle pour le 5 d'Ouest et le 3 du mort. Est a pris avec la Dame et il a rejoué le 10 de Carreau pour le 2 et le 5. *Comment Truscott, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse :

Peut-on jouer en double coupe? Même si l'on coupe deux Carreaux, il faudra pouvoir couper deux Cœurs et réaliser deux Trèfles pour arriver à dix levées. Or il n'y a guère de possibilité de couper le quatrième Cœur sans que l'adversaire ne surcoupe; en revanche, si Ouest a un honneur troisième à Trèfle comme on peut l'espérer, le déclarant aura de bonnes chances de gagner son contrat avec un partage normal des atouts car il suffira *d'exploiter les Trèfles et les Cœurs* et de couper éventuellement le second Carreau. Il faut donc commencer par battre atout, mais tout en gardant la possibilité de contrôler les Carreaux avec un petit atout du mort. La seule façon est de donner *un coup à blanc à Pique* qui permet de conserver un petit atout du mort.

En fait Truscott, après la coupe d'un premier Carreau avec le 3 de Pique, a joué *le 4 de Pique.* Ouest a pris avec le Valet et a continué Carreau coupé par le 5 de Pique et surcoupé par Est (qui avait heureusement la main des trois atouts). Est contre-attaqua atout pour ne pas faciliter la tâche du déclarant, et l'As de Pique du mort prit la Dame et le Roi; ensuite Truscott tira As, Roi de Cœur et *il coupa un Cœur.* Il fit enfin l'impasse à Trèfle et, comme le Roi de Trèfle était troisième, il n'eut même pas besoin de trouver le partage à Trèfle puisqu'il lui restait un atout...

Défense mortelle

Cette donne n'est pas tirée du fameux livre *Killing Defense* publié en 1967 par Kelsey, mais d'une donne assez récente qu'il a présentée dans une revue pour illustrer un jeu de flanc qu'un champion peut trouver à la table (c'est-à-dire avec la main d'Est et de Sud cachées).

	♠ 10 7 2 ♡ A V 7 4 ♢ A 8 2 ♣ D V 5	
♠ A 5 ♡ 3 ♢ R V 10 9 6 3 ♣ R 8 7 2	N O E S	♠ R 9 8 6 3 ♡ 9 5 ♢ 7 4 ♣ 9 6 4 3
	♠ D V 4 ♡ R D 10 8 6 2 ♢ D 5 ♣ A 10	

Ann. : E. donn. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
–	–	Passe	1 ♡
2 ♢	3 ♡	passe	4 ♡...

Ouest a entamé l'As de Pique (pour le 9 d'Est) et il a rejoué le 5 de Pique. Est a pris avec le Roi et il a continué avec le 6 de Pique sur lequel Sud a fourni la Dame (son dernier Pique). *Comment Kelsey propose-t-il que Ouest joue* pour faire chuter QUATRE CŒURS ?

Note sur les enchères :

Le saut à « 3 Cœurs » n'était pas un forcing, mais, à cause de son horrible distribution, Nord n'a pas voulu imposer la manche.

Prélude du championnat d'Europe

Le championnat d'Europe aura lieu du 1er au 15 août en Angleterre, à Brighton. Mais auparavant, du 17 au 24 juillet, au bridge-rama du casino de Deauville, quelques-unes des meilleures équipes européennes disputeront chaque soir une série de matches. Les Français (avec Chemla, Perron, Mari et Sharif) seront parmi les favoris, mais les champions d'Europe autrichiens, les Polonais, les Italiens (avec Forquet), les Néerlandais et les Suédois (avec Sundelin) peuvent l'emporter.

Courrier des lecteurs :

« Pourquoi, demande Mme Perez, n'y a-t-il jamais eu de championnat d'Europe par paires *Dames*? » Cette lacune est comblée puisque cette épreuve aura lieu du 1er au 4 août à Brighton.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

N° 305

LUMINEUX

Championnat inter-clubs, des Pays-Bas 1986-1987

Blancs : J. Sekels
Noirs : J. Prins
Ouverture : Fabre

1. 34-29	19-23	17. 26×17	12×21
2. 40-34 (a)	14-19	18. 46-41	21-26
3. 45-40 (b)	10-14	19. 41×37	7-12
4. 31-26 (c)	20-25	20. 47-41	11-17 (h)
5. 50-45	14-20	21. 41-36	17-21! (i)
6. 32-27	5-10	22. 38-33	12-17
7. 29-24! (d)	20×29	23. 49-44	17-22! (j)
8. 33×24	19×30	24. 33-28! (k)	22×33
9. 35×24	17-22	25. 39×28	8-12
10. 40-35	22×31	26. 44-39! (l)	2-8 (m)
11. 36×27	11-17 (e)	27. 24-19!! (n)	13×24
12. 44-40	7-11	28. 28-22! (o)	8-13 (p)
13. 37-31	1-7	29. 34-30! (q)	25×34
14. 42-37	23-28 (f)	30. 39×19	13×24
15. 37-32	28×37	31. 22×2 (r)	Abandon.
16. 41×32	17-21! (g)		

NOTES

a) Un début semi-ouvert peut être envisagé par 2. 33-28 (23×34) ; 3. 40×29 (17-21) ; 4. 45-40 (14-19) ; 5. 38-33 (21-26) ; 6. 42-38 a 1 (10-14) ; 7. 47-42 (5-10) ; 8. 39-34 (11-17) ; 9. 44-39 (7-11) ; 10. 49-44 (1-7) ; 11. 50-45 (17-21) ; 12. 28-23 ! (19×28) ; 13. 32×23, etc., l'insolence de l'avant-poste (Aalten-Rigterink, Dordrecht, janvier 1987).

a1) Ou 6. 40-34 (10-14) ; 7. 42-38 (11-17) ; 8. 34-30 (17-21) ; 9. 30-25 (20-24) ; 10. 29×20 (15×24) ; 11. 44-40 (18-23) ; 12. 40-34 (5-10) ; 13. 47-42 (12-18), etc. [Acker-Scholten, Groningen, novembre 1980].

b) L'occupation du centre 3. 33-28 se heurte à un refus immédiat assez fréquent : 3. ... (17-22) ; 4. 28×17 (11×22) ; 5. 39-33 (10-14) ; 6. 43-39 (5-10) ; 7. 48-43 (7-11) ; 8. 45-40 (1-7) ; 9. 31-26 (11-17) ; 10. 36-31 (20-25) ; 11. 50-45 (15-20) ; 12. 41-36 (10-15) ; 13. 46-41 (4-10) ; 14. 32-28 (23×32) ; 15. 37×28 (19-23) ; 16. 28×19 (14×23), les Noirs prennent provisoirement l'ascendant dans l'occupation du centre [Scholma-Brouwers, Dordrecht, janvier 1987].

c) Une construction intéressante se dessine dans la variante 4. 50-45 (5-10) ; 5. 31-26 (17-22) ; 6. 37-31 (11-17) ; 7. 31-27 (22×31) ; 8. 26×37 (7-11) ; 9. 37-31 (1-7) ; 10. 42-37 (20-25) ; 11. 31-26 (14-20) ; 12. 37-31 (9-14) ; 13. 41-37 (17-22) ; 14. 46-41 (11-17) ; 15. 35-30 (4-9), etc., la partie se termina sur un coup triple dévastateur [docteur Bronstring-Bastiaannet, *le Monde* du 16 novembre 1985].

d) L'une des multiples variantes de début avec pion taquin.

e) 11. ... (10-14) et 11. ... (9-14) livrent le + 1 ou le + par 24-20 ou 24-19 puis 34-30, etc.

f) Ou 14. ... (17-22), toute autre continuation étant douteuse ou perdant le pion, ou encore laissant le gain. Un seul exemple : 14. ... (10-14) ; 15. 24-19 (13×24) ; 16. 34-30 (25×34) ; 17. 39×10, +.

g) Un exemple de base de la notion d'esprit du jeu : par ce coup positionnel, les Noirs exploitent la faiblesse structurelle de l'aile gauche des Blancs qu'ils décident de fixer en prolongeant l'échange par l'installation du pion de clouage à 26.

h) 20. ... (9-14) ou 20. ... (10-14) ne sont plus interdits, l'échange se traduisant par un trois pour trois.

i) Encore une illustration de l'esprit du jeu, puisque, avec les trois pions (pions à 26, 21 et 16), les Noirs ont neutralisé l'aile gauche adverse.

j) La double serre (les trois pions formant le trèfle et la colonne 22, 18, etc.).

k) Au-delà de la logique positionnelle, cet échange peut prendre une dimension fantastique dans des suites très proches, dimension qui alors ferait basculer la partie par un mouvement lumineux.

l) Une halte, si nécessaire de plusieurs dizaines de minutes, s'impose pour s'efforcer de déceler le mouvement de rêve envisagé par les Blancs.

m) Soudain tout bascule.

n) Lumineux tant il illustre avec une vérité frappante l'esprit du jeu à un haut niveau, lumineux en ce qu'il porte l'empreinte de l'idée de génie, le *gambit* des Blancs fera les délices des connaisseurs collectionneurs.

o) La deuxième phase du gambit dans cette irrésistible attaque.

p) Ou... ?

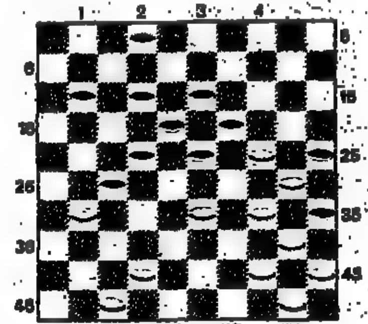
q) La troisième phase : l'aspect tactique proprement dit, qui réside dans le coup de dame.

r) Dame et permet d'apprécier la distance qui sépare le « pousseur de bois » d'un virtuose.

JEAN CHAZE.

● Pour obtenir la liste des principaux ouvrages didactiques et recueils en langue française, les lecteurs peuvent s'adresser directement à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas. Sur demande sont joints gracieusement deux opuscules conçus par la FFJD pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation.

S. Klomp (Pays-Bas)
2e prix (B)
CONCOURS R. FOURGOUS, 1986



Les Blancs jouent et gagnent.

● Solution : 304

[Une introduction explosive par cette pointe qui place immédiatement les Noirs face à une alternative] (23×32, a) 34-29! (25×23) 40-34! (19×39) 44×33 (27×36) 33-28 (22×33) 45-40. (35×44) 50×6! (36-41, m) 47×36 (2-7) 6-1 (32-38*) [collage forcé] 1×29! (38×47) 29-15!!, + par enfermé-diagonale en onze temps dans un mécanisme à variante.

a) (22-33) 31×22 (18×27) 34-29!! (23×34*) 40×38 (25-34) 24-20, etc., +.

mots croisés

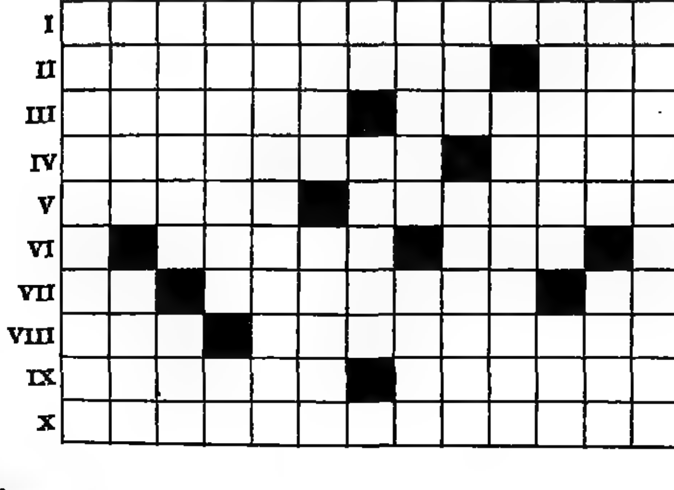
N° 464

Horizontalement

I. Ce que je suis si vous me demandez de qui il s'agit. – II. Les viandes moins tendres et les femmes inquiètes. On la rencontre chez Marguerite Duras. – III. Terminus pour beaucoup. Mit de part et d'autre. – IV. C'est un musée où on n'y va pas pour s'amuser. Ces cris n'ont aucun sens. – V. Peu. Eût grand respect. – VI. Tissu. Petit poisson qui restera petit. – VII. Il deviendra grand sans grossir. Aime le commandement. La chaîne y campe. – VIII. Saint hispanique. Pour certains, elle ne vaut pas plus cher. – IX. Fait le pont. Donner du goût. – X. Ne la traitez pas ainsi de peur qu'elle ne vous prenne au mot.

Verticalement

1. Invariable. – 2. Grand chef indien. Chez certains, trop nombreux, elle est toujours là. – 3. Tous horribles, mais le temps les efface, à une exception près. Lutte sans trêve. – 4. Font des petits. Saint. – 5. Je le dirai encore autant qu'il le faudra. – 6. Fit le malin. Il n'y a aucune raison qu'ils soient moins malins aujourd'hui qu'hier. – 7. Se fait respecter. La faire ou la subir n'est pas forcément agréable. – 8. Après la course. Triomphe dans le court ou dans le sublime. – 9. Depuis le SIDA, elle est bien oubliée, cette demi-portion. Vieux cul-terreux. – 10. Au pied du retable. – 11. S'il l'est, il est adopté. Un peu de couleur. – 12. On a pleuré et joué ce poète. Plaisent aux petites et aux petits. – 13. Sous nos pieds.



SOLUTION DU N° 463

Horizontalement

I. Bénéficiaire. – II. Amena. Orteil – III. Novateur. Lee. – IV. Quémander. Ne. – V. Us. Oléacée. – VI. Essuie. Enter. – VII. Reirt. TVA. Li. – VIII. Réel. Actes. – IX. Uvée. Emblave. – X. Tin. Molleton. – XI. Eperonnent.

Verticalement

1. Banqueroute. – 2. Emoussé. VIP. – 3. Névé. Sirène. – 4. Enamourée. – 5. Fatalité. – 6. Enée. Leon. – 7. Couda. Min. – 8. Irrecevable. – 9. At. Renâcler. – 10. Tel. Et. Tâte. – 11. Rien. Elevon. – 12. Electrisent.

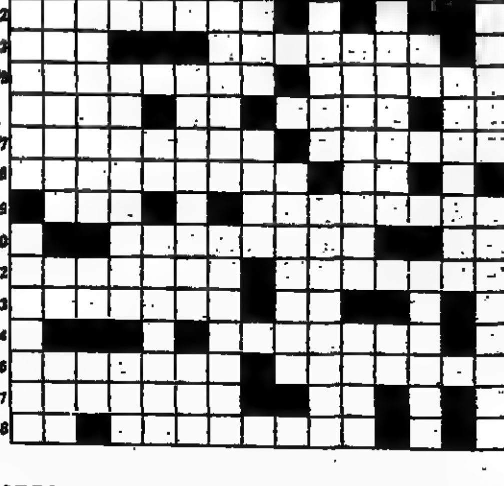
FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 464

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres des mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



Horizontalement

1. CEMOOPS. – 2. BEEINORT. – 3. ACEHILR (+ 1). – 4. ABEHIOST. – 5. AEEGJL – 6. ADDEENRT (+ 2). – 7. CELOPY. – 8. EEEIIRRSZ. – 9. ACEGINNT. – 10. AEILLNST. – 11. EEMOOST. – 12. ACEEELO. – 13. EEFIRST (+ 1). – 14. ELMOORT. – 15. DEFIIRT. – 16. EEISSTU (+ 2). – 17. EEILORT (+ 4). – 18. AEEIRSSZ (+ 1).

Verticalement

19. CCEIMOS. – 20. EEFMOTT. – 21. BEEIOSST. – 22. EEEMMORS. – 23. BEEIINRT. – 24. EINOORT. – 25. AEIMRSST (+ 3). – 26. CEEHINR (+ 1). – 27. EEESSTT. – 28. EELOSTZ. – 29. AAGLLP. – 30. EIILLMNU. – 31. AEEGLNRY. – 32. ACEILNP (+ 2). – 33. CEHORU. – 34. EJNNOPU. – 35. EEEPRT (+ 1). – 36. DEEIISST.

SOLUTION DU N° 463

1. FOLIACE. – 2. VOGOULE, langue finno-ougrienne. – 3. INEXPERT (EXPIRENT). – 4. OPSONINE, anticorps. – 5. EXUTOIRE. – 6. INUSITE. – 7. ERRATUM. – 8. SEREUSES. – 9. ECLUSANGE (GLACEUSE). – 10. CARDIGAN. – 11. CERFEUIL. – 12. VESTON (VETONS). – 13. CAFEIER. – 14. ARTERE (ARRETE, RARETE). – 15. LINNEEN. – 16. FIDUCIES, acquisition provisoire d'un bien par un créancier. – 17. TANNAI. – 18. URETERAL (URETRALE). – 19. IXODES. – 20. APRAXIE. – 21. UTRICULE. – 22. ERGOTER. – 23. ACIERE (CARIEE). – 24. TERGALS (LARGETS). – 25. ORDURIER. – 26. NEUMES (MENUES). – 27. USAIENT (SUAIENT, UNIATES). – 28. UNANIMES. – 29. LISERE (REELIS, RELIES, RELISE, SERIEL). – 30. ENRAYURE. – 31. ETESIEN.

MICHEL CHARLEMAGNE
et MICHEL DUGUET.

LA TABLE

Bon sang de canard !

DANS le cadre obsolète d'un vieux et renommé restaurant provincial d'autrefois, vous rencontrerez peut-être, en un coin de salle, un meuble bizarre, ovale mastoc de bois luxueux surmonté d'une sorte d'armure d'argent : la presse à canard.

Mais du canard à la presse, ou si vous aimez mieux un canard au sang, vous n'en trouverez guère. A part la *Tour d'argent*, où il est historique.

En fait, la recette est normande ou, plus exactement, partait d'un canard dit rouennais, race qui a tendance à *disparaître*, que l'on étouffait pour le manger saignant.

C'est Frédéric Delair (le grand Frédéric) qui, vers la fin du siècle dernier, renouvela la pérenne recette du canard au sang en en tirant deux moutures, l'une au sang (les filets), l'autre en grillade (les cuisses). Léon Daudet nous l'a décrit : « *Avec son lorgnon, ses favoris grisonnants, son sérieux imperturbable, découpant son coin-coin dodu, troussé, déjà flambé, salant et poivrant comme peignait Claude Monet, avec le recul du jugé et la précision du mathématicien, et ouvrant d'une main sûre à l'avance toutes les perspectives du goût.* »

Du coup, le canard au sang devenait attraction et, devenu le canard Tour d'argent, se numérotait. On ne sait qui eut le nº 1, mais le nº 328 fut dévoré par le prince de Galles, futur Edouard VII. Nous en sommes à plus de cinq cent mille puisque ce dernier fut lâché, le 17 mars 1976, du toit de la Tour.

Au siècle dernier, Lauzières de Thémines avait rimé :

Là, d'un canard dont reste la [carcasse
Dans une boîte on la broie, on [la moud,
Un rude engin l'écrase, la [concasse,
Il en résulte un jus exquis au [goût.
Après avoir taillé maintes [aiguillettes,
Servi cuisse, aile, ôté la peau [du dos,
Loin de jeter aux toutous le [squelette,
La Tour d'argent tire parti des [os...

C'est poétiquement en donner la recette : le caneton (un jeune volatile de six à huit semaines et tout particulièrement engraissé les quinze derniers jours, précise Claude Terrail, qui a son élevage à Challans, en Vendée) est tué par suffocation, mis à rôtir puis découpé. Pendant ce temps, le foie aura été haché, passé sur feu vif avec porto et cognac. Durant que les cuisses du caneton seront grillées et les filets découpés, la carcasse passera à la presse. La sauce est faite de ce sang recueilli mêlé à un bouillon (obtenu d'une autre carcasse), du foie haché, bien épaissie.

On conçoit volontiers que ce plat ne puisse sortir de toutes les cuisines. Aussi est-il rare aux cartes des restaurants et c'est pourquoi les clients du *Chambord* se régalent. Certes, cette auberge rustique de Neuilly ne prétend pas rivaliser avec le fameux restaurant du quai de la Tournelle, mais les origines quercynoises de Philippe Lempereur, de la braudade, « à la quercynoise » justement, au magret, au confit, au cassoulet, au cou de canard farci aux haricots coco, aux foies gras froids ou chauds, tout ici respire l'honnêteté de préparation au service de la franchise du produit. Aussi, de trouver à sa carte, quotidien, le canard au sang, rituellement servi en deux fois, fait plaisir et séduit le gourmand.

LA REYNIÈRE.

● *Le Chambord, 17, rue Paul-Chatrousse, à Neuilly. Tél. 47-47-73-17. Fermé dimanche.*

SEMAINE GOURMANDE

Martin-Alma

C'est le restaurant du souvenir ! Il vient de fêter ses cinquante ans, créé par le père Martin, ancien zouave (vous voyez l'astuce de l'enseigne ?) marié à une pied-noir et régalant les Parisiens d'une cuisine alors quasi inconnue : maghrébine.

De successeurs en successeurs le voici, décor nouveau évoquant le style colonial des années 30, ayant gardé la cuisine, le style souriant des serveuses, le ton enfin qui fait le succès. D'autant que le jeune chef, Michel Buzon, est un excellent serviteur de la cuisine marocaine : bstella, tagines, couscous divers...

Commencez par l'assortiment *des entrées* (merguez, chouchouka, briouates, etc., 100 F, *qui peuvent être servies* pour la table, pour deux convives d'appétit, c'est parfait), puis abordez le méchoui (comme à Ghardaïa), ou la véritable paëlla du mercredi (90 F) avant les desserts. Vins de France et d'Algérie mais, croyez-m'en, le thé à la menthe est la boisson qui convient. Tout cela est bon, copieux, frais (ah ! ces calamars à l'orientale, ces fonds d'artichaut à l'orange, ce *coquelet mariné au miel tout* farci de semoule aux raisins de Corinthe !). Un merveilleux coin pour les déjeuners (car cette cuisine est légère, sachez-le) et pour les dîners d'amitié, de calme (climatisation mais pas de musique de fond, une chance !).

Et, si vous vous régalez, sachez que l'on peut vous livrer à domicile.

● *Martin-Alma,*
44, rue Jean-Goujon,
75008 Paris.
Tél. : 43-59-28-25.
Salon de 15 à 25 couverts.

Restaurant du Casino

Un rappel pour signaler les qualités culinaires de J.-C. Jarrault et l'accueil de Patrick Masbatin en cette petite maison. La simplicité des appellations : œufs en gelée au saumon fumé, raie au beurre rouge, pigeon rôti grand'mère, feuilleté aux fruits rouges, avec un menu « Affaires » (180 F) — choix de deux plats, fromages ET dessert. Tous les mercredis, bouillabaisse aux sept poissons (180 F). A la carte, compter 350 F.

● *Restaurant du Casino,*
41, rue de Clichy, 75009 Paris.
Tél. : 42-80-34-62.
Fermé samedi et dimanche.
Parking au 44, rue de Clichy (gratuit)
AE-DC-CB.

Le Safran

Eh bien ! non, le safran n'est pas ici ce que vous croyez mais (reportez-vous au Petit Robert) la pièce verticale du corps d'un gouvernail (de l'arabe *za'fran*).

Bien. C'est l'enseigne de l'ancienne Oyonnade. La carte de Bernard Mention et de son chef mérite mention de par ses *escargots aux noisettes*, sa fricassée de saint-pierre au safran (l'autre) et artichauts, son carré d'agneau persillé, son rognon de veau à la crème de mûres et pâtes fraîches. Un menu à 100 F, malheureusement sans fromages. A la carte, compter 250 F.

● *Le Safran,*
38, rue Sébastien-Mercier,
75015 Paris.
Tél. : 45-57-77-88.
Fermé dimanche et lundi.

Sous l'Olivier

Il y a longtemps que j'ai signalé ici la reprise de cette vieille enseigne par William Warnault, *excellent cuisinier*. Le voici au mieux de sa forme et proposant *une carte sérieuse*, d'originalité sage, avec des *trouvailles* (*rémoulade de raie* aux poivrons rouges, 52 F ; *filets de merlan compote* d'anchois frais, 71 F ; rouelle de lotte aux crevettes grises, 98 F ; nage de sandre aux grenouilles, 103 F ; gigot d'agneau à la cuillère, 84 F ; chocolat amer coulis de café, 36 F, etc.). Service souriant autour d'Arlette Warnault. Compter 250 à 300 F.

● *Sous l'Olivier,*
15, rue Goethe, 75016 Paris.
Tél. : 47-20-84-81.
Fermé samedi et dimanche.
AE-DC-CB.

L. R.

MIETTES

● **Beaucoup de brie pour...** *pas grand-chose !* J'avais quelque peu moqué les Meusiens d'annexer le brie de Meaux. Une lectrice de Verdun m'assure que la disparition de l'élevage bovin dans la région meldoise fait que l'on prépare ailleurs des fromages que l'on envoie s'affiner en Seine-et-Marne. Pourquoi pas ? Nous vivons les temps de l'à-peu-près, même en matière de table ! Mais que devient l'appellation d'origine, alors ?

● **M. Pierre Trolliet**, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales, me communique une thèse signée de Denis Mazerolle sur les nourritures du Jiangzhe (provinces chinoises du Jiangsu et du Zhejiang autour de Shanghai). On voudrait trouver à Paris, sur les cartes, le poisson frappé aux trois lamelles, les anguilles croustillantes du Liangxi, la tête de carpe argentée et les gésiers de canard salés... avec les explications de M. Mazerolle !

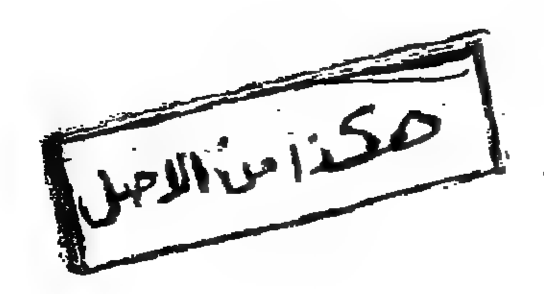
● **A la Couronne**, le restaurant de Barr, cité par un lecteur, a pour propriétaires M. et Mme Kalt (4, rue des Boulangers. Tél. : 88-08-25-83). Un autre lecteur s'est enchanté des *Ecuries du château*, le restaurant installé dans le magnifique parc du château de *Dampierre* (parc que l'on peut visiter grâce à l'obligeante urbanité de M. de Luynes, son propriétaire). Déjeuner face à l'immence pièce d'eau et pour environ 250 francs par convive.

● **Les Compagnons de** l'asperge (d'Argenteuil) ont tenu récemment *séance. Pour ce trente*-deuxième chapitre, la fanfare de Franconville a *orchestré* les intronisations, par le Grand Maître, M. Sutter, de nombreuses personnalités.

L. R.

● *L'Amateur de bordeaux* dans les kiosques. Encore trop mal connu du grand public, le luxueux trimestriel *l'Amateur de bordeaux* sera dorénavant distribué par les NMPP. Cette revue est la seule à assembler enquêtes, résultats de dégustations et textes littéraires sur les vins. Elle est en outre dotée d'un résumé en langue anglaise destiné aux œnophiles anglo-saxons.

★ *L'Amateur des vins de Bordeaux*, 28, rue Eugène-Millon, 75015 Paris. Tél. : 42-50-00-15. (Le numéro, 48 francs ; l'abonnement, 180 francs.)



Le Monde

SPORTS

CYCLISME : premières étapes du Tour de France

Un Polonais aux commandes

Dans les rues de Berlin-Ouest, les deux cent six coureurs du 74e Tour de France se sont affrontés, jeudi 2 juillet, pour les deux premières étapes de l'épreuve. Le Hollandais Nico Verhoeven a gagné la première étape en ligne à la tête d'un petit groupe d'échappés. Parmi ces derniers figurait le Polonais Lech Piasecki, second la veille au prologue, qui hérite du maillot jaune, qu'il va conserver jusqu'à samedi, puisque vendredi 3 juillet le Tour observe une trêve afin de permettre aux coureurs de rallier Karlsruhe, par avion.

BERLIN
de notre envoyé spécial

POUR la première fois dans l'histoire du Tour de France, un coureur polonais porte le maillot jaune. Lech Piasecki a pris le commandement, le jeudi 2 juillet, à l'issue de l'étape organisée dans les faubourgs de Berlin-Ouest – une étape gagnée par le Néerlandais Verhoven – et conservé la tête du classement général après la course contre la montre collective enlevée par l'équipe Carrera, celle de Stephen Roche, à plus de 54 kilomètres/heure de moyenne.

Un cas, ce Piasecki. Une force de la nature. Il arbore une fière moustache à l'image des routiers de l'époque héroïque. Mais il est bien de son temps et l'un des athlètes les plus doués de la nouvelle génération. Rouleur qui sait sprinter et sprinter qui a du puntch, il doit à ces différentes vertus d'occuper aujourd'hui le rang le plus envié dans la plus prestigieuse des compétitions cyclistes.

Une évidente personnalité

Sa belle aventure commença il y a deux ans. Champion du monde amateur sur route après avoir gagné la course de la paix en surclassant ses adversaires. Il fut remarqué par le constructeur italien Colnago qui décida de l'engager dans son équipe professionnelle (Del Tongo) aux côtés de Giuseppe Saroni.

Cependant, la démarche se révélait délicate. En échange du visa indispensable à ce transfert inhabituel, l'industriel milanais accepta d'alimenter en matériel les amateurs polonais. Lesquels roulent désormais sur bicyclettes Colnago.

Il reste que passant à l'Ouest – et passant professionnel par la même occasion, Lech Piasecki n'a pas suivi la voie préconisée par la fédération de son pays. Résidant en Italie, il est, avec le vieux Klabinski (vainqueur du critérium du *Dauphiné-libéré* 1947) et l'honnête Pawlisiak, fixé dans le nord de la France, l'un des rares Polonais qui ait fait carrière en Europe occidentale. Peut-il être considéré, en fin de compte, comme un bon ambassadeur ? Sans aucun doute, bien que, s'il est apprécié pour son talent, il soit aussi connu pour ses frasques.

L'an passé, au cours du Tour de l'Aude, il remporta une étape et fut déclassé pour irrégularité. Le lendemain, il relégua tout le peloton au sprint et, en franchissant la ligne d'arrivée, adressa un bras d'honneur aux commissaires. Un geste qu'il regretta, mais qui dénote néanmoins une évidente personnalité.

Hier, les vopos qui gardent le mur de Berlin l'ont aperçu au bout de leurs jumelles, cherchant à saisir quelques bribes d'un événement qui leur échappe, car le Tour de France est ignoré à Berlin-Est.

JACQUES AUGENDRE.

LES CLASSEMENTS

● **Première étape** : *Berlin-Ouest (105,5 km)*. – 1. Nico Verhoeven (PB), 2 h 11 mn 33 s ; 2. Giovanni Bottoia (It.), m. t. ; 3. Patrick Verschueren (Bel.), m. t. ; 4. Jérôme Simon (Fr.), m. t. ; 5. Théo de Rooy (PB), m. t. ; 6. Lech Piasecki (Pol.), m. t. ; 7. Jorg Muller (Sui.), à 2 s ; 8. Rudy Patry (Bel.), à 5 s ; 9. Michel Vermote (Bel.), à 23 s ; 10. Bruno Wojtinek (Fr.), à 23 s ; etc.

● **Deuxième étape** : *contre la montre par équipes*. – 1. Carrera (It.), les 40,5 km en 44 mn 50 s (moyenne 54,610 km/h) ; 2. Del Tongo (It.), 44 mn 58 s ; 3. Panasonic (PB), 45 mn 17 s ; 4. Toshiba (Fr.), 45 mn 26 s ; 5. Système U (Fr.) ; etc.

● **Classement général**. – 1. Piasecki (Pol.), 3 h 3 mn 44 s ; 2. Bontempi (It.), à 13 s ; 3. Roche (Irl.), à 19 s ; 4. Maechler (Sui.), à 25 s ; 5. Lang (Pol.), à 31 s ; 6. Perini (It.), à 34 s ; 7. Pedersen (Dan.), à 38 s ; 8. Giuseppe Saronni (It.), à 42 s ; 9. Contini (It.), à 43 s ; 10. Ghirotto (It.), à 46 s ; 11. Schepers (Bel.), à 46 s ; 12. Zimmerman (Sui.), à 51 s ; 13. Breukink (PB), à 53 s ; 14. Peiper (Austr.), à 56 s ; 15. Cassani (It.), à 56 s ; 16. Bernard (Fr.), à 57 s.

Un jeune loup mène la danse

SERA-T-IL le Gorbatchev de la grande boucle ? La question fait éclater de rire Jean-François Naquet-Radiguet, quarante-six ans, autant dire un bambin, eu égard à la gérontocratie jusqu'alors dirigeante. *« Je ne sais pas si Gorbatchev réussira en URSS. Moi je sais que je réussirai à moderniser le Tour. »*

Il fallait bien qu'arrive le temps des gestionnaires. La page des dirigeants historiques ayant été arrachée plutôt que tournée avec le départ de Félix Lévitan, il fallait bien, un jour ou l'autre, livrer *« ce vieux produit traditionnel français leader sur son marché »*, autrement dit la PME la plus célèbre de France, aux mains des managers formés dans les meilleures écoles de commerce.

Diplômé de HEC et de Harvard Business School – *« j'emploie le mot produit intentionnellement, vous l'avez remarqué »*, – Jean-François Naquet-Radiguet s'apprête à « vendre » le Tour comme, au cours des six dernières années, il a vendu l'image de la France à l'étranger.

« Le Tour ne doit pas être un cirque »

« Gestionnaire ne veut pas dire que je suis un technocrate froid, assis derrière son bureau, et qui additionne les chiffres », prend-il soin de préciser. Son dernier *« pari fou »* : avoir planté le premier vignoble à vin au Venezuela pour le compte de la société Martell : *« En plein désert. Tout le monde nous expliquait que nous n'y arriverions jamais. Nous y sommes arrivés. Et le vin était bon ».*

Cette expérience *« d'internationalisation de produits français sans qu'ils perdent leur goût »* est une excellente formation pour cet autre *« pari fou »* qu'il entreprend aujourd'hui.

Conscient d'arriver dans un contexte psychologique difficile, il pèse chaque mot comme un coup de pédale dans l'ascension du Ventoux : *« Je vais prendre une équipe capable d'une gestion parfaite, mais artisanale, et lui faire pratiquer une gestion moderne. »*

Autrement dit, le traditionnel et interminable cortège d'après-Tour, avec ses distributeurs de pochettes-surprises, papas-Noël à échantillons gratuits, dispensateurs de casquettes, camelots à abonnements promotionnels, pourrait bien se voir quelque peu « nettoyé » : *« Le Tour ne doit pas être le cirque. Je ne suis pas sûr que ces techniques de la réclame traditionnelle soient très adaptées aux nouveaux publics que nous entendons conquérir, japonais ou américains. N'oubliez pas qu'au total un milliard de téléspectateurs sont touchés au moins une fois. »*

Les accords de retransmission télévisée avec les Japonais de NHK et les Américains de CBS ne sont, dans son esprit, qu'un premier pas. En un mot, même si, après trois semaines seulement de direction, le nouveau « patron » souhaite se défier des jugements *a priori* : *« Moins de sponsors peut-être, mais des sponsors plus porteurs. »*

S'intégrer à la vieille maison

Cette première année n'en sera pas moins pour lui une année d'observation. Les yeux grands ouverts, Jean-François Naquet-Radiguet observera, tandis que la direction des opérations sur le terrain reviendra à Xavier Louy, quarante ans, numéro deux de la société et directeur des épreuves cyclistes.

Car cette prudence est aussi la clé de l'acceptation du « manager » par la vieille maison. Une intégration apparemment en bonne voie, puisque Jacques Goddet, le « pape » du Tour, appelle déjà le nouveau directeur « Braquet-Radiguet... »

D.S.

LES HEURES DU STADE

Automobilisme

Championnat du monde de formule 1. Grand Prix de France au Castelet, dimanche 5 juillet (TF1 à 12 h 55).

Boxe

Championnat du monde des poids coq. Calais, samedi 4 juillet.

Cyclisme

Tour de France. Jusqu'au dimanche 26 juillet (A2, « Journal du Tour » à 19 h 40).

Tennis

Internationaux de Grande-Bretagne. Wimbledon. Finale dames, samedi 4 juillet (A2, à 14 h 30). Finale messieurs, dimanche 5 juillet (A2, à 15 h).

Coureurs sans frontières

BERLIN-OUEST
de notre envoyé spécial

DIEU protège la Pologne ! Mais surtout, qu'il réserve une petite bénédiction spéciale à Lech Piasecki, vainqueur providentiel et, si l'on ose dire, maillot cousu de fil jaune pour la situation. Opportunément Polonais, natif de Postdam. Miraculeusement prénommé Lech. Que demander de plus au Seigneur ? *« Depuis janvier on travaille à faire gagner un Polonais »*, plaisante François Bujon de l'Estang, conseiller diplomatique du premier ministre.

Il fallait au moins ce feu d'artifice en jaune pour couronner les deux journées berlinoises de ce tour, qui n'ont cessé de déraper de la chronique sportive vers la rubrique touristico-diplomatique, chapitre Est-Ouest. Comme de bien entendu, remarque en fut faite à Jacques Chirac, quelques instants après qu'il eut lui-même enfilé le maillot jaune à l'homme de l'Est. Et, comme de bien entendu, le premier ministre sauta sur l'occasion pour rappeler que *« le sport, comme les idées, comme la jeunesse, comme la culture, n'a pas de frontière »*. Et *« où mieux affirmer ceci qu'à Berlin, cette ville coupée par un mur incompréhensible, inhumain, qui a déjà fait tant de victimes ? »*.

Et le maire de Paris d'appeler en renfort... l'empereur de Chine *« qui a commencé à la fin du premier Empire la construction de la Grande Muraille. Mais c'était pour protéger sa nation des hordes barbares venues du Nord (...) et non, comme le mur de Berlin, pour protéger une idéologie »*.

Ce mur *« barbare »* en tout cas, les officiels l'auront bien davantage vilipendé que les coureurs eux-mêmes. A commencer par le héros polonais du Tour qui passe pour s'intéresser davantage aux voitures de sport qu'à la géopolitique. Diable ! Postdam n'est pas Gdansk et le prénom ne fait pas le militant. C'est ainsi. Si Lech est content, oui, d'avoir gagné à Berlin, c'est uniquement *« parce que c'est près de chez moi »*. Prudence politique ou sincère indifférence ? On n'en saura pas plus. Fermez le ban.

Cette circonspection est assurément la chose la mieux partagée dans le peloton. Si Laurent Fignon, après Ronald Reagan, est allé se faire photographier devant la Porte de Brandebourg, c'est uniquement *« par curiosité. Il est un peu dommage que des choses pareille, existent, mais on n'y peut rien. De toute façon, je ne suis pas branché sur la politique »*. Résignation partagée par Jean-François Bernard pour qui *« c'est comme ça. Il n'y a pas grand-chose à dire »*. Pascal Simon, lui, conclut de sa visite *« qu'on est quand même heureux, et qu'il y a des gens malheureux dans le monde »*.

Marc Gomez, comme la plupart des coureurs, ignorait que la RDA avait refusé de laisser disputer quelques étapes sur son territoire, mais il avance en plaisantant une explication : *« C'est sans doute parce qu'à l'Est on considère le Tour comme une entreprise capitaliste qui exploite les pauvres ouvriers. »*

La caravane est passée, le mur est toujours debout. Il aura essuyé quelques invectives : il en a l'habitude. Il aura subi un petit pied de nez, quand une montgolfière publicitaire, juste avant le départ de la première étape, s'est envolée à quelques mètres des *« vopos »* est-allemands, provoquant, paraît-il, un léger mouvement d'humeur des Soviétiques qui assurent la garde de leur muraille, en territoire occidental. Un petit, un tout petit pied de nez. Mais c'est peut-être mieux que rien.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

GOLF : Hennessy Ladies Cup

Une Française chez les grandes



DIDIER CHICOT.

A vingt-six ans, Marie-Laure de Lorenzi-Taya a fait une entrée très réussie chez les professionnels du circuit européen en remportant, le 14 juin, l'Open de Belgique, son cinquième tournoi d'une courte carrière. Mais la jeune mère de famille avait déjà brillamment manifesté ses qualités dans les rangs amateurs. Sur le parcours de Saint-Germain-en-Laye, lors de la Hennessy Ladies Cup, qui se joue jusqu'au dimanche 5 juillet, la Française essayera de s'imposer face à l'élite européenne du golf féminin, renforcée par la vedette américaine Nancy Lopez.

TENNIS : les Internationaux de Grande-Bretagne

Navratilova-Graf : l'impossible revanche

Six fois battue en six tournois disputés depuis le début de l'année, Martina Navratilova, âgée de trente ans, devait mettre en jeu, le samedi 4 juillet, à Wimbledon face à Steffi Graf, âgée de dix-huit ans, tout à la fois le titre qu'elle a gagné chaque année depuis 1982 et la première place mondiale qu'elle a occupée sans discontinuer depuis juin 1983. Une occasion pour la championne du monde de prendre sur sa cadette une revanche après la finale des Internationaux de France.

WIMBLEDON
de notre envoyé spécial

LES Anglais ont surnommé le centre court de Wimbledon *« la maison des dames »*. Et Martina Navratilova, première dame du monde tennistique est bien chez elle, sur ce pré vert où elle a triomphé sept fois au total depuis 1978. Mais au moment où elle pourrait égaler le record de victoires de Helen Wills-Moody, elle risque d'être expatriée samedi par Steffi Graf, qui entend lui ravir la gloire et les attributs de la gloire, c'est-à-dire le titre et la première place mondiale. La jeune Allemande de l'Ouest a, pour ce faire, la meilleure raison qui soit : la raison de la plus forte !

La quarante-cinquième victoire qu'elle a remportée d'affilée jeudi en demi-finale aux dépens de Pam Shriver, ne laisse planer aucun doute : en sept jeux de service, l'Américaine, qui est réputée pour la puissance de son engagement, a subi cinq breaks.

Toutes proportions gardées, Steffi Graf a une puissance de feu comparable à celle de son compatriote, Boris Becker, avec lequel elle a échangé des balles à l'âge de la maternelle. Et il ne semble pas qu'elle soit menacée d'être prochainement à court de munitions. En quarts de finale, elle a montré contre Gabriella Sabatini qu'elle ne manquait pas de ressources.

Sa partenaire de double est aussi sa plus dangereuse rivale en simple : depuis le début de l'année, la brune Argentine de dix-sept ans avait pris trois manches à la blonde Allemande de dix-huit ans en quatre matches. Elle en concéda une quatrième mercredi en laissant notamment filer dix points consécutifs et en commettant une double faute sur la balle de set. Mais après ces dix jeux de rodage, elle donna un coup d'accélérateur terrible à la partie. Dans les deux derniers sets, Steffi Graf n'a laissé que deux jeux à Gabriella Sabatini. A aucun autre moment des championnats, l'Allemande n'a paru autrement embarrassée : au total, elle n'aura perdu que vingt-deux jeux en six matches pour arriver en finale.

Réalise-t-elle seulement ce qui lui arrive ? Elle vient d'enlever son premier titre du grand chelem à Roland-Garros et un mois après, elle peut en gagner un second à Wimbledon, le plus prestigieux de tous. A dix-huit ans, ce n'est pas une situation ordinaire. Mais il n'y a rien d'ordinaire dans l'avènement de cette jeune fille athlétique qui tape la balle depuis l'âge de trois ans, sous la conduite de son père.

Il est d'ailleurs toujours présent, à la fois entraîneur, directeur de conscience et garde du corps. D'un geste, il peut lui conseiller une tactique pendant un échange et d'un revers de main il peut écarter les projets de photos coquines d'un magazine masculin. Dans ces conditions, comment Steffi Graf pourrait-elle douter de sa force, donc de son droit à triompher ?

Les deux amies

Navratilova est exactement dans la position inverse. Elle n'a plus rien à gagner, donc tout à perdre. L'ex-Tchécoslovaque n'a jamais été un monstre de confiance en soi. Tout au contraire son besoin obsessionnel de posséder toujours plus trahit l'angoisse latente du lendemain. La peur de manquer quand on a amassé plus de dix millions de dollars. Or, la néo-Américaine a manqué furieusement de réussite depuis le début de l'année. A-t-elle eu tort de ne pas chercher à retenir l'entraîneur Mike Estep qui lui avait permis de réaliser le troisième grand chelem féminin ? Le temps des regrets est passé. Il fallait agir. Alors, Navratilova a tenté une manœuvre d'intimidation pour contrer psychologiquement Graf avant de la revoir de l'autre côté du filet : elle a joué ses matches au chronomètre. Ainsi, elle n'a pas mis trois heures pour franchir les trois premiers tours, lâchant seulement quinze jeux.

Mais jeudi, en demi-finale, son tempérament slave a repris le dessus. Chris Evert croisait pour la soixante-treizième fois sa route et Martina n'a pas osé l'écraser. Au fil des années, la rivale est devenue une concitoyenne, puis une amie. La voir sur le déclin affecte Navratilova qui redoute de glisser bientôt sur la même pente. Elle a beau utiliser la méthode Coué, répéter sans cesse que la trentaine est le plus bel âge de la femme, Martina n'en est pas convaincue quand elle joue contre Chris. Voilà pourquoi Navratilova a félicité Evert quand, jeudi, elle réussissait un beau point : elle espérait pouvoir en faire autant au même âge. Voilà pourquoi elle n'est pas arrivée à transformer une balle de break qui lui aurait permis de servir pour le match dans le deuxième set : cela aurait pu précipiter la retraite d'Evert et mettre un terme aux belles années.

En débarquant en Angleterre après son échec à Roland-Garros, Navratilova pouvait se dire que la terre battue n'était pas sa surface de prédilection et qu'elle était invaincue depuis soixante-trois matches sur gazon. Mais Helena Sukova s'est chargée d'interrompre cette série en finale du tournoi d'Eastbourne. A Wimbledon, la série victorieuse de Navratilova est de quarante et un matches. Elle y a disputé sept finales et a reçu sept fois le plateau d'argent, trophée de la victoire. Pourquoi pas huit sur huit ? Navratilova est superstitieuse. Quand elle avait rencontré Chris Evert en demi-finale (1980 et 1981) elle avait perdu. Cette année elle a gagné. Bon ou mauvais présage ? Steffi Graf ne se pose pas de questions. Les fées du tennis se sont penchées sur son berceau.

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS

DAMES

● **Demi-finales**. – M. Navratilova (EU, 1) b. C. EVERT (EU, 3), 6-2, 5-7, 6-4 ; S. Graf (RFA, 2) b. P. Shriver (EU, 6), 6-0, 6-2.

David Bowie à La Courneuve

L'homme-araignée pris dans sa toile

Le nouveau monde de David Bowie : un mega-spectacle dans le ventre d'une araignée...

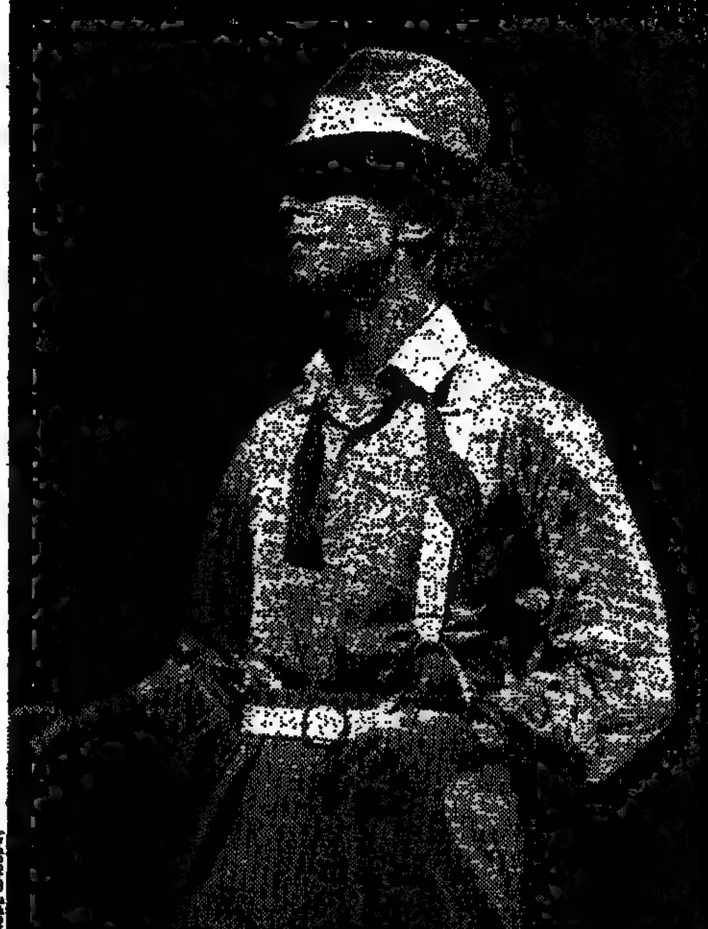
Immonde et magnifique, une araignée gigantesque abrite la scène. A une trentaine de mètres du sol, sa tête, son abdomen, servent de dôme, ses pattes, aux lumières fluos, tombent en guirlandes tout autour. A l'intérieur, des galeries, des mezzanines, des étages où grouillent musiciens, danseurs et acteurs. Hybride de *la Guerre des étoiles* et de *Mad Max*, ville tentaculaire ou vaisseau spatial : Bowie laisse à l'imagination le soin d'en décider.

Ce qu'on en sait, c'est qu'il a voulu montrer la rue, ses tensions, ses frictions, sa pression, et qu'il l'a posée, comme il en est coutumier, dans un espace fictif, dans un futur imprécis. Empruntée au titre d'une chanson de son nouvel album, *Never Let Me Down, l'Araignée de verre* donne le thème du *Glass Spider Tour*.

En 1972, déjà, lorsqu'il était Ziggy Stardust, son groupe avait pour nom *The Spiders From Mars*. Les araignées ont toujours exercé une fascination sur Bowie. Elles sont pour lui le symbole de la mère porteuse, source de vie, et le conducteur privilégié de ses voyages en science-fiction. La différence, peut-être, c'est que Bowie tirait les ficelles de « Ziggy », cependant qu'aujourd'hui, en improbable Spiderman, il semble prisonnier de la toile qu'il a tissée.

Bowie — ceci n'est pas à remettre en question — reste la plus grande star née des années 70, qui a le mieux évolué en donnant, à chaque étape de sa carrière, les signes avant-coureurs de la production du rock. Pour la première fois avec son nouvel album, il n'est plus à l'avant. Sachant que le sommet des hit-parades américains est depuis quelque temps monopolisé par les groupes de hard-rock, on ne peut pas ne pas voir de cause à effet dans son retour aux racines hard-rock de Ziggy Stardust.

S'il a toujours agi de la sorte, adaptant à sa création ce qui traînait dans l'air, c'était pour innover. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a dix ans, il affirmait qu'il n'y avait plus rien à espérer du rock et enregistrait *Heroes*, l'un des chefs-d'œuvre du genre. A présent, il dit (il le chante même en plusieurs langues sur scène) : « *Le futur est dans le rock'n roll* » et *Never Let Me Down* se distingue à peine du tout venant. Il y a de bonnes chansons, il n'y a pas de grandes idées.



CLAUDE GASSIAN

David Bowie à « La Locomotive »

C'est au son d'une guitare hallucinée que débute le spectacle. Sorti du ventre de la bête, Bowie, installé sur une nacelle, descend lentement. Tout de rouge vêtu, coiffé d'un micro-émetteur, il dit d'un ton grave l'introduction de *Glass Spider* telle qu'elle existe sur l'album. Les planches atteintes, le groupe le rejoint, *les musiciens attaquent, les danseurs* entrent en action. Ils n'auront de cesse, pendant les deux heures qui suivent, de bouger en tous sens sur des chorégraphies violentes.

Au juger, ils sont une vingtaine sur scène. Les femmes aguichent les hommes, les provoquent, se battent contre eux, les soumettent ou se font corriger. Même les musiciens, *acteurs eux aussi, sont pris à partie*, participent aux combats. En costumes de guerriers futuristes et de saltimbanques célestes, c'est le baston en permanence dans cette cour des miracles mise en orbite. Bowie, lui, sera ligoté, mis à terre, mais, *qu'on se rassure ! il s'en sortira*. Interprète de ses textes, il joue la comédie. Grand commandeur de ces tribus interlopes, félin inabordable, il glisse, échappe, arbitre et trône au-dessus de la mêlée. Sa voix, dans sa beauté, on l'a compris, est celle de la raison.

Dieu qu'il est beau ! *Quelle prestance !* Et quel talent ! Il passe bien à l'écran, David Bowie, c'est une chance. Parce que, à défaut de le voir en vrai, on le voit en direct sur les deux écrans *qui* entourent la scène. On n'a pas le choix. Sinon, là-bas, perdu dans l'immensité, noyé dans la démesure, il est trop loin, trop petit. Absent. Bowie avait prévenu : *cette tournée* serait la *plus* théâtrale qu'il ait jamais effectuée. Il a tenu parole. Le Glass Spider Tour, qui visite le monde entier pendant dix-huit mois, restera comme *l'entreprise la plus grandiose du* genre. Mais à aucun moment on ne la vit. C'est l'aberration du genre. Ce n'est pas une nouveauté, mais c'est ici d'autant plus frustrant que le spectacle est d'une sophistication extrême.

Tout a été conçu pour prendre place dans les stades : la structure de scène est telle que seuls les *espaces en plein air peuvent* l'accueillir. Alors, c'est vrai : des décors aux éclairages, des chorégraphies aux costumes, en passant par les chansons qui n'ont pas été choisies *par Bowie en fonction de leur* popularité mais parce que leurs textes ou leurs ambiances servaient la mise en scène, personne n'avait imaginé spectacle plus ambitieux. *Mais à quoi bon si c'est pour en* avoir une vision tronquée par vidéo interposée ?

A *Werchter, en Belgique, où* Bowie a joué le 2 juin devant quelque quarante mille personnes, un quart à peine du public a eu le privilège d'assister à ce pourquoi il avait payé dans des conditions acceptables. Pour les autres, c'était au choix, la kermesse, option frites et saucisses arrosées de bière, ou la messe pour un dieu chimérique.

ALAIN WAIS.

★ Vendredi 3 juillet, à 21 heures, à La Courneuve ; le 4 à Toulouse ; le 17 à Nice. Disques chez Pathé-Marconi.

Un bâtiment de Gaudin à Ménilmontant

La Renaissance à prix locatif

L'architecte Henri Gaudin vient d'achever, dans Paris même, un bâtiment particulièrement remarquable à l'heure où l'on ne parle que « grands travaux ».

La légende a eu tôt fait d'en faire un vieux loup de mer bizarrement *échoué sur* les rivages de l'architecture. Mais, s'il a effectivement consacré trois années de sa vie à l'acquisition du diplôme national de la marine marchande, Henri Gaudin, natif de *Paris, en 1933, est sagement rentré*, dès vingt et un ans, dans la normalité plus ou moins distrayante de l'Ecole des beaux-arts, d'où il ressort sans dommages majeurs, semble-t-il, deux ans avant 1968.

Gaudin fait partie de ces architectes, désormais plus nombreux en *France qu'on ne le croit souvent*, qui, malgré les déperditions de savoir, les aberrations de la commande publique, les hésitations de la commande privée, sont en train d'inventer une *véritable école française*. Multiforme, raffinée, inventive, elle restera en tout cas comme une Renaissance, après un interminable après-guerre de terrassiers efficaces et stériles. *Quelques-uns parmi ceux-là* — ils se comptent sur les doigts d'une main — ont un peu plus que du talent. Et sur cette main, il s'en est trouvé un, Gaudin, pour inventer un vocabulaire, un style *qui ne doit rien (ou rien de non* digéré) à personne, mais tout à l'infinie fécondité de l'espace, à sa compréhension animée, méticuleuse.

Ce style dérange un peu au départ, car très loin des conventions *passées* avec les habitudes formelles, comme l'était celui de Wright, de Mies ou de Le Corbusier, chacun en son temps. Gaudin suscite donc ou la plus vive admiration ou *le plus franc rejet* chez les professionnels, ses confrères, dont il reste nécessairement plus connu que du (grand ?) public (1). Il y avait peut-être, comme raison à cela, la dispersion de ses travaux, que vient désormais réparer, pour le marcheur parisien et le critique indolent, l'immeuble du 44, rue de Ménilmontant. Ce modeste ensemble de trente-six logements en prêt conventionné locatif financés dans le cadre du 1 % *est un chef-d'œuvre qui marquera la* ville, avec ses dimensions et ses prétentions de quartier, comme le fera l'Arche de la Défense à l'échelle des Champs-Elysées.

Cette rue de Ménilmontant, on en doit la réalisation à l'OCIL, dont le bureau administratif de promotion de l'habitation (BAPH) a, depuis longtemps, perçu l'intérêt d'un Gaudin. Il n'est d'ailleurs pas le seul puisque, au même moment, les éditions du Champ Vallon (2) publient, sur le même bâtiment, une brochure dont on se bornera à dire qu'elle vaut tous les dépliants promotionnels du monde.

Le 44 de la rue de Ménilmontant, lové dans son angle, attentif à chaque particularité, non seulement des bâtiments qui l'entourent mais à celles aussi de constructions, de monuments, d'espaces plus lointains : l'église Notre-Dame-de-la-Croix, par exemple, ou bien le Père-Lachaise. Une attention pas seulement altruiste, loin de là. C'est encore une manière de s'approprier des fragments significatifs de la ville, qui susciteront autant d'ouvertures (ou bien de fermetures), de regards (ou au contraire *d'opacité*) sur la ville, comme si chaque fenêtre, chaque porte, chaque interstice devait se mériter.

Mais ce qui est vrai des rapports de l'immeuble avec son entourage l'est aussi des rapports que l'immeuble, volume double, entretient avec lui-même, et l'est encore pour chacune de ses parties, chacun de ses fragments. Ainsi « *dressé* », le *44 forme* un tout à la fois extraordinairement homogène et fluide, générateur de surprises visuelles, de plaisirs tactiles, sensibles. Pas un appartement ne ressemble à l'autre, sans qu'il soit pour autant possible de lire dans les façades sinueuses (faïences blanches *sur la rue*, ciment faussement blanc sur cour) la raison technique, interne, des formes, des courbes, des retraits, des séries, des colonnes. Utiles ? Inutiles ? Telle *colonne*, masquant la moitié d'une fenêtre, et autant de jour, n'a, de l'aveu même de l'architecte, aucune nécessité technique. Seulement une nécessité visuelle, nécessité spirituelle pour ce constructeur qui dessine comme on écrit un poème.

A l'angle, le bâtiment bâille comme les deux valves d'une huître, et laisse entrer l'œil d'un arrêt d'autobus dans un soupçon de ses secrets : une ruelle dont on ne connaîtra pas la fin, car elle appartient aux gestionnaires des « mutations » de Paris. Jusqu'à l'arrivée de Gaudin, on parlait plus volontiers de mutilation, et il se peut que le merveilleux dialogue rétabli un instant entre des fragments disparates, anachroniques, de la ville, disparaisse à nouveau peu à peu, miné par les rénovations d'usage : car aucun recours n'est prévu par la loi pour défendre la solidarité du neuf et de l'ancien face aux brutalités de l'urbanisme ordinaire.

FREDERIC EDELMANN.

GASTON BERGERET

(1) François Chaslin a notamment évoqué dans ces pages les immeubles de Maurepas (*le Monde* du 18 août 1981).

(2) *Henri Gaudin au 44, rue de Ménilmontant*. Editions Champ Vallon, collection « Lieux d'architecture », 130 F.

Delacroix au Kunsthaus de Zurich

« Le Tigre et la Nymphe »

Plus d'une centaine de peintures, des aquarelles, des dessins et des lithographies : Zurich consacrée à Delacroix une rétrospective considérable. L'exposition la plus captivante de l'été européen.

La jeune Indienne est descendue à *la* mare, une amphore à *la* main, au crépuscule. Comme elle puisait l'eau le tigre a sauté hors d'une touffe d'herbes aquatiques. Il mord le sein de la belle, il pose une patte *sur sa jambe. Il s'enroule autour de* ce corps qui se déploie. Une étoffe rouge, le blanc de la poitrine et l'orange et noir du pelage se combattent et s'allient, détachés sur le fond vert et ombreux.

Ce n'est qu'une petite toile de Delacroix, une de ses variations exo*tiques à l'usage des amateurs et de* l'artiste lui-même. Elle a été peinte en 1856. Delacroix avait cinquante-huit ans, et sept ans de peinture encore avant de disparaître.

Ce n'est *si l'on veut qu'une fantaisie* futile, sans guère de sujet, une rêverie à la Baudelaire — et elle pourrait tenir lieu de symbole tant s'y rencontrent mêlés imagination et sadisme, plaisir du dessin et pathétique, couleur et érotisme équivoque. Tant y éclate la beauté selon Delacroix : *beauté qui exige le mouvement* et la passion. Romantisme peut-être, si l'on entend par là un romantisme français et non allemand, une esthétique de l'héroïsme *et de l'expression* et non point un naturisme poétisé.

Il faut que dans le moindre tableautin, comme dans les compositions historiques les plus ambitieuses, il n'y ait pas un détail superflu, pas un ton *fortuit*, pas un geste de trop ou déplacé, mais que tout serve à l'« effet » général. La leçon de Zurich est de nécessité et de cohérence car, en rassemblant des œuvres *fort diverses, fort différentes* de formats, de sujets et de dates, Harald Szeemann, le maître d'ouvrage, donne à voir un demi-siècle de peinture forte. Plutôt que de reconstituer une évolution, que peut-être l'on aurait mal suivie, le « patron » du Kunsthaus a accroché *les cent trente toiles qu'il a su rassembler* — un exploit à soi seul — par affinités et échos.

De la sorte, on croit se promener dans un hommage à Delacroix, assez semblable à celui que virent les visiteurs de l'Exposition universelle de 1855, hommage aussi surprenant que l'artiste lui-même. La scène orientale, la bataille de Grecs et de Turcs, y côtoient le nu, la romance, *le portrait ou la peinture religieuse*. Comme une suite d'aquarelles et de croquis de toutes techniques et de toutes époques double la galerie de peinture, il devient possible de reconstituer en partie les procédés de l'invention.

Assassins sans vergogne

D'une vue sur le vif saisie sur un carnet pendant le voyage au Maroc, Delacroix déduit, dix ou vingt ans *plus tard le décor d'une chasse ou* d'une « Déposition ». De l'esquisse d'un intérieur ou d'une passante, il tire le motif des *Femmes d'Alger* ou le boudoir où se tord une odalisque *blonde. Le vrai et le rêvé s'accordent* et se complètent, soumis également à la grande loi — classique — de l'unité *d'action et de sentiment*. Et l'on obtient de la sorte une analyse de Delacroix d'une richesse et d'une indiscrétion sans égales depuis fort longtemps.

Mais il y a plus encore : c'est non seulement un Delacroix tel qu'en lui-même qui se révèle à Zurich, *comme surpris dans l'atelier*, mais un Delacroix complet, toutes inspirations avouées. Que l'auteur de *la Barque de Dante* ait été un lecteur de romanciers et de poètes, on le savait. *Qu'il se soit appuyé sur Shakespeare* et Walter Scott, Chateaubriand et le Tasse, on s'en est avisé de longue date.

Mais encore faudrait-il ajouter que ces thèmes littéraires s'organisent de manière quasi systématique autour de ce qu'il faut se résoudre à *appeler les obsessions de Delacroix*. Et c'est ici que l'image de ce tigre attaquant l'Indienne prend son importance, parce qu'elle révèle, sous le peintre tragique, le peintre amoureux, celui dont le *Journal* ne dit pas grand-chose.

Sans doute existe-t-il une part *funèbre dans cet art : les brigands y* agonisent avec des grimaces atroces. Les esclaves souffrent sous la griffe des lions, les chevaliers se pourfendent à la lance et au poignard. Saint Georges, Amadis, Charles le Téméraire et l'Ottoman enturbanné sont, chez Delacroix, des assassins sans *vergogne. Le sang coule sur le sable*, la neige, l'herbe, les draps et les cuirasses. Mais il coule pour une belle, pour Angélique ou Zuleïka, Andromède ou Rebecca, pour ces héroïnes *enchaînées et nues, victimes désirables* que le peintre adore peindre sur leur rocher, dans une grotte ou une chambre.

Ce n'est pas en vain que Delacroix a exécuté un portrait de Rabelais à sa table ; pas en vain qu'il aimait Montesquieu et Voltaire. Ce *supposé romantique est l'héritier* de la tradition courtoise et libertine et, quand il copie Rubens, c'est pour lui prendre ses anatomies de divinités bien en chair.

On l'oublierait : Delacroix « fait » le nu avec une volupté qui n'est pas moins indécente, et parfois moins *appliquée, que celle que trahissent* les dessins de monsieur Ingres. Ce dernier n'a pas seul pratiqué les déformations, les exagérations de ligne, et l'on imagine ce que serait une *exposition qui mettrait en présence l'Andromède* de l'un et *l'Angélique de l'autre*, ou *les Femmes turques au bain*, de Delacroix et *le Bain turc* de son illustre rival. Peut-être s'apercevrait-on alors qu'en dépit de leur inimité ils avaient en commun quelques convic*tions esthétiques essentielles*, qu'ils cherchaient dans l'Orient l'occasion du nu « moderne », dans l'étude des maîtres d'autrefois le moyen de leur liberté. Et qu'ils confondaient volon*tiers peinture et plaisir*.

Un « phare » du dix-neuvième siècle

Chez Delacroix, cette confusion est si permanente quelle lui suggère des travaux inattendus. Non content de métamorphoser ses panthères en bacchantes, il transforme une fleur en pur morceau de délectation chromatique. Et quand il note un sous-*bois, la pente éboulée d'un talus ou* la forme d'aile d'un nuage, il anticipe sur Cézanne, tant il va au simple et au clair avec un amour de la modulation et de la nuance dont on ne voit guère d'autre héritier que cet Aixois qui copia la *Médée furieuse* du Louvre.

Ce Delacroix, ce serait peu dire qu'il s'autorise toutes les audaces : il plie tout motif au caprice de sa géo*métrie ondoyante. Une spirale* devient cheval, ou serpent, ou silhouette de Méphisto, ou cambrure d'Ophélie. Quelques couleurs à l'aquarelle ou quelques touches de lavis et l'esquisse finit en tour de magie. N'y aurait-il à Zurich que l'admirable coursier blanc effrayé par l'orage prêté *par le musée de* Budapest, que ce serait une raison suffisante de partir pour la Suisse : il n'y a guère que Rubens et Géricault pour avoir peint avec autant de nerf la crispation de l'animal qui se cabre.

On a scrupule à le redire : Delacroix est de cette *force-là*, de celle d'un Tintoret ou d'un Titien, à la fois par son intelligence et son style. *Et, après le coup de tonnerre de* Zurich, on serait prêt à admettre que, « phare » de la peinture, il éclaire le dix-neuvième siècle tout entier, toutes révolutions confondues. *Baudelaire n'avait pas tort.*

PHILIPPE DAGEN.

★ *Kunsthaus, jusqu'au 23 août*. L'exposition est accompagnée de présentations complémentaires consacrées aux lavis de Victor Hugo, à la photographie française de 1840 à 1871 (toutes deux au Kunsthaus jusqu'au 23 août), et d'un dossier « historique » sur les images de la vie politique à Paris au dix-neuvième siècle (Halle Heimplatz, Kan*tonschulestrasse 4, jusqu'au* 14 juillet). L'exposition sera présentée à Francfort du 23 septembre au 4 janvier 1988.

● ***Exposition à la Maison de l'Amérique latine.*** — Les Apprentis de l'espérance et les Enfants de la favela du Vigidal de Rio exposent du 6 au 17 juillet leurs œuvres à la *Maison de l'Amérique latine* (217, boulevard Saint-Germain à Paris). Peintures, fresques, photographies *seront vendues au profit de ces* enfants.

Culture

THÉATRE

Au Théâtre Tristan-Bernard

Un festival de paroles africaines

Au cœur de l'été africain, le continent noir installe ses tréteaux. Le Théâtre international de langue française présente cinq mises en scène, cinq auteurs : autant de voyages au pays de l'imaginaire du théâtre africain d'aujourd'hui.

Quand, en 1985, Gabriel Garran fonde le Théâtre international de langue française, il nous invite à quitter notre frilosité de spectateurs hexagonaux, à écouter les musiques, les couleurs et les parfums d'une langue française revisitée par les imaginaires québécois, belges ou africains. Il suit l'exemple de Jean-Marie Serreau, grand découvreur du théâtre francophone, celui d'Aimé Césaire ou de Kateb Yacine... En deux années d'existence itinérante, le Théâtre international de langue française a donné plus de deux cents représentations, joué une vingtaine d'auteurs, dont, avec le succès que l'on sait, la Québécoise Marie Laberge et son *Homme gris*, mis en scène par Gabriel Garran.

En 1986, au Festival d'Avignon, dans le Parloir africain et malgache – cousin francophone de Théâtre ouvert, – des comédiens noirs ont lu les pièces de cinq auteurs, venus du Zaïre, du Sénégal, du Mali, du Congo et de Madagascar. Ce sont ces mêmes pièces, mises à l'épreuve du plateau, que présente le Festival du théâtre africain.

Le premier spectacle présenté, *Qui hurle dans la nuit*, est la seconde pièce d'un auteur zaïrois, Diur N'Tumb (1), jeune femme de trente ans, rayonnante du plaisir d'être là, à Paris, de se faire entendre. Avec des moyens sommaires – trois escabeaux, une toile peinte et des costumes éclatants, – c'est un théâtre à odeur d'enfance qu'a mis en scène Pascale Roze. Une parabole sur le mariage de l'Afrique traditionnelle et de l'Afrique progressiste. Non sans scènes de ménage : un jeune couple de fiancés, King et Aya retournent au village après leurs études à Boston. King tente quelques réformes. Il en perd la voix, et part à sa recherche dans une forêt peuplée d'embûches.

Les coépouses, le marché des fillettes à marier, les us et coutumes – politesse en Occident, impolitesse en Afrique : Diur N'Tumb traite, sous couvert de cette féerie satirique, des questions qui ont cours en Afrique. Sans jamais nuire à la clarté de sa narration, plus allégorique que dramatique, ni au silhouettage de ses personnages. Les comédiens font, bien sûr, passer ce texte de tout leur corps. Pascal N'Zonzi, notamment, est un King à la voix grave, enracinée. Le musicien malien Akonio Dolo soutient leurs errances, et leurs danses. L'Afrique rejoue là, avec humour, ses clichés exotiques. Mais pas seulement : musique et danse font partie de ses racines. « *Les comédiens africains en ressentent le besoin* », dit Gabriel Garran. Ils sont quatorze, Africains, mais aussi Antillais et Malgaches, que l'on retrouvera tout au long de ce voyage qui se poursuit jusqu'au 22 août. En plein cœur des grandes migrations d'été, mais Gabriel Garran – ce n'est pas faute d'avoir cogné à beaucoup de portes – n'a pas trouvé dates moins « hors saison ». Tant pis pour les vacanciers. Tant mieux pour tous les autres. Les forêts peuplées d'animaux sauvages, de grands oiseaux blancs, les palabres sur les places des villages sont à eux.

ODILE QUIROT.

(1) A paraître prochainement chez Hatier.

Les rendez-vous de l'été

Qui hurle dans la nuit ?, de Diur N'Tumb (Zaïre), jusqu'au 4 juillet.

La Fille des dieux, d'Abdou Anta Ka (Sénégal), mis en scène par Gabriel Garran. Raconté par un écrivain journaliste qui fut aussi le conseiller culturel du président Senghor, l'amour d'un frère et d'une sœur, de la caste des proscrits (du 6 au 18 juillet).

Zinimo Zinimo Zi, de Akonio Dolo (Mali). Un conte burlesque et héroïque interprété, mis en scène et en musique par Akonio Dolo, un comédien qui fut membre de la compagnie de Jean-Marie Serreau et qui a travaillé depuis avec Vitez, Debauche, Pintile et Toto Bissainthe (du 20 au 27 juillet).

Qu'est devenu Ignoumba le chasseur ?, de Sylvain Bemba. Pièce inédite d'un romancier, journaliste et musicologue, actuellement directeur de cabinet au ministère de la culture du Congo. Dans un village frappé par le malheur, la parole du fou débusque la vérité derrière les masques. Mise en scène de Pascal N'Zonzi.

Imaitsoanala, de Volona Andriamoratsiresy (Madagascar). Une première pièce, un poème épique, le plus vieux conte malgache. Mise en scène de France Darry (du 10 au 22 août).

★ Toutes les représentations ont lieu au Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, 75008 Paris. Tél. : 42-93-65-36.

« Arthur », de Martine Boéri et Chantal Pelletier

Le triomphe de l'échographie

Esclavage et panique des jeunes mères, racontés par une ravissante clownesse branchée.

« *Le meilleur moment, c'est l'échographie* », conclut Martine Boéri, après nous avoir raconté par le menu grossesse, accouchement, nuits blanches des couches et biberons, appels du médecin dès les premières diarrhées, et la suite.

Martine Boéri a raison : la contemplation du futur bébé sur l'écran de l'échographie est devenue le « hit » indiscuté du cinéma, plus couru même que Woody Allen, et nombre de mères claquent leurs sous à se payer une échographie par semaine, ou presque.

Pendant environ une heure, Martine Boéri, dans *Arthur*, seule sur scène avec juste trois sacs plastique bourrés de fringues et de bricoles, et un chiffon roulé en boule figurant un gros ventre puis un mouflet, nous raconte les esclavages et les paniques des mamans, et suscite le rire ininterrompu du public, tant l'humour de ses images, de son jeu d'actrice, est aigu, juste.

Le texte est l'œuvre de Chantal Pelletier et Martine Boéri. L'atout de Martine Boéri est une affaire de physique pure et simple. D'habitude les grands clowns – citons par exemple Coluche, Zouc, Devos – n'ont pas des physiques de jeunes premières ou de jeunes premiers. Comme s'il y avait une interdépendance entre l'expression comique et le je-m'en-fichisme de l'apparence, le « ralbol » de la beauté. Or Martine Boéri, très belle, est d'un charme évident. Si bien qu'une émotion « poétique » pure s'allie, chez le spectateur, à la joie d'un moment, celle du rire. *Arthur* ne casse pas trois pattes à un canard, mais c'est, dans cette vie grise ou noire, une détente d'oubli, et même de liberté.

La pièce de Chantal Pelletier, *Minitel de toi*, donnée dans le même théâtre, et jouée par Eliane Boéri et Féodor Atkine, et qui est la rencontre d'une sex-dame de minitel et de l'un de ses correspondants téléphoniques, n'est pas réussie. Le dialogue est factice, maladroit. Les acteurs, qui cherchent d'instinct à masquer leur embarras, pataugent. C'est *Arthur* qu'il faut aller voir.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Grévin, 20 h.

La mort de Michael Bennett

La star exemplaire de Broadway

Le metteur en scène et chorégraphe américain Michael Bennett est mort du SIDA, jeudi 2 juillet, dans sa maison de Tucson (Arizona). Il était âgé de quarante-quatre ans.

Michael Bennett était, avec Bob Fosse, la figure de proue des chorégraphes-metteurs en scène qui, depuis vingt ans, avaient renouvelé la comédie musicale à Broadway par un style en rafales ascendantes, par la liberté de ton, enfin par une modernisation de tous les ingrédients du genre – moments de dramatisation, de charme et d'humour, rouages d'un mécanisme de spectacle qui s'est toujours voulu d'une perfection absolue.

Tout d'abord danseur, Michael Bennett signe sa première chorégraphie à Broadway en 1968 *(Promises, promises)* avant de codiriger *Follies*. Comédie musicale, avec toute la mythologie du genre, qui raconte l'histoire d'une compagnie de danseurs : *Chorus Line*. Adapté au cinéma quelques années plus tard par le cinéaste britannique Richard Attenborough, *Chorus Line* est toujours à l'affiche à Broadway en cet été 1987. En décembre prochain, une troupe constituée en vue d'une tournée dans les principales villes américaines et européennes présentera le *Musical* au Châtelet.

Michael Bennett a aussi réalisé *Dreamgirls*, récemment représenté au Palais des congrès, *Coco*, sur la vie de la couturière Coco Chanel (interprétée par Katharine Hepburn), *The Best Little Worehouse in Texas* et *Ballroom*. Il était une des stars exemplaires de Broadway.

CLAUDE FLÉOUTER.

NOTES

Jean Rouch et « Dionysos »

Vendredi 3 juillet, le ciné-club d'Antenne 2 présente *Dionysos*, film tourné par Jean Rouch en 1984, où l'on voit un professeur d'art dramatique américain venu soutenir une thèse en Sorbonne, et qui, en réalité, est Dionysos, revenu sur la Terre pour réapprendre aux hommes le bonheur et la joie. Un important entretien avec Jean Rouch sur la genèse de ce film a été publié par la revue *Détours d'écriture*, dans son numéro d'avril, consacré à Dionysos.

★ *Détours d'écriture*, nº 9, avril 1987. Editions Sillages (17, place des Vosges, 75004 Paris), 192 pages illustrées, 80 F.

Grève probable à Hollywood

Pour la première fois depuis un demi-siècle, les studios d'Hollywood risquent d'être paralysés par une grève des réalisateurs de cinéma et de télévision. La dernière convention collective qui unissait pour trois ans les créateurs américains aux responsables de la production expirait le 30 juin à minuit. Des négociations sont en cours mais des problèmes de paiements différés opposent les parties. Devant la menace de grève, certaines vedettes ont effectué des heures supplémentaires pour tourner un maximum de scènes. Mais les responsables du syndicat Directors Guild of America, regroupant près de huit mille cinq cents réalisateurs, ont fait savoir que les chances d'éviter l'arrêt de travail étaient minces.

Communication

POINT DE VUE

Télévision et cinéma : la crise est finie ?

par Maurice Bessy,
ancien délégué général du Festival de Cannes, membre de la commission consultative du cinéma.

LA crise est finie ! Jamais le cinéma français n'a bénéficié – potentiellement – d'autant de moyens et de volumes de financements. Mais jamais ses possibilités d'amortissement n'ont été aussi limitées.

On savait que l'arrivée de la privatisation et la multiplication des chaînes entraîneraient non pas de simples modifications aux rapports cinéma-télévision, mais un réel bouleversement, une mutation, l'*inversion* des règles du jeu.

A la veille de l'avatar, c'est le silence. Un silence de sourd-muet ? Depuis plusieurs années, les télévisions publiques avaient apporté au cinéma, par le biais de la coproduction, une aide considérable, mais leurs interventions restaient minoritaires. Le producteur était son maître, possédait le négatif du film, apparaissait en fournisseur privilégié. Il était clair que les « privées » renverseraient la situation et deviendraient, dans tous les domaines – création et financement, – les véritables décideurs.

Exemplaire, le schéma déjà appliqué par l'un des plus habiles : « *Mon cher producteur, je finance votre film à 80 % ; votre apport de 20 % vous permettra de détenir le droit d'exploitation en salle, en France et à l'étranger ; lorsque votre apport sera amorti, nous partagerons les profits de moitié. Quant à moi je conserve, à titre définitif, les droits audiovisuels pour le monde entier.* » Le producteur se retrouve ainsi promoteur à faible risque. Au moment précis où il n'osait plus affronter l'incessante baisse de fréquentation des salles, ces salles dont les experts affirment que leur nombre diminuera de moitié d'ici à 1990.

L'arrière-plan du paysage du cinéma français est constitué par le « compte de soutien » qui s'est substitué au Fonds d'aide, créé à la Libération. Ce compte est alimenté par la « taxe additionnelle » au prix des places (une part du billet payé par le spectateur), et par une contribution des chaînes de télévision. Cette taxe (environ 13 % de la recette) était à l'origine une sorte d'épargne forcée, dont le montant n'était versé au producteur que pour être réinvesti dans un nouveau film. Cette obligation n'étant plus maintenue, l'effet d'incitation recherché lui sert le plus souvent à éponger les dettes du film qu'il vient de terminer. Ce « magot » commun des producteurs, l'Etat le répartit à sa discrétion sous forme de subventions. C'est pourquoi nombreux sont ceux qui souhaitent la disparition de ce régime et qui réclament que cette taxe additionnelle fasse désormais partie intégrante de la recette leur revenant. Ils se plaignent de voir le Centre national de la cinématographie (CNC) distraire du compte de soutien des sommes importantes destinées à subventionner des activités relevant du ministère de la culture ; ils s'étonnent que cette énorme masse d'argent, gelée par le Trésor, ne rapporte pas d'intérêts ; ils regrettent enfin que les frais de gestion écornent d'autant leurs rentrées.

Mais le CNC leur oppose une objection de taille : la taxe additionnelle est également perçue sur l'exploitation des films étrangers (les films américains représentent actuellement près de la moitié des recettes salles). Les sommes ainsi prélevées, venant grossir le compte de soutien, autorisent – dans la forme la plus modeste – une contribution des firmes américaines à la production française.

Détournement d'images

Cet arrière-plan esquissé, venons-en à notre propos. En 1986, les trois chaînes publiques ont participé à la production d'environ un tiers des films français réalisés. Le créneau est suffisamment ouvert pour permettre aujourd'hui aux chaînes privées de s'y engouffrer. Mais cette concurrence apparaît d'une très « *grande agressivité* », comme le dit Patrick Le Lay, vice-PDG de TF1. Elle ne se limite pas aux transferts des stars ni à la surenchère sur le football, mais s'étend aussi au cinéma. La situation italienne est exemplaire : si M. Berlusconi (1 700 milliards de lires de recettes publicitaires en 1987) n'a pas encore vaincu la RAI, c'est que celle-ci, en deux lustres, a décuplé l'offre de films au petit écran. C'est aussi, surtout parce que la RAI (avec la Fininvest de M. Berlusconi) grâce à un investissement en 1986 de plusieurs dizaines de milliards de lires peut s'enorgueillir d'être à la tête de la production cinématographique italienne, et, il faut le souligner, avec des films de grande qualité.

Nous n'échapperons pas à ce détournement des images animées, c'est-à-dire à la responsabilité des chaînes de télévision dans la création cinématographique.

Mais alors, on s'aperçoit que le compte de soutien pourrait être alimenté pour sa plus grande partie par les recettes salles présentant des films produits par des sociétés dépendant de MM. Bouygues, Berlusconi, Hersant, Maxwell et les autres... et par les contributions des chaînes appartenant à ces mêmes MM. Bouygues, Berlusconi, Hersant, Maxwell et les autres...

Et le plus naturellement du monde, ces films et ces chaînes deviendraient les principaux bénéficiaires du compte de soutien. Et MM. Bouygues, Berlusconi, Hersant, Maxwell et les autres seraient déclarés – avec indignation – les « mieux-encaissants ». Situation pourtant absolument normale puisqu'ils auraient été les « mieux-payants ». On les contestera. Mais être contesté, c'est être constaté. Un constat révélant que l'aide au cinéma, ce plan Marshall qui a fonctionné à merveille, n'a plus sa raison d'être.

Le principe de l'aide, puis du soutien, convenait à une production cinématographique difficultueuse, dépendant de cette assistance. Il semble que nous nous trouverons sous peu en présence d'une production cinématographique destinée pour une faible part aux spectateurs, et pour une très large part à des téléspectateurs.

Et cette production audiovisuelle apparaît à l'aise dans son autofinancement, et ses ressources publicitaires, jouissant en outre et de plus en plus des avantages de l'interconnexion (déjà esquissée) des télévisions privées européennes, et, pourquoi pas, mondiales.

A l'approche du marché européen totalement ouvert de 1992, les montages d'hier n'apparaissent-ils pas dérisoires ? Et surtout inutiles ? Cette domination du cinéma par la télévision est du reste un phénomène mondial. A-t-on remarqué que cette année près d'un tiers des Oscars ont été raflés par des « indépendants » : c'est bien la première fois. La nostalgie hollywoodienne n'est plus ce qu'elle était. Cette domination remet en question les problèmes de la création, du « risque », de la qualité, mais paraît mettre fin au fléau dont a toujours souffert le cinéma français : l'argent.

Ce parfum de pactole permet-il de dire : la crise est finie ? Disons plutôt qu'*une* crise est finie... Jean-Luc Godard déclarait récemment : « *Le cinéma va mourir bientôt, sans avoir donné tout ce qu'il pouvait donner.* »

Fin de la grève au « Midi libre »

Le *Midi libre*, qui était absent des kiosques, sous sa forme habituelle, depuis deux semaines en raison d'une grève des ouvriers du Livre CGT déclenchée le 17 juin dernier, a retrouvé sa présentation habituelle, vendredi 3 juillet. Un accord a en effet été conclu, jeudi 2 juillet, entre le syndicat et la direction du journal.

Les responsables du quotidien montpelliérain ont accordé une prime d'ancienneté aux ouvriers qui étaient les seuls à ne pas en bénéficier au sein des trois titres du groupe : *Midi libre*, *l'Indépendant* et *Centre-Presse*. La direction a accepté par ailleurs « *d'humaniser le travail des remplaçants* », selon la terminologie employée, en versant à ce personnel, en période estivale, un salaire équivalent à vingt-cinq services pour vingt-deux effectivement travaillés.

En échange, les responsables du *Midi libre* ont obtenu que pour 25 %, la copie soit saisie directement par les journalistes, auxquels viendront s'ajouter 10 % provenant de « *sources extérieures* » (les agences de presse, notamment). Des aménagements horaires ont enfin été décidés, mais les suppressions de postes que le Livre CGT avaient jugés « *inacceptables* » ont été abandonnées.

La conclusion de cet accord a été annoncée au personnel avant même la signature, et quelques heures seulement après le « *rassemblement national* » organisé devant la rédaction locale du journal à Montpellier par le Syndicat du Livre. Au cours de ce rassemblement, vingt-mille exemplaires du *Midi libre* fabriqués, selon les manifestants, à Toulouse et à Montpellier, avaient été répandus sur la chaussée. M. Claude Bujon, directeur général du groupe de presse régional, s'est déclaré « *satisfait* » de l'accord tout en regrettant qu'il n'ait pas été conclu « *avant la grève par des négociations* ». C'est, selon M. Bujon, « *la reprise en main du conflit par la Fédération nationale du Livre qui en a retardé la solution. Tout aurait pu être réglé dès mardi ou mercredi dernier* ». L'attribution de la prime d'ancienneté aux ouvriers a été compensée, selon M. Bujon, par plus de « *souplesse* » et de « *flexibilité* » et un objectif suffisant « *en matière d'informatisation* ».

● **Le personnel du *Matin* se prononce contre la grève.** – Les journalistes et employés du journal *le Matin* se sont prononcés, jeudi 2 juillet, à une large majorité contre un mouvement de grève, après l'annonce d'un plan social comportant trente licenciements et le maintien de quatre-vingt-dix emplois (*le Monde* du 3 juillet). Ce plan était présenté par le « groupe des Dix » (des salariés du quotidien), auquel le tribunal de commerce a confié, le 25 juin, la cession du titre. Le personnel demandait notamment la possibilité de compenser un certain nombre de licenciements par des départs négociés. Il souhaitait également l'extension des propositions de piges forfaitaires faites aux journalistes licenciés, ainsi qu'un plan de formation. Les « Dix » ont refusé le premier point et accepté les deux autres. Mais au cours d'une ultime assemblée générale le personnel par quarante-quatre voix contre, onze pour et autant d'abstentions, s'est majoritairement refusé à se lancer dans la grève pour obtenir satisfaction.

TDF veut créer une « radiomessagerie »

Télédiffusion de France (TDF) souhaite exploiter un service de « *radiomessagerie unilatérale* » utilisant les fréquences attribuées à Radio-France. La Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) lui a donné, mercredi 1er juillet, un accord de principe.

La radiomessagerie unilatérale existe déjà aux Etats-Unis et dans quelques pays de l'Europe. Elle permet aux abonnés titulaires d'un numéro de code et porteurs d'un boîtier, de recevoir un message personnalisé, quel que soit le lieu où ils se trouvent (même à l'étranger).

La CNCL précise que plusieurs points devront être éclaircis avant la délivrance d'une autorisation définitive.

La société d'affichage Avenir vise l'Europe

Avenir, filiale de l'Agence Havas et premier réseau mondial d'affichage, témoigne de l'étonnante bonne santé de ce média, malgré la concurrence de la télévision privée. En 1986, Avenir a en effet réalisé un bénéfice net de 321 millions de francs (+ 40 %) et la progression du chiffre d'affaires attendue pour cette année est de 7 %.

Avenir, dont M. Philippe-Olivier Santini vient de prendre la présidence en remplacement de M. Claude Marin, s'est, il est vrai, profondément modernisé grâce au lancement de « Myriam dernière » qui permet à un annonceur d'obtenir un affichage national en trois jours, grâce aussi à un nouveau procédé d'affichage variable (Avnet) créé à Paris et à Bruxelles. Enfin, l'affichage de « *longue conservation* » (des panneaux installés pour un ou deux ans) a été, notamment, amélioré par l'utilisation du relief. Ce type d'affichage représente aujourd'hui 20 à 25 % du chiffre d'affaires.

● **Deux mille cinq cents licenciements dans la presse britannique.** – Le groupe de presse britannique Express Newspapers, éditeur des quotidiens conservateurs *Daily Express* et *Daily Star*, et de l'hebdomadaire *Sunday Express*, a décidé de procéder à deux mille cinq cents licenciements, qui seront répartis entre Londres, Manchester et Glasgow.

Selon un plan présenté par la direction, mille deux cents des mille huit cents personnes employées par le groupe à Manchester et Glasgow seront licenciées et cent trente-cinq journalistes seront rappelés à Londres. L'autre moitié des suppressions d'emploi touchera les personnels de Londres. La direction a annoncé, d'autre part, qu'elle allait investir 25 millions de livres dans la construction d'une nouvelle imprimerie.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
RADIO TÉLÉVISION
COMMUNICATION

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : la Clémence de Titus.

COMÉDIE-FRANÇAISE, Théâtre de la Porte-Saint-Martin (40-15-00-15), 20 h 30 : Monsieur chasse !, de Feydeau.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme, de Molière. Mise en scène J.-L. Boutté.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Madame de La Carlière, de Denis Diderot.

TEP (43-64-80-80). Relâche annuelle jusqu'au 11 septembre.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Relâche annuelle jusqu'au 11 septembre.

BEAUBOURG (42-77-12-33), *Cinéma-Vidéo :* Cycle « Le cinéma brésilien » : se reporter à la rubrique Cinéma/Cinémathèque ; *Vidéo-Information* 13 h : Une vie de chevreuil, de G. Sauvage ; 16 h : Hergé contre Warhol, de Van Tieghem ; *19 h :* Costakis, de B. Gauvin ; *Vidéo-Musique :* 13 h : Rock around, de Y. Billon, A. Gerain ; 16 h : Cosi fan tutte, de Mozart ; 19 h : Otello, de Verdi ; *Cinéma du Musée :* à 15 h et 18 h : pour Frank Stella et Claude Viallat.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), 21 h : Susan Lenghien la Diva du tennis.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : le Malade imaginaire.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 30 : Lady Pénélope ; 22 h : Pas deux comme elle.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), 21 h : Susan Lenghien, la diva du tennis.

CARTOUCHERIE, Tempête (43-28-36-36), 21 h : la Sente étroite du bout du monde-akihai ; 20 h 30 : 4 Litres bleus.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : le Misanthrope.

DIX-HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : Maman ou Donne-moi ton linge, je fais les cuisines.

FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : Au secours ! tout va bien.

GALERIE *55* (43-26-63-51), *21 h : I do ! I do !*

GREVIN (42-46-84-47), 20 h : les Trois Jeanne/Arthur ; 21 h 45 : Minitel de toi.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h : Moi zéro magnifique ; II : 20 h : Le Petit Prince ; 21 h 15 : Architruc.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Antigone.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : Cabaret.

MONNAIE DE PARIS, 20 h 30 : la *Mégère apprivoisée.*

MONTPARNASSE (43-22-77-74), 21 h : Conversations après un enterrement.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 21 h : Vingt ans de piano forcé.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97), 20 h 30 : Coup de crayon ; 21 h : Belle famille.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : l'Eprouvette.

SALLE VALHUBERT (45-84-30-60), 20 h 30 : les Femmes savantes.

SAINT-*GEORGES* (48-78-63-47), *20 h 45 :* les Seins de Lola.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 20 h 30 : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? 22 *h :* Suivez c'qu'on fait.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), 22 h : l'Écume des jours.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DU MARAIS (46-66-02-74), 20 h 30 : Nuits câlines.

TH. DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Electre ; 18 h 30 : Deux larmes pour un sourire.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Nous, Théo et Vincent Van Gogh ; 22 h 30 : la Hoyle.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 18 h 30 : Autour de Martin ; 21 h : l'Été africain.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (L.). 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; (mar.) 23 h 30, dim., lun. 22 h 15 : Fou comme Fourcade ; *(D)* 22 h 15, lun. 20 h 30 : Le monde du show bizz au pays de Star Trek ; lun. 22 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) *(D)*, I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 23 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.). I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : *Orties de secours.* – II. 20 h 15 : C'est plus show à deux ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.). 22 h : Dieu s'est levé de bonne humeur.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.). 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (L.). 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

Le music-hall

LA BRUYÈRE (48-74-88-21) 21 h : Marc Jolivet.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) 18 h 30 : Piaf toujours.

ŒUVRE (48-74-42-52) 21 h : Schlomo qui chante et qui rit.

OLYMPIA (47-42-25-49) 20 h 30 : Grand Music-Hall de Grèce.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (47-57-05-35), 20 h 30 : Rythmes et rêves.

THÉÂTRE DE PARIS (48-74-10-75) 21 h : Tango Tango.

THÉÂTRE MAURICE-RAVEL (43-43-19-01) à 21 h : Instincts.

Comédies musicales

AUBER (station RER) à 15 h : Arlette Baby Show.

PALAIS DES GLACES (46-06-49-93) 19 h : Piano Panier.

MOGADOR (42-85-28-80) 20 h 30 : Cabaret.

Les concerts

VENDREDI 3

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h : voir le 1er.

Musée de Cluny, 17 h 30 : Camerata de Paris (Musique et danse Moyen Age, Renaissance).

Sainte-Chapelle, 19 h 30 : Ensemble M. Zarev (Mozart, Bach) ; 21 h 15 : Ensemble M. Zarev (Haendel, Bach, Vivaldi).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : D. Doriz Sextet.

EXCALIBUR (48-04-74-92), 23 h : Tremplin.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h : Flesh Mesh Yum Yum.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-30-80), à 21 h : Art Ensemble of Chicago.

MÉCÈNE (42-77-40-23), 22 h 30 : Louisiana Red.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : Quartet P. Brunel.

MONTGOLFIER (40-60-30-30), 22 h : S. Raboerson.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : A. Alvarez.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 22 h : R. Rizzuto Quartet.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h : P. Amoureux Quartet.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30 : Quartet A. Galzoni.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : O. Franc Quintet.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : C. Jefferson Quartet.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (43-33-58-37), 22 h + : Sexteto Tango.

Vendredi 3 juillet

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

VENDREDI 3 JUILLET

16 h, Mandrin, de H. Fescourt : Episode 5 : le Château de *Monsieur Voltaire* et Episode 6 : la Grâce du Roy ; 19 h, Winchester 73, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, The Tall Target, de A. Mann (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

VENDREDI 3 JUILLET

15 h, Nana, de J. Renoir ; 19 h, My Best Gal, de A. Mann (v.o.).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Salle Garance (42-78-37-29)

Le cinéma brésilien

VENDREDI 3 JUILLET

14 h 30, O Caso dos Irmaos Naves, de Luiz Sergio Person ; 17 h 30, Metido a Bacana, de J.B. Tanko ; 20 h 30, Retratos de Hideko, d'Olga Futemma ; Gaijin, de Tizuka Yamasaki.

Les exclusivités

ADIEUX LES ANGES (Bosn., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; *George V, 8e (45-62-41-46)* ; v.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; *Secrétan, 19e (42-06-79-79).*

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (43-33-10-82).

AJANTRIK *(Ind., v.o.)* : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ALADDIN (A, vf) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Triomphe, 8e *(45-62-45-76)* ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59)* ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Ambassade, 8e *(43-59-19-08)* ; *Bienvenüe-Montparnasse,* 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr.) (v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ARIZONA JUNIOR (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

ATTENTION BANDITS (Fr.) : Forum *Orient, 1er (45-33-42-26)* ; *UGC Danton,* 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, *14e (45-39-52-43)* ; *Montparnasse Pathé,* 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Clichy-Pathé, 18e (45-22-46-01).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEYOND THERAPY (Brit, v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-10-80) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLUESY DREAM (A. v.o.) : Racine, 6e (43-29-19-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BUISSON ARDENT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LA CHAMBRE DE MARIAGE (Turc, v.o.) : *Reflet Logos, 5e (43-54-42-34)* ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v. it.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Bretagne 6e (42-22-57-97).

CŒURS CROISÉS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches-Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS (A., v.o.) : *Forum Horizon*, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; *Marignan, 8e* (43-59-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Club, 9e (47-70-81-47).

DOWN BY LAW (A., vo) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) : *Galaxie,* 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (h. s.p.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FREDDY 3, LES GRIFFES DU CAUCHEMAR (*) (A., vo) : Forum Horizon, 1er (43-97-33-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; VF : Maxéville 9e (47-70-72-86) ; Français 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *Miramar, 14e* (43-20-89-52) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GOOD MORNING BABILONIA (It.-A., v.o.) : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

HANOÏ HILTON (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

HISTOIRES FANTASTIQUES (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

HOTEL DE FRANCE (Fr.) : Templiers 3e (42-72-94-56) H. sp.

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE JUPON ROUGE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Colisée, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *Parnassiens, 14e* (43-20-32-20).

LES LETTRES D'UN HOMME MORT (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MACBETH (Fr., v. it.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

MANNEQUIN (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA MÉNAGERIE DE VERRE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, *1er (45-08-94-14)* ; *Elysées-Lincoln, 8e* (43-59-36-14) ; v.f. : Berry, 20e (43-57-51-55).

MON BEL AMOUR, MA DÉCHIRURE (*) (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; *UGC Danton, 6e (42-25-10-30)* ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (45-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NANOU (Fr.-Brit.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe 8e (45-62-45-76) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'À SA TÊTE (A., v.o.) : *République-Cinéma*, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v. angl.) : Cluny-Palace, 5e (43-54-07-76) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

PEE-WEE BIG ADVENTURE (A., v.o.) : *Gaumont-Halles, 1er* (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.o. et v.f. : Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; *Gaumont-Convention, 15e* (48-28-42-27).

LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er *(42-97-53-74)* ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).

PIERRE ET DJEMILA (Fr.) : *Cinoches* St-Germain, 6e (46-33-10-82).

PLATOON (*) (A., v.o.) : Parnassiens, 14e *(43-20-32-20)* ; *v.o. et v.f. : George-V*, 8e (45-62-41-46).

POULE ET FRITES (Fr.) : Forum Orient, 1er *(42-33-42-26)* ; *George V,* 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

POLICE ACADEMY 4 (A. v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-23-40) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

QUATRE AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ? (Esp., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA RUE (*) (A., v.o.) : Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).

SABINE KLEIST, 7 ANS (All., RDA, v.o.) : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STAND BY ME (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA STORIA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).

STREET TRASH (*) (A. v.o.) : Forum *Orient Express, 1er (42-33-42-26)* ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

TANDEM (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (43-26-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse-Pathé, *14e* (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE AMERICAN WAY (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57).

THE BIG EASY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (42-63-16-16) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

THÉRÈSE (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

TIN MEN, *LES FILOUS* (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; *Montparnos, 14e (43-27-52-37).*

TRUE STORIE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

UNE FLAMME DANS MON CŒUR (Suis.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) H. sp.

UNE EPINE DANS LE CŒUR *(Fr.-It.)* : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e *(47-70-72-86)* ; *Galaxie,* 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

UNE GOUTTE D'AMOUR (Turc, v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

UN HOMME AMOUREUX *(Fr.)* : (v. angl.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA VEUVE NOIRE (A., *v.o.*) : Templiers, 3e (42-72-94-56). H. sp.

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

Les festivals

W. ALLEN (v.o), Champo, *5e* (43-54-51-60), Broadway Danny Rose ; St-Lambert, *15e (45-32-91-68)*, en alternance : Prends l'oseille et tire-toi ; Broadway Danny Rose ; Tombe les filles et tais-toi.

BUNUEL (v.o.), République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 20 h, *Nazarin.*

J. EUSTACHE, Studio 43, 9e (47-70-63-40), en alternance : Le Père Noël a les yeux bleus ; Mes petites amoureuses ; les Photos d'Alix ; la Maman et la Putain ; *Une sale histoire* ; la Rosière de Pessac.

FILMS MUSICAUX (v.o.), UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16), Opera do Malandro. Salle 2 : les Girls.

PROMOTION DU CINEMA, (v.o.) Studio 28, 18e (46-06-36-07), Chronique d'une mort annoncée.

HOMMAGE A M. SIMON Reflet-*Médecis, 5e (43-54-42-34)*, la Comédie du bonheur.

TARKOVSKY, (v.o.), République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 21 h 30, le Sacrifice ; 15 h 40, l'Enfance d'Ivan.

TRUFFAUT, Denfert, *14e* (43-21-41-01), en alternance : l'Argent de poche ; l'Enfant sauvage ; les 400 coups ; Jules et Jim.

Les séances spéciales

APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 21 h 45.

DANS LA VILLE BLANCHE (Suiss.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), 12 h.

DELIVRANCE (**) (A., v.o.) : Studio Galande, *5e* (43-54-52-71), *14 h 10.*

L'EMPIRE DES SENS (**) (Jap., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 13 h 45.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

L'HOMME AU BRAS D'OR (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 17 h 55.

LILI MARLEEN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE *(All., v.o.)* : *Châtelet-Victoria, 1er* (45-08-94-14), 15 h 25.

POUR QUI SONNE LE GLAS (A., *v.o.*) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LES FILMS NOUVEAUX

MON CHER PETIT VILLAGE. Film tchèque de Jiry Menzel, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny-Palace, 5e (43-54-07-76) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76)) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33).

3 AMIGOS. Film américain de John Landis, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 4 JUILLET

« Renoir et ses amis au musée d'Orsay », 10 heures, 1, rue de Bellechasse (ARCUS).

« Le musée d'Orsay », 10 heures, devant le rhinocéros (ACADEMIA).

« Dernières demeures oubliées de personnages inoubliables au cimetière-musée des Batignolles », 10 h 30, devant l'entrée du cimetière (V. de Langlade).

« Cité d'artistes des abbesses à Pigalle », 14 h 45, métro Abbesses (V. de Langlade).

« L'hôtel Potocki, siège luxueux de la chambre de commerce », 10 h 30, 27, avenue de Friedland (Monuments historiques).

« Le Marais en l'hôtel de Sully », 14 h 30, 62, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

« L'Institut de France », 15 heures, 23, quai Conti (Monuments historiques).

« Tanis ou l'or des pharaons », 12 h 30, entrée Grand Palais (Mathilde Hager).

« Rodin, une vie et un artiste passionnants dans son jardin et son musée : l'hôtel Biron », 15 heures, 77, rue de Varenne (Mathilde Hager).

« Les *impressionnistes* au musée d'Orsay », 11 heures, 1, rue de Bellechasse (P.-Y. Jaslet).

« Tombes célèbres au Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale boulevard de Ménilmontant (P.-Y. Jaslet).

« L'Opéra, chef d'œuvre de Charles Garnier », 13 h 45, hall d'entrée (M.-C. Lasnier).

« Le vieux *Mouffetard* », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Hôtel du Marais, place des Vosges illuminée », 21 heures, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Le vieux quartier Saint-Merry-Quincampoix », 15 heures, parvis de l'Hôtel de Ville, devant la porte (G. Botteau).

« *Les collèges de la montagne Sainte-*Geneviève », 15 heures, devant le Panthéon (La France et son passé).

« Le Marais insolite », 15 heures, métro Rambuteau, sortie (Paris et son histoire).

« Le nouveau quartier des Halles », 15 heures, parvis de l'église Saint-Eustache (Paris et son histoire).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice, sortie (Résurrection du passé).

« Le palais Bourbon, l'hôtel de Lassay et la rue de l'Université », 15 heures, 121, rue de Lille (Tourisme culturel).

« Visite du couvent des Carmes et de ses prismes, les jardins du monastère, souvenirs de la Révolution, emprisonnement de Joséphine », 14 h 30, 70, rue de Vaugirard (Isabelle Hauller).

« Les appartements royaux du Louvre », 15 heures, porche église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

Hôtel Concorde Saint-Lazare, 108, rue Saint-Lazare, 17 heures : « Les lignes de Nazca au Pérou » (Association gnostique d'études d'anthropologie et sciences AC).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 3 juillet

TF1

20.35 Jeux : Intervilles. De Guy Lux et Claude Savarit. Émission animée par Guy Lux, Simone Garnier et Léon Zitrone. Fréjus-Digne. 22.20 Série : Une occasion en or. 5. Les mémés sanglantes. 23.15 Journal. 23.35 Série : Les envahisseurs. Première preuve.

A2

20.30 Série : Deux flics à Miami. Pas de deux. *Valérie Gordon, une jeune inspectrice de la police new-yorkaise, demande à Tubbs de l'aider à retrouver sa sœur Diane, disparue six mois plus tôt sans laisser de traces.* 21.20 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème : « De bons romans pour vos vacances », sont invités René-Jean Clot (L'enfant halluciné), Dan Franck (Les adieux), Jean-Louis Ezine (La dame du Job, d'Alexandre Vialatte), Gilles Lapouge (Christophe Colomb : Mémoires, de Stephen Marlowe), Pierre Salinger (La treizième vallée de John M. Del Vecchio). 22.35 Journal. 22.45 Ciné-club : Dionysos. ■ Film français de Jean Rouch (1984). Avec Jean Monod, Hélène Puiseau, Fifi Raliatouniane, Kagoumi Onodera. *Un professeur d'art dramatique à l'université de Los Angeles vient à Paris soutenir une thèse en Sorbonne sur le culte de Dionysos. Il est reçu et passe de la théorie à la pratique. Cela peut passer aussi bien pour un film bâclé que pour du cinéma en liberté, avec les utopies de mai 68.*

FR3

20.35 Série : Deux de conduite. 21.30 Portrait. Invité : Claude Lelouch. 22.25 Journal. 22.50 Documentaire : Ce jour-là l'univers changea. 23.40 Jazz à Vienne.

CANAL PLUS

20.30 Documentaire : Napoli corner. 21.30 Cinéma : Toi le venin. ■■ Film français de Robert Hossein (1958). Avec Robert Hossein. *Un homme a rencontré, la nuit, sur la Côte d'Azur, une femme blonde nymphomane. Dans une riche villa, vivent deux sœurs blondes, dont l'une est paralysée des jambes. Laquelle est l'inconnue ? D'après un roman de Frédéric Dard, un suspense façon Clouzot ou Hitchcock, avec atmosphère de mystère très tendue, attachante interprétation.* 23.00 Flash d'informations. 23.10 Cinéma : Salvador. ■ Film américain d'Oliver Stone (1985). 1.05 Cinéma : L'inévitable catastrophe. ■ Film américain d'Irwin Allen (1978). Avec Michael Caine. 3.00 Cinéma : Etats d'âme. ■ Film français de Jacques Fansten (1986). Avec Robin Renucci. 4.35 Cinéma : L'obsédé. ■■ Film américain de William Wyler (1965) (v.o.).

LA 5

20.30 Série : L'inspecteur Derrick. 21.35 Série : Serpico. 22.30 Cinéma : Blague dans le coin. □ Film français de Maurice Labro (1963). *Un comédien minable, engagé dans une boîte de Las Perlas (capitale mondiale du jeu !), est pris dans des rivalités entre gangsters. Cela se veut une parodie des films d'action américains.* 0.15 Série : Kung-fu. 1.00 Série : Hôtel. 1.50 Série : Riptide. 2.35 Série : Jaimie.

M6

20.30 Série : Cagney et Lacey. 21.20 Série : Le Saint. Un drôle de monstre. 22.15 Journal. ▶ 22.30 Téléfilm : Les disparues. De Joseph Sargent. Avec Melissa Gilbert, Mike Farrell, Martin Sheen, Pamela Bellwood. 0.00 Série : Le Saint. (rediff.). 0.55 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Débat. Vie politique en France et en Grande-Bretagne. 21.30 Musique : Black and blue. Steve Lacy sur son galion le « Neptune ». 22.30 Nuits magnétiques. Les gens... tout de même ; Modernité ; Les premiers pas. 0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Concert (émis de Stuttgart) : Métamorphoses pour vingt-trois instruments à cordes, de R. Strauss, Cantates pour solistes, chœur et orchestre, K 469, de Mozart, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart et Chœur du Sudfunk, dir. Neville Marriner. 22. 20 Les soirées de France-Musique. A 22.30, Les pêcheurs de perles ; à 0.30, Mélimélodrame.

Samedi 4 juillet

TF1

13.35 Série : Matt Houston. Rien ne va plus. 14.30 La séquence du spectateur. 15.00 Magazine : L'aventure des plantes. Emission de Jean-Marie Pelt et Jean-Pierre Cuny. 4. Les conditions extrêmement extrêmes. 15.30 Tiercé à Evry. 15.45 Dessin animé : GI Joe, héros sans frontières. 16.15 Croque-vacances. Tintin : Le crabe aux pinces d'or ; Infos-magazine ; Alice au pays des merveilles ; Les tripodes ; Calimero ; Vidéo-surprise ; Variétés : Carlos. 17.30 Dessin animé : Tom et Jerry. 18.00 Feuilleton : Cogne et gagne. (13e épisode.) 19.00 Série : Agence tous risques. Double foyer. 20.00 Journal. 20.30 Tirage du Loto. 20.35 Série : Columbo. Play back. 22.00 Les étés de Droit de réponse. Emission de Michel Polac. 0.00 Journal. 0.15 Série : Les incorruptibles. Cette bière qui vient du ciel.

A2

13.35 Série : « V » Sanction. 14.25 Les fables d'Esope. 14.40 Les jeux du stade. Tennis : Tournoi de Wimbledon, finale dames. Cyclisme : Tour de France (3e étape : Karlsruhe-Stuttgart). 17.55 Documentaire : Les carnets de l'aventure. Trilogie pour un homme seul : Christophe Profit. 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres. D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. Troisième coupe des clubs en direct d'Antibes. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Le journal du Tour. 20.00 Journal. 20.30 Variétés : Pierre Perret à l'Olympia. Concert enregistré le 27 décembre 1986. Pierre Perret interprète : Femme, Feuille blanche, Celui d'Alice, Bernard Pivot, Lætitia, Les baisers, Mon p'tit loup, La télé en panne, Quelle époque on vit, Nos amies les bêtes, La veuve, Lily, Blanche, Le zizi, Voir, Les colonies de vacances. 21.40 Série : Les brigades du Tigre. Ce siècle avait sept ans. 22.40 Journal. 23.00 Les enfants du rock. 25e anniversaire d'Island (la plus ancienne maison de disques de Grande-Bretagne) ; Live avec Trouble Funk, The Cristians, Amazulu, Julian Cope, Robert Palmer, Stevie Winwood, Courtney Pine et U2.

FR3





13.30 Espace 3 : Samedivision. 14.00 Espace 3 : Objectif santé. 14.15 Espace 3 : Portraits de la réussite. 14.30 Sports-Loisirs. Ski nautique au lac du Der : deuxièmes Jeux de l'avenir ; triathlon en Avignon ; les jeux de l'avenir (suite). 17.30 Feuilleton : Mme le maire. Avec Marthe Mercadier, Guy Tréjean, Andrée Tainsy (1er épisode). *Dans un petit village du Sud-Ouest, un grand chef cuisinier est très occupé par son restaurant et l'émission de télévision qu'il anime. Il délaisse un peu ses administrés. Heureusement Olympe, son épouse très dynamique, le seconde efficacement...* 18.30 Variétés : La nouvelle affiche. Spectacle enregistré le 1er octobre 1986 à Lyon. 19.15 Actualités régionales. 19.35 Disney Channel, pour les tout-petits : Winnie l'ourson. 19.55 Dessin animé : Ulysse 31. 20.05 Jeu : La classe. 20.35 Disney Channel, pour les jeunes et les moins jeunes. Dessins animés : Les joyeux petits lapins, Mickey pionnier, La danse du coq ; La minute Disney et à 21.00 un épisode du fantôme des cyprès. 21.55 Journal. ▶ 22.20 Magazine : Le divan. Invité : Michel Drucker. 22.40 Série : Dynastie. L'engrenage. 23.25 Prélude à la nuit. Rhapsodie espagnole, de Franz Liszt, interprétée par Li Jian, piano.

CANAL PLUS

13.05 Série : Rawhide. 14.00 Téléfilm : Le viol de Richard Beck. 15.30 Série : Flash Gordon. 15.50 Série : Captain Nice. 16.15 Cabou cadin. 16.35 Magazine : Vidéoplaisir. 17.05 Documentaire : Les allumés du sport. 17.50 Téléfilm : A la poursuite de Claude Dallas. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Top 50. 20.30 Téléfilm : Recette pour deux. 22.00 Flash d'informations. 22.05 Boxe : En direct de Calais. Championnat du monde des poids coq : Kelvin Seabrooks (USA)-Thierry Jacob (France). 0.00 Cinéma : La rançon d'Eva. Film français (classé X) de J. Helbie (1985). Avec Karine Hornel, Diane Suresne, Dominique Sainclair. *L'épouse d'un président sud-américain est enlevée à Paris par des membres des services secrets, qui lui font subir certains outrages. Comédie pornographique. L'humour s'exerce sur une parodie des James Bond Girls.* 1.15 Cinéma : Le cri du cormoran le soir au-dessus des jonques. ■ Film français de Michel Audiard (1970). Avec Michel Serrault, Bernard Blier, Paul Meurisse. 2.40 Cinéma : L'obsédé. ■■ Film américain de William Wyller (1965). Avec Terence Stamp, Samantha Eggar, Maurice Dallimore. 4.35 Cinéma : Salvador. ■ Film américain d'Oliver Stone (1985). Avec James Wood, Jim Belushi, Michael Murphy (v.o.).

LA 5

13.00 Série : Hôtel. 14.20 Série : Les évasions célèbres. Latude. 15.15 Série : Les cinq dernières minutes. 16.45 Série : Les chevaliers du ciel. 17.10 Série : L'île mystérieuse. 18.00 Feuilleton : Le temps des copains. 18.25 Série : Happy days. 18.50 Série : Arnold et Willy. 19.15 Série : Riptide. 20.05 Dessin animé : Robotech. 20.30 Téléfilm : Angoisses. 22.05 Série : Mission impossible. 22.50 Série : Les cinq dernières minutes. 0.20 Série : Les évasions célèbres. 1.15 Série : Hôtel. 2.05 Série : Riptide. 2.50 Série : Jaimie.

M6

13.30 Série : L'incroyable Hulk (red.). 14.20 Musique : Clip fréquence FM. 15.15 Dessins animés : Graffi'6. Goldorak ; Le capitaine Flam. 16.15 Jeu : Clip combat. Deux vedettes du sport, du cinéma, de la chanson, s'affrontent en un combat musical. 17.05 Série : Le Saint (rediff.). 18.30 Série : La petite maison dans la prairie. La fin du village (1re partie). 19.05 Série : Chacun chez soi. L'héritière. 19.30 Série : L'incroyable Hulk. Le disciple. 20.25 Jeu : Six' appel. 20.30 Téléfilm : Otages à l'italienne. Avec Nino Manfredi, Rudolph Walker. *Les projets contrariés de cinq Italiens à Londres.* 22.00 Série : Drôle de dames. Piège pour dames. 22.50 Journal. 23.05 Téléfilm : Un coup pour rien. De Russel Hagg. Avec Gerard Kennedy, Gus Mercurio. *Ben et Palmer réussiront-ils à débarrasser la ville d'une bande de voyous ?* 0.35 Série : Les espions. 1.25 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Nouveau répertoire dramatique. Quel mal y a-t-il à tuer une femme ? de Clarisse Nicoïdski. 22.10 Démarches. Kristof Pomian. 22.30 Musique : Mélos mélodiques. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Les soirées de France-Musique. Concert (donné le 28 juin 1987 à la Stiftskirche d'Ossiach) : Lieder de Dvorak, Schubert, Wolf et Mahler, par Christa Ludwig, mezzo-soprano, et Erik Werba, piano ; à 23.10, musiques symphoniques de Dvorak, Schubert, Wolf, Mahler.

Dimanche 5 juillet

TF1

8.00 Bonjour la France. Journal présenté par Jean Offredo. 9.00 Dessin animé : Heckle et Jeckle. 9.10 Zappe ! Zappeur. Emission de Christophe Izard. Avec les marionnettes d'Yves Brunier. Wally Gator ; Calimero ; Coloquinte et Potiron ; La vache Noirande ; La maison de Toutou ; Dodu Dodo ; Satanas et Diabolo ; Hockey Garou ; Les Buzuck : Antivol ; Simon le petit démon. 10.00 Dessin animé : Heckle et Jeckle. 10.10 Série : Tarzan. Trafic. 11.10 SOS animaux. Emission de Jean-Pierre Hutin. Spécial été de trente millions d'amis. 11.30 Magazine : Auto-moto. Spécial Grand Prix. 12.30 Journal. 12.55 Sport dimanche. Grand Prix de France de formule 1 au Castellet. 15.00 Série : Starsky et Hutch. Garde d'un corps. 16.00 Tiercé à Saint-Cloud. 16.15 Sport dimanche (suite). Grand prix de vitesse de moto à Francorchamps. 17.00 Série : Les bleus et les gris. Sécession. 18.00 Jeu : La roue de la fortune. 19.00 Série : Pour l'amour du risque. Un lit de tout repos. 20.00 Journal. ▶ 20.30 Cinéma : Un homme est passé. ■■ Film américain de John Sturges (1954). Avec Spencer Tracy, Robert Ryan, Anne Francis, Dean Jagger. *En 1950, dans une petite ville de l'Arizona, arrive un homme paralysé du bras gauche, à la recherche d'un Japonais disparu. Drame psychologique, réquisitoire contre la lâcheté collective. On y a vu en France des allusions au maccarthysme. Le film traite, en fait, du sort des Japonais résidant aux Etats-Unis au moment de la seconde guerre mondiale.* 21.55 Sport dimanche soir. 22.55 Journal. ▶ 23.15 Feuilleton : Cités à la dérive. De Robert Manthoulis, d'après Stratis Tsirkas. Avec Marina Vlady, Juliana Samarine, Eléonore Hirt, Georges Corraface. (1er épisode.)

A2

8.50 Informations et météo. 9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites. A Bible ouverte ; Le Livre des nombres : Au hasard de Dieu ; La source de vie : 19 lettres pour être juif. 10.00 Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe, célébrée à Paray-le-Monial. 12.05 Feuilleton : Le chevalier Tempête. D'André-Paul Antoine et Yannick Andréi. Avec Robert Etcheverry, Jacques Balutin, José-Luis de Villalonga, Mario Pilar. (1er épisode.) 13.00 Journal. 13.20 Série : Les deux font la paire. Danger, mannequin. 14.10 Document : Philippe de Dieuleveult. 15.00 Tennis : Tournoi de Wimbledon. Finale messieurs. 17.45 Cyclisme : Tour de France. Pforzheim-Strasbourg (4e étape). 18.30 Stade 2. Automobile, athlétisme, tennis, moto, handisport, ski-nautique, cyclisme. 19.30 Quoi de neuf docteur ? Pilote. *Les aventures de Maggie et de son mari Jason, psychiatre de son état.* 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Le secret des Andrieux. De Sam Itzkovitch, d'après le roman de Pierre Magnan. Avec Julien Guiomar, Françoise Christophe, Catherine Rouvel, Serge Sauvion. *Un crime, un autre, puis encore un autre... Le commissaire Laviolette est obligé d'interrompre ses vacances à Sisteron pour percer le mystère de Rogeraine Gobert, une paralysée belle et riche.* 21.50 Les carnets de l'aventure. Entre ciel et glace. 22.40 Journal. 22.55 Jazz : Festival d'Antibes-Juan-les-Pins 1986. Keith Jarrett (My Funny Valentine ; The Song is You ; Authumn leaves).

FR3

12.00 Dialectales. 13.00 Magazine : D'un soleil à l'autre. Magazine du monde rural. 13.30 Forum RMC-FR3. Invité : François Guillaume, ministre de l'agriculture. 14.30 Sports-loisirs. Western festival au parc de Lorraine ; Natation à Issy-les-Moulineaux ; Western festival (suite) ; Jumping ; Western festival (suite) ; Motocross ; Golf Hennessy (Ladies cup à Saint-Germain-en-Laye). 18.00 Série : Yao. Le couple dans la savane. 18.25 RFO Hebdo. 18.55 Amuse 3. Signé Cat's Eyes ; Les petits malins. 19.45 Jeu : Cherchez la France. 20.04 Série : Paul Hogan show. Les Jeux olympiques religieux. *Nouvelle série comique avec le célèbre acteur australien.* 20.35 Série : Sur la piste du crime. Chasse à l'homme. 21.25 Série : La France à la carte. Avec Pierre Salinger. 4. Provence, le goût du vrai. *Ah ! le loup à la citronnelle de Jacques Chibois (Le Royal Gray) et la bouillabaisse de Didi Sordello...* 21.55 Journal. 22.20 Dessin animé : Tex Avery. 22.30 Cinéma de minuit : L'introuvable rentre chez lui. ■ Film américain de Richard Thorpe (1944). Avec William Powell, Myrna Loy, Lucile Watson, Gloria de Haven (v.o.). *Une enquête — inédite en France — du couple de détectives amateurs mondains, Nick et Nora Charles, empruntés à un roman de Dashiell Hammett, l'Introuvable (version cinématographique de W. S. Van Dyke en 1934), et devenus des personnages de comédies policières. Pour retrouver William Powell et Mirna Loy.* 23.05 Prélude à la nuit. Danses hongroises numéro 3 et 7 de Johannes Brahms, interprétées par l'Octuor à vent de Paris.

CANAL PLUS

7.00 Top 50 7.45 Cabou cadin. 8.45 Série : Triangle en bermudas. 9.15 Cinéma : Le débutant. ■ Film français de Daniel Janneau (1986). Avec Francis Perrin, Christiane Jean, Julien Guiomar, Dominique Lavanant, Jean-Claude Brialy. 10.45 Cinéma : Les dents de la mer III. □ Film américain de Joe Alves (1983). Avec Denis Quaid, Bess Armstrong, Simon McCorkindale, Louis Gossett Jr. 12.25 Magazine : Sports plus. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : Rawhide. 14.00 Téléfilm : Les brumes du Cat. 15.35 Documentaire : Les animaux du soleil. 16.00 Série : Batman. 16.25 Série : Les monstres. 16.55 Magazine : Le monde du sport. 17.55 Cinéma : Les magiciens. ■ Film franco-italo-allemand de Claude Chabrol (1975). Avec Jean Rochefort, Franco Nero, Gert Froebe, Stefania Sandrelli. *Un riche touriste suisse fait à Djerba, en Tunisie, la connaissance d'un magicien qui a le pressentiment d'un meurtre dans leur entourage. Chabrol n'a pas pris très au sérieux l'histoire mettant en jeu des phénomènes parapsychologiques. C'est un de ses films « alimentaires ». Mais Jean Rochefort crée un personnage fort ambigu.* 19.30 Flash d'informations. 19.35 Les superstars du catch. 20.35 Cinéma : Neuf semaines et demie. ■■ Film américain d'Adrian Lyne (1985). Avec Mickey Rourke, Kim Basinger, Margaret Whitton, David Margulies. *Une jeune femme travaillant dans une galerie d'art accepte les jeux érotiques que lui propose un courtier de Wall Street et libère ses fantasmes. Jusqu'au jour où... Drame psychologique faisant apparaître des comportements étranges, une sorte de libertinage désespéré.* 22.30 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : Le sacrifice. ■■■ Film franco-suédois d'Andréï Tarkovski (1986). Avec Erland Josephson, Susan Fleetwood, Valérie Mairesse, Allan Edwall (v.o.). 1.00 Téléfilm : Poirot joue le jeu. 2.30 Documentaire : Les Allumés du sport.

LA 5

8.15 Dessin animé : Cathy, la petite fermière. 7.25 Dessin animé : Robotech. 9.00 Série : Arnold et Willy. 9.25 Série : Happy days. 9.50 Série : Les chevaliers du ciel. 10.15 Série : L'île mystérieuse. 11.05 Série : L'or du temps. 11.30 Série : Marisol. 12.00 Dessin animé : T'as le bonjour d'Albert. 12.20 Série : Jaimie. 13.10 Dessin animé : Cathy, la petite fermière. 13.35 Série : Hôtel. 14.20 Série : Les évasions célèbres. 15.15 Série : Les cinq dernières minutes. 16.50 Série : Les chevaliers du ciel. 17.10 Série : L'île mystérieuse. 18.00 Feuilleton : Le temps des copains. 18.25 Série : Happy days. 18.50 Série : Arnold et Willy. 19.20 Série : Riptide. 20.05 Dessin animé : Robotech. 20.30 Cinéma : Les Charlots en délire. □ Film français d'A. Basnier (1979). *Trois Charlots, sans travail, essaient diverses occupations, gagnent une forte somme au jeu, se font escroquer, etc. Une parodie extrêmement laborieuse qui ne fait honneur ni au réalisateur ni aux interprètes.* 21.55 Série : Mission impossible. 22.50 Série : Les cinq dernières minutes. 0.40 Série : Les évasions célèbres. 1.15 Série : Hôtel. 2.00 Série : Riptide. 2.45 Série : Jaimie.

M6

11.00 Documentaire : Portrait d'artiste. Olivier Debré (peintre). 11.15 Musique classique. Symphonie concertante, Symphonie Jupiter, de Mozart. 12.15 Jeu : Paris go. 12.45 Journal. 12.55 Info consommateur. 13.00 Feuilleton : La préférée. 13.30 Série : L'incroyable Hulk (rediff.). 14.20 Jeu : Hou la la ! de l'été. 14.50 Dessins animés : Graffi'6. Goldorak ; Le capitaine Flam. 16.15 Hit hit hit hourra ! (finale). 17.05 Série : Les espions (rediff.). 18.00 Journal. 18.15 La petite maison dans la prairie. La fin du village (2e partie). 19.05 Série : Chacun chez soi. 19.30 Série : L'incroyable Hulk. Dernier round. 20.25 Jeu : Six'appel. 20.30 Téléfilm : Quell et Cie. De William Whitney. Avec Madison, Roeline Tarkington. *Trois cow-boys et une petite armée de mercenaires.* 22.00 Série : Vegas. Le jugement. 22.50 Journal. 23.05 Téléfilm : Le droit à la justice. De Robert Collins. Avec Henry Fonda, José Ferrer. *La campagne de Gideon.* 0.35 Série : Les espions. Mon cher Max. 1.25 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Où mène ce voyage ? 22.30 Musique. Le Galion, ficiton radiophonique, par Jean-Louis Cavalier. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 1er avril 1987 à Berlin) : Concerto pour piano et orchestre nº 2 en mi bémol majeur, op. 32, de Weber ; Symphonie nº 1 en ré majeur, de Mahler, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Bernard Haitink. Après-concert : Der Freischütz (acte II) de Weber ; à 24.00, Climats : la musique arabo-andalouse du Maroc.

● « L'été français » de France-Inter. — A partir du 6 juillet, France-Inter se mettra à l'heure d'été. Jusqu'au 31 juillet, de 6 heures du matin à 18 h 30, un programme musical exclusivement français sera diffusé. A 10 h 30, une heure de magazine quotidien, « Singing in the French », animée par Laurent Broomhead et André Blanc, délaissera l'Hexagone pour la Belgique, le Canada ou la Suisse. En juillet et en août, France-Inter donnera aussi la place à des rétrospectives avec, de 11 h 30 à 12 h 30, « Rétrosillons », une évocation des chansons à succès de chaque année, et « L'oreille en coin dimanche matin », qui fera revivre ses meilleurs moments de 1987. Des rendez-vous incongrus seront pris chaque jour dans les gares françaises avec « L'inconnu du 17 h 31 », à 17 h 30. Et pour les aoûtiens, « Mes émois d'août » précédera la rediffusion, à 9 heures, des intrigues « Signé Simenon ».

Audience TV du 2 juillet 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne · 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	27.6	Santa Barbara 11.6	Actual. région. 10.4	Actual. région. 1.0	Vie de rêve 1.0	Riptide 1.6	Chez soi 1.6
19 h 46	36.4	Roue fortune 14.1	Journal Tour 13.6	Actual. région. 1.6	Jeu été 1.6	Riptide 2.6	Hulk 2.1
20 h 16	46.8	Journal 19.3	Journal 15.6	La classe 5.2	[illegible] 13 2.1	Robotech 2.1	Hulk 2.1
20 h 55	47.4	Vie de famille 9.9	Angélique 19.3	Montagne Mag 4.2	Shanghai Express 3.1	Cocheton 9.9	Marcus Welby 1.6
22 h 08	48.4	Vie de famille 8.3	Angélique 28.6	Montagne Mag 5.2	Etats d'âme 2.6	Mission imp. 3.1	Falcon Crest 2.6
22 h 44	35.9	Shoah 15.6	R. Lowry 4.7	Montagne Mag 2.6	Etats d'âme 1.6	Mission imp. 7.3	Roi Salomon 3.6

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 153 reçoivent la 5 et 115 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.





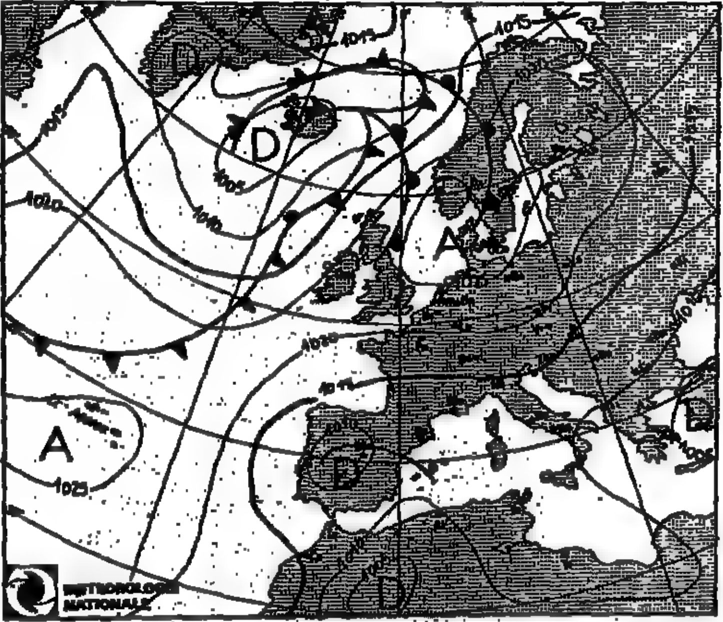
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 3 JUILLET 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 5 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 3 juillet à 0 h TU et le dimanche 5 juillet à 24 h TU.

Grâce à l'anticyclone (1 025 hPa) centré sur la mer du Nord, la moitié nord de la France connaîtra durant toute la période un temps sec et ensoleillé. En revanche, des masses d'air chaud, humide et instable continueront à affluer sur les régions méridionales, où des foyers orageux se développeront dans l'après-midi et la soirée.

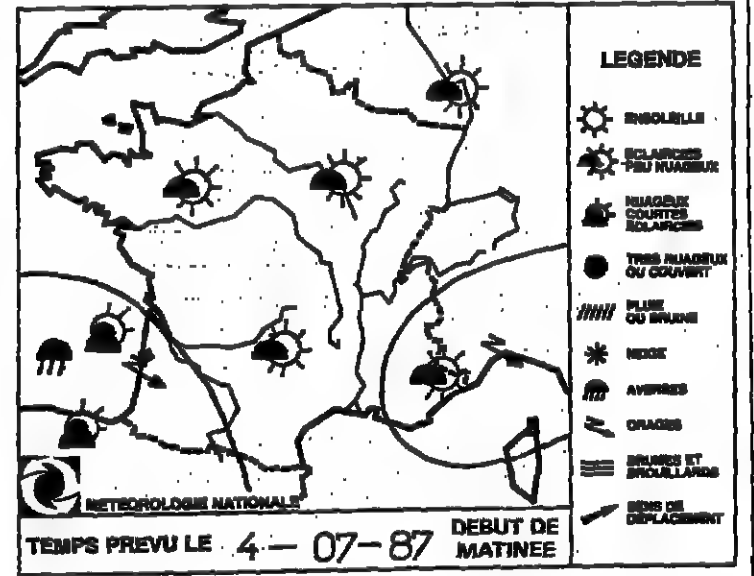
Vendredi : de la Bretagne et des pays de Loire à l'Alsace et à la Franche-Comté, c'est-à-dire sur toute la moitié nord du pays, le temps restera au beau fixe : un ciel bleu et des températures en hausse, malgré un petit vent de nord-est.

De l'Aquitaine au Massif Central, aux Alpes et aux régions méditerranéennes, on gardera un temps lourd et orageux. Quelques orages isolés pourront se produire dès le matin en Aquitaine. Mais c'est plutôt en fin d'après-midi et en soirée qu'ils éclateront sur le relief de la moitié sud.

Les températures minimales, stationnaires, varieront entre 12 et 17 degrés sur la moitié nord, 17 et 22 degrés sur la moitié sud.

Les températures maximales, en hausse, avoisineront 26 à 31 degrés du nord au sud.

Quant au vent, il sera modéré de secteur nord-est, excepté dans le Midi pyrénéen où il soufflera du nord-ouest.



TEMPÉRATURES *maxima - minima et temps observé*

Valeurs extrêmes relevées entre le 02-07 à 6 heures TU et le 03-7-1987 à 6 heures TU — le 02-07-1987

FRANCE

AJACCIO	26	20	D
BIARRITZ	28	20	O
BORDEAUX	30	20	C
BOURGES	26	14	N
BREST	19	11	D
CAEN	20	10	C
CHERBOURG	18	12	N
CLERMONT-FERR.	27	16	C
DIJON	26	16	D
GRENOBLE St-M-H	30	17	N
LILLE	21	12	D
LIMOGES	27	17	N
LYON	27	19	D
MARSEILLE-MAR.	32	22	D
NANCY	25	16	D
NANTES	27	15	N
NICE	29	23	D
PARIS-MONTS.	25	14	D
PAU	28	19	N
PERPIGNAN	32	20	D
RENNES	25	14	N
ST-ÉTIENNE	27	16	B
STRASBOURG	25	17	N
TOURS	25	13	D
TOULOUSE	29	18	C
POINTE-À-P.	32	23	D

ÉTRANGER

ALGER	30	21	C
AMSTERDAM	20	9	D
ATHÈNES	31	22	D
BANGKOK	34	27	N
BARCELONE	28	16	D
BELGRADE	31	20	C
BERLIN	23	15	D
BRUXELLES	21	10	D
LE CAIRE	34	21	D
COPENHAGUE	20	10	D
DAKAR	29	25	N
DELHI	43	35	N
DJERBA	32	21	D
GENÈVE	28	18	C
HONGKONG	31	28	A
ISTANBUL	29	21	D
JÉRUSALEM	27	17	N
LISBONNE	33	18	D
LONDRES	22	13	N
LOS ANGELES	21	16	D
LUXEMBOURG	22	14	N
MADRID	35	17	D
MARRAKECH	34	18	N
MEXICO	27	12	O
MILAN	33	22	C
MONTRÉAL	25	13	C
MOSCOU	26	15	D
NAIROBI	26	13	D
NEW-YORK	28	18	P
OSLO	22	11	A
PALMA-DE-MAL.	32	16	D
PÉKIN	29	20	B
RIO-DE-JANEIRO	25	19	D
ROME	28	19	D
SINGAPOUR	32	23	P
STOCKHOLM	21	9	D
SYDNEY	15	10	N
TOKYO	29	23	P
TUNIS	34	19	D
VARSOVIE	21	14	N
VENISE	34	23	O
VIENNE	27	17	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

Dessinateurs et graveurs de timbres

Decaris : le génie de la démesure

Albert Decaris est né le 6 mai 1901 à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime). Il commence à graver, en 1915, à l'école Estienne puis à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Son premier Grand Prix de Rome de gravure, en 1919, lui permet de passer cinq ans à la villa Médicis à Rome.

Un séjour qui illumine toute son œuvre : son amour de la mythologie gréco-latine et de la civilisation méditerranéenne lui sont des sujets d'inspiration inépuisables : « *La villa Médicis est peut-être le plus bel endroit du monde entier. Il y a là l'ensemble de la villa et des jardins, un équilibre et une harmonie qui tiennent du miracle.* »







De douze mille à quinze mille planches gravées, deux cents livres illustrés, des aquarelles, des huiles innombrables, des fresques, des décorations murales pour l'infiniment grand et des centaines de timbres-poste pour l'infiniment petit... Albert Decaris est l'homme de la démesure et de la générosité. Cette démesure ne va pas sans lui jouer des tours. Il avoue bien volontiers qu'il a beaucoup trop travaillé ! « *C'est anticommercial. Il y en a de trop. Que voulez-vous que les marchands fassent avec ça ?* »

Ainsi, un des maîtres-graveurs que le vingtième siècle se soit donné est resté en marge des grands circuits commerciaux. Il n'y a cependant pas de regret à avoir. La liberté n'a pas de prix.

Après soixante-douze ans de gravure, Albert Decaris éprouve le besoin de souffler un peu. La gravure au burin telle qu'il la pratique exige une certaine force physique. Aussi se tourne-t-il plus volontiers vers la peinture et s'il grave toujours, ce sont des planches plus petites. Et lorsqu'il se sent courbatu, le trapèze suspendu dans un coin de son atelier du quai Malaquais, près de l'Institut, est là pour y remédier : il ne se passe pas une journée sans que notre maître-graveur ne se transforme en gymnaste !

Entre l'émission des premiers et celle des derniers timbres dessinés et gravés par Decaris, cinquante ans se sont écoulés. En 1935, paraissent *Saint-Trophime d'Arles* et le paquebot *Normandie* ; en 1985, est émis un *Hommage de la France à ses morts*. Entre-temps, des timbres d'usage courant, comme *le Coq*, bien connus du grand public...

Une carrière riche en souvenirs : « *Je fus le seul graveur, parmi ceux réunis par Jean Mistler, en 1933, pour réaliser des timbres, à poursuivre, tout simplement parce que les autres trouvaient cela trop difficile ! Un timbre m'a donné beaucoup de mal : c'était la* Campagne de l'amabilité *(paru en 1965). L'administration trouvait toujours que les dames que je dessinais et qui représentaient l'amabilité avaient mauvais genre. Je me demande où ils ont l'esprit. J'ai mis un chapeau. Ah ! ils ont-ils dit, cela fait plus sérieux. C'est celui-là qui fut choisi...* »

PIERRE JULLIEN

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*. 24, rue Chanchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

En filigrane

● ***Au sommaire du Monde des philatélistes.*** — Le numéro *daté juillet-août* du *Monde des philatélistes* vient de paraître. Au sommaire : ; « Les émissions du bureau consulaire français à Jérusalem en 1948 », « Les carnets africains » ; les variétés des timbres *Liberté* ; un entretien avec Odette Baillais, dessinatrice de timbres-poste ; en cartophilie, « Les Tours de France illustrés par Joseph Foret » ; en thématique, « Le pétrole ». *(Le Monde des philatélistes,* 15 F, en vente dans les kiosques).

● ***Expositions.*** — Le trentième anniversaire du Centre d'animation régional de Bellevaux (Haute-Saône) sera marqué par une exposition inaugurée le samedi 11 juillet. A cette occasion, le Cercle philatélique vésulien proposera deux souvenirs philatéliques (renseignements : M. Perrot, 73, avenue Pasteur, 70000 Vesoul, CCP 489889 X Paris).

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 18

LOTO — TIRAGE DU MERCREDI 1er JUILLET 1987

6 7 9 13 25 46 — 45 (complémentaire)

6 BONS N°	[illegible]	583 855,00 F
5 BONS N° + complémentaire	[illegible]	47 170,00 F
5 BONS N°	[illegible]	3 155,00 F
4 BONS N°	[illegible]	60,00 F
3 BONS N°	[illegible]	6,00 F

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du *vendredi 3 juillet 1987* :

UN DÉCRET

● N° 87-482 du 1er juillet 1987 relatif aux congés bonifiés des fonctionnaire hospitaliers en service sur le territoire européen de la France, dont la résidence habituelle est dans un département d'outre-mer.

UN ARRÊTÉ

● Du 16 juin 1987 portant création du baccalauréat professionnel section Bureautique, et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat.

● **Stage à l'American Film Institute.** — En hommage au Festival de Cannes, un an d'études à l'AFI est offert à un, ou une, jeune metteur en scène français ayant déjà réalisé un ou deux longs métrages. Le (ou la) candidat(e) devra parler couramment anglais, être disponible pour l'année universitaire 87/88 à compter du mois de septembre et fournir un dossier d'inscription mentionnant le ou les films réalisés et la section dans laquelle il ou elle désire se spécialiser. Les candidatures doivent être envoyées avant le 15 juillet 1987, dernier délai.

★ Bourse AFI : Festival international du film, 71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Samedi 4 juillet

Corbeil-Essonnes, 14 heures : archéologie Extrême-Orient.

Dimanche 5 juillet

Versailles, Chevau-Légers, 11 heures : tableaux anciens ; 14 h 15 : orfèvrerie, bijoux, mobilier, objets d'art ; **Versailles, Chevau-Légers**, 10 heures et 14 h 15 : bibiophilie ; **Saint-Germain-en-Laye**, 14 heures : tableaux modernes, argenterie, objets d'art, mobilier ; **L'Isle-Adam**, 14 h 30 : tableaux anciens, mobilier, orfèvrerie.

PLUS LOIN

Samedi 4 juillet

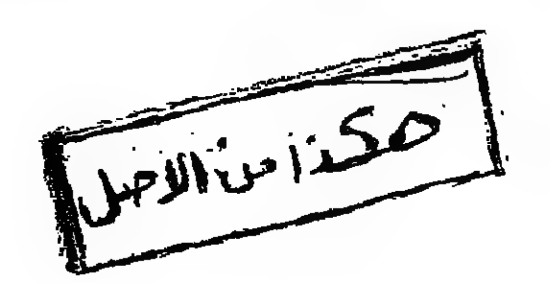
Vitry-le-François, 10 heures et 14 heures : vins ; **Beaumesnil** (près de Bernay), 11 heures et 14 heures : mobilier d'une maison ; **Tourcoing**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Villefranche**, 15 heures : art africain ; **Manosque**, 14 h 30 : livres anciens et modernes ; **Marseille (Prado)**, 14 h 30 : objets d'art, tableaux, mobilier, armes.

Dimanche 5 juillet

Sens, 14 h 30 : mobilier, tableaux, objets d'art ; **Meaux**, 14 heures : horlogerie, Extrême-Orient ; **Epernay**, 14 h 30 : vente sur le thème du champagne (affiches, étiquettes, cartes postales, etc.) ; **Chalons-en-Champagne**, 14 heures : faïence, mobilier, objets d'art ; **Calais**, 14 h 30 : tableaux modernes ; **Beaumesnil** (près de Bernay), 14 heures : mobilier d'une maison ; **Montluçon**, 14 heures : objets d'art, mobilier, armes ; **Limoges**, 14 heures : tableaux et sculptures modernes ; **Nancy**, 14 heures : mobilier, objets d'art, argenterie ; **Sumène (30)**, 16 heures : tableaux, dessins modernes et mobilier ; **Aix-en-Provence**, 9 h 30 : bibelots, objets d'art ; 14 h 30 : tableaux, argenterie, mobilier.

FOIRES ET SALONS

Narbonne, Pleurtuit-Dinard, *Fresnes (41)*, **Ouzouer-le-Marché (41), Angerville (91)** ; (dimanche seulement) : **Coulogne (62)**.



PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Condamnation pénale

Par jugement (contradictoire) en date du 20 janvier 1987, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné, pour UTILISATION D'UN SIGNE QUELCONQUE DE NATURE A TROMPER SUR L'ORIGINE D'UN PRODUIT, pour avoir, à Paris, courant 1984, trompé ou tenté de tromper l'acheteur ou le contractant sur la nature, les qualités substantielles, la composition de la marchandise en vendant ou mettant en vente des marchandises, en l'espèce de la viande qui avait été préalablement soumise à un traitement par appareil attendrissant

– le sieur **PAPAZOGLOU Aris**, né le 17 juillet 1928 à Héraklion (île de Crète), 40, rue Saint-Georges à Paris 9e, responsable de restaurant, à la peine de DIX MILLE FRANCS d'amende ;

– le sieur **BEAUDEQUIN Daniel, Pierre**, né le 31 août 1948 à Antony (92), 41, rue de Ponthieu à Paris-8e, responsable du restaurant « La Grillade des Champs » à la peine de DIX MILLE FRANCS d'amende ;

– le sieur **GALIBERT Bernard, Pierre, Emile**, né le 16 février 1950 à Issy-les-Moulineaux (92), 41, rue de Richelieu, Paris-1er, responsable du restaurant « La Fontaine Molière », à la peine de DIX MILLE FRANCS d'amende ;

– le sieur **AJALBERT Alain, Jean-Baptiste**, né le 24 juin 1954 à Brezons (15), 2, place d'Estienne-d'Orves à Paris-9e, gérant libre de la brasserie « Rotonde-Trinité » à la peine de DIX MILLE FRANCS d'amende.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais des condamnés la publication de ce jugement par extrait dans les journaux *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier, à M. le Procureur de la République sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Condamnation pénale

Par jugement en date du 11 février 1987 (contradictoire), la 31e chambre A.M. du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour TROMPERIE SUR LA NATURE, LA QUALITÉ, LA QUANTITÉ OU L'ORIGINE D'UNE MARCHANDISE, pour avoir à PARIS, le 21 août 1985, trompé ou tenté de tromper le contractant sur la nature, l'espèce ou l'origine, les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles de la marchandise vendue, en mettant en vente six paquets de 1 litre de glace en complet état de décongélation, un paquet de 360 g de yaourt, deux paquets de 400 g de filets de morue, deux paquets de 220 g d'œufs de cabillaud, trois paquets de 100 g de sprats, un paquet de 100 g de filets de hareng, un paquet de 400 g de saucisson en brioche, produits préemballés altérables dont la date limite de consommation était dépassée

Le sieur **BENAROS Albert**, né le 14 janvier 1934 à Colomb-Béchar (Algérie), gérant de la société de distribution Voltaire, demeurant 224, boulevard Voltaire à Paris-11e, à la peine de QUINZE MILLE FRANCS d'amende.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement, par extrait, dans les journaux *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Condamnation pénale

Par jugement rendu le 7 janvier 1987, la 31e chambre (contradictoire) du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour INFRACTION AUX MESURES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE pour avoir à Paris, sur un chantier sis 86, rue Saint-Martin (4e arrondissement) étant responsable d'un chantier soumis aux dispositions du Code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code du travail, en laissant travailler un salarié sur un échafaudage au niveau du 4e étage, dépourvu de garde-corps et de plinthe, ainsi que de tout autre dispositif d'une efficacité au moins équivalente, à la peine de CINQ MILLE FRANCS d'amende ;

M. **RADEKA Milan**, né le 23 mai 1942 à Laborika (Yougoslavie), gérant de société, demeurant 19, avenue Georges à Gagny (93).

Le tribunal a en outre ordonné, aux frais du condamné la publication de ce jugement, par extrait, dans les journaux *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 8 janvier 1986, Mme **Antonie, Margarète GLITZNER**, épouse **FONTEIX**, née le 22 janvier 1938 à LEIPZIG (Allemagne), demeurant à VALLAURIS, Saint-Michel Colline Chemin de Californie (Alpes-Maritimes).

A été condamnée à cinq mois d'emprisonnement avec sursis et à des pénalités douanières. Pour transfert irrégulier en vue de la constitution d'avoirs à l'étranger.

La cour a, en outre ordonné, aux frais de la condamné : la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journaux *le Monde*, et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Condamnation pénale

Par jugement rendu le 5 janvier 1987, la 31e chambre (contradictoire) du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour : TROMPERIE SUR LA NATURE, LA QUALITÉ, L'ORIGINE OU LA QUANTITÉ D'UNE MARCHANDISE. Pour avoir à PARIS, courant 1985, étant importateur, trompé ou tenté de tromper le contractant sur les qualités substantielles et la composition, la teneur en principes utiles de la marchandise vendue, en vendant et en mettant en vente après l'avoir importée, de la bière écossaise « MAC EWANS EXPORT » non conforme par suite de la présence d'alginate substance non autorisée ; à la peine de DIX MILLE FRANCS d'amende.

M. **LEMAIRE Patrick, Roger, Jean**, né le 2 août 1951 à BEUZEVILLE (27) P-DG de société, demeurant 15, rue du Général-Lambert à CHAMPIGNY (94).

Le tribunal en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement par extrait : dans les journaux *le Monde et le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le Greffier à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 17 mars 1986 (Pourvoi : acte de désistement le 9 mars 1987). **M. PAPAZIAN Henri**, né le 18 avril 1931 à Vienne (Isère), demeurant tour Tokyo, 20-38, avenue d'Ivry à PARIS-13e, et actuellement détenu à FRESNES, a été condamné à UN AN d'emprisonnement, confusion avec peine du 12 juin 1984 de la 11e chambre de la cour d'appel de Paris. Pour infraction de la législation sur les changes.

La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné : la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Figaro* et *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 10e chambre de la cour d'appel de Paris du 16 avril 1987, M. **CHIANG Kuo Hsiung**, né le 15 mars 1949 à ZHEDJIANG (Chine populaire), demeurant 9, boulevard Rochechouart à PARIS-9e, a été condamné à la peine d'un an d'emprisonnement et à quatre amendes de 15 000 francs chacune, pour emploi de quatre étrangers non munis de titre les autorisant à exercer une activité salariée en FRANCE.

La cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 9 avril 1987, M. **TRAVERS Jean-Jacques**, né le 21 août 1929 à LIVAROT (CALVADOS), demeurant 17, rue Jean-Giraudoux à PARIS-16e, a été condamné à UN AN d'emprisonnement avec sursis et 10 000 francs d'amende pour soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement de l'impôt sur le revenu.

La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné :

1° la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journaux *le Figaro, le Monde* et *le Journal officiel* ;

2° l'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant TROIS MOIS, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de PARIS.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CHAMBÉRY

Condamnation pénale

Par jugement du 20 mars 1987, le tribunal correctionnel de CHAMBÉRY a condamné : Mme **WAUQUIER Colette Christiane**, épouse **MARTIN**, née le 5 juillet 1940 à LILLE (59), VRP demeurant Ilot La Rénovation à LA CLUSAZ (74) à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 francs d'amende, pour avoir à CHAMBÉRY importé et vendu des personnages en peluche dits « Schtroumpfs » qu'elle savait contrefaits, détenu et mis en vente des produits incorporant des marques contrefaites.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PRIVAS.

A la requête de M. le Procureur de la République, le nommé **ESPITALLIER Bernard**, né le 2 avril 1947 à VALENCE (26), demeurant Gaisoleil à SAINT-PÉREY (07130), a été condamné pour détournement d'objet saisi et contrefaçon commise depuis le 22 mai 1981, à la peine de TROIS MILLE FRANCS d'amende et confiscation des transferts et tee-shirts en sa possession (jugement en date du 11 février 1987).

Le tribunal a ordonné la publication par extrait du jugement dans *le Monde* et *le Dauphiné libéré* sans que le coût de ces insertions puisse dépasser 10 000 F pour *le Monde* et 3 000 F pour *le Dauphiné libéré*.

Pour extrait, le greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 20e chambre de la cour d'appel de Paris du 13 mars 1987, M. **Michel PROCHASSON**, né le 17 septembre 1934 à PARIS-14e, demeurant 13, rue Picasso à MONTFERMEIL (SSD) a été condamné à DEUX MOIS D'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS ET CINQ MILLE FRANCS d'amende pour blessures involontaires (plus de 3 mois) accident du travail, infraction aux mesures générales de sécurité bâtiment et travaux publics, faits commis le 25 octobre 1983.

La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné :

1° la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde*.

2° l'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant sept jours, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles, sur la porte extérieure de l'immeuble sis n° 39 de la rue des Cloys à Paris à la porte du siège social de l'entreprise BALESTRA où M. PROCHASSON exerce son activité.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.

Par jugement du 20 mars 1987, le tribunal correctionnel de CHAMBÉRY a condamné : M. **MARTIN Jean-Paul, René**, né le 6 mai 1940 à ANGOULÊME (16), représentant, demeurant à ÉVREUX (27), 31, rue Joséphine, à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 francs d'amende, pour avoir à CHAMBÉRY importé et vendu des personnages en peluche dits « Schtroumpfs » qu'il savait contrefaits – détenu et mis en vente des produits incorporant des marques contrefaites.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 13e chambre de la cour d'appel de Paris du 27 mars 1987, M. **BREILLOT Roger**, né le 5 novembre 1932 à SAINT-CYR-DU-BAILLEUL, demeurant 7 bis, rue du Débarcadère, PARIS-17e, a été condamné à 50 000 francs d'amende pour PUBLICITÉ MENSONGÈRE.

La cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.



Défense

Une campagne d'information

De plus en plus de jeunes Français négligent de se faire recenser pour le service national

Fuite inconsciente devant les obligations militaires ou simple négligence devant des démarches administratives : de plus en plus de jeunes Français oublient de se faire recenser en mairie, comme l'exige la loi sur le service national. La situation est suffisamment préoccupante pour inquiéter les armées, qui vont engager une grande campagne de sensibilisation des futurs conscrits grâce à des messages publicitaires et par la voie du magazine *TAM*, rénové à cette fin.

La loi fait obligation aux Français de dix-sept ans d'aller à la mairie (ou auprès d'un consul, s'ils résident à l'étranger) pour s'y déclarer prêts, lorsqu'on les appellera sous les drapeaux quelques années plus tard, à être incorporés s'ils ne sont pas réformés ou dispensés entre-temps au moment des épreuves dites de sélection. Il ne s'agit pour la jeune recrue que de remplir un questionnaire qui sera ultérieurement traité par les bureaux du service national. A cette occasion, le futur conscrit reçoit les éléments d'un dossier qui lui précise les modalités du service national à venir et, surtout, qui lui permet de se déclarer, dans l'instant, demandeur d'un sursis à incorporation automatique, s'il le désire, jusqu'à vingt-deux ans. Ainsi, lors du recensement, il peut programmer sa date d'appel.

Paris et la Vendée aux antipodes

Dans les armées, on attache beaucoup d'importance à une telle démarche, même si celle-ci relève d'une autorité civile.

Si le futur conscrit néglige de se faire recenser, la mairie de son lieu de naissance entreprendra l'opération sans qu'il en soit avisé. C'est ce qu'on appelle le « recensé d'office ». Avec l'inconvénient, pour la recrue, de ne plus pouvoir prétendre à un sursis à incorporation et, donc, avec le risque majeur, pour elle, d'être affectée dans l'armée lors de ses vingt ans.

Or depuis quelques années, le nombre de ces « recensés d'office » ne cesse de croître. Pour la classe dite 85, c'est-à-dire pour les Français recensés entre janvier et octobre 1983, les « recensés d'office » par les mairies, en l'absence de toute démarche individuelle, ont représenté 14,94 % des intéressés sur l'ensemble du territoire. Pour la classe dite 88, c'est-à-dire pour les Français recensés entre juillet 1985 et avril 1986, ce taux a été de 20,10 %.

Entre les régions, voire entre les départements, on observe de fortes différences selon qu'il s'agit de la classe 85 ou de la classe 88. Avec 32,75 %, la région Ile-de-France bat tous les records de « recensés d'office » et, au sein de cette même région, Paris, avec 50,68 %, détient le haut du pavé. Les deux régions Corse et Provence-Côte d'Azur viennent ensuite, avec, respectivement, 28,94 % et 28,24 % de « recensés d'office ». En revanche, les régions Bretagne, Alsace, Lorraine et Poitou-Charentes, avec, respectivement, 9,54 %, 10,33 %, 10,55 % et 11,01 %, ferment la marche. Dans les Pays de Loire, la Vendée, avec seulement 1,23 % de « recensés d'office », est le département-phare.

Peut-être existe-t-il des régions ou des départements plus soucieux que d'autres de respecter les lois, ou plus imprégnés que d'autres par le phénomène militaire en raison de leur propre histoire. Les spécialistes du service national préfèrent retenir, parmi les explications plausibles, les aléas de l'urbanisation croissante de la France : le décalage, pour un jeune Français, qui subsiste entre la mairie de son lieu de naissance, où il doit se faire recenser et qu'il ne fréquente plus, et la mairie de sa résidence, où il a l'habitude de faire les démarches courantes et qui n'est pas concernée en la circonstance. A dix-sept ans, on est encore rarement allé à la mairie, et on ignore même qu'une personne, dûment mandatée, peut accomplir à sa place une telle opération.

Quelle que soit la bonne explication, ces migrations de population contraignent les bureaux des mairies à des jongleries administratives, alors qu'ils se plaignent de crouler déjà sous d'autres tâches. De surcroît, elles mobilisent, selon les calculs des armées, l'équivalent d'un escadron de gendarmerie en France, soit de l'ordre d'une centaine de gendarmes, pour ensuite enquêter sur les déplacements de ces « recensés d'office », afin de leur adresser leur ordre d'appel sous l'uniforme.

3 millions de francs de publicité

C'est pourquoi le ministère de la défense a décidé de lancer une campagne nationale d'information sur le recensement. De nouvelles affiches plus attrayantes, appelant à ne pas oublier cette démarche lors des dix-sept ans de l'intéressé, seront placardées dans les mairies, les établissements scolaires, les agences pour l'emploi et les centres de la jeunesse et des sports, ou elles seront apposées sur des panneaux publicitaires loués à cet usage. Les radios locales et les stations régionales de télévision seront sollicitées : au début de l'an prochain, par exemple, le ministère de la défense a prévu de dépenser 3 millions de francs en « spots » télévisés. Enfin, les auteurs de manuels d'instruction civique seront invités à reproduire de telles affiches dans leurs ouvrages.

Un problème demeure néanmoins : comment continuer à sensibiliser une future recrue, après ses dix-sept ans, à ses obligations militaires qu'elle accomplira, en moyenne, à l'âge de vingt ans et cinq mois et, parfois, plus tard encore si, d'aventure, elle bénéficie d'un report d'incorporation pour études ?

L'intention des armées est, pour ce cas précis, de ressusciter leur magazine *Tam*, qui avait disparu en février dernier, parce qu'il coûtait cher et qu'il n'avait pas trouvé sa clientèle. Le nouveau *Tam* en préparation cherchera, disent ses concepteurs, à « dédramatiser » cette période de temps, entre dix-sept et vingt ans, de façon à raconter au futur conscrit ce qui l'attend pendant son service national. Des numéros de *Tam* seront régulièrement adressés à cette population, selon des modalités qui restent à définir avec les P et T et la Commission nationale pour l'informatique et les libertés (CNIL).

JACQUES ISNARD.

Le Carnet du Monde

Décès

– Hubert Beuve-Méry, président d'honneur,
Louis-Guy Gayan, président,
Daniel Junqua, directeur général,
Claire Richet, ancienne secrétaire générale,
Le bureau et le conseil d'administration,
Le personnel du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes,
L'Association des anciens élèves,
Et le bureau des élèves du CFPJ,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Pierre ANXOLABEHERE,

le mercredi 1er juillet 1987,

et invitent ses amis à s'associer à l'hommage qui lui sera rendu le lundi 6 juillet, à 13 h 40, 62, rue de l'Ancienne-Mairie, 92 Boulogne (église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus).

L'inhumation aura lieu à 14 h 30, au grand cimetière de Boulogne (26, avenue Pierre-Grenier).

Un registre du souvenir sera ouvert lundi au CFPJ, 31, rue du Louvre, 75002 Paris.

– L'association des enseignants du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes
a la douleur de faire part du décès subit de son président,

Pierre ANXOLABEHERE,

le mercredi 1er juillet 1987,

et invite ses élèves et ses confrères à s'associer à l'hommage qui lui sera rendu le lundi 6 juillet, à 13 h 40, 62, rue de l'Ancienne-Mairie, 92 Boulogne (église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus).

L'inhumation aura lieu à 14 h 30, au grand cimetière de Boulogne (26, avenue Pierre-Grenier).

Un registre du souvenir sera ouvert lundi au CFPJ, 31, rue du Louvre, 75002 Paris.

– Il a plu à Dieu de rappeler à lui, dans sa quatre-vingt-cinquième année

Louis FAURICHON de LA BARDONNIE,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
médaille de la Résistance avec rosette,
D.S.O.

De la part de
Ses onze enfants,
De ses petits-enfants, arrière-petits-enfants
Et de ses amis.

Les obsèques auront lieu le samedi 4 juillet 1987, en l'église de Breuilh, à 16 h 30.

Château Laroque,
Saint-Antoine-de-Breuilh,
24230 Vélines.

– **Marthe FLANDRIN,**
artiste-peintre,

est entrée dans la paix du Seigneur le 30 juin 1987, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques seront célébrées le lundi 5 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

De la part de
Mme Jacqueline Bulloz,
Mme Paul Flandrin,
Mme Yves-Marie Froidevaux,
ses sœurs,
De toute sa famille
Et de tous ses amis.

23, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.

– Jean et Béatrice Lévy,
son fils et sa belle-fille,
Claire Lévy,
Hélène Lévy,
ses petites-filles,
Ses belles-sœurs, nièces et neveux,
Et toute la famille,
ont le regret de faire part du décès, le 26 juin, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, de

Robert LÉVY.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

23, avenue Mac-Mahon,
75017 Paris.

– Anita Plessner,
Stéphane et Igor Öberg,
ont le très grand chagrin de faire part de la mort du

docteur Moïse PLESSNER,

survenue le 27 juin 1987.

Selon sa volonté, les obsèques se sont déroulées dans la plus stricte intimité, au cimetière parisien de Pantin.

6, avenue Claude-Vellefaux,
75010 Paris.

Anniversaires

– En souvenir du

docteur H. DESCOMP,

pour le quinzième anniversaire de sa mort.

Soutenances de thèses

– Université René-Descartes-Paris-V, vendredi 3 juillet, à 14 h 30, amphithéâtre Durkheim, galerie Claude-Bernard, escalier J, 3e étage, 1, rue Victor-Cousin, M. Luc Vandromme : « Contribution à l'étude de l'autisme infantile : la gestualité et la motricité de l'enfant autiste en tant que moyen de relation interindividuelle ».

– Université René-Descartes-Paris-V, samedi 4 juillet, à 10 heures, amphithéâtre Durkheim, galerie Claude-Bernard, escalier J, 3e étage, M. Arthur Marius Haneuse : « Institution et psychose : un essai sur la condition et la problématique d'un psychologue clinicien exerçant dans une institution psychiatrique ».

– Université Paris-VII, samedi 11 juillet, à 9 heures, salle Bourjac, Mlle Mayurie Chantarawaranyou : « Etude de la modalité : en français (modes verbaux) et en thaï (auxiliaires préverbaux de mode) ».

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	69 F
Abonnés	60 F
Communicat. diverses	72 F
Renseignements :	42-47-95-03

Au terme d'une polémique locale

La zone d'entreprises Var-Côte d'Azur va être officiellement créée

NICE
de notre correspondant régional

Après la mise en place, le 15 février, de celles de Dunkerque et de La Ciotat, la dernière des trois zones d'entreprises décidées par le gouvernement sur les sites des chantiers navals Normed devrait être créée, par décret, dans les prochains jours, dans le bassin d'emploi de Toulon-La Seyne. Des querelles locales en avaient retardé jusqu'ici la naissance officielle.

Les avantages fiscaux ou les aides financières offerts aux investisseurs dans ces zones ou autour de celles-ci ont, d'ores et déjà, déterminé un mouvement significatif de création d'emplois. Dans les bassins d'Aubagne-La Ciotat (Bouches-du-Rhône) et de Toulon-La Seyne (Var), 88 projets d'implantation d'entreprises ont ainsi été recensés. Ils représentent, à terme, 2 900 emplois, dont un millier, environ, localisés dans les zones d'entreprises des deux départements. Sur ce nombre, 1 250 auront été créés dès la fin 1987, espère-t-on.

Dénommée Var-Côte d'Azur, la dernière zone d'entreprises s'étendra sur 205 hectares et comprendra quatre sites intéressant six communes. Le 28 février, une convention liant tous les partenaires (Etat, département, chambre de commerce, communes) avait été signée en préface à l'émission « Ambitions » de Bernard Tapie sur TF 1, consacrée au Var.

A cette occasion le ministre de l'industrie, M. Alain Madelin, avait lui-même apposé son paraphe sur le document. Le chemin paraissait donc totalement dégagé pour une création rapide de la zone d'entreprises varoise, voisine de celle de Provence (202 hectares) sur les communes de La Ciotat, Aubagne et Gemenos. Le texte de cette convention prévoyait que la chambre de commerce du Var serait l'aménageur unique des quatre sites. Quinze jours plus tard, cependant, tout était *remis en question*.

Dans une lettre au préfet, le maire (PR) de La Seyne, M. Charles Scaglia, lui demandait l'interruption immédiate de la procédure. Raison de ce revirement ? Le projet de convention n'était pas conforme à la volonté du conseil municipal de La Seyne qui, le 27 février, avait décidé que la commune se réservait le choix de l'aménageur. Pour se justifier, M. Scaglia explique qu'il a cédé à tort à la pression médiatique entretenue autour de l'émission télévisée.

En fait, le maire de La Seyne a estimé que sa commune ne recevait pas les compensations économiques qu'elle était en droit d'attendre. Il ira jusqu'à mettre en cause publiquement la loyauté de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et du délégué à l'emploi et à l'industrialisation, accusés de favoriser le site de Signes au détriment de celui de La Seyne-Les Playes. Après de nombreuses péripéties, un avenant à la convention a finalement été mis au point et signé, fin mai, par toutes les parties prenantes. Entre-temps, la municipalité seynoise a acheté 14 hectares supplémentaires sur le site des Playes, dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage.

Ce conflit, préjudiciable à l'image du département, n'a pas empêché cependant le démarrage d'opérations de conversion comme en témoignent les résultats enregistrés par la société Provence-Industrialisation. Créée en octobre 1986 et présidée par M. Nollet, cette société anonyme (1) chargée d'apporter un appui technique et financier aux entreprises dans le Var et les Bouches-du-Rhône a traité, en huit mois, près de sept cents dossiers.

Industries de pointe

L'éventail des entreprises qui veulent s'installer est très large. Par type d'activité et nombre d'emplois, les industries de pointe occupent le premier rang (et représentent mille deux cents emplois) avant les industries traditionnelles. Malgré les avantages offerts, tant dans les zones d'entreprises que hors de celles-ci, les grandes sociétés ne se sont pas, jusqu'ici, bousculées pour venir.

Les deux seules exceptions : SIAB-Olivetti, qui va créer trois cents emplois à Cassis (Bouches-du-Rhône), et les laboratoires pharmaceutiques Beaufour-Ipsen, qui ont choisi le plateau de Signes pour construire un centre de biotechnique employant, au départ, quatre-vingts personnes. *« Il nous manque un ou deux projets phares,* reconnaît Patrick Nollet. *Mais il n'y a rien de mieux que les PME et les PMI pour reconstituer le tissu industriel de cette région. »*

Même s'il est loin encore de répondre aux problèmes posés par la fermeture des chantiers navals – le taux de chômage est de 25 % à La Ciotat et de 22 % à La Seyne, – le premier bilan de la reconversion industrielle dans la région est donc positif.

Provence-Industrialisation dispose, il est vrai, de moyens financiers importants. Entre 200 et 300 millions de francs inscrits dans le budget du ministère, soit dix fois plus que les fonds mobilisés, à l'époque, c'est-à-dire en 1984 pour le pôle de conversion de La Seyne-La Ciotat.

Provence-Industrialisation a également entamé une campagne de prospection à l'étranger, notamment au Japon et en Scandinavie. La société a joué, en fait, un rôle de catalyseur. A ses efforts ont répondu ceux, conjoints, des élus, des chambres de commerce, des organisations professionnelles et des banques. Dans le Var, en particulier, la création, le 18 juin dernier, d'une société de capital risque, Var-Action, a fait figure d'événement (2). Le conseil général a, également, voté des crédits substantiels pour assurer la réussite de la zone d'entreprises.

La municipalité de La Seyne est toutefois la seule à s'être engagée dans une politique de construction d'ateliers-relais qui n'est pas sans danger, mais qui lui permet d'espérer la création de trois cents emplois à court terme.

Le principal handicap du Var – avec le problème des communications – était la pénurie de terrains industriels. La naissance de la zone d'entreprises aura contribué à la surmonter. La maîtrise foncière n'est, certes, qu'une première étape. Mais, sur 170 hectares d'ores et déjà commercialisables, près de 40 % (65 hectares) seront effectivement disponibles d'ici à la fin de l'année.

GUY PORTE.

(1) Les actionnaires de Provence-Industrialisation sont les deux chambres de commerce du Var et de Marseille ainsi que quatre grandes entreprises ayant des activités dans la région (Geris-Thomson, SNEC Electric Flux, les CNIM et Matra).

(2) Dotée au départ d'un capital de 3,3 millions de francs, la société Var-Action réunit une vingtaine de partenaires (chambres de commerce et des métiers, organisations patronales, banques et entreprises locales), auxquels ont décidé de se joindre le conseil général et la ville de Toulon.

Musée et marinas

Que deviendront les friches industrielles laissées par les chantiers navals ? Les installations de la Normed, à La Seyne, couvrent une surface de 34 hectares, dont un peu plus de 18 hectares faisant partie du domaine public maritime et concédés à la chambre de commerce. Les terrains sont entièrement situés au nord, directement sur la rade de Toulon, face à la base des sous-marins nucléaires et dans un environnement urbain des moins esthétiques. Autant de contraintes qui les destinent surtout à une utilisation industrielle. A l'exemple de ce qui s'est fait à Baltimore aux Etats-Unis, ils pourraient cependant accueillir aussi certaines activités touristiques liées au passé maritime de La Seyne, comme un musée océanographique ou de la marine à voile, flottant.

Le site des chantiers de La Ciotat, lui, a des caractéristiques tout à fait différentes. Plus vaste (45 hectares, dont 30 sur le domaine public maritime), il s'ouvre sur une baie magnifique abritée du vent et se prête donc particulièrement à des aménagements touristiques et de loisirs. Plusieurs groupes financiers ont déjà réfléchi à des projets de marinas ou, comme le comte de la Panouse (l'inventeur du parc animalier de Thoiry en Ile-de-France), de parc sous-marin. Mais à La Seyne comme à La Ciotat, rien ne peut être décidé avant la liquidation des chantiers par l'administrateur judiciaire de la Normed.

Le gouvernement aura, quoi qu'il en soit, son mot à dire pour ce qui concerne au moins la partie des terrains incluse dans le domaine public maritime (incessibles et inaliénables sauf dérogation).

La fermeture des chantiers Dubigeon

Depuis les galères romaines...

NANTES
de notre correspondant

Il faudrait le talent de Jacques Demy, le cinéaste de *Lola* et d'*Une chambre en ville* pour dire cette déchirure : le vendredi 3 juillet 1987, jour de la fermeture du dernier grand chantier naval nantais, restera une date sombre dans les annales de la vieille cité maritime de l'estuaire de la Loire. En quittant le port, le *Bougainville,* le dernier navire signé Dubigeon, emportait les traces des deux mille ans de construction navale. Et, au cœur de la ville, face au célèbre quai de la Fosse, les cales de lancement restent désespérément vides.

Une époque est révolue à Nantes, dont le cœur battait au rythme de ses chantiers navals. Depuis des siècles. Galères romaines engagées dans la bataille navale contre les Vénètes, nefs croisées pour battre les Sarrasins, galions chargés de verroterie pour le commerce triangulaire, sous-marins escorteurs pour la Marine nationale, cargos, dragues ; 2 300 navires répertoriés sont sortis de ces chantiers depuis le Moyen Age. 8 000 salariés encore en 1955, 2 500 en 1975.

Dubigeon est le premier des cinq grands chantiers navals français à fermer ses portes, devançant de peu Dunkerque, La Ciotat et La Seyne (NORMED). Reste Saint-Nazaire : 4 800 personnes. La déchirure a été pansée depuis la dernière bataille pour le maintien du site : à l'automne 1985, le sort en était jeté.

Au cours d'une consultation organisée par la CFDT et la CGT, le millier de travailleurs présents à l'époque se rendait à l'évidence : dans la crise mondiale de la construction navale, il leur faudrait faire le deuil de leur outil de travail. Départs en préretraite, congés de conversion, mutations à Saint-Nazaire : ces trois mesures ont permis d'adoucir les difficultés et d'éviter les licenciements « secs ».

C'est ainsi que de restructuration en plan social, des forces supérieures sont venues à bout de la résistance des ouvriers et de leurs syndicats. L'ultime proposition de ces derniers est de conserver en l'état les cales de lancement — une technique vieille comme le monde, mais aujourd'hui dépassée — ainsi qu'une partie du site pour en faire un centre culturel de la mer.

YVES ROCHCONGAR.

● **Dégâts au palais de justice de Cherbourg.** — Plusieurs ouvriers des Constructions mécaniques de Normandie (CMN), un chantier naval de Cherbourg en redressement judiciaire, ont occupé, le 2 juillet, la salle d'audience du palais de justice de cette ville, provoquant des dégâts. Les manifestants protestaient contre les licenciements prévus parmi le personnel du chantier naval et la décision du juge des référés de Cherbourg ordonnant de tenir le prochain comité d'entreprise à Paris plutôt que dans le port du Contentin.

M. Jospin et l'économie sociale

Douce querelle de famille

« M. Jospin, dites-nous ce que vous pensez vraiment de l'économie sociale. » Le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES), créé en novembre 1985 pour ceux qui veulent conjuguer *« projet social et efficacité économique »,* invite des personnalités politiques à des déjeuners-débats. Les précédentes, MM. Barre et Juppé par exemple, tout en vantant les mérites du secteur, auraient remarqué, selon M. Jean-Michel Grosz, président du CJDES, qu'il se situait globalement à gauche. Qu'en pensait donc M. Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, invité du CJDES, le 1er juillet ? Que pensait-il aussi des archaïsmes du secteur et de sa modernité ?

Côté archaïsme, la question était un peu téléphonée. Le CJDES aurait aimé s'entendre répondre que, heureusement, il existait. M. Jospin fut plus fin. Côté modernité, il fut plus précis : *« Historiquement, l'économie sociale a un avenir. On assiste à une certaine forme de rejet de l'Etat. Mais l'individu ne peut prendre seul en charge la culture, les loisirs, la protection sociale. L'économie sociale est une réponse collective mais non étatique aux questions ainsi posées. Mais,* s'est-il empressé d'ajouter, *il fait face à deux menaces singulières : d'une part, l'avidité du secteur privé est attisée par l'idéologie libérale »,* avec, par exemple, la tentative de pénétration du secteur de la protection sociale par les compagnies d'assurances.

La logique marchande, à l'opposé du mutualisme, risque d'ailleurs d'être renforcée dans l'Europe de 1992, celle précisément du marché libre... *« D'autre part, l'action du gouvernement actuel,* a poursuivi M. Jospin, *favorise la pénétration du privé. La suppression des postes FONJEP (1) ou la remise en cause des délégations et des mises à la disposition des associations de postes de fonctionnaire représentent en fait une offensive idéologique car, s'occupant de culture, de jeunesse ou d'enfance, il n'est pas illogique que ces associations soient plutôt orientées à gauche là où les besoins sont les plus criants. »*

Auparavant, M. Jospin n'avait pas nié *« qu'entre le socialisme en France et les valeurs que véhicule l'économie sociale, il y a une parenté ».* Cet aveu sans surprise justifiait alors les critiques des questionneurs, souvent membres ou proches du PS, sur le thème : *pour des parents, vous nous avez plutôt délaissés.* Bref une sorte de règlement de comptes interne au terme duquel M. Jospin a reconnu que le PS avait tardé à prendre globalement la mesure de ces problèmes.

Mais le premier secrétaire situe la prise de conscience à 1977-1978 et ajoute que, certes, Michel Rocard et quelques autres étaient *« un peu plus avancés ».* Comme on semblait contester l'ampleur de l'action gouvernementale sur ce point entre 1981 et 1986, le premier secrétaire s'en sortit en évoquant la difficulté d'être des syndicats ouvriers quand la gauche est au pouvoir. *« Ils n'ont plus de points de repère, ce problème de positionnement est identique, mais en plus nuancé, pour le mouvement mutualiste. »*

Prochain invité du CJDES : M. Séguin.

J. G.

(1) FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.



Economie

TRANSPORTS

La grève des contrôleurs aériens

Pourrissement

La tactique de pourrissement mise en œuvre par le ministère des transports face à la grève des contrôleurs aériens commence à produire des effets. Après la CFDT, qui avait suspendu cette semaine son mot d'ordre pour ne pas gêner les départs des vacanciers, la CFTC (11,11 % des voix aux élections professionnelles) renonce *sine die* à son mot d'ordre « *dans un souci économique et social* », mais en dénonçant l'attitude du gouvernement, qui « *a refusé sciemment de répondre aux revendications légitimes des personnels* » désireux de faire prendre en compte leurs primes dans le calcul des retraites.

D'autre part, le comité technique paritaire de la navigation aérienne se réunit, le vendredi 3 juillet, pour renforcer le service minimum en cas de grève. La CGT a annoncé qu'elle ne participerait pas à cette réunion destinée, selon elle, à remettre en question le droit de grève.

La douzième semaine de grève, qui commencera le lundi 6 juillet, devrait être peu différente des précédentes, et le trafic aérien restera perturbé, car le SNCTA (autonome), la CFDT et la CGT, qui représentent les quatre cinquièmes des voix aux élections professionnelles, poursuivront ou reprendront leur action chaque matin de 6 h 30 à 9 h.

★ Renseignements. Tél. : Air France : 43-20-13-55 (départs) et 43-20-12-55 (arrivées). Air Inter : 45-39-25-25. Autres compagnies : 48-84-32-10 (Orly) et 48-62-22-80 (Roissy).

● **Incidents à Marseille lors d'une visite de M. Madelin.** – M. Jo Rodriguez, secrétaire départemental de la fédération CGT de la métallurgie, et M. Marc Bastide, délégué CGT des chantiers navals de La Ciotat, ainsi que trois gardiens de la paix, ont été blessés, le 1er juillet, lors d'affrontements à l'occasion de la visite de M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, au Centre méditerranéen de commerce international à Marseille. Des manifestants avaient tenté de forcer le périmètre de sécurité mis en place et ont lancé, selon l'AFP, des projectiles.

LOGEMENT

Les locataires et la flambée des loyers à Paris

(Suite de la première page.)

Des associations de locataires enregistraient depuis six mois, soit juste quelques jours après la loi du 24 décembre 1986, des projets de vertigineuses augmentations pour des loyers encore modérés de locataires plutôt modestes (*le Monde* du 23 juin). Elles voient désormais venir à eux, fréquemment, des nantis, jusqu'ici préservés.

C'est peut-être le plus mauvais coup de l'été, plus sûrement encore de l'automne, à l'échéance de milliers de baux, pour le ministre du logement et le gouvernement de M. Jacques Chirac : pour cause de libéralisme dans le secteur de l'investissement locatif, des adeptes de cette philosophie prennent rang dans la longue cohorte des déprimés du logement. Cadre supérieur ou étudiant, avocat ou comédien, de vieille souche ou immigré, même combat ! Il subsiste encore entre eux des différences d'échelle et de moyens financiers. Mais plus de méfiance, plus d'incertitude, face à la frénésie du « marché parisien » et aux difficultés à trouver un toit.

Sans pouvoir arbitral

M. Méhaignerie, après s'être inquiété, conteste l'ampleur du phénomène. Matignon parle de « désinformation ». Les locataires, et parmi eux les mieux renseignés ou ceux qui sont pourvus d'avocats, ont vite compris que leur protection, officiellement garantie par le ministre, risquait fort d'être un leurre, à en juger par l'évolution de ces dernières semaines. Le ministère conseille en effet aux locataires visés par les hausses de refuser ou de faire la sourde oreille. Aux propriétaires de justifier leurs fameuses propositions exponentielles aux commissions de conciliation progressivement mises en place.

Soit. L'idée est démocratique. Le problème, c'est que les médiateurs, sans pouvoir arbitral, se sont pour l'instant contentés de couper la poire en deux. Pour 200 % de hausse proposée, 100 % recommandés : pour 150 %, 75 %, etc. Rien à voir avec le bon sens, la mesure, ni même avec la pondération suggérée par le ministre. Les propriétaires, devant ces commissions de recours fictif n'ont qu'à rehausser un peu plus la barre de leurs exigences pour y conserver, après division par deux, leur intérêt. Ainsi s'explique, paraît-il, l'augmentation record enregistrée à ce jour en région parisienne, 614 % pour un appartement régi par la loi de 1948 !

Autre sujet d'inquiétude pour les locataires visés : les paramètres de comparaison. Les possibilités de fixer le montant raisonnable d'une hausse tiennent, de par la loi même, du flou artistique. Le texte recommande de se référer aux prix « *habituellement pratiqués* » dans le quartier. Quelle comptabilité établir ? Paris est encore une ville dans l'ignorance de sa géographie immobilière. Qui possède quoi ? Entre la municipalité, l'Eglise, l'Etat, les gros investisseurs comme les assurances et les propriétaires privés, aucun expert n'est encore parvenu à défricher l'anarchie parisienne. L'INSEE, d'autres organismes d'enquête s'y cassent régulièrement les dents.

Alors, quels prix proposer lorsqu'on ignore – même par le biais fiscal – ceux qui sont réellement « pratiqués » dans un arrondissement ? Profitant de ces carences, de ces trous béants dans la connaissance des murs parisiens, les propriétaires ont tendance à se présenter devant les « *commissions de conciliation* » avec, pour toute référence, les prix affichés pour les logements vacants.

Joli coup ! Coup double, qui mêle la rancœur de ceux qui cherchent un appartement à la peur de ceux qui redoutent de le perdre. Joli coup, vraiment, qui donne enfin une justification à ces milliers de refus de louer fort en vogue parmi les propriétaires après 1981.

Paris, on le sait, regorge de logements vacants. Tout le monde peut citer à des candidats au logement des cas d'appartements vides. Des appartements qui, quelque part, dans une chambre syndicale ou une revue confidentielle, sont pourtant proposés artificiellement à la location. A des prix défiant toute concurrence. A des prix totalement décourageants.

Très innocemment, des propriétaires se sont présentés ces dernières semaines devant des commissions de conciliation avec, en poche, les prix de ces appartements vacants. On peut trouver la ficelle un peu grosse, le mépris trop cynique. Personne, du ministère aux syndicats de propriétaires, n'est encore parvenu à interdire de telles tentatives. Elles ont cours.

Dans la crainte de la rentrée

Le locataire visé par une hausse abusive peut toujours, si l'on en croit la loi, saisir la justice. Mais quel Parisien « *proposé à la hausse* », comme le dit le titulaire d'une lettre d'augmentation de 147 %, ira de gaieté de cœur demander grâce au juge ? Un procès, dans toute la sinistre chronique des rapports entre propriétaires et locataires, c'est à peu près à tous coups la garantie d'un non-renouvellement de bail.

Voilà pourquoi les occupants de logements parisiens viennent chaque semaine gonfler un peu plus les rangs de ceux qui cherchent, de ceux qui attendent, en files serrées dans des cages d'escalier, le consentement improbable d'un propriétaire. M. Méhaignerie a beau ne citer que quelques centaines de cas de conciliations pour Paris : les hausses se répandent chaque jour un peu plus dans la ville. « *Les gros bataillons arriveront à la rentrée* », explique M. Alain Raillard, président de la Confédération générale du logement (CGL), « *et plus sûrement encore six mois avant l'échéance des milliers de baux rectifiés en 1983, le 23 juin 1989* ».

Une relation de type médiéval

« *Les propriétaires sont pris de frénésie*, note-t-on encore à la CGL. *Aucun des 500 000 occupants de logements à loyer libre n'est à l'abri si rien n'est fait pour enrayer cette contagion.* » Bloqués, freinés, parfois en liberté surveillée pendant des années, les prix du marché locatif ont adapté, à leur avantage, l'esprit de la loi Méhaignerie au divorce psychologique partout noté entre propriétaires et locataires.

Dans tous les autres rapports sociaux, constate un expert, il existe peu ou prou des contrepoids syndicaux, des garde-fous réglementaires, voire simplement un rapport de bon voisinage. « *Entre le propriétaire et son locataire*, estime M. Raillard, *on en est encore à une relation de type médiéval.* » Tous les damnés de la file d'attente ou des petites annonces content en ce début de mois de juin, comme ces dernières années, d'ahurissantes histoires sur l'accueil qui leur est réservé, les reprises, les dessous de table. De certains, on exige quatre années de déclarations fiscales, trois, voire quatre fois le montant du loyer comme salaire. Les journalistes, les artistes, etc., sont considérés comme de mauvais payeurs. Les lettres des syndics ont toujours le ton d'un réquisitoire...

Tous les propriétaires ne sont pas des mauvais coucheurs. Les nôtres sont raisonnables, parfois sympathiques et fort discrets. Mais les cas de cynisme flagrant sur fond de crise sont patents. Même à gauche, M. Aubin, par exemple, conseiller en communication, animateur du fort respectable Lion's Club, vient de se voir « *proposer* » une augmentation de 180 % pour son appartement de la rue de la Boétie (8e). De 4 153 F, son loyer pourrait passer – sans les 3 900 F de charges – à plus de 9 000 F.

Son propriétaire ? Une caisse de retraite de la Fédération de l'éducation nationale... Lassé des troubles de jouissance de son immeuble, des coupures de chauffage et des travaux incessants, il a constitué une association des locataires. Lui ira jusqu'au bout, jusqu'au procès. Sans illusion, mais avec colère : « *C'est une grave faute politique*, estime-t-il. *On va voir se répéter l'histoire Devaquet.* Comme d'autres, il rêve déjà de descendre dans la rue pour « *défendre son juste droit au logement* ». Il touve « *intolérable* » que Paris soit devenue une jungle, une mafia locative où seuls les très-très riches pourront vivre en paix. Où seuls les propriétaires, petits ou grands, ignoreront la peur du bail, les mois de recherche, l'humiliation de questionnaires illégaux.

Quelques dizaines de mètres après le rue de la Boétie, un autre « *proposé à la hausse* » voudrait en appeler au premier ministre. M. Jacques Chirac a en effet le pouvoir de réquisition des logements libres, en vertu d'une loi datant de la fin de la guerre. « *C'est une idée à lancer à la rentrée.* »

PHILIPPE BOGGIO.

Comment fonctionnent les commissions de conciliation ?

La composition et le fonctionnement des commissions départementales de conciliation ont été précisées au *Journal officiel* du 30 juin.

Il s'agit d'instances paritaires composées de représentants des organisations de bailleurs et de locataires. On peut les saisir par lettre recommandée. Il n'y a pas de frais de procédure. L'une et l'autre partie peuvent se faire assister d'une personne de leur choix. La commission peut intervenir en cas de désaccord sur le loyer lors du renouvellement du bail, jusqu'au 31 décembre 1991 en règle générale et au 31 décembre 1995 à Paris, Lyon et Marseille. Elle peut être saisie également pour la fixation des loyers qui sortent de la loi de 1948 (logements des catégories II B ou II C dont le locataire a moins de soixante-cinq ans, n'est pas handicapé et dispose de revenus supérieurs à un certain seuil fixé par le décret du 12 juin 1987).

Si la hausse du loyer est contestée par le locataire, c'est au propriétaire de saisir la commission de conciliation. S'il ne l'a pas fait quatre mois avant l'échéance du bail, le contrat est renouvelé de plein droit pour trois ans avec le loyer inchangé.

Pour la révision des baux soumis à la loi de 1948, la procédure est inverse : c'est au locataire de saisir la commission, deux mois avant l'échéance.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS




Economie

AGRICULTURE

Une deuxième rencontre aura lieu à Matignon le 7 juillet

La conférence annuelle pourrait décider un nouvel allégement des charges financières

Alors que les producteurs de viande bovine défilaient jeudi 2 juillet dans l'ouest de Paris, de l'Etoile aux Invalides, sous des bannières où l'on lisait simplement *« SOS Elevage »*, les dirigeants des organisations agricoles classiques (Assemblée des chambres d'agriculture, FNSEA, Centre des jeunes agriculteurs et CNMCCA qui regroupe les organisations économiques de l'agriculture) passaient en revue avec le ministre, M. François Guillaume, les problèmes de l'heure. Sagement, le cortège des trois à quatre mille manifestants s'est arrêté à deux pas de la rue de Varenne, où une délégation a été reçue pendant quelques minutes par le ministre, le temps de prendre un autre rendez-vous.

Le tour d'horizon entre les professionnels et le ministre constitue la première phase de la conférence annuelle agricole. Des décisions ne sont attendues que pour la seconde phase qui se déroulera le 7 juillet avec M. Jacques Chirac à Matignon. On prévoit surtout des mesures d'allégement des charges financières (comme la reconduction en 1988 de la prise en charge par l'Etat de deux points des emprunts contractés par les agriculteurs qui s'installent) et la création d'un nouveau mode de financement bonifié pour l'équipement, remplaçant l'ancien prêt à moyen terme ordinaire supprimé en 1983.

Le niveau des cotisations sociales

Parmi les autres sujets évoqués rue de Varenne et qui seront repris à Matignon, citons le statut des femmes exploitants agricoles, le niveau des cotisations sociales qui devra être remonté notamment du fait de la suppression des taxes sur les céréales qui alimentaient le budget social, le bio-éthanol, le budget de 1988 et enfin la désétatisation de la Caisse nationale du Crédit agricole (CNCA). Sur ce point, il se confirme que l'évaluation du prix de la CNCA pourrait être connue avant l'adoption du projet de loi. L'autre projet cher à M. Guillaume, sur la modernisation de l'agriculture, a été partiellement examiné.

Une autre conférence annuelle devrait se tenir en décembre, où cette fois des aides aux revenus pourraient être accordées. Les syndicats minoritaires, Confédération paysanne, MODEF et FFA n'ont pas été invités à participer à ces rencontres.

● **Le prix du riz va baisser au Japon pour la première fois depuis trente et un ans.** — Après de longues négociations entre le gouvernement et le Parti libéral démocratique soutenu par les producteurs de riz, il a été décidé que le prix garanti auquel l'Etat achète le riz aux producteurs baissera de 5,95 %. Le soutien du prix du riz au Japon est considéré par l'OCDE comme l'exemple extrême des subventions à la production agricole dans les pays développés.

AFFAIRES

La moralisation des marchés financiers

Sévère mise en garde du président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes

A l'occasion d'une conférence de presse, M. René Ricol, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, a déclaré qu'il était indispensable que les comptes des grandes sociétés fassent distinctement apparaître la part de leurs bénéfices relevant de leur activité économique et la part de leurs profits engendrés par l'activité boursière. Si un groupe exerce des activités quasi bancaires, c'est une question d'*« hygiène financière »* que cela soit su.

Pour M. Ricol, on assiste au passage d'un capitalisme industriel à un capitalisme financier. Ce qui l'a conduit à lancer un véritable cri d'alarme, fonction, a-t-il précisé, pour laquelle les commissaires aux comptes sont bien armés. Selon lui, de grands efforts restent à faire, notamment pour améliorer l'information des actionnaires des sociétés cotées au marché hors cote. Sur ce marché, a-t-il dit, des opérations frauduleuses et crapuleuses peuvent s'effectuer en pleine impunité.

De son côté, le président de la compagnie régionale (région de Paris) des commissaires aux comptes, M. Didier Kling, a attiré l'attention sur les dangers d'une *« surcapitalisation boursière »*. Pour lui, l'affaire Volkswagen est exemplaire dans la mesure où de pareils déboires pourraient se renouveler en France et ailleurs. La fraude à laquelle se sont trouvés confrontés les dirigeants de la grande entreprise automobile était tellement compliquée qu'ils ont dû se résoudre à provisionner la totalité des pertes, sans chercher même à isoler celles qui auraient pu être imputées à telle ou telle banque.

Le second marché, qui fonctionne bien en général, suscite aussi des inquiétudes devant la surenchère à laquelle on assiste et qui met en cause la solidarité financière d'un certain nombre de sociétés qui s'y trouvent cotées.

● ***M. Pierre Gadonneix, futur directeur général de GDF.*** — M. Pierre Gadonneix, actuellement chargé de mission auprès du ministre de l'industrie, devrait être proposé comme directeur général de Gaz de France par le conseil d'administration convoqué pour une réunion extraordinaire le 7 juillet. Cette nomination serait ensuite approuvée par le conseil des ministres du lendemain. M. Gadonneix, né le 10 janvier 1943, polytechnicien, diplômé de Harvard, occuperait ainsi le poste laissé vacant par M. Pierre Delaporte, nommé président d'EDF le 6 mai dernier.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Volkswagen : les actionnaires votent la confiance

La majorité des actionnaires de Volkswagen ont renouvelé leur confiance aux dirigeants du groupe, donnant à l'actuel directoire et au conseil de surveillance sortant quitus pour leur gestion, malgré l'escroquerie sur les changes qui a coûté près d'un demi-milliard de deutschemarks au constructeur automobile. Au cours de cette assemblée générale, les petits porteurs ont vivement critiqué la conduite de la direction dans ce scandale.

Par ailleurs, Volkswagen et Ford ont regroupé, au sein des filiales communes, leurs activités au Brésil et en Argentine. La filiale brésilienne sera une holding détenue à 51 % par VW et 49 % par Ford. Elle aura la responsabilité de la coordination de la nouvelle filiale commune en Argentine détenue dans les mêmes proportions par les deux groupes.

L'éditeur britannique Reed rachète son confrère Octopus

Nouvelle opération de concentration dans l'édition outre-Manche. Le britannique Reed International (magazines et livres techniques) a conclu un accord pour acheter Octopus pour environ 5,5 milliards de francs. Octopus, numéro 1 du secteur en Grande-Bretagne et également fabricant de papier, a été créé par M. Paul Hamlyn, soixante et un ans, qui cherchait un allié *« non américain »*.

La récente percée des Américains outre-Manche — International Thomson a acquis Associated Book Publishers pour 2,1 milliards de francs et Random House a repris quatre maisons, dont Chatto et Virago — inquiétait les auteurs et les éditeurs britanniques. En fait, le phénomène inverse s'observe aussi : le britannique Pearson a racheté New American Library et M. Maxwell vise Harcourt Brace Jovanovich.

Bata a pris le contrôle de Myrys

Le groupe Bata (1,7 milliard de francs de chiffre d'affaires, 8 millions de chaussures), déjà actionnaire à 40 % de la société Myrys (870 millions de chiffres d'affaires, 1,5 million de chaussures) depuis fin 1986, vient d'en acquérir 40 % supplémentaires. Bata SA est la filiale française de la multinationale canadienne basée à Toronto, numéro un mondial de la chaussure. En France, Bata est le troisième et Myrys le cinquième vendeur de chaussures. Les deux entreprises garderont leurs marques et leurs directions indépendantes.

La CFEM renouera avec les bénéfices en 1987

La CFEM (Compagnie française d'entreprises métalliques), déficitaire depuis 1980, renouera avec les bénéfices cette année (32 millions de francs prévus), malgré l'effondrement de ses activités dans l'offshore qui ne lui assureront plus que 1,2 % de son chiffre d'affaires en 1987 (contre 33 % en 1984).

Le redressement de cette entreprise, spécialisée dans les façades, les ponts, les échafaudages, et filiale d'Usinor, s'est opéré au prix de restructurations drastiques : les effectifs sont tombés de 2 500 personnes en 1983 à 800 en 1987. Les coûts de restructuration (400 millions en trois ans), ont encore pesé sur les comptes de 1986, qui se soldent par une perte de 261 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 775 millions de francs. Le président de la CFEM, M. Maurice Idelson, est *« extrêmement confiant pour l'avenir »* et pense que l'ère des restructurations lourdes est révolue.

Le budget européen pour 1987 enfin bouclé

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Les ministres responsables du budget de la CEE ont arrêté avec beaucoup de difficultés, le 3 juillet, le schéma qui doit permettre aux Douze de boucler l'exercice en cours. Les Néerlandais ont bien repoussé à vendredi après-midi leur réponse définitive, mais il était peu probable que La Haye puisse aller au-delà d'un baroud d'honneur.

L'arrangement porte sur trois mesures essentielles : épuisement des ressources disponibles (4,3 milliards de francs) au titre du système actuel de financement des petites communes ; économies (10 milliards de francs) sur les dépenses autres qu'agricoles ; report en 1988 des remboursements aux Trésors nationaux des avances effectuées en fin d'année pour le soutien à l'agriculture (20 milliards de francs prévus).

Il reste à l'Assemblée de Strasbourg à se prononcer. Faute d'une recommandation du Parlement au terme d'un délai de quarante-cinq jours, le projet des Douze sera réputé applicable.

M. S.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LA SOURCE PERRIER COMMUNIQUE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Source Perrier s'est tenue à Vergèze (Gard) le 30 juin 1987.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1986 se soldant par un bénéfice net de F 90 572 806.

Le résultat consolidé s'est élevé à la même date à F 312 013 834 (dont F 262 479 187 pour la part du groupe) contre F 317 055 504 (dont F 241 265 635 pour la part du groupe) pour l'exercice précédent.

Elle a décidé la distribution d'un dividende complémentaire de F 9,50 par action donnant droit à un avoir fiscal de F 4,75.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de F 5,00 par action distribué le 31 décembre 1986, le dividende total pour l'exercice s'établit à F 14,50 par action, soit, compte tenu de l'avoir fiscal, un revenu global de F 21,75.

Le dividende complémentaire sera mis en paiement le 8 juillet 1987 contre remise du coupon n° 51.

GACHOT

Depuis trois mois le carnet de commandes de Robinetterie GACHOT a augmenté de 54 %.

Les prévisions données un peu pessimistes sont à réviser. Le contrat définitif pour l'achat du groupe MATKEMI a été signé le 29 juin 1987.

Prix d'achat : 16 millions de FF.
Résultats 1986 : 4 millions de FF.

Domaine SYSTRAN :
GACHOT et NIXDORF COMPUTER AG considèrent une participation commune dans une entreprise en RFA dans l'industrie de la langue.

Les traductions du RUSSE-ANGLAIS sur minitel, dès août, 3615 MITRAD.

ELM LEBLANC

Le rythme de la progression constatée au cours des dernières années s'est confirmé au cours de l'exercice 1986, tant en France qu'à l'étranger, permettant à votre société d'améliorer ses résultats et de maintenir ses investissements à un niveau élevé.

Grâce à une technique fiable et éprouvée, soutenue par une politique commerciale efficace et dynamique, la marque ELM Leblanc occupe une position significative dans de nombreux pays. Le chiffre d'affaires réalisé en France sur un marché relativement stable et sur différents marchés étrangers en forte augmentation s'accroît de 16,6 % d'un exercice à l'autre.

En 1976, le chiffre d'affaires à l'exportation représentait 13,1 % des ventes d'appareils et de pièces détachées. Il atteint, dix ans plus tard, en 1986, 41,1 %.

En ce qui concerne la France, les diminutions successives du prix du gaz depuis près de deux ans et l'assurance de pouvoir disposer, pendant de nombreuses années, d'approvisionnements gaziers très importants à des conditions de prix satisfaisantes, grâce aux efforts de Gaz de France et des distributeurs de gaz liquéfié, sont des éléments positifs de nature à favoriser encore davantage l'utilisation de ce type d'énergie.

Dans de nombreux autres pays, les perspectives de transfert des autres formes d'énergie vers le gaz se confirment. On constate, en effet, un certain ralentissement des programmes nucléaires.

Des investissements sélectifs (près de 100 millions de francs au cours des exercices 1985-1986-1987) auront contribué à l'amélioration constante des conditions de travail, de la qualité des produits et à l'augmentation de la capacité industrielle.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 65,4 millions de francs, contre 50,5 millions de francs en 1985 (+ 29,5 %). Les amortissements et les provisions atteignent 35,6 millions de francs, contre 32,5 millions de francs en 1985 (+ 9,5 %).

L'impôt sur les sociétés représente 34,8 millions de francs, contre 27 millions de francs en 1985, bien que le taux ait été ramené de 50 % à 45 %.

Le bénéfice net est de 40,8 millions de francs, contre 26,3 millions de francs en 1985 (+ 55 %).

L'assemblée a décidé la distribution nette de 17 francs par action — à comparer à 12 francs l'an dernier — soit, avec l'avoir fiscal, un dividende unitaire global brut de 25,50 francs.

Depuis la dernière assemblée générale de juin 1986, l'action ELM Leblanc a bénéficié d'une plus-value importante, supérieure à celle de la moyenne des valeurs cotées en Bourse. Cette hausse du cours est due, essentiellement, au bon niveau des résultats et à leur progression régulière depuis plusieurs années.

L'exercice 1987 se présente favorablement. Les quatre premiers mois de l'année marquent une croissance du chiffre d'affaires de plus de 10 %.

DARTY

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juillet 1987

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juillet 1987, réunie sous la présidence de Monsieur Bernard Darty, a approuvé les comptes de l'exercice 1986/1987 et les résolutions proposées.

Résultats financiers 1986/1987

Les principaux éléments consolidés pour l'exercice 1986/1987 et le précédent sont les suivants :

(en millions de francs)	1986/1987	1985/1986	Evolution
Chiffre d'affaires (hors TVA)	5 800,5	5 063,1	+ 14,6 %
Bénéfice net	260,2	182,4	+ 42,7%
Investissements	191,9	75,2	+155,2%
Bénéfice net par action (en francs)	15,18	10,65	+ 42,5 %

Dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé la distribution d'un dividende de 108 621 390 francs en progression de 39,0 %, qui se répartira comme suit :
– 6,00 F par action ordinaire (soit 9,00 F avec l'avoir fiscal),
– 9,00 F par action à dividende prioritaire (soit 13,50 F avec l'avoir fiscal).

Le dividende sera mis en paiement le 16 juillet 1987.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire, Monsieur Philippe Frances, Président du Directoire, a donné des informations sur l'évolution du chiffre d'affaires pour le premier trimestre 1987/1988 et sur les perspectives de l'exercice en cours.

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 1987/1988

Le chiffre d'affaires hors taxes du 1er trimestre de l'exercice 1987/1988 (1er mars-31 mai) s'est élevé à 1 308,4 millions de francs. Les évolutions par rapport aux mêmes périodes des deux exercices précédents sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Les ventes de Sparty ne sont plus consolidées du fait de son retrait du périmètre de consolidation en 1987.

Exercice	Montant en millions de francs	Evolution
1985/1986	916,2	—
1986/1987	1 238,2	+35,2%
1987/1988	1 308,4	+ 5,7%

La moindre évolution des ventes pour le premier trimestre s'explique par une période de référence qui avait connu une activité particulièrement élevée, entraînée par des événements exceptionnels : Coupe du Monde de football, nouvelles chaînes de télévision et nouvelle génération de téléviseurs.

Toutefois, il est à noter que la moyenne de progression enregistrée au cours des premiers trimestres de 1986 et 1987 reste conforme à nos taux de croissance habituels.

Perspectives 1987/1988

Pour l'exercice en cours, la volonté d'accroître la compétitivité de notre offre commerciale et la poursuite des efforts pour améliorer la productivité de nos sociétés nous conduiront à développer notre programme de rénovation des magasins et d'ouverture de nouveaux points de vente.

Dans ce contexte, nous pouvons envisager une croissance du résultat net consolidé d'au moins 20 % pour l'exercice 1987/1988.





REPRODUCTION INTERDITE

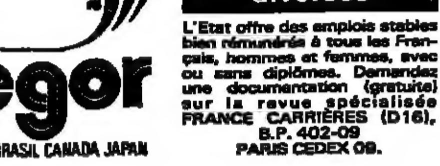
Le Groupe EGOR rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

Constructeur automobiles
. INGENIEUR D'ETUDES QUALITE FIABILITE — Réf. VM 32/813 G

Convictions Libérales et goût de l'action :
. JEUNE DELEGUE GENERAL — Réf. VM 33/2278

Si vous êtes interessé par l'un de ces postes, nous vous proposons de nous adresser un dossier de candidature :

GROUPE EGOR
8, rue de Berri - 75008 PARIS



PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DEUTSCHLAND ESPANA GREAT BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA JAPAN

DEMANDES D'EMPLOIS

Couple 40 ans, artiste peintre, F. informatique, recherche gardiennage propriété ou autres. Libre de suite. Faire offre REDOR, 27, rue des Mouettes, 72000 LE MANS.

J.F. 22 ans, format. attachée de presse, ch. emploi dans relat. publiques/presse ou tout secteur communication. Ecrire sous le n° 8715 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables bien rémunérés à tous les Français, hommes et femmes, avec ou sans diplômes. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (D16), B.P. 402-09 PARIS CEDEX 09.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

5e arrdt

Métro Luxembourg, pet. 2 p. tt cft, refait neuf, clair, vue, 440 000 F. T. 46-33-44-00.

16e arrdt

5 P. LA MUETTE 110 m²
Très beaux appartements rénovés, dble living + 3 ch., 2 bains, cuisine équipée, immeuble avec belles prestations, ascenseur, interphone, tapis, etc. Px net 2 750 000 F. Livraison immédiate, voir de 14 h à 16 h. Vendredi et samedi, 12, rue Faustin-Hélie ou Tél. : 45-53-14-14.

TROCADÉRO atelier + 1 chbre, 95 m², grand calme. 45-46-26-25. 43-26-73-14.

17e arrdt

Mo WAGRAM
BEL IMM., ASC., 4 PIÈCES. 2 600 000 F. 43-36-33-82.

20e arrdt

Part. vend quartier Gambetta 2 pièces 33 m² avec cuisine, entrée, w.-c. + douche, avec garage 18 m², face square, clair et ensoleillé, dans petit immeuble, faibles charges. 350 000 F. T. : 60-20-55-54.

92 Hauts-de-Seine

CLICHY (92). 3 p., cuis., salle de bains, W.-C., sur rue, 49 m², 4e étage, chauff. indiv., refait neuf. 3 000 F + charges. Tél. : 47-37-73-35, le soir.

appartements achats

Rech. URGENT 110 à 140 m², Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 9e. PAIE COMPTANT. T. 48-73-57-80.

locations non meublées offres

Paris

11e Métro SAINT-MAUR
Particulier loue 3 pièces dans immeuble grand standing avec cuisine, salle de bains, w.-c., terrasse et balcon. Calme et ensoleillé, 6 355 F, charges comprises. Tél. 43-73-77-04 le soir après 20 heures.

immeubles

J.H. THOMASSIAN
IMMEUBLE - 43-36-82-82.

propriétés

A vendre propriété JURA de 35 ha, sol tenant, bois, corps de ferme, Haut-Jura, à 18 km de St-Claude. 43-87-19-11.

LANGUEDOC près BÉZIERS, maison rurale 11 pièces + dép., jardinet, intérieur à rénover, prox. mer, montagne, 375 000 F. 67-36-22-92. FOUILHE. Saint-Genies-le-Bas.

VILLIERS-sur-MARNE Pav. 10 p. s/parc 1 800 m², arborisé, sous-sol total, 7 chbres + 1 chbre de service ÉTAT IMPECCABLE. 2.400.000 F. ANIDEP - 43-46-26-26.

Part. Neauphle-le-Château rare, parf. état, XVIIIe, beaucoup de caract., 4 chbres, 3 bns, w.c., tennis, dépend., 1 HA. 2 800 000 F Tél. : (1) 47-70-82-81, h. bur.

LA GARENNE-COLOMBES 5 mn Neuilly et Défense, maison cossue cft., feutré, boiseries, dble fenêtre, 8 p. dont réception 60 m² + pav. gardiens impeccable 60 m², gar. 2 voitures, jard. 850 m², prox. tennis, piscine. 4.600.000 F. 47-41-79-79.

terrains

TERRAIN à vendre
Possibilité micro-central 500 KWA.
prairie + bois en bordure d'un torrent à ALLOS.
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE. S'adresser à M. BOYER au : T. (16) 94-34-34-51 h de rep.

villas

SAINT-TROPEZ/SAINTE-ANNE
VILLA 5 CH., PISCINE, MEUBLÉE NEUF. T. 45-02-13-43.

Villa de grand standing entre Cavaillon et St-Rémy-de-Provence 190 m² hab. dt 120 m² de plain-pied, 1 500 m² clôturé et arboré, tt cft. Px 1 250 000. Tél. : 90-73-18-44.

CHALLES-LES-EAUX (Savoie) station thermale près Chambéry, vd villa, type F3, calme, s/terrain 1 000 m² arboré, garage, terrasse, 750 000 F. 79-69-85-82. 79-25-55-72.

fonds de commerce

Ventes

1 500 000 F + 7 000 F/mois Saint-Denis (93), en toute propriété, garage, tôlerie, peinture, mécanique, 377 m² au sol, 82 m² à l'étage, équipement complet ou bien fonds : 800 000 F. poss. autre commerce, autre poss. construct. imm. accordée par la mairie. Tél. (1) 48-29-29-15. 8/19 h.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitutions de sociétés et tous services. 43-55-17-80.

pavillons

AGENCES G. THÉRY
PIERREFITTE 48-26-50-17 - ÉPINAY 48-26-10-80

PIERREFITTE, proche gare, dans secteur pavillonnaire TERRAIN A BATIR 304 m², fac. d'angle C.O.S. 0,60, 275 000 HT.

SAINT-DENIS centre, résidentiel, APPT F2 36 m² tt cft, balcon, cave et parking privatifs, 350 000 F.

Région ENGHIEN, 2 min. gare, EXCEPTIONNEL F5 tt cft, cave, 400 000 F.

ÉPINAY gare, PAVILLON SUR 350 m² environ, terrain avec atelier, 7 PIÈCES, cuis., bns, sur sous-sol total, 715 000 F.

ORPI NORD
Les meilleurs prix de la région parisienne.

Part. vd COTEAUX CHENNEVIÈRES, dans écrin de verdure (94), 20 km de Paris, 2 km RER, pavillon 6 p., 2 salles d'eau, séjour marbre, terr. panoramique, sous-sol buanderie, cave, serre, garage 2 voitures, jardin paysagé, sur 702 m², 1 350 000 F. Tél. 45-76-11-35 64-30-17-28.

VANVES. Sr 301 m² de terrain, Pav. meulière. 5 p. Tt cft. TRÈS BON ÉTAT GÉNÉRAL
2 garages. PRIX 1.100.000 F
ÉCHO IMMOBILIER
193, r. Lecourbe, 75015 Paris TÉL. : 45-30-00-52

L'AGENDA

Alarme

CONTRE LE VOL ET LE VANDALISME

Partez tranquille en W.-E. ou en vacances.
NE SOYEZ PLUS CAMBRIOLABLES, grâce aux systèmes d'alarme SANS FIL
SANS INSTALLATION, le défenseur de votre habitation :
PROTECTION 2000
Codage électronique secret, matériel simple à utiliser et éprouvé, même en présence d'animaux.
Adressez-vous à un Professionnel qualifié.
SOCIÉTÉ SONODIR - 43-73-82-61

Collections

La famille Jawlensky, gérante des archives ALEXEJ VON JAWLENSKY et seule dépositaire des droits d'auteur, est en train de rédiger le nouveau catalogue raisonné de l'œuvre de cet artiste.

Nous prions tous les collectionneurs de JAWLENSKY de bien vouloir s'annoncer à l'adresse suivante :

Alexej von Jawlensky-Archiv
via delle Monache 16
CH-6600 LOCARNO (Suisse).

Nous garantissons la plus grande discrétion.

Cuisine

DUO CUISINES
La spécialiste de la Cuisine Aménagée
MOBALPA cuisines
LES PLUS GRANDES MARQUES EN ÉLECTO-MÉNAGER
REMISE EXCEPTIONNELLE
Centre commercial Carrefour : 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - Tél. : 60-06.05.25
Centre commercial Carrefour : 77340 PONTAULT-COMBAULT - Tél. : 60-28-15-59
Centre commercial Continent : 77200 TORCY - Tél. : 60-05-36-66

Bateaux

DUFOUR 29-78
Impec. pte échouab. 6 couch. D. vol 13 CV. 2e 4 cat. compl. ENR. GSE-GEN sec. TMT Spi 2. Batt. (1 mve 86). ANXE AX2 NVE survie CL2 VHF. Px 145 000F. T. : 1/39-88-08-86, ap. 20 h.

Échange

famille

FAMILLE française ch. famille anglaise avec enfants pouv. recevoir garçon 14 ans pour séjours (échanges possibles). Ecr. BARRET, Le Château, Rue du Château, 76360 Sarenzin. 35-92-21-06.

Garde d'enfants

Future maman ch. personne pr garder bébé 07-87, Lyon, logée (24.463 F.) 78-54-55-06/78-43-84-71.

Stages

ENGLISH 'ROUND THE CLOCK pour de vrais progrès en anglais. Séjours en Touraine juillet, août. ENGLISH ONLY ! Cours, repas, toutes activités en anglais. Classe de 3e jusqu'en classe préparatoire. 8, rue des Liserons, 75013 Paris. Tél. : 45-88-01-87.

Tapis

JAMAIS VU A PARIS
VENTE MASSIVE DE TAPIS D'ORIENT
MOINS 40 %, 50 %, 60 % sur prix NON MAJORÉS
exp. : Belouche laine 2 200 F vendu 880 F.
karachi laine et soie 4 900 F vendu 2 900 F.
80 NISSIM 9e rue d'Amsterdam 80

Vacances

Tourisme

Loisirs

ILE GRECQUE
Maison bord de mer à louer. Tél. : 46-44-21-97. mat., soir.

Offre Loguivy-de-la-mer 22620, face Bréhat, villa jdin 8 pers., gd cft, bord mer, corps-mort bat., calme, voile, tennis, pêche. 1re quinz. août 7 000 F. Tél. : 96-20-90-17.

Part. loue studio 5 pers. Les Arcs 1600 Savoie, juill.-août. 2 500 F/semaine. Tél. (16) 67-52-17-65 après 18 heures.

Part. loue studio 2/3 pers., avec jardinet, centre Cannes, juill.-août 1 800 F/semaine. Tél. : (16) 67-52-17-65.

Économie

REPÈRES

Assurance-maladie

Nouvelle diminution des dépenses

La croissance des dépenses d'assurance-maladie a connu une nouvelle décélération en mai. Selon les statistiques de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés, la progression des dépenses en rythme annuel s'est élevée à 6,9 % fin mai (+ 4,2 % à prix constants), contre + 7,7 % fin avril. En moyenne annuelle, les soins de santé progressent de 7,6 % (8,4 % fin avril), et cette diminution concerne tous les postes. Le rythme de croissance annuelle des honoraires médicaux s'établit à + 5 %, contre 5,9 % fin avril et 7,6 % fin mars.

On observe cette décélération à la fois pour les consultations (– 0,8 point sur un mois), les visites (– 1,1 point avec une chute de 4,1 % du nombre de visites), les actes techniques et chirurgicaux (– 0,7 point). Le taux de variation des honoraires dentaires est de + 5,7 % (contre 6,9 % fin avril). La diminution touche également les prescriptions (+ 10,8 %, contre + 12,2 % pour les actes d'auxiliaires médicaux, + 8,8 % contre + 9,8 % pour les actes de biologie) et les versements aux établissements hospitaliers, dont le taux de croissance annuelle passe de 9 % fin avril à 8,5 % fin mai.

Elections professionnelles

Le recul de la CGT a continué en 1986

Selon les résultats officiels des élections aux comités d'entreprise en 1986, publiés par le ministère des affaires sociales, la CGT a connu, contrairement à ce que laissaient apparaître les résultats partiels, une nouvelle chute de son audience, même si cette baisse semble suivre un rythme plus lent. Les non-syndiqués poursuivent leur progression. Les résultats portent sur 11 286 comités d'entreprise élus en 1986, 2 464 300 électeurs inscrits et 1 675 100 suffrages exprimés (soit une participation de 68 %, en baisse de 0,7 point par rapport aux précédentes élections de 1984). La CGT obtient, pour l'ensemble des collèges, 27,1 % des suffrages exprimés (– 2,2 points par rapport à 1984), devant la CFDT 21,2 % (+ 0,2), les « non-syndiqués » 21,1 % (+ 1,4), FO 14,4 % (+ 0,5), la CFE-CGC 7,5 % (+ 0,4), les « autres syndicats » 5 % (+ 0,2) et la CFTC 3,8 % (sans changement). La CGT recule dans tous les collèges, mais surtout dans le collège ouvrier (– 2,1) et dans les collèges uniques (– 6,3).

Ersatz de lait

La France et la RFA pourront en limiter l'usage

La France et l'Allemagne fédérale pourront, en toute légalité, continuer de proscrire ou de limiter la commercialisation de produits d'imitation et de substitution du lait, notamment ceux faits à partir de soja, ont décidé les ministres de l'agriculture des Douze. Faisant valoir que le secteur laitier est caractérisé par des excédents structurels, ces deux pays ont obtenu de leurs partenaires de la CEE une exemption aux règles du libre échange du Marché commun pour les produits imitant le lait. La mesure est valable jusqu'à la fin du régime actuel des quotas laitiers, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1989.

En outre, la composition exacte des agents de blanchiment non lactés que l'on trouve dans la restauration rapide ou les distributeurs automatiques de boissons (café, thé, etc.) devra figurer sur l'emballage.

Chômage

Recul apparent aux Etats-Unis

Le taux de chômage aux Etats-Unis est revenu, en juin 1987, à 6,1 % de la population active, contre 6,3 % en mai, retombant, ainsi, au niveau le plus bas depuis la fin de 1979. Le nombre de personnes sans emploi a fléchi de 286 000 unités, se ramenant à 7,26 millions, soit une diminution de 1 million en un an. Cette baisse du chômage a surpris les experts, qui observent, d'autre part, de nombreux signes de ralentissement de l'activité économique américaine depuis le début du printemps. En fait, le nombre d'emplois net s'est réduit de 198 000 en juin, mais cette réduction a été largement compensée par une diminution de près de 500 000 personnes à la recherche d'un emploi, le nombre de jeunes entrés sur le marché du travail à la fin de l'année scolaire ayant été relativement et anormalement peu élevé.

Marchés financiers

PARIS, 3 juillet ↑

Forte hausse

La Bourse de Paris a retrouvé la forme des grands jours. Confirmant ses excellentes dispositions de la veille, elle a même réussi à accentuer son avance. A l'approche du coup de cloche final, l'indicateur gagnait 2,2 %, dans un marché actif et ragaillardi.

« C'est la fête ! », s'exclamait un boursier, traduisant l'état d'esprit général. L'anticipation par le marché d'une nouvelle baisse des taux a balayé les dernières réticences. Le mot d'ordre est désormais d'acheter. Les cours étaient tombés si bas qu'il est temps d'en profiter. Le premier train de la reprise d'été se forme au moment où les vacanciers de juillet quittent le palais.

Parmi les valeurs les plus actives et les mieux orientées, on relevait SGE, L'Oréal, Presses de la Cité, Parisienne de réescompte et Synthelabo. Ecco, Total, Dassault, Midi et le Crédit national étaient aussi bien orientés.

En repli, figuraient Raffinage, Sograp, l'emprunt 4,5 % 75 et Saint-Louis Bouchon.

De l'avis des professionnels, le marché est solidement ancré à la hausse. Si certains jugeaient la reprise de vendredi un peu trop rapide, ils soulignaient cependant que la Bourse a de nouveau des atouts dans son jeu. Outre la baisse des taux, la réussite de l'opération financière sur Peugeot est un signe de santé. Wall Street est soutenu. « On a vu les cours les plus bas. Place à la hausse », soufflait un boursier. En séance, on apprenait qu'Essilor détenait 25,53 % du capital de Christian Dalloz.

Au MATIF, la tendance était soutenue. Le contrat à échéance mars 88 gagnait 0,29 %, à 103,70.

Lingot : 87 500 (– 450).
Napoléon : 512 (=).

NEW-YORK, 2 juillet ↑

Redressement

Wall Street a connu, le 2 juillet, un net redressement dans un marché assez peu actif. En clôture, l'indice Dow Jones s'établissait à 2 436,70, en hausse de 26,95 points. Il compensait une partie de ses pertes des deux séances précédentes. 171,83 millions de titres étaient traités, contre 157,04 millions la veille. On relevait 937 valeurs en hausse, 572 en baisse et 425 inchangées.

Ce sont la détente sur les taux d'intérêt et la fermeté du dollar, qui ont favorisé le mouvement d'achat observé jeudi. La baisse du chômage aux Etats-Unis en juin (6,1 % de la population active) a aussi redonné au marché une certaine confiance. Mais à la veille du long week-end du 4 juillet (fête nationale américaine), l'heure n'était pas aux opérations d'envergure. On notait la hausse de Royal Dutch Petroleum, de Du Pont de Nemours et Litton Industries. Honeywell, Allied Signal et Essex Chemical étaient, en revanche, en repli. Parmi les valeurs les plus échangées figuraient Banctexas (5,15 millions de transactions), E.II. Holding Inc. (4,21 millions) et Illinois Power (3,85 millions).

VALEURS	Cours du 1er juillet	Cours du 2 juillet
Alcoa	53 3/8	54 1/4
Allegis (ex-UAL)	89 1/2	91 1/8
A.T.T.	28 1/4	28 1/8
Boeing	46 1/2	46 5/8
Chase Manhattan Bank	41 1/4	40 7/8
Du Pont de Nemours	119 1/2	121 7/8
Eastman Kodak	85 5/8	86 1/4
Exxon	92 1/4	92 7/8
Ford	98 1/4	98 1/2
General Electric	53 3/4	56
General Motors	81 1/4	81 3/8
Goodyear	68 1/8	68
I.B.M.	163 5/8	164 3/8
I.T.T.	58	58 3/4
Mobil Oil	50 7/8	51 1/2
Pfizer	71 7/8	72 3/4
Schlumberger	46 5/8	46 1/2
Texaco	40 1/4	41 1/4
Union Carbide	28 5/8	30 1/2
U.S.X.	31 3/4	32
Westinghouse	62	63
Xerox Corp.	76 5/8	77

CHANGES

Dollar : 6,1215 F ↑

Sur des marchés des changes un peu plus actifs, le dollar s'est nettement raffermi, essentiellement vis-à-vis du yen, à la suite de l'affaire Toshiba. A Paris, le franc a poursuivi son raffermissement par rapport au deutschemark, qui est revenu à 3,3320 F.

FRANCFORT	2 juillet	3 juillet
Dollar (en DM)	1,8280	1,8375

TOKYO	2 juillet	3 juillet
Dollar (en yens)	146,50	148,60

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (3 juillet)	7 5/8-7 3/4 %
New-York (2 juillet)	6 3/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	1er juillet	2 juillet
Valeurs françaises	108,7	102
Valeurs étrangères	120,3	121,5

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	402,8	407,4

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	1er juillet	2 juillet
Industrielles	2 409,76	2 436,70

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	1er juillet	2 juillet
Industrielles	1 772,1	1 794,6
Mines d'or	384,6	385,7
Fonds d'Etat	90,26	90,18

TOKYO

	2 juillet	3 juillet
Nikkei Dow Jones	24636,46	24736,69
Indice général	2072,39	2074,63

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 2 juillet
Nombre de contrats : non parvenu

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 87	Déc. 87	Mars 88	Juin 88
Dernier	103,80	103,70	103,70	103,35
Précédent	103,65	103,60	103,45	103,30

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BSN DÉTIENT 20 % DES CHAUSSURES ANDRÉ. – La chambre syndicale des agents de change vient d'annoncer que le groupe BSN, dirigé par M. Antoine Riboud, détenait indirectement 20 % des chaussures André. Dans son souci de se protéger contre une OPA inamicale, BSN avait auparavant cédé 6 % de son capital à l'Immobilière Marseillaise et à France-Vie, deux établissements du groupe Lazard. En contrepartie, ces derniers ont apporté à BSN la société Cofinda, qui détenait notamment 19,9 % des chaussures André.

PROGRESSION SEMESTRIELLE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE PARFUMS JACQUES BOGART. – Le chiffre d'affaires (CA) des Parfums Jacques Bogart a augmenté de 12,3 % au premier semestre 1987, par rapport à la même période de 1986. L'an passé, Bogart avait réalisé un CA de 142,7 millions de francs, en hausse de 24,3 %, pour un résultat net de 6,5 millions de francs.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,1130	6,1160	+ 40	+ 55	+ 85	+ 110	+ 270	+ 300
$ can.	4,5997	4,6072	– 36	– 18	– 64	– 35	– 114	– 31
Yen (100)	4,1332	4,1380	+ 136	+ 155	+ [illegible]	+ 309	+ 838	+ 922
DM	3,3304	3,3335	+ 106	+ 123	+ 223	+ 245	+ 680	+ 750
Florin	2,9560	2,9589	+ 57	+ 67	+ 121	+ 138	+ 404	+ 456
F.B. (100)	16,0615	16,0778	+ 105	+ 229	+ 266	+ 459	+ 985	+ 1415
F.S.	4,0020	4,0066	+ 139	+ 157	+ 283	+ 310	+ 846	+ 923
L (1 000)	4,5988	4,6046	– 98	– 73	– 191	– 152	– 587	– 416
£	9,8786	9,8896	– 149	– 107	– 273	– 208	– 620	– 421

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/2	6 3/4	6 3/4	6 7/8	6 13/16	6 15/16	7 1/8	7 1/4
DM	3 1/2	3 3/4	3 9/16	3 11/16	3 5/8	3 3/4	3 3/4	3 7/8
Florin	5	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 1/4	5 3/8
F.B. (100)	6	6 3/4	6 3/8	6 3/4	6 3/8	6 3/4	6 5/8	7
F.S.	1 7/8	2 3/8	3 3/8	3 1/2	3 1/2	3 5/8	3 3/4	3 7/8
L (1 000)	8 7/8	9 1/2	9 3/4	10 1/8	9 7/8	10 1/4	10 1/8	10 1/2
£	9 1/4	9 1/2	9 1/4	9 3/8	9 1/4	9 3/8	9 3/8	9 1/2
F. franç.	7 5/8	7 7/8	7 15/16	8 1/16	8	8 1/4	8 5/16	8 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 3 JUILLET

Cours relevés à 14 h 55

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1905	4,5 % 1973	1860	1845	1840	− 1 08
4270	C.N.E. 3 %	4252	4250	4250	− 0 05
1272	B.N.P. T.P.	1265	1250	1252	− 1 02
1114	C.C.F. T.P.	1120	1135	1143	+ 2 05
1257	Créd. Lyon. T.P.	1259	1259	1259	....
....	Elf-Aquitaine T.P.	2879	2890	2892	+ 0 45
1956	Renault T.P.	1903	1945	1960	+ 3
2280	Rhone-Poul. T.P.	2239	2290	2290	+ 2 28
1355	St-Gobain T.P.	1320	1360	1360	+ 3 03
1350	Thomson T.P.	1340	1370	1370	+ 2 24
465	Accor	470	485	490	+ 4 26
520	Agence Havas	519	528	528	+ 1 73
480	Ag. Havas C. I.	489	502	502	+ 2 65
660	Air Liquide	690	705	704	+ 2 03
2450	Alcatel	2430	2505	2545	+ 4 73
2020	Alsthom Superm.	2010	2045	2045	+ 1 74
445	A.L.S.P.I.	470	490	475	+ 1 06
410	Alsthom ★	380	385	385 10	+ 1 34
2410	Arjom. Prioux	2440	2580	2580	+ 5 74
535	Aussedat-Rey	547	565	564	+ 3 11
1180	Aux. Entrepr. ★	1285	1290	1282	− 0 23
1190	Avions Dassault	1175	1210	1185 c	+ 2 49
645	BAFIP	670	680	688	− 0 30
390	Bail-Equipem. ★	390	390	390	....
940	Bail Investiss.	909	910	910	+ 0 11
535	B.N.P. C.I.	552	562	563	+ 1 99
700	Cie Bancaire	694	688	683	− 1 59
510	Bazar H.-V.	483	477 80	480	+ 2 03
520	Béghin-Say ★	535	538	540	+ 0 93
815	Berger (Mle)	928	928	929	+ 0 10
725	Bic ★	740	740	748	+ 1 08
1350	B.I.S.	1365	1412	1411	+ 3 36
2860	Bongrain S.A.	2800	2850	2860	+ 1 79

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
775	Créd. Lyon. (CI)	775	786	786	+ 2 58
1140	Crédit Nat. ★	1135	1180	1187	+ 4 58
310	Crouzet ★	278 70	280	281 90 c	+ 1 86
2670	Damart S.A.	2815	2700	2700	+ 3 25
380	Darty ★	436	438	446 80	+ 2 73
350	Darty (DP)	356	365	377	+ 5 88
2180	De Dietrich	2147	2258	2255	+ 5 03
365	Dév. R.d.C. (Li)	369	....	....	....
680	D.M.C.	659	680	678	+ 3 04
....	Docks Assur.	478	495	495	+ 3 56
2360	Docks France ★	2489	2450	2490	+ 0 44
2180	Dumez ★	2170	2230	2224	+ 2 48
1180	Eaux (Gén.)	1300	1320	1346	+ 3 53
2480	Esco ★	1235	1251	1280	+ 3 64
320	Electric. (Cie G.)	318	324 90	325 50	+ 2 04
1070	Electro-Finan.	1130	1150	1145	+ 1 33
370	Elf-Aquitaine	366 50	368 50	372 50	+ 1 64
340	— (certific.)	324	331 50	331 50	+ 2 31
2950	Epeda-B-Faure	3154	3189	3190	+ 1 14
3640	Essilor	3580	3630	3630	+ 1 40
2640	Essilor Int. (DP)	2620	2649	2649	+ 1 11
465	Esso S.A.F. ★	458	469	480	+ 0 43
2400	Euralrance	2240	2200	2205	− 1 56
1480	Eurocom ★	1462	1468	1450	− 0 82
3600	Euromarché	3825	3851	3851	+ 0 72
670	Europe n° 1 ★	677	680	700	+ 3 39
1160	Exor	1210	1250	1260	+ 4 12
1510	Facom	738	731	764	+ 3 38

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 2/7

Droits et bons

Cote des changes

Marché libre de l'or

MINITEL
La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

c : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.



Le Monde

Hachette prend le contrôle du groupe Le Provençal

Les conseils d'administration des quotidiens *le Provençal* et *Var-Matin-République* ont agréé comme prévu, le jeudi 2 juillet, à Marseille, une prise de participation majoritaire du groupe Hachette dans le capital des deux sociétés. Quatre actionnaires du groupe Le Provençal ont, en définitive, cédé leurs actions. Il s'agit de Mme Edmonde Charles-Roux-Defferre — veuve de Gaston Defferre — et de la famille Cordesse, qui détenaient, jusqu'ici, la majorité relative, ainsi que MM. André Poitevin et Christian de Barbarin-Paquet, respectivement PDG du *Provençal* et de *Var-Matin*. Selon un accord conclu, d'autre part, avec les cessionnaires, Hachette a pris le double engagement *« d'assurer la pérennité et le développement du groupe* Le Provençal *et de maintenir sa ligne politique afin de perpétuer l'œuvre de Gaston Defferre »*. Ces décisions ont été bien accueillies par le comité d'entreprise et la rédaction du *Provençal*, dont les représentants ont été reçus aussitôt par le PDG d'Hachette, M. Jean-Luc Lagardère.

Marseille
de notre correspondant

Donné largement favori pour la reprise du *Provençal*, face au patron de presse britannique Robert Maxwell (*le Monde* du 2 juillet) le groupe Hachette l'a donc emporté sans coup férir.

« Ce n'était pas une question d'argent », a déclaré le vendredi 3 juillet, à Europe 1, Mme Charles-Roux-Defferre, en précisant que le groupe Hachette *« proposait plutôt moins d'argent »* que ses concurrents : *« Mais nous avons nos principes »*, a-t-elle ajouté en évoquant *un pacte politique* » signé par M. Lagardère.

En 1988, le journal sera, a-t-elle dit, *« entièrement derrière François Mitterrand ou le candidat désigné par le PS »*, et elle a rappelé que le sous-titre du *Provençal* était toujours *« journal de patriotes socialistes et républicains »*.

Au total, si l'on tient compte de la participation de *Var-Matin* dans *le Provençal*, le groupe Hachette détiendra, à terme, les deux tiers des actions du *Provençal* et près de 63 % de celles de *Var-Matin* (1). L'acquisition des actions de Mme Defferre et de la famille Cordesse doit s'échelonner selon des échéances flexibles laissées à la convenance des parties.

L'accord signé entre Hachette et les cessionnaires est subordonné *« de la façon la plus formelle »* au respect de deux conditions. Les parties entendent, ainsi, *« unir leurs efforts pour assurer le développement du groupe dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et plus généralement dans l'ensemble du pays »*. Le texte du protocole mentionne, à ce sujet, que M. Lagardère précise, *« tant en son nom personnel qu'en celui du groupe Hachette, qu'il s'engage à développer le rayonnement du groupe, à diversifier ses activités et à assurer la pérennité, l'intégrité et l'identité des titres qu'il édite »*.

La deuxième condition de l'accord est que M. Lagardère s'engage, également, à ce que soit maintenue la ligne politique du groupe. Cette dernière clause signifiant que *le Méridional* (contrôlé par le groupe) conservera, lui aussi, son orientation politique en faveur de la droite et de l'extrême droite.

Au cours d'une conférence de presse, le PDG d'Hachette a apporté plusieurs précisions sur l'opération conclue par son groupe. Il a notamment indiqué que la liste des cessionnaires n'était pas « limitative » en laissant, ainsi, la porte ouverte à d'éventuelles négociations avec la famille Leenhardt. Celle-ci n'a pas sollicité, a-t-on appris, l'agrément des administrateurs pour la vente de ses actions au groupe Maxwell, avec lequel elle avait engagé des négociations. M. Lagardère a d'autre part affirmé qu'il n'y aurait aucun chamboulement dans les instances dirigeantes du groupe marseillais, *« qui est*, a-t-il dit, *bien géré »*.

Interrogé sur les objectifs poursuivis par le groupe Hachette il s'est déclaré convaincu que la presse quotidienne de province était promise à *« un énorme développement »* dès lors qu'elle pourra bénéficier d'une synergie avec les autres moyens de communication. En ce qui concerne le projet de journal *Oméga*, actuellement étudié par Hachette, M. Lagardère a déclaré qu'*« il n'y aurait pas de concurrence avec* le Provençal *mais une grande complémentarité »*. *« Nous pensons*, a-t-il dit, *que ce journal devra être régionalisé. Parmi les deux ou trois points d'appui qui seront nécessaires à son développement, il y aura forcément Marseille. »*

Mme Edmonde Charles-Roux-Defferre, s'est félicitée, quant à elle, de l'accord intervenu avec Hachette, qu'elle a qualifié de *« décision de sagesse, de bon sens et de regard sur l'avenir »*. L'entreprise, a-t-elle ajouté, aurait pu, un temps encore, garder son caractère familial. Mais, *« face à des menaces sur nos frontières* (2), *je pense qu'il était bon de nous renforcer »*. Le comité d'entreprise et la rédaction du *Provençal* ont bien accueilli l'arrivée d'Hachette. *« Nous basculons aujourd'hui dans une autre galaxie*, a notamment déclaré le rédacteur en chef du quotidien marseillais, M. Jean-René Laplayne, *mais il faut savoir tourner une page d'histoire. La rédaction y est prête. »*

GUY PORTE.

(1) Le capital des deux sociétés Le Provençal et Var-Matin-République est détenu principalement par la SA République (23,90 % dans *le Provençal*), par la famille Cordesse (23,10 % dans *le Provençal* et 27,20 % dans *Var-Matin*), par Mme Defferre (22,46 % et 22,80 %) et la famille Leenhardt (20,80 % et 29 %) auxquelles s'ajoutent, notamment, MM. André Poitevin (6,43 % et 5,50 %) et Christian de Barbarin-Paquet (1,33 % et 1,40 %).

(2) Allusion à la présence du groupe Hersant dans le Vaucluse.

Sur le vif

Téléphonite

Je suis vexée, vous pouvez pas savoir ! Hu-mi-liée. J'ai sous les yeux un rapport sur les journalistes et le téléphone. Vous ne devinerez jamais combien de coups de fil ils reçoivent et ils donnent en moyenne, ces salauds-là. Soixante-trois. Et encore, c'est une moyenne. Il y a des mecs qu'on appelle plus de cent fois. Par jour ! Vous vous rendez compte ? Ils passent entre deux et six heures à se bigophoner, c'est dingue, non ?

Moi, mon appareil, je peux même pas vous dire où il est. Probablement enfoui quelque part sous une pile de journaux dans le fouillis de ce cagibi. De toute façon, pour ce qu'il me sert ! J'ai bien essayé, au début, d'appeler les collègues sur leur ligne intérieure : Allô ! c'est toi ? C'est moi. Dis donc, Somoza, c'est où ? La capitale du Swapo, c'est quoi ? Et puis, bon, comme c'est jamais libre — maintenant je comprends pourquoi ! — j'ai renoncé. J'ai plus vite fait de dégringoler dans leur bureau, de les forcer à raccrocher et d'y aller de ma question. Après quoi, ils sont obligés de rappeler la personne qu'ils avaient en ligne et ça fait un appel de plus à leur actif.

Il y a un truc qui m'épate. 75 % des journalistes n'ont jamais cassé leur téléphone en le jetant par terre dans un mouvement de colère. C'est bien la preuve qu'eux ils ne restent pas le bec en l'air chaque fois qu'ils veulent entrer en communication avec quelqu'un.

Vous me direz : avec toi, ça doit être facile. Si t'appelles personne, on doit pouvoir t'appeler souvent. Oui, en effet. Ben, pourtant, non, jamais. Le plus dégueulasse c'est quand les gens — mes enfants en particulier — me balancent : Ecoute, faut pas t'étonner si t'es sans nouvelles de nous depuis trois semaines. On a essayé de te joindre. Impossible. C'est toujours occupé. Et je reste là, pétrifiée, sans oser dire que c'est pas vrai, de peur d'avoir l'air d'une laissée-pour-compte.

Tiens, j'y pense, cette enquête, ils l'ont réalisée par téléphone auprès de cent journalistes. J'en suis pas. Dommage. Ça m'en aurait fait au moins un, de coup de fil !

CLAUDE SARRAUTE.

Dans « le Monde diplomatique » de juillet

Choisir les victimes

Dans un reportage sur l'Ethiopie, Claire Brisset décrit les effroyables difficultés d'une population aux prises avec deux types de difficultés : sécheresse et famine, mais aussi migrations vers le Sud plus fertile et villagisation. Elle montre l'action des institutions internationales et des organisations humanitaires. Dans son éditorial, Claude Julien tente de comprendre les motivations de ceux qui ont choisi de ne pas aider certaines victimes et de les abandonner à leur triste sort.

L'envoyé spécial du *Monde diplomatique* en Union soviétique fait parler les intellectuels qui jouent un rôle de premier plan dans la lutte de M. Gorbatchev contre les scléroses de la société. Transparence et démocratisation permettront-elles de *« refaire la révolution »* ? Les obstacles et les freins apparaissent extrêmement puissants. Bien d'autres situations donnent des signes de blocage. Dans les relations Nord-Sud, comment sortir de l'impasse, demande M. Yves Berthelot, secrétaire général adjoint de la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En Argentine, la démocratie peut-elle venir à bout d'une économie handicapée par une véritable *« culture de rente »* ? Le prochain référendum en Nouvelle-Calédonie a-t-il la moindre chance d'ébranler les contradictions coloniales ? La stratégie française de dissuasion peut-elle conduire à un réveil européen, demande le général Jean Nicot ? Que peut-on attendre des négociations entre MM. Reagan et Gorbatchev sur la réduction des armements nucléaires en Europe ? Que signifie, en Allemagne, la controverse sur la normalisation du IIIe Reich ?

Questions délicates qui, toutes, mettent en lumière non seulement des choix politiques mais aussi et surtout les attitudes culturelles qui les commandent. *« Primauté de l'esprit »*, dit tout ce numéro. Et, poursuivant la réflexion engagée le mois dernier à propos *« des politiques malades de leur culture »*, Ignacio Ramonet dévoile les causes du désarroi des citoyens devant un savoir en miettes. Dans cette ère de technologies avancées, un physicien et un mathématicien apportent leur contribution au débat nécessaire sur la place et le rôle d'une culture moderne, exigeante et démocratique.

Le même numéro comporte encore des articles sur le récent coup d'Etat à Fidji, sur la place qu'occupe Djibouti dans la stratégie militaire française, sur la révision en cours des systèmes de retraite, etc. Et un magnifique texte du grand écrivain noir américain James Baldwin, *Harlem Quartet*.

Pour des irrégularités de gestion

Le directeur de l'hôpital psychiatrique de Sotteville-lès-Rouen est suspendu de ses fonctions

Le directeur du Centre hospitalier spécialisé (CHS) du Rouvray à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), M. Henri Déhu, a été suspendu de ses fonctions par décision du directeur des hôpitaux, M. Delafosse, le jeudi 2 juillet. Cette mesure fait suite à une enquête menée localement par différentes directions départementales et à un rapport de soixante-quatre pages de l'Inspection générale des affaires sanitaires et sociales (IGAS), dont les deux auteurs font état de *« constatations de nature à s'interroger sur l'orthodoxie de la gestion du centre hospitalier »*.

ROUEN
de notre correspondant

Les accusations portées contre M. Déhu par les deux hauts fonctionnaires du ministère des affaires sanitaires et sociales sont particulièrement graves. Elles concernent la gestion budgétaire d'un établissement employant mille trois cents personnes, les procédures d'achat et l'exercice de ses fonctions de directeur.

M. Déhu est arrivé à Sotteville-lès-Rouen en 1980. Il est alors qualifié de *« directeur extrêmement coopérant »*, ayant *« su restaurer une gestion orthodoxe »*. M. Déhu a même été proposé à la direction d'un centre hospitalier régional universitaire.

Ce climat de confiance s'est brusquement détérioré en 1986, alors que les médecins prenaient leurs distances avec la direction. Intervenue en 1987, l'IGAS parle au contraire de faits accablants : *« S'il s'agit d'erreur elle est systématique, s'il s'agit d'incompétence elle est permanente. »* Les mots *« obscur »*, *« régularité contestable »*, *« désinvolture »*, *« intervention douteuse »* reviennent au fil des pages du rapport d'où ressortent quatre dossiers principaux.

Tout d'abord le financement d'une association de formation continue, interne à l'établissement, l'ALPHA (Association pour les personnels hospitaliers actifs) : *« De fausses factures d'un montant total de 631 704 francs ont permis à l'association d'être créditée d'un montant équivalent par le CHS pour des actions de formation qui n'ont pas eu lieu »*, est-il écrit, avec ce commentaire : *« Le comportement du directeur, en favorisant puis en couvrant les productions de facturations abusives au détriment des finances de son établissement se caractérise par une faute professionnelle grave. »*

« Le goût de paraître »

La vente de terrains annexes au parc de l'hôpital à la société de construction Les beaux sites est sévèrement critiquée. Un intermédiaire immobilier, le cabinet Gesico, pourtant rayé du registre du commerce de Rouen, a effectué la transaction au bénéfice du centre hospitalier et touché une commission de 1 065 045 francs. Or, constate le rapport, *« le directeur n'avait aucun motif de ne pas traiter directement avec la société, et l'intervention d'un intermédiaire apparaît tout aussi inutile que douteuse »*.

Au fait que la commission des marchés pour la réalisation d'investissements n'ait pas été réunie de façon régulière, s'ajoutent encore de sévères critiques sur les relations du directeur avec une imprimerie parisienne et la découverte d'un carnet de commandes exclusif de cette imprimerie.

Enfin, la personnalité de M. Déhu, qui est le président de l'association des directeurs de centre hospitalier spécialisé en psychiatrie a mis en émoi les inspecteurs. *« Le goût de paraître, celui d'une certaine ostentation, la recherche d'une allure qui sorte de l'ordinaire sont à l'origine de dépenses dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles relèvent bien d'un certain mépris des finances de l'établissement »*, note l'IGAS. A l'appui de cette affirmation, l'achat, entre autres, de trois voitures de fonction « haut de gamme » en trois ans.

Actuellement suspendu et remplacé par M. Bouchez, le directeur du Centre hospitalier du Havre, M. Henri Déhu a répliqué à ces accusations par un document de cent seize pages où les pièces les plus probantes sont les rapports administratifs annuels favorables signés par le représentant du conseil général et le préfet de Seine-Maritime.

Dans un communiqué remis à la presse, le jeudi 2 juillet, les syndicats CGT et CFDT demandent *« le départ de tous les membres de la direction impliqués »*. Ils ajoutent que *« l'assainissement de la situation financière doit être supporté par ceux qui ont toléré et cautionné le directeur, la DDASS, le ministère et la préfecture »*.

ÉTIENNE BANZET.

EN BREF

● **Raid israélien dans la Bekaa, au Liban.** — L'aviation israélienne a bombardé vendredi 3 juillet une permanence du Parti social national syrien (PSNS) dans la plaine libanaise de la Bekaa, rapportent les correspondants, qui font état de victimes. Six chasseurs-bombardiers ont participé à ce raid, qui a duré dix minutes et a visé la permanence d'Aammiq à 55 km au sud-est de Beyrouth dans la Bekaa-Ouest. La 1re brigade de l'armée libanaise, assistée d'éléments des services de renseignements syriens, contrôle ce secteur. *(AFP)*

● **Pas de grève sur les car-ferries SNCF.** — Les capitaines et officiers de l'armement naval SNCF ont décidé d'annuler la grève illimitée prévue à partir du dimanche 5 juillet après avoir reçu des assurances de la direction quant à la carrière d'un commandant menacé de rétrogradation. Les syndicats CGT et CFDT demandaient la titularisation de ce commandant, ce que la direction avait refusé dans un premier temps. Les syndicats estimaient que ce refus de la direction était motivé par *« les activités syndicales »* du commandant, délégué de la CFDT.

Le numéro du « Monde » daté 3 juillet 1987 a été tiré à 461 417 exemplaires



